INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANNÉE 1792.

« Qu'il nous ſoit permis de déclarer que nous n'écrivons que pour ceux qui ſavent quelque choſe & pour ceux qui ne ſavent rien ; les premiers doivent être nos juges, & nous les adoptons comme compétens : les ſeconds ſont faits pour être inſtruits : à l'égard de ceux qui ſavent tout, ou qui croyent tout ſavoir, notre ouvrage n'eſt pas fait pour eux. Il n'eſt donc pas difficile de conclure que nous ne pouvons attendre & deſirer que les conſeils des premiers, les progrès des ſeconds, & le ſilence des autres ».

BOURGELAT, *Élémens d'hippiatrique, tom. II. Diſcours préliminaire, page lvj.*

INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES;

Avec les moyens de les guérir, de les préserver, de les conserver en santé, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

On y a joint l'analyse des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui est écrit sur cette science.

Ouvrage nécessaire aux Cultivateurs, aux Propriétaires de Bestiaux, & aux Artistes Vétérinaires; rédigé & publié

Par les CC. Chabert, Flandrin et Huzard.

Année 1792.

Seconde Édition, corrigée & augmentée.



A PARIS,
De l'Imprimerie & dans la Librairie Vétérinaire de la Citoyenne HUZARD, rue de l'Éperon, N°. 11, quartier St.-André-des-Arts.

An VII.



AVERTISSEMENT.

MALGRÉ l'accueil que l'on a fait aux volumes que nous avons déjà publiés, malgré les encouragemens que le comité de ſalubrité de l'aſſemblée nationale conſtituante a bien voulu nous donner (1), nous ſentons combien nous avons encore d'efforts à faire pour perfectionner entiérement notre travail ; mais nous ne nous laiſſerons pas abattre par les difficultés, & nous redoublerons de courage pour juſtifier cet accueil, qui prouve que l'ouvrage dont nous nous occupons peut être de quelque utilité.

Auſſi-tôt après la publication de notre *proſpectus* (en Juillet 1790), nous reçumes des mémoires & des obſervations de toutes les parties de la France. Le nombre s'accrut conſidérablement lorſque l'ouvrage parut ; & outre notre propre fonds, nous poſſédons aujourd'hui une

(1) « Le comité de ſalubrité a reçu avec reconnoiſſance » les *Inſtructions & obſervations ſur les maladies des animaux* » *domeſtiques*, *année* 1791, *rédigées par MM.* CHABERT, » FLANDRIN & HUZARD, qui lui ont été préſentées en leur » nom par M. *Huzard*. Le comité a applaudi à des travaux » qui contribuent au progrès de l'art vétérinaire, & qui » donnent à leurs auteurs des droits à l'eſtime publique » Paris, le 11 février 1791. J. G. GALLOT, ſecrétaire ».

grande quantité de matériaux, dans lesquels nous ne pouvons dissimuler cependant qu'il n'y ait un choix à faire; mais comme nous l'avons déjà dit, nous espérons n'imprimer rien qui ne soit utile & avantageux au progrès de la science vétérinaire; & si par hasard on rencontre quelquefois dans notre ouvrage des pieces foibles, c'est qu'elles présenteront des vues neuves, des observations importantes, ou des faits dignes d'être conservés.

Ce ne sont pas, au surplus, nos compatriotes seulement qui ont accueilli notre travail, les étrangers l'ont trouvé intéressant; ils se sont empressés aussi de nous enrichir de leurs observations; ils nous ont engagé à continuer, & à former ainsi de notre ouvrage les *Annales de l'art vétérinaire*, ou un véritable répertoire général pour le propriétaire & pour l'artiste.

Les Allemands, chez lesquels l'art vétérinaire a fait de grands progrès depuis quelques années, & qui possedent un nombre assez considérable de bons écrits originaux sur les différentes parties de la médecine des animaux, s'empressent néanmoins encore de transporter dans leur langue tous ceux qui, chez leurs voisins, peuvent en accélérer les progrès. Le C. *Gruvel*, déjà avantageusement connu dans la littérature médicale par des travaux de ce genre, a traduit notre ouvrage en allemand;

& les premiers volumes de cette traduction sont imprimés (1).

Plusieurs professeurs dans les écoles vétérinaires du nord nous ont promis la description de leurs écoles (2) ; & quelques-uns nous ont déjà envoyé la notice d'un assez grand nombre d'ouvrages allemands. Nous continuerons dans ce volume l'histoire des écoles vétérinaires de France.

On commence aussi à s'occuper particuliérement de l'art vétérinaire en Angleterre. Il ne peut manquer de faire des progrès rapides dans un pays si jaloux de ses chevaux & de ses bestiaux, qui en éleve & qui en exporte une aussi grande quantité. Les Anglois possedent déjà quelques bons ouvrages en ce genre, & ils ont formé aussi une école vétérinaire que nous ferons connoître.

C'est en Italie, sur-tout, que la médecine des animaux a été & est cultivée avec fruit; nous

(1) *Ueber die Viehkrankheiten und deren heilung. Nebst mehrern in die Thierarzneykunde überhaupt einschlagenden beobachtungen von einer gesellschaft praktischer thierærzte. Ein buch für œkonomen. Leipsig*, 1792, *bey Friedrich Gotthold Jacobœer*, *in*-8°.

Il y en a une autre traduction imprimée à Berlin, mais que nous n'avons pas encore vue.

(2) Voyez la description de celle de Copenhague, dans la premiere partie du volume pour l'année 1794 (An II).

avons reçu de ce pays une très-grande quantité d'ouvrages ſur toutes les branches de la *zooiatrique*, & nous en ferons un bon emploi.

Les artiſtes-vétérinaires qui ſont en Eſpagne, nous ont auſſi fait connoître les richeſſes de leur nation en ce genre; elles ſont conſidérables & prouvent que ce peuple n'eſt pas auſſi connu qu'il mérite de l'être; nous nous empreſſerons d'enrichir notre collection des obſervations intéreſſantes qu'ils nous ont communiquées, dès que la traduction en ſera achevée.

Un ſavant étranger (1), diſtingué par ſes connoiſſances en littérature, qui entend parfaitement les langues orientales, & qui a déjà publié pluſieurs ouvrages eſtimés, nous a promis de s'occuper dans un voyage qu'il fait à Maroc & aux environs, de tout ce qui concerne l'éducation des chevaux barbes; éducation, comme celle des chevaux arabes, dont on parle beaucoup, & qu'on connoît encore fort peu parmi nous.

Nous ne devons pas taire auſſi, que nous avons reçu des critiques, des reproches, des avis & des plans, que les auteurs regardent comme meilleurs que le nôtre. Des écuyers nous ont fait la loi de parler davantage du cheval, comme étant le plus

(1) M. le comte LÉOPOLD DE BERCHTOLD.

beau & le plus utile des animaux domeſtiques, ils nous ont écrit que ce qui concernoit les autres beſtiaux, pouvoit être traité dans des ouvrages particuliers que chacun acheteroit à ſon gré; des cultivateurs nous ont reproché d'avoir trop peu ſacrifié dans notre volume aux détails ſur les bêtes à cornes & à laine, qui ſont la baſe de la richeſſe des nations, comme celle de la fortune des agriculteurs; quelques-uns nous ont demandé de faire connoître un plus grand nombre d'ouvrages, d'autres enfin ont bien voulu nous critiquer ſévérement; nous les remercions tous, nous profiterons des avis pour faire mieux, & nous abandonnerons bien volontiers notre plan, dès qu'on nous en aura donné un qui puiſſe mieux remplir notre but.

Parmi les reproches qu'on nous a fait, il en eſt un auquel nous étions loin de nous attendre; on nous a demandé pourquoi nous n'avions pas publié les nouvelles découvertes faites par les écoles vétérinaires depuis leur établiſſement; nous répondrons à ceux qui nous font ce reproche: liſez tous les ouvrages ſortis du ſein de ces écoles depuis leur création; liſez tous ceux compoſés par les éleves qu'elles ont produit, & qui ſont répandus dans les différens états de l'Europe; liſez enfin les volumes que nous avons déjà publiés de ce recueil, qui n'eſt lui-même que le fruit de la réu-

nion des connoissances acquises par les éleves dans les écoles ; & si vous nous demandez encore de vous faire connoître les découvertes faites dans l'art vétérinaire, nous vous renverrons à l'épigraphe de ce volume.

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit dans le volume de 1791 ; que tous ceux qui auront des mémoires à nous communiquer, ne soient pas arrêtés par la crainte de les mal écrire ; nous nous chargerons bien volontiers de la rédaction de leurs manuscrits ; nous engageons seulement nos coopérateurs à écrire à mi-marge, à ne rien négliger de ce qui peut être relatif à l'objet qu'ils traiteront, & à vouloir bien jeter un coup d'œil sur l'introduction de la troisieme partie de ce même volume de 1791, ils y trouveront très en détail, la maniere de rédiger les observations de médecine vétérinaire, & de décrire les maladies enzootiques & épizootiques, qui peuvent affecter les bestiaux de toute espece.

Il ne nous est pas possible d'insérer à la fois, dans le même volume, comme on nous le demande, toutes les pieces qu'on nous adresse ; mais les auteurs peuvent être assurés que leurs ouvrages sont conservés avec soin, & qu'ils paroîtront successivement dans les volumes suivans.

Il nous est également impossible de faire con-

noître dans une année, tout ce qu'il eſt intéreſſant de ſavoir ſur les maladies, l'éducation & l'entretien des différentes eſpeces de beſtiaux; un grand nombre de nos ſouſcripteurs demandent des renſeignemens ſur les objets qui les occupent principalement; les uns nous ont engagé à donner des détails ſur la maniere d'élever & ſoigner les chiens, les lapins, les cochons, la volaille, &c., les autres nous ont demandé de traiter de quelques maladies qui regnent plus particuliérement ſur les animaux dans les lieux qu'ils habitent; nous ſatisferons à toutes ces demandes, mais ſucceſſivement; nous engageons nos correſpondans à continuer d'énoncer ainſi leurs vœux; & comme nous avons des matériaux ſur toutes les branches de l'art vétérinaire, nous nous y conformerons en inſérant d'abord les objets qui auront été demandés par le plus grand nombre. C'eſt ainſi qu'on trouvera dans ce volume la deſcription & le traitement des indigeſtions & des météoriſations dans les bêtes à cornes & à laine, maladies fréquentes, & qui emportent annuellement une grande quantité de beſtiaux; tout ce qui concerne l'opération de la ſaignée dans les animaux; la maniere de procéder devant les arbitres à l'amiable, &c.

Nous ſera-t-il permis encore de faire obſerver que nous n'avions promis qu'un volume de

400 pages, & que tous en contiennent davantage; que dans les profpectus que nous avons publiés, nous n'avions point parlé des opérations chirurgicales qu'on pratique fur les animaux, & que non-feulement nous avons donné quelques détails fur plufieurs, mais encore que nous continuerons dans le volume de cette année & dans les fuivans, à faire connoître cette branche importante de la fcience vétérinaire, dont perfonne ne s'eft occupé jufqu'à préfent (1).

Nous continuerons de recevoir avec reconnoiffance les mémoires, obfervations, notices, extraits & ouvrages nouveaux que l'on voudra bien nous faire paffer franc de port.

Le volume, toujours de 400 pages au moins, avec des gravures quand il en eft néceffaire, coute 4 francs broché, & 5 francs par la pofte. Chaque volume fe vend féparément.

On trouve le profpectus & le plan général de notre ouvrage en tête du volume de 1791.

---

(1) Nous nous propofons de publier féparément un *Cours pratique des opérations*. Depuis long-temps nous nous fommes occupés de cet ouvrage indifpenfable; toutes les planches font déjà gravées. Le *Profpectus* paroîtra bientôt.



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

Iº. État de l'Art Vétérinaire en Europe.

CONTINUATION de l'hiſtoire de Écoles vétérinaires de France (1).

DANS la partie de l'hiſtoire que nous préſentons aujourd'hui, nous parcourrons l'époque qui ſuivit immédiatement la mort de l'inſtituteur des écoles. Cette époque renferme des choſes remarquables, & dont la connoiſſance ſera utile.

Bourgelat étoit fort ſujet à la goutte : il en avoit eu des attaques très-vives dès ſa tendre jeu-

(1) Voyez le commencement de cette hiſtoire dans la premiere partie du volume de 1791.

neſſe ; ces attaques devinrent plus fréquentes pendant les dernieres années de ſa vie ; & à la fin du mois de Décembre 1778, il éprouva les effets de cette maladie, de la maniere la plus fâcheuſe, à la tête & à l'eſtomac : ces effets, qui furent accompagnés de délire, diſparurent vers le ſeptieme jour ; mais le calme ſurvenu dans cette circonſtance, ſans aucun travail critique, ne fût qu'un indice de la gangrene, & *Bourgelat* ſuccomba le 3 Janvier 1779, quelques heures après avoir recouvré toute ſa préſence d'eſprit & ſe trouvant bien. Il étoit alors à ſa ſoixante-ſeptieme année.

Les premieres marques du regret de celui de ſes éleves, qu'à raiſon de ſes talens, cet homme ſupérieur avoit aſſocié depuis long-temps à ſes travaux, fut de propoſer à ſes condiſciples, de conſacrer leur reconnoiſſance & leur douleur, en formant le vœu de voir élever ſon buſte dans le lieu même que ſon génie avoit créé pour l'utilité publique, & de le faire exécuter à leurs frais après en avoir obtenu l'agrément. « Ceux, ajouta-t-il, qui nous ſuccéderont & qui viendront chercher l'inſtruction dans cette école, excités à ſe livrer à l'art qu'il a retiré des ténébres, par l'enſeignement qui s'y donne d'après les baſes qu'il a établies, & par la lecture de ſes ouvrages, ſeront pénétrés d'admiration & de reconnoiſſance à la vue de ſa

reſſemblance ; & ce monument de notre hommage & de notre amour, échauffant leur zele, produira en eux le deſir de ſuivre les traces de celui auquel il ſera conſacré, comme nous y avons été portés nous-mêmes par ſes paroles & par ſes exemples. Ils perpétueront, en les partageant, les ſentimens que nous eſſayons d'exprimer aujourd'hui ».

Cette propoſition fut accueillie unanimement, & pluſieurs éleves furent choiſis pour porter au miniſtre chargé des écoles, la délibération où étoit énoncé le vœu de tous.

Ce miniſtre, aux vues ſages & éclairées duquel la nation doit l'inſtitution dont il s'agit, qui, ſous ce point de vue, peut en être conſidéré comme le fondateur, non-ſeulement approuva la demande ; mais perſuadé que les nations doivent honorer la mémoire des hommes qui en ſont les bienfaiteurs, & *Bourgelat* ayant droit à ce titre par la révolution heureuſe qu'il avoit opéré dans la ſcience vétérinaire, il jugea que le monument, dont les éleves de l'école d'Alfort demandoient l'érection, devoit être élevé aux frais de la choſe publique ; & c'eſt d'après ces conſidérations, ce que le conſeil du roi ordonna.

Les éleves de l'école de Lyon obtinrent auſſi, par les mêmes démarches, qu'on placeroit dans cette école une copie du buſte deſtiné pour celle d'Alfort.

Ces deux monumens, dus au ciseau du C. *Boizot*, sculpteur, alors membre de l'académie royale de peinture & de sculpture, sont placés dans les cabinets d'anatomie de chaque école (1).

La place de directeur-général des écoles vétérinaires, vacante par la mort de *Bourgelat*, fut bientôt sollicitée par une foule de concurrens de tout état; on alla jusqu'au roi même pour l'obtenir. Mais M. *Bertin*, qui, depuis la création des écoles, ne les avoit constamment protégées avec chaleur, que parce qu'en les suivant, il s'étoit convaincu de leur utilité; qui avoit aussi jugé des avantages du régime d'instruction qui y étoit établi & de l'importance de le conserver; qui, d'ailleurs encore, connoissoit la capacité & le zele des disciples de *Bourgelat*, devenus ses coopérateurs, fit connoître au roi l'importance de conserver ces établissemens tels qu'ils étoient, pour assurer à l'avenir les succès qu'ils avoient obtenus jusqu'à ce jour; il lui représenta que le seul moyen d'y parvenir étoit d'en confier entiérement la conduite aux personnes que leur instituteur s'étoit associé lui-même, & qu'en même-temps qu'il étoit de l'intérêt de la chose, il étoit de la justice de sa

(1) On peut en voir la description dans la premiere partie du volume de 1782-1790.

majesté

majesté de suivre ces dispositions ; qu'il convenoit, en conséquence, de suspendre toute nomination, & d'ordonner que celui des disciples du créateur des écoles qui le suppléoit dès son vivant, seroit chargé de remplir les fonctions de directeur-général jusqu'à nouvel ordre, & c'est le parti qu'on adopta.

Immédiatement après cette décision, le ministre s'occupa du choix des sujets propres aux places qui demeureroient successivement vacantes, par les remplacemens différens qu'il falloit exécuter.

Pendant qu'il se livroit à ces soins, le secret dont il les accompagnoit, laissoit dans une entiere incertitude. Cependant, l'importance dont le choix qu'on feroit, étoit pour les éleves, eu égard à l'acquisition des lumieres qu'ils venoient puiser à l'école ; le desir qu'ils avoient de voir à leur tête celui auquel ils donnoient leurs suffrages, par une suite de ce jugement presque toujours sûr, que les hommes portent sur la capacité de ceux qui les enseignent ; l'attachement qu'ils avoient pour lui à raison de ses efforts pour les instruire, les déciderent à se réunir à son insçu pour en faire la demande. Le ministre, sans se laisser pressentir, dissipa néanmoins leurs inquiétudes, & c'est dans le cours public qui eut lieu cette année, qu'il fit connoître les intentions de sa majesté sur ce point : le C. *Chabert* fut alors nommé à la direction générale des écoles vétérinaires de France.

Le miniſtre annonça auſſi que le C. *Flandrin*, directeur de l'école de Lyon, feroit rappellé à celle de Paris, pour y être placé en qualité de directeur particulier ; que le C. *Bredin*, profeſſeur de cette derniere école, le remplaceroit à celle de Lyon ; & que le C. *Henon*, collégue du C. *Bredin* à l'école de Paris, l'accompagneroit pour remplir les fonctions de profeſſeur.

C'eſt auſſi dans cette ſéance, que le miniſtre fit connoître la munificence du roi en faveur de la veuve & de la fille de l'inſtituteur des écoles : on peut en voir les détails dans l'état des penſions, imprimé par ordre de l'aſſemblée nationale.

Par une ſuite des arrangemens que nous venons de faire connoître, & pour remplir la chaire d'anatomie à l'école vétérinaire de Paris, que le départ du C. *Henon* laiſſoit vacante, le miniſtre rappella un éleve des écoles (M. *Chanut*), qui y avoit déjà profeſſé cette branche de la ſcience vétérinaire.

Après s'être retiré des écoles, M. *Chanut* ſe livra à la pratique de l'art. Il obtint des ſuccès éclatans dans pluſieurs épizooties : le prince *Charles*, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le manda, pour combattre celle qui régnoit dans le duché de Luxembourg pendant l'année 1770. M. *Chanut* en arrêta les progrès ; & après ſon retour en France, ce ſujet diſtingué reçut du

prince des marques éclatantes de sa satisfaction (1). J'ajouterai encore qu'un mémoire de M. *Chanut* sur l'épizootie qui a régné au commencement de l'année 1776, dans la Flandre & dans l'Artois, a obtenu un prix d'encouragement de la société royale de médecine, dans sa séance publique du 27 Janvier 1778 (2); & on voit qu'à tous égards, il justifioit le choix qu'on en faisoit. On ne jouit pas long-temps d'une si précieuse acquisition, & M. *Chanut* mourut des suites d'une hémoptysie à l'âge de trente-sept ans, deux années après son retour à l'école.

(1) *Bourgelat*, dans une séance publique qui eut lieu à l'école de Paris, le 31 Juillet 1770, annonça aux éleves la marque honorable que son altesse royale M. le prince *Charles* avoit donné au sieur *Chanut* leur confrere, de son consentement, eu égard aux services qu'il avoit rendus dans le duché de Luxembourg, en y combattant une maladie dont les ravages étoient énormes. Ce prince a envoyé pour lui une boîte d'or, contenant une lettre-de-change de cent louis. Ce trait de bonté, de la part de son altesse royale, fournit au directeur-général l'occasion de faire sentir aux éleves la nécessité de ne pas se livrer uniquement à une théorie vaine, dès qu'elle n'est point alliée à la pratique; l'intention du gouvernement étant de peupler les provinces, non de gens raisonneurs, mais d'hommes véritablement estimables & utiles. (*Extrait des feuilles du temps*).

(2) Voyez *Histoire de la Société royale de Médecine*, *année* 1776, page 13.

Le miniſtre qui s'occupoit avec un ſi véritable intérêt de tout ce qui pouvoit aſſurer la conſervation des établiſſemens auxquels il avoit tant de part, ne cherchoit pas avec moins de ſollicitude les moyens d'étendre l'utilité des éleves dans les campagnes. Cet adminiſtrateur, dont les lumieres & l'heureuſe ſenſibilité l'avoient toujours porté à conſidérer, avec une attention particuliere, la claſſe la plus indigente des cultivateurs, trouvant que les artiſtes vétérinaires, à raiſon des inſtructions qu'ils reçoivent, & de leur deſtination, étoient les ſeuls hommes éclairés qui ſe trouvent le plus communément au milieu d'eux, il penſa que les éleves leur ſeroient d'un plus grand ſecours qu'ils ne le ſont par leur premiere deſtination, s'ils pouvoient ſervir à leur ſoulagement particulier. Il réſolut, en conſéquence, de faire inſtruire les artiſtes dans pluſieurs branches de la chirurgie humaine qui pouvoient ſe lier aiſément à la ſcience vétérinaire, & auxquelles l'étude de celle-ci, ainſi que ſa pratique, pouvoient aiſément conduire à beaucoup d'égards : il fixa ſur-tout ſon attention ſur celles de ces branches qu'il ſavoit être totalement négligées dans les campagnes.

Il avoit vu un grand nombre de femmes, ou bleſſées dès leur premier accouchement, & par une ſuite de ces accidens, miſes hors d'état de redeve-

nir meres, ſans s'expoſer au danger le plus éminent de perdre la vie ; ou devenues ſtériles ; ou rendues incapables de ſatisfaire même aux plus légers ſoins du ménage, par l'effet d'incommodités très-graves, à la ſuite d'accouchemens laborieux, mal conduits, devenus difficiles & funeſtes par le défaut de ſages-femmes dans pluſieurs cantons, ou par l'ignorance de celles établies dans preſque tous les autres.

Il avoit également reconnu combien de bras ſont journellement enlevés à l'agriculture, & à toute eſpece d'occupation, à la ſuite des luxations ou des entorſes, auxquelles ſont trop communément ſujets les hommes conſacrés aux travaux pénibles des champs, & qui deviennent le plus ſouvent incurables, parce qu'elles ont été mal traitées, abandonnées à elles-mêmes, ou à l'impéritie des charlatans connus ſous le nom de *Rebouteurs*, auxquels ces hommes s'adreſſent inconſidérément; ou, ce qui n'eſt pas moins malheureux encore, par le défaut de toute eſpece de ſecours. Conduit par ces motifs, il créa, à commencer de l'année 1780, à l'école vétérinaire de Paris, une chaire pour l'enſeignement de l'art des accouchemens, & une autre pour celui du reboutage. Ces cours furent ſuivis avec empreſſement & avec ſuccès, & les éleves qui y aſſiſterent, retournerent dans

leurs provinces ayant ces moyens de plus d'être utiles.

Mais les occafions d'exercer les nouveaux genres de talens qu'ils avoient acquis, dépendans de la confiance qu'infpirent ceux qui les poffedent; cette confiance étant la fuite d'une réputation méritée par des fuccès répétés; & les connoiffances accef-foires qui font ici le fujet de nos réflexions, n'ayant été données aux éleves, que pour en faire ufage dans l'occafion, fans d'autres titres que le defir d'être utiles, & d'ailleurs, ces éleves defirant fixer fur-tout l'attention, eu égard à la médecine vétérinaire, ils n'ont eu que peu d'occafions d'exercer ces branches chirurgicales. Nous fommes certains cependant, que plufieurs fe font fervis avantageufement de ces nouvelles connoiffances.

Ces cours n'ont pas été répétés : il paroît néanmoins probable que les habitans des campagnes en auroient retiré, par la fuite, des avantages certains; en effet, après avoir été quelque temps fans avoir recours aux vétérinaires, fous ces rapports, ils fe feroient déterminés fucceffivement à les rechercher par quelques circonftances qui les auroient mis à même de rendre un fervice remarquable en l'un ou en l'autre genre : leur réputation établie peu-à-peu par cette voie, auroit préparé celle des éleves qui

les auroient ſuivis ; & les vétérinaires auroient été appellés un jour pour ces parties de la chirurgie humaine, comme ils le ſont pour la médecine vétérinaire.

On obſervera, peut-être, que le temps qu'exigent les accouchemens, & peut-être auſſi la répugnance que beaucoup de femmes de la campagne auroient eue, & conſerveront probablement long-temps encore, pour ſe laiſſer accoucher par d'autres que par des perſonnes de leur ſexe, euſſent formé des obſtacles inſurmontables à ce que les éleves pratiquaſſent beaucoup cette branche de la chirurgie ; mais il n'en eût certainement pas été de même à l'égard du reboutage, & nous ne doutons pas que les artiſtes-vétérinaires n'euſſent pu rendre de grands ſervices en le pratiquant.

Il auroit donc été à deſirer qu'on conſervât ce dernier cours ; & il eût été facile de ſubſtituer à celui des accouchemens, l'étude de quelqu'autre partie de l'art de conſerver les hommes, négligée dans les campagnes.

Ces dernieres vues avoient également fixé l'attention du miniſtre à qui on devoit les deux chaires précédentes, & il deſiroit donner aux éleves des connoiſſances ſur les maladies des yeux & ſur les ſignes de la mort.

Les motifs de ce choix, étoient encore le résultat de ses observations.

Il avoit des exemples d'hommes enterrés, parce qu'on les croyoit morts, & qui n'étoient frappés seulement que de léthargie, ou d'asphyxie.

Il n'ignoroit pas combien de noyés ou d'autres asphyxiés par les vapeurs diverses qui conduisent à cet état, périssoient faute de secours, ou parce que ceux qu'on leur donnoit, étoient mal administrés, & il ne se trompoit pas, en prévoyant que les éleves des écoles vétérinaires pourroient rendre de très-grands services dans ces diverses circonstances.

La fréquence des maladies des yeux, & la cécité qui en est souvent la suite, par les effets du vice scrophuleux, du rachitisme, par les suites de la petite vérole, du vice de la teigne, & l'appréciation de la facilité avec laquelle les éleves pourroient y apporter des secours, avoient décidé ce ministre vraiment populaire, à s'occuper des moyens de leur donner la connoissance de ces maladies.

Une autre considération y avoit encore essentiellement contribué : M. *Bertin*, observant combien étoient peu nombreux les artistes qui excelloient dans les opérations à faire pour remédier à plusieurs maladies des yeux, sur-tout dans celle de la cataracte, & ayant jugé de l'adresse, de la légéreté, & sur-tout de la précision nécef-

ſaires pour faire avec ſuccès le plus grand nombre des opérations de la chirurgie vétérinaire ; eſtimant de plus, la facilité qu'avoient les éleves de s'exercer fréquemment dans celle de l'extraction du cryſtallin ſur les animaux vivans ; connoiſſant la grande difficulté d'y réuſſir en eux, & ſentant l'adreſſe qu'on devoit acquérir en s'efforçant de vaincre les obſtacles : M. *Bertin*, dis-je, crut qu'en offrant aux vétérinaires la perſpective de l'exécuter quelque jour dans l'homme, pluſieurs parviendroient, peut-être, à y réuſſir.

Ainſi, ſous l'un ou ſous l'autre de ces points de vue, la deſtination dont il s'agit, devenoit infiniment précieuſe.

L'événement a prouvé la juſteſſe de ces dernieres conſidérations : un éleve (le C. *Edouard*), après des efforts répétés, très-induſtrieux, quoique peu fructueux, pour parvenir à aſſurer le ſuccès de l'opération de la cataracte dans le cheval, eſt parvenu à la faire très - heureuſement dans l'homme. Nous offrons, dans la troiſieme partie du volume de 1793, le détail de ſes travaux ſur ce point. Quelqu'éminens que ſoient ces ſuccès, ils euſſent, inconteſtablement, été plus rapides, ſi l'artiſte, dont il s'agit, eût été préparé, par des inſtructions préalables, aux eſſais auxquels il s'eſt livré de lui-même.

Obſervons encore, que les éleves des écoles vétérinaires ſont dans pluſieurs départemens, & peuvent être par-tout, d'un très-grand ſecours pour prévenir les ſuites de la morſure des animaux enragés ou venimeux, & pour combattre les maladies vermineuſes, la gale, la teigne ou rache dans l'eſpece humaine, &c. Ces maux ſont traités avec ſuccès ſous leurs yeux pendant qu'ils ſont à l'école; pluſieurs étudians, près d'achever leurs cours, ſont envoyés journellement dans les campagnes à cet effet; d'ailleurs, en leur parlant du traitement de ces maladies dans les animaux, on leur enſeigne celui qui leur convient dans l'homme.

Pendant que le miniſtre mettoit à exécution une partie des projets que nous venons de faire connoître, il fit, ayant l'intention de ſe retirer, quelques autres diſpoſitions dont nous allons rendre compte.

On a vu dans la notice ſur l'établiſſement des écoles, inſérée dans le volume précédent, qu'il avoit autoriſé la formation d'une ménagerie compoſée d'animaux domeſtiques étrangers, qu'on pouvoit eſpérer de multiplier en France, ainſi que d'animaux ſauvages qui promettoient de s'apprivoiſer, ou de s'allier avec des animaux domeſtiques de leur eſpece, & qui d'ailleurs, perfectionnés ſous l'un & l'autre de ces rapports, offroient la perſpective d'une véritable utilité dans l'économie.

Dans ces vues, on avoit fait venir d'Angleterre un très-grand nombre d'animaux volatils & quadrupedes; on s'étoit procuré des moutons d'Espagne à laine superfine, des chevres, des boucs d'Angora; & on avoit obtenu du roi les lamas & le vigogne qui étoient dans la ménagerie de Versailles. Cette réunion d'animaux présentoit un champ vaste & précieux à l'expérience. On eût sans doute retiré dans la suite un grand avantage de ces dispositions, si on les avoit mises à profit, comme il eût fallu le faire pour atteindre ce résultat; mais la situation peu favorable de l'emplacement choisi pour recevoir les animaux, les effets funestes & inévitables dans un premier essai de la transplantation sur plusieurs, l'étendue de l'entreprise dans un moment où la médecine vétérinaire occupoit spécialement l'instituteur des écoles, ainsi que ses coopérateurs, & les forçoit à n'envisager que comme accessoire l'entreprise dont il s'agit, joint à ces obstacles, & par des vues d'économie, l'omission de leur part, de se faire remplacer par un homme éclairé, consacré entiérement à cet objet; ces causes, dis-je, entraînerent successivement la perte de la plus grande partie de ce qui composoit la ménagerie; & à la mort de *Bourgelat*, il ne restoit plus d'intéressant que quelques béliers & brebis espagnols, des chevres &

des boucs d'Angora, le vigogne & le lama mâle.

Le miniſtre fondateur des écoles, zélé pour les progrès de l'agriculture, & qui, comme on a pu en juger dans une foule d'occaſions, & comme le prouvent les écoles elles mêmes, s'en occupoit avec ſuccès comme adminiſtrateur, étoit entouré d'amateurs de cette ſource précieuſe de la proſpérité des nations : ces amateurs de l'art agraire le preſſerent avec inſtance de leur diſtribuer les animaux, en lui promettant d'en ſuivre les eſſais. Entraîné par ces ſollicitations, craignant que l'eſprit de réforme, auquel forçoit déjà l'état des finances, ne déterminât ceux qui lui ſuccéderoient aux écoles vétérinaires, à ſe défaire de ces animaux d'une maniere moins avantageuſe que celle qui ſe préſentoit, M. *Bertin* prit le parti qu'on lui propoſoit, & il ne laiſſa à l'école qu'un bouc & une chevre d'Angora.

Il n'entre pas dans notre plan, de ſuivre ici les animaux dont il s'agit dans leur nouvelle deſtination, & nous obſerverons ſeulement ſur ceux dont la conſervation devenoit plus importante, la vigogne & le lama, que le premier périt d'un accident qui étoit hors de la prévoyance ordinaire, & que l'autre, conduit ſans précaution pour ſe rendre à la campagne où on devoit le tenir, mourut avant d'y arriver, excédé de fatigue, à la ſuite d'une marche outrée.

Ces deux animaux, dont la possession seroit sans doute une conquête bien précieuse sur le nouveau monde, ont singuliérement prospéré pendant qu'ils ont été à l'école, le lama s'y est élevé, & il étoit devenu superbe : l'un & l'autre paroissoient parfaitement acclimatés, & il n'est pas douteux qu'ils ne se fussent multipliés, si on eût eu des femelles de leurs especes à leur donner.

A l'égard du bouc & de la chevre d'Angora laissés à l'école, on les a multipliés jusques dans ces derniers temps. Pendant que ces animaux ont resté dans cet établissement, on les a étudiés sous les rapports économiques, & on les a suivis assez de temps & avec assez d'attention, pour reconnoître qu'ils se sont parfaitement naturalisés ; leur poil a conservé sa longueur, son éclat & sa finesse primitive. Il est à désirer qu'on s'occupe des moyens de substituer, dans toute la France, l'espece dont il s'agit à l'espece commune. Outre le produit, pareil à celui qu'on retire de celle-ci, qu'on en obtiendroit, elle fourniroit de plus une dépouille précieuse, avec laquelle on alimenteroit en tout ou en partie nos manufactures de camelot, qui tirent d'Angora même, les poils de chevre qu'elles emploient. Cette matiere nous arrive filée & prête à être fabriquée, d'où on voit, que sous deux rapports, il résulteroit pour nous un avantage

notable de l'acquiſition que nous propoſons; celui de fournir la matiere premiere, & celui qui naîtroit de ſa préparation juſqu'à l'état où elle nous eſt livrée.

Nous avons le deſſein de faire connoître dans un travail particulier, nos idées ſur les moyens qui nous paroiſſent les plus efficaces & les moins diſpendieux pour parvenir à cette amélioration capitale.

Le miniſtre s'occupa auſſi particuliérement de conſerver à l'école vétérinaire d'Alfort un moyen ſous lequel elle avoit été utile au public depuis ſa création, & qu'il prévoyoit devoir lui échapper tout-à-fait par ſa retraite du miniſtere, s'il n'établiſſoit des diſpoſitions propres à s'y oppoſer, & qui furent néanmoins infructueuſes.

On ſait que M. *Bertin* avoit dans ſon département une partie des haras du royaume, & que *Bourgelat* avoit la place de commiſſaire-général de cette partie de l'adminiſtration. Cette place convenoit à tous égards au créateur des écoles vétérinaires. Il étoit réſulté de cette réunion dans la même main, de deux branches qui ſe lient ſi immédiatement entre elles, & de l'accord qui régnoit entre le miniſtre & ſon prépoſé, ainſi que de la tendance des ſoins de l'un & de l'autre au même but, non-ſeulement le bien général, mais encore que depuis la création de l'école de Paris, on avoit toujours tenu dans cet établiſſement pluſieurs éta-

lons choisis entre les plus beaux de ceux qu'on rassembloit au dépôt d'Asnieres, pour les distribuer ensuite dans les provinces. Ces animaux, suivant l'objet de leur destination premiere, couvroient les jumens que les particuliers amenoient à cet effet à Alfort, & ils desservoient commodément, sous ce point de vue, le côté de la capitale où étoit située l'école vétérinaire.

Le choix de l'école, pour y placer ces animaux, avoit encore pour objet de mettre sous les yeux des éleves, des modeles les plus parfaits en chevaux, afin de leur fournir une occasion facile & sûre de se perfectionner dans la connoissance extérieure du cheval, par la vue continuelle d'une belle nature : de plus, ils s'instruisoient, par l'exemple, sur la meilleure maniere de soigner les étalons, sur le régime qui leur convient dans le temps de la monte ; ils apprenoient la maniere & le moment de les mener à la jument ; ils faisoient l'application des regles à suivre dans le choix de ces dernieres, considérées en elles-mêmes, & eu égard au mâle auquel il convenoit de les allier, pour obtenir des productions belles & bonnes. Afin de conserver à l'école d'Alfort ces divers avantages, le ministre, après avoir disposé en faveur de cette école de deux étalons pris parmi ceux venus d'Arabie, obtint un arrêt du conseil,

qui ordonnoit que les deux animaux dont il s'agit, feroient laiffés à l'école vétérinaire pour l'ufage que nous venons d'énoncer; & qu'en cas d'accident, ou lorfque ces animaux deviendroient, à raifon de l'âge, ou de quelqu'autre circonftance, hors d'état de fatisfaire à leur ufage comme étalons, les haras feroient chargés de les remplacer.

Les difpofitions de cet acte de prévoyance de la part de l'autorité fupérieure contre l'invafion du pouvoir particulier dont jouiffoit chaque miniftre, n'eurent pas une longue exécution; à peine le miniftre qui l'avoit obtenu, fe fut-il retiré, que, fans aucun égard au titre que nous venons de faire connoître, & moins encore aux confidérations d'utilité publique qui y avoient donné lieu, l'adminiftrateur (M. *de Polignac*) à qui on confia alors la partie des haras qu'avoit M. *Bertin*, retira de l'école les deux étalons arabes fans les remplacer.

A la retraite du miniftre dont nous venons de faire connoître les dernieres difpofitions, les écoles vétérinaires furent mifes dans le département du directeur-général des finances.

Ce changement n'en produifit aucun dans le régime; il réfulta feulement de la nouvelle diftribution des caiffes deftinées à fournir aux dépenfes publiques, qu'au lieu de prendre fur plufieurs parties, comme on l'avoit fait par le paffé,

les

les sommes assignées aux écoles, & d'y comprendre les rentes & traitemens dont elles étoient chargées, ces derniers objets furent renvoyés dans les départemens qui leur étoient relatifs, & ce qui étoit destiné directement aux dépenses des établissemens que nous considérons, fût fourni en entier par le trésor royal.

Il nous paroît convenable de rapporter ici une particularité qui ne peut être qu'intéressante dans l'histoire des écoles vétérinaires, & qui prouve en meme-temps à quel point on cherche à surprendre les ministres, sur les objets qu'il est le plus facile de juger, d'après des faits notoires & par les seules lumieres de la raison.

Des hommes empressés sans doute de faire adopter leurs idées, sous des prétextes spécieux de plus grands avantages d'une part, & de l'autre, de réductions dans les dépenses, espérerent profiter de l'instant où le ministre qui avoit élevé les écoles, se retiroit du conseil, pour jeter de la défaveur sur elles, & à raison de l'esprit d'économie qui animoit alors l'administration, ils comptoient parvenir à faire supprimer ces institutions, comme inutiles & dispendieuses.

Tels étoient sans doute les ressorts qu'on avoit alors mis en jeu, pour porter le premier ministre (M. *de Maurepas*) à regarder les écoles comme

une charge sans avantages. En conséquence de ces idées, le directeur général des finances, empressé de réformer les abus, mais soigneux auparavant de les reconnoître par lui-même, mit en question leur utilité lorsqu'on se présenta pour lui en parler; & après avoir écouté avec attention les raisons qui lui furent données pour établir leur importance, après avoir acquis des témoignages non équivoques à cet égard par des renseignemens tirés des provinces, il vint à l'imprévu visiter l'école d'Alfort; & après divers examens, ne doutant plus de l'utilité que la France devoit retirer de cet établissement & de celui de Lyon, il décida que non-seulement il falloit conserver l'un & l'autre, mais qu'il falloit encore leur assigner des fonds suffisans pour qu'ils puissent pleinement satisfaire à leur destination. On sait que ces fonds furent alors portés à la somme de soixante-douze mille livres pour les deux écoles.

Ce fut encore par une suite de l'opinion avantageuse qu'il avoit prise de ces établissemens, & en voyant combien de sujets qui désiroient s'y instruire étoient dans l'impossibilité de le faire par le défaut de facultés suffisantes pour s'y entretenir pendant le cours de leur instruction, & en jugeant, avec raison, que parmi ces aspirans, plusieurs pourroient se rendre capables de servir à l'avan-

cement de la ſcience, qu'il créa quatre places d'éleves dont le tréſor royal feroit les fonds; la ſomme deſtinée à leur entretien, fut compriſe dans celle de ſoixante-douze mille livres dont nous venons de parler. L'expérience a bientôt juſtifié la ſageſſe de cette prévoyance, & le ſujet qui a été nommé le premier à une de ces places, eſt actuellement un des profeſſeurs de l'école d'Alfort, (le C. *Gilbert*) auſſi recommandable par ſon patriotiſme, que diſtingué par ſes talens, & qui a déjà mérité pluſieurs palmes académiques.

On voit que ſous le nouveau miniſtre, les écoles vétérinaires ſe conſerverent telles qu'elles étoien ſous leur fondateur, c'eſt-à-dire, dans la ſituation la plus favorable pour perpétuer leurs ſuccès & la plus propre à concourir à l'avancement de la ſcience qui en étoit l'objet.

Par une ſuite de cette heureuſe impulſion, il fut poſſible de ſuivre un projet, dont l'exécution avoit été préparée dans le ſilence depuis l'origine des écoles, par des travaux pénibles, qui, à raiſon de leur étendue, avoient rendu juſqu'à ce jour cette exécution impoſſible.

Pour parvenir dans les arts d'expreſſion à la parfaite repréſentation des animaux domeſtiques, les artiſtes qui s'en étoient occupés, n'avoient eu pour guides, dans cette carriere, que l'attrait qui

les portoit à ce genre d'imitation, que leur supériorité dans le talent de rendre ce qu'ils sentoient, qu'un certain tact, ou plutôt l'instinct du génie par lequel ils saisissoient de grands ensembles, enfin, que cette magie de leur art, qui supplée aux détails de la correction du dessin ; mais qui, aux yeux de l'homme éclairé, ne sauroit la remplacer. Il étoit impossible qu'avec des moyens si dignes, il est vrai, d'être secondés, mais insuffisans, ils eussent pu faire de grands progrès dans cette partie de l'art de rendre la nature : aussi, leurs ouvrages, quelque belle composition, quelqu'heureux effets qu'on soit forcé d'y reconnoître, ne sont, sous le rapport qui fixe ici notre attention, que des imitations défectueuses de cette même nature.

Ces imperfections ne pouvoient échapper à un homme qui, comme *Bourgelat*, doué de talens supérieurs, s'étoit entiérement livré à tout ce qui pouvoit être l'objet de la science des animaux domestiques, & jugeant également de la cause de ces imperfections, il sentit bientôt la possibilité d'offrir les moyens de les éviter.

Pénétré de ces idées, il conçut le projet d'établir les lois à suivre pour parvenir à la belle représentation des animaux ; il confia cette entreprise à un homme qui joignoit à une foule de connoissances précieuses dans les hautes sciences & dans

la méchanique, un goût décidé pour les beaux arts & le discernement nécessaire pour y tracer des regles. Cet homme (M. *Goiffon*), lié d'ailleurs d'amitié avec *Bourgelat*, qui avoit suivi, qui même avoit souvent partagé ses travaux, & qui s'étoit long-temps entretenu de ce dessein, étoit préparé, par cette raison, de longue main à son exécution.

Cependant la difficulté d'établir des principes dans une branche de l'art d'imitation où jusqu'ici on n'en avoit point connu; la comparaison qu'il falloit faire pour cela d'une foule d'animaux, pour y reconnoître la belle nature, l'obligation d'analyser les allures, les situations quelconques de chaque espece des animaux à étudier, de saisir leurs passions, &c. formoit un travail immense auquel M. *Goiffon* eût été hors d'état de suffire lui seul; aussi s'associa-t-il M. *Vincent*, jeune peintre, qui se destinoit pour l'histoire, & qui gravoit parfaitement. Cet artiste, venu à l'école pour y étudier l'anatomie des animaux & leur conformation extérieure, relativement à l'art auquel il s'étoit voué, fut bientôt en état de le seconder.

Ces deux hommes se livrerent, sans interruption, à tous les genres de travaux (dissection, dessin, gravure, mesure, calculs,) qui étoient nécessaires pour exécuter leur entreprise. M. *Goiffon*

ſuccomba au milieu de ces occupations (1), & ce ne fut qu'en 1779, que ſon collégue reſté ſeul pour les continuer, put en publier une partie, ſous le titre de *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidele repréſentation des animaux, tant en peinture qu'en ſculpture. Premiere partie, concernant le cheval* (2).

La réunion de ces premiers matériaux permit de les faire connoître dans des cours publics inſtitués à cet effet. Le directeur-général des finances approuva ces vues, & on forma dans l'école vétérinaire même un établiſſement ſous le titre d'*école de principes relatifs à la fidele repréſentation des animaux domeſtiques*.

C'eſt le premier Septembre de l'année 1780, que M. *Vincent*, qui avoit été nommé par le roi, & breveté profeſſeur de cette école, en fit l'ouverture; il démontra ſur la nature même les principes établis dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Malgré la diſtance de cette école à la capitale, le cours fut ſuivi par un grand nombres d'éleves

---

(1) En 1776. *Voyez* la premiere partie du volume de 1782-1790.

(2) On trouve une notice détaillée de cet ouvrage, dans la quatrieme partie du volume de l'an III. Nous ferons également connoître les autres productions de M. *Vincent*, que la mort a auſſi enlevé, jeune encore, à l'art & à ſes amis.

en peinture & en ſculpture : on y vit même des académiciens d'un talent connu, mais d'un génie aſſez élevé pour reconnoître ce qui leur manquoit pour exceller dans la partie de leur art que le cours avoit pour objet d'éclairer, & pour chercher à s'y inſtruire.

Voici le compte que le *Journal de Paris* rendit du concours de pratique qui eut lieu la même année, peu de temps après.

« Le 14 Novembre 1780, il y eut, à l'école vétérinaire d'Alfort, un concours préſidé par le directeur-général des finances, auquel ont aſſiſté M. *Guerrier de Bezance*, maître des requêtes, chargé de ce département, & pluſieurs membres de la ſociété royale de médecine & de l'académie des ſciences, MM. *Vicq-d'Azyr*, *Poiſſonnier-Deſperrieres*, *Colombier*, *Macquart*, *Teſſier*, & *de Juſſieu*, qui avoient été invités, ainſi que pluſieurs perſonnes diſtinguées.

» Cet établiſſement, fait pour honorer la France, & devenu le modele de ceux qu'on a formé depuis chez l'étranger, prend, dans ce moment, une nouvelle activité ſous M. *Chabert*, que le roi, ſur la préſentation de M. *Necker*, vient de nommer directeur-général des écoles vétérinaires de France; directorat qui s'étend, en quelque ſorte, ſur celles des nations étrangeres; l'école de Paris étant ſou-

vent consultée par elles sur leur régime, & sur les points importans de doctrine.

» Le concours avoit pour objet la pratique, objet important dans tous les arts, & sur-tout dans l'art vétérinaire: nous n'entrerons point dans le détail des opérations faites par les éleves; opérations au nombre de vingt-six.

» La ferrure étant également importante, on exige que les éleves s'y perfectionnent. En conséquence, chacun des concurrens a présenté un cheval, qu'il a ferré lui-même, ainsi que des pieds de chevaux morts, dont les difformités naturelles exigeoient des connoissances particulieres dans l'art de la ferrure.

» Les membres de la société ont eu peine à fixer leur choix sur le mérite des éleves, quoique le concours ait duré la journée entiere; ce qui a dû nécessairement multiplier les épreuves dont ils se sont tirés à la plus grande satisfaction de leurs juges: cependant, il a fallu distinguer les prix & les accessit. Les prix sont une médaille attachée par une chaîne d'or; l'accessit consiste dans la chaîne seulement: les six prix ont été adjugés à MM. *Huzard*, *Ignard*, *Chapet*, *Auricane*, *Lacroix* & *Payen*; & les six accessits, à MM. *Brard*, *Bigot*, *Casset*, *Giraud*, *Lavy* & *Flaubert*.

» L'accessit a été d'autant plus flatteur pour

ceux des éleves qui l'ont obtenu, que le directeur-général des finances, de la main duquel ils ont eu l'honneur de le recevoir, a assuré ces éleves qu'il les gratifieroit de la médaille au premier service que, dans les cas d'épizootie, ils rendroient dans les provinces où ils seroient appellés par la suite. Cet encouragement flatteur de la part du ministre des finances a prouvé combien il a à cœur le succès de cet établissement; ensorte que les écoles vétérinaires retrouveront, dans la personne de M. *Necker*, la même protection que leur avoit accordé M. *Bertin*, qui a eu l'honneur de les fonder (1) ».

Le ministre, après la distribution des prix, remit au C. *Chabert* le brevet de directeur-général des écoles; & en le lui donnant, il lui dit: « Cette preuve de la confiance du roi est pour vous la récompense la plus flatteuse; elle est le fruit de vos travaux, & vous la recevez sur le théâtre même de votre gloire ».

Immédiatement après le concours, la société royale de médecine, dont les travaux sont si heureusement dirigés vers tout ce qui tend aux progrès de la science médicale, & qui recherche les hommes qui peuvent concourir à ses vues bienfaisantes, nomma le C. *Chabert* son correspondant.

(1) *Journal de Paris, année* 1780, n°. 323.

Le vœu de cette ſociété ſavante, relativement à cette nomination, nous paroiſſant complettement énoncé dans la notice qui a été inſérée à ce ſujet dans le *Journal de Paris*, nous croyons devoir la tranſcrire ici.

» La ſociété royale de médecine, a élu unanimement dans ſa ſéance tenue au Louvre le 17 Novembre dernier, pour ſon correſpondant, M. *Chabert*, directeur & inſpecteur général des écoles royales vétérinaires de France; & voulant lui donner une marque particuliere de ſon eſtime, elle l'a diſpenſé, dans cette nomination, du délai preſcrit, & de quelques autres formalités qui ſont d'uſage (1); le motif de cette élection indiqué dans le diplôme honorable accordé à M. *Chabert*, ſont les progrès de l'art vétérinaire, accélérés par ſes ſoins & prouvés par pluſieurs opérations nouvelles dont il eſt l'auteur, & qui ont été pratiquées par les éleves de cette école, en préſence des commiſſaires de la ſociété royale. On verra ſans doute avec plaiſir la juſtice rendue aux travaux de M. *Chabert*, & l'harmonie qui regne entre deux établiſſemens, leſquels ont, ſous quelques

(1) Le domicile du C. *Chabert*, n'étoit pas à la diſtance de Paris, preſcrite par les réglemens; il lui fut accordé une diſpenſe à ce ſujet, avec l'agrément du roi.

rapports, le même but du bien public. A la correspondance que la société entretient avec les médecins & physiciens les plus habiles du royaume & des pays étrangers, se joindra celle des artistes-vétérinaires; ainsi tout ce qui est relatif, soit à la santé des hommes, soit à celle des animaux, se réunira au même centre, & sera dirigé par les mêmes principes. Il résultera de ces dispositions un concours de lumieres très-utiles pour ceux qui seront chargés du traitement des épidémies, ou des épizooties, & une collection considérable de faits très-intéressans, que la société continuera de publier dans ses volumes (1) ».

SÉANCE publique, & Prix décernés à l'École vétérinaire d'Alfort, le 15 *Août* 1791 (2).

Le C. *Chabert* ayant invité les artistes-vétérinaires établis à Paris, à se rendre à l'École vétérinaire, pour y interroger & juger les éleves qui venoient de terminer le cours de pratique des maladies & des opérations, & former ainsi une espece de juri d'instruction, pour procéder à la distribution des prix comme les années précédentes,

(1) *Journal de Paris* 1780, n°. 348.

(2) On peut voir les séances des années précédentes dans la premiere partie du volume de 1782-1790.

quatorze éleves subirent l'examen, répondirent successivement aux questions qui leur furent faites par les juges sur toutes les parties de la médecine vétérinaire, & pratiquerent sur des animaux vivans, les opérations que nécessitent la plupart des maladies dont ils sont affectés.

L'assemblée témoigna aux concurrens, combien elle étoit satisfaite de leur zele & de leurs efforts, & combien elle regrettoit d'être bornée dans le nombre des prix qu'elle avoit à distribuer; elle encouragea ceux que la fortune ne favorisa point, & les excita à mériter bientôt cette récompense, en adressant à l'école des mémoires & des observations qui constateroient leur pratique assidue & leurs succès dans les départemens pour lesquels ils sont destinés.

Louis Duchemin, *François Kaindler* & *Jean Monestier*, ayant réunis l'unanimité des suffrages, obtinrent le prix, consistant en la chaîne d'or & la médaille.

Pierre-Benoît Lejeune, *Joseph Guillier*, & *Jean Cordier*, ayant réunis le plus grand nombre de voix, on leur accorda l'accessit, consistant en la chaîne d'or.

Avant la distribution des prix, le C. *Huzard*, l'un des membres du juri, lut le raport suivant:

» Dans la séance publique qui eut lieu à l'École

au mois de Juillet de l'année derniere (1790), le C. *Chabert* fit part à l'assemblée que plusieurs éleves fixés depuis long-temps dans les différens départemens, lui avoient adressé des observations & des mémoires sur toutes les parties de la science vétérinaire, & demandoient à obtenir la récompense de leurs travaux. Il fut décidé que les artistes vétérinaires établis à Paris, & qui sont rassemblés ici aujourd'hui pour juger les concurrens, se réuniroient de temps à autre; que le C. *Chabert* remettroit les mémoires qui lui seroient adressés, à cette espece de juri, pour y être lus & discutés, & que les prix ne seroient accordés que sur le jugement qui en seroit porté, & à la pluralité des voix; il parut au C. *Chabert* & à M. *Blondel* alors intendant des finances, chargé de l'administration de l'école, que les vétérinaires ainsi jugés par leurs pairs, le seroient de la maniere la plus équitable & en même-temps la plus propre à accélérer les progrès de l'art. Il fut décidé aussi que les observations seroient successivement imprimées dans l'ouvrage annuel, dont les CC. *Chabert*, *Flandrin*, & moi avons déjà publié deux volumes.

» Le juri a fait tous ses efforts pour justifier le choix qu'on a fait de lui. Il a reçu beaucoup de mémoires & d'observations, & il n'a accordé qu'un

petit nombre de prix. Je vais rendre compte, en peu de mots, des motifs qui ont dû le déterminer à montrer une juste sévérité.

» Il nous a été facile, à la lecture des observations que nous avons reçues, de les diviser en deux grandes classes. Les premieres comprennent celles qui ont été rédigées sans motifs de récompense, & qui ne tendent qu'à accélérer les progrès de la science; elles réunissent tout ce qui peut en faciliter le développement, & on voit bien qu'elles ont été écrites d'après les animaux même. Plusieurs ont été imprimées dans des cas d'épizooties; les principes & les traitemens qu'elles contiennent, ont le plus souvent été couronnés par des succès: sous tous ces rapports, elles étoient donc faites pour inspirer la confiance. Ce sont ces observations, en petit nombre, que nous avons principalement accueillies.

» Nous avons aisément reconnu dans les autres, beaucoup plus nombreuses, le motif de leur rédaction. Les auteurs paroissent s'être beaucoup plus occupés de la récompense qu'ils sollicitoient, que de l'avancement de l'art vétérinaire; les uns n'ont rendu compte dans leurs écrits, que de leurs succès, & ne nous ont présenté qu'une foule de guérisons toujours heureuses; les autres ont omis des détails essentiels, & sans lesquels des observations, même

intéreſſantes, ne ſont que des ſqueletes inutiles, dont il eſt impoſſible d'apprécier la valeur. Quelques-uns, dans l'intention ſans doute d'attacher plus particulièrement les regards ſur leurs travaux, nous ont adreſſé des obſervations extraordinaires, hors des regles de la nature, & trop multipliées pour être vraiſemblables ; quelques-autres, ſe hâtant de raſſembler de mémoire tout ce qu'ils avoient fait depuis pluſieurs années, ne nous ont adreſſé que des liſtes de maladies différentes, dont la deſcription, les phénomenes & les traitemens étoient néanmoins toujours uniformes. Pluſieurs de ces liſtes étoient appuyées d'approbations de protecteurs ignorans & titrés, ou de gens en place, mais qui n'ont pu être d'aucune conſidération auprès de nous. Il en eſt un petit nombre enfin que nous avons cru devoir écarter auſſi, parce que les auteurs ſe ſont livrés à des détails théoriques & prolixes, ſouvent auſſi dangereux dans la pratique, que le charlataniſme de quelques autres.

» 1°. Nous avons accordé une médaille au C. *Coquet*, éleve des écoles vétérinaires de Lyon & de Paris. Il étoit fixé dans ſa province long-temps avant qu'on diſtribuât des médailles dans les écoles; il a été employé avec ſuccès dans le traitement de différentes épizooties, & les intendans de Rouen ont fait ſucceſſivement imprimer & diſtribuer plu-

ſieurs inſtructions, qu'il a rédigées à ce ſujet. Il nous a adreſſé un grand nombre d'obſervations intéreſſantes ſur les haras; les épizooties, le charbon; ſur les maladies des bêtes à cornes; ſur celles des chats, animaux très-importans dans les grandes fermes, pour la deſtruction de la vermine; ſur les fractures, les maladies des yeux, &c. Pluſieurs ſont déjà imprimées dans nos volumes. Le C. *Coquet* exerce l'art vétérinaire à Neuchâtel, dans le département de la Seine inférieure.

» 2°. Au C. *Roudier*, d'Airagues, département des Bouches-du-Rhône. Cet artiſte, qui devoit concourir l'année derniere, étoit occupé alors à traiter une épizootie à Avrolles, près Joigny; & ſur le compte avantageux qui en avoit été rendu par le C. *Chabert*, l'aſſemblée avoit décidé qu'il n'obtiendroit cette récompenſe, qu'autant qu'il rapporteroit de ſes travaux un compte ſatisfaiſant, & revêtu de l'atteſtation de la municipalité dans laquelle il étoit employé. Le C. *Roudier* a juſtifié le choix qu'on avoit fait de lui; il nous a donné un bon mémoire ſur la péripneumonie des bêtes à cornes, & ſur la pourriture des moutons, qu'il a traitées avec ſuccès à Avrolles. Ces ſuccès ont été atteſtés par les habitans du lieu, & ces ſortes d'atteſtations, données par des gens qui ne connoiſſent aucune conſidération perſonnelle, valent beaucoup mieux

mieux que celles des protecteurs. Le C. *Roudier* eſt établi à Joigny, dans le département de l'Yonne.

» 3°. Au C. *Pradier*, à Limoges, département de la Haute-Vienne. Il nous a adreſſé des obſervations-pratiques ſur différentes maladies externes, & ſur le charbon. Elles annoncent le praticien obſervateur.

» 4°. Au C. *Chevalier*, qui a lu, dans nos aſſemblées, des obſervations ſur la fourbure, les javards, les clous de rue, les indigeſtions, le farcin, les vers, &c. Cette derniere eſt imprimée dans la troiſieme partie du volume de 1791. Le C. *Chevalier* eſt établi à Franciade, dans le département de la Seine.

» 5°. Au C. *Edouard*, à Yette, département du Pas-de-Calais. Le C. *Edouard* s'eſt livré avec perſévérance, à l'étude des maladies des yeux; les tentatives heureuſes qu'il a faites ſur la cataracte dans l'homme, & celles qu'il a faites ſur les animaux, ſont revêtues de tout ce qui peut en aſſurer l'authenticité. L'inſtrument qu'il a imaginé, pour fixer le globe dans le cheval, paroît tendre à aſſurer le ſuccès de l'opération dans cet animal. On trouve, dans la troiſieme partie du volume de 1793, ſon mémoire ſur la cataracte, & la deſcription de ſon inſtrument.

» 6°. Au C. *Roudille*, à Taraſcon, département des Bouches-du-Rhône. Le C. *Roudille* étoit chirurgien avant de ſe livrer à l'étude de l'art vétéri-

naire ; il nous a adreſſé un bon mémoire ſur la pourriture des moutons, & des obſervations ſur la courbature & ſur les effets des vers dans les chiens.

» 7°. Au C. *Gervi*, à Gannat, département de l'Allier. Cet éleve, ſorti depuis long-temps des Écoles, a toujours fait part au C. *Chabert* de ſes obſervations, ainſi que de la deſcription des différentes épizooties, dans leſquelles il a été employé. On trouvera de lui, dans la troiſieme partie de ce volume, & de celui de 1793, des obſervations ſur différentes parties de la médecine vétérinaire (1).

» Sur l'obſervation faite par le C. *Gilbert*, l'un des profeſſeurs à l'École, que les médailles devant inſpirer une entiere confiance en ceux qui les portent, ſur-tout dans les campagnes, il étoit important de ne pas les confondre & les aſſimiler avec les récompenſes académiques ; il a été décidé que les artiſtes vétérinaires qui adreſſeroient à l'école des mémoires ou des obſervations, auroient l'attention de les faire revêtir, non-ſeulement des atteſtations des propriétaires, mais encore de celles des municipalités où ils réſident, & ſous les yeux deſquelles les faits ſe ſont paſſés.

(1) L'art vétérinaire a perdu cet excellent ſujet ; il eſt mort en l'an V, & a été remplacé à Gannat, par le C. *Kaindler*.

ÉTAT de l'École vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1791.

Nous nous bornerons, pour éviter les répétitions, à indiquer seulement dans ce volume les changemens survenus depuis l'année derniere dans l'administration de l'École. (*Voyez* l'état de cette École dans la premiere partie du volume de 1791.)

Administrateur.

M. *de Lessart*, ministre de l'intérieur, à Paris.

Chef des Forges.

M. *Bertier*, à l'École.

M. *Desplas*, jeune, qui a rempli cette place, une partie de l'année précédente, est passé à Saint-Domingue, pour y exercer l'art, avec un brevet d'artiste-vétérinaire.

Régisseur.

Cette place a été supprimée, & le Directeur est resté chargé de la régie & de la comptabilité.

Corps de Casernes des Éleves militaires.

La place de Commandant en second a été supprimée; & M. *Berthier*, ayant donné sa démission, le C. *Lefevre* a passé à la place de Commandant des Éleves militaires.

OBSERVATIONS sur l'extrait de la Séance de l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, inséré dans la premiere partie du volume de 1791.

Dans l'extrait, que nous avons donné, de la séance de l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, concernant les Écoles vétérinaires, nous avons dit, qu'après plusieurs observations, l'Assemblée avoit décrété, 1°. que les dépenses de l'École vétérinaire d'Alfort, seroient provisoirement réduites à 28,000 liv.; 2°. que la motion de M. *Pierre Dedelay*, concernant cet établissement, seroit renvoyée aux comités d'agriculture & de commerce, réunis aux comités militaire & d'instruction, pour en faire leur rapport. Nous avions pris ce décret & l'extrait de cette séance dans les journaux du temps (*le Moniteur, le Point du Jour*, &c.): nous l'avions lu dans une lettre adressée par M. *Lebrun* (rapporteur) à l'École vétérinaire; enfin, nous l'avions entendu répéter par toutes les bouches: cependant, ce décret ne se trouve dans aucune collection de ceux de l'Assemblée, quoique tous les autres rendus le même jour, y soient parfaitement énoncés. Il a vraisemblablement été oublié ou soustrait, & il résulte bien évidemment de l'absence de ce décret, que l'Assemblée nationale n'avoit encore rien prononcé sur les Écoles

vétérinaires. Cependant, le trésor national payoit provisoirement l'arrêté des dépenses relatives à cet objet, d'après le rapport imprimé de M. *Lebrun*, sur toutes les parties de la dépense publique.

Un décret de l'Assemblée nationale, du 2 Mars 1791, ayant supprimé les maîtrises & jurandes, & les priviléges ou brevets, & ordonné que tous ceux qui exercent un art, métier, ou profession quelconque, seroient tenus de se pourvoir de *patentes*, les éleves des Écoles vétérinaires ne peuvent plus prendre le titre de *privilégié en l'art vétérinaire*, qui leur étoit accordé par le brevet qu'on leur donnoit, lors de leur sortie des Écoles.

SUITE de l'état de l'Art vétérinaire à Paris. *(Voyez la premiere partie du volume de* 1791.)

SUPPLÉMENT *au Tableau des noms & demeures des Maréchaux-Ferrans, & Artistes-Vétérinaires exerçans à Paris.*

CC.

Alinot, au Temple.

Allier, rue & cul-de-sac Saint-Sébastien, près le Pont-aux-choux.

Anquetin, rue du faubourg Saint-Honoré,

Ancien maréchal aux écuries de Condé.

Barbier, à la grande pinte de Bercy.

Buisson, rue Saint-Maur, à la Courtille.

Calmet, rue des Petites-Écuries, au coin de celle du faubourg Saint-Denis.

Cathari, rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, près l'ancienne barriere.

Delmas jeune, rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.

Il forge des fers au cent.

Douarche, rue de la Mortellerie.

Dureuil, rue du Jardin des Plantes,

Foguel, à la petite Pologne.

Fontaine, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.

Faucon, rue & faubourg Saint-Lazare.

Gaillard, rue d'Aval, porte Saint-Antoine.

Galicy jeune, rue Saint-Martin,

Ancien maréchal au Haras du roi.

Giraud, rue & près la barriere des Gobelins.

Giroux, rue du faubourg Saint-Martin.

Grippiere pere, rue de Grenelle-Saint-Germain.

Ancien maréchal des écuries de la reine. Il a publié un prospectus pour mettre les chevaux au vert.

Henry, rue Coquenard, faubourg Montmartre.

Hervé, rue & faubourg Saint-Lazare.

Hubert, rue du faubourg du Roule.

La Perouse, rue de Charonne, près la rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.

Laraye, rue du faubourg Saint-Antoine, au coin de celle de Reuilly.

Maret, rue de l'Oursine, faubourg Saint-Marcel.

Merlin fils, rue du faubourg Saint-Martin, près le chemin de Pantin.

Papaut, à la petite Pologne.

Piot, dit *Béarnois*, rue & faubourg St.-Laurent.

Reunier, rue Boucherat, au Marais.

Richard, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.

Sarron, rue du petit Bacq, faub. Saint-Germain.

Tamagnon, rue des Martyrs, faub. Montmartre.

Thierion, rue Coquenard, faubourg Montmartre.

Zeranger, rue du faubourg Saint-Antoine, en face de la rue Saint-Bernard.

Morts & retirés.

Bellocq, mort le 12 Novembre 1790.

M. *Bellocq* étoit bon praticien, & il jouissoit d'une réputation étendue dans Paris. Il avoit étudié l'art vétérinaire dans un âge déjà avancé, & étoit parvenu, à force de travail, à vaincre des difficultés que n'éprouvent point ceux qui commencent l'étude de cet art dès leur jeunesse. Le dernier duc d'Orléans lui avoit accordé toute sa confiance, & il la méritoit.

Il a été remplacé par le C. *César*, son gendre.

Decalogne, est retiré.

Il a été remplacé par le C. *Dureuil*.

Fauré pere, eſt retiré.

Guillem, eſt retiré.

Huzard pere, mort le 5 Ventôſe, an II.

Lacoſte, mort en Février 1791.

Il a été remplacé par le C. *Reunier*.

Lafoſſe, eſt retiré à Montataire, dans le département de l'Oiſe.

Lamotte, mort en 1791.

Il a été remplacé par le C. *Alinot*.

Lanier, rue du Jardin des plantes, mort en Juin 1791.

Mangin, rue de Reuilly, mort en 1789.

Montillot, mort en Janvier 1791.

Il étoit ancien maréchal de la Gendarmerie françoiſe. Son fils étudie l'art vétérinaire pour le remplacer.

Moronvalle, mort le 4 Novembre 1790.

Il a été remplacé par le C. *Anquetin*.

Nicolaï, mort le 23 Mars 1791.

Pauc, eſt retiré.

Il a été remplacé par le C. *Giroux*.

Prévoſt, mort en Février 1791.

Robin, mort au commencement de 1791.

Il a été remplacé par le C. *Galicy*, jeune.

Nota. Voyez dans la premiere partie du volume de 1782-1790, la liſte des éleves ſortis des écoles vétérinaires de France.

Programmes des Prix distribués & proposés par différentes Académies & Sociétés d'agriculture, sur des questions rélatives à l'Art vétérinaire.

Extrait de la Séance publique de la Société royale de médecine de Paris, tenue au Louvre, le 30 Août 1791.

I. La Société avoit proposé, dans ses séances des 26 Août 1788 & 23 Février 1790, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 livres, dû à la bienfaisance d'une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante : *Déterminer, par une suite d'observations, quels sont les bons & les mauvais effets qui résultent de l'usage des différentes especes de son, considérés comme aliment, ou comme médicament dans la médecine des animaux?*

Il n'y a eu qu'un petit nombre de mémoires envoyés à ce concours, & la Société n'en a point été satisfaite. Elle a reçu un ouvrage italien, imprimé, dans lequel cette question est traitée sous ses principaux rapports. Toutes les différentes especes de son y sont examinées successivement. On y considere les parties farineuses ou huileuses qui y demeurent attachées; on y recherche quelle est l'espece de son la plus putrescible; l'action des sucs gastriques sur ces substances y est déterminée par

des expériences positives, dont le résultat est que ces sucs retardent les progrès de la putrescibilité du son (1).

La Société a accordé à M. *Toggia*, professeur de l'art vétérinaire, à Verceil, en Piémont, auteur de ce mémoire, un prix d'encouragement de la valeur d'un jeton d'or.

II. La Société avoit proposé, dans sa séance du 23 Février 1790, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 livres, la question suivante : *Déterminer, par des expériences exactes, quelles sont la nature & les différences du suc gastrique dans les différentes classes d'animaux ; quel est son usage dans la digestion ; quelles sont les principales altérations dont il est susceptible ; quelle est son influence dans les productions des maladies ; de quelle maniere il modifie l'action des remedes, & dans quels cas il peut lui-même être employé comme médicament ?*

La Société, n'ayant point été satisfaite des mémoires envoyés à ce concours, engage, soit les auteurs qui ont concouru, soit les autres personnes qui réunissent les connoissances nécessaires pour la solution de cet important problême, à s'en

(1) Nous avons indiqué cet ouvrage dans la premiere partie du volume de 1791, nous en publierons la traduction dans un de nos volumes.

occuper, avec tout le ſoin qu'exigent de pareilles recherches.

Extrait de la Séance publique de la Société royale d'agriculture de Paris, tenue le 29 Décembre 1790.

I. La Société a adjugé, en forme de prix, trois béliers & ſix brebis de race eſpagnole ; ſavoir :

Un bélier & deux brebis à *M. Vattier*, ſon correſpondant à la Croix de Bernis, près de Paris, qui a propagé, dans le canton qu'il habite, la culture des pommes de terre, en fourniſſant aux cultivateurs de ſon voiſinage, les moyens de ſe convaincre, par des expériences dont il a fait toutes les avances, des grands avantages qu'on peut retirer de la culture de cette racine.

Un bélier & deux brebis à M. *Creuzé-la-Touche*, député à l'aſſemblée nationale, & correſpondant de la Société, à Chatellerault, qui a communiqué à la compagnie pluſieurs obſervations importantes ſur l'état de l'agriculture de ſon canton, & qui conſacre depuis long-temps ſes lumieres & ſon patriotiſme à l'avancement de l'art agricole, & à l'amélioration du ſort des cultivateurs.

Un bélier & deux brebis á M. *Norbert-Preſſac*, curé de Saint-Gaudent, près Civrai, & correſpondant de la Société, qui ne laiſſant échapper au-

cune occafion de contribuer au bonheur des cultiva-teurs de fon canton, a manifefté depuis long-temps le defir d'y améliorer les races des bêtes à laine.

II. La Société avoit propofé, pour l'année 1788, un prix de la valeur de 300 livres, pour être donné à l'auteur du meilleur mémoire fur la queftion fuivante : *Quels font les moyens les plus efficaces de détruire la cufcute ou teigne, qui fe trouve communément dans les luzernieres?* Les pieces envoyées au concours, n'ayant point entiérement fatisfait la Société, elle propofa, en 1788, la même queftion pour l'année 1790; mais les nouveaux écrits qu'elle a reçus cette année, n'ont point encore rempli fes vues.

III. La Société avoit propofé, pour l'année 1788, un prix de la valeur de 600 livres, en faveur du meilleur mémoire qui lui auroit été adreffé fur le fujet fuivant : *Perfectionner les différens procédés employés pour faire éclore artificiellement & élever des poulets, & indiquer les meilleures pratiques à fuivre dans un établiffement de ce genre fait en grand.* Aucun des mémoires reçus ne lui ayant paru avoir rempli fuffifamment les conditions du programme, elle avoit propofé de nouveau le même fujet. Ce prix devoit être diftribué dans cette féance.

La Société a reçu, fur ce fujet, plufieurs mé-

moires ; mais, avant de prononcer, elle a desiré répéter la plupart des expériences commencées par les auteurs de ces écrits ; & les circonstances ne lui ayant pas permis de faire ces expériences, qui exigent beaucoup de soin & de temps, elle renvoye la distribution de ce prix à sa séance publique de 1791.

IV. La Société avoit proposé, en 1787, un prix de 600 livres, qui devoit être adjugé dans cette séance, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus sûrs pour obtenir de nouvelles variétés de végétaux utiles dans l'économie rurale & domestique, & quels sont les procédés à suivre pour acclimater, dans un pays, les différentes variétés de végétaux ?* Plusieurs mémoires ont été envoyés au concours ; mais comme ils étoient plutôt le fruit de la théorie & du raisonnement, que de l'expérience, & qu'ils présentoient peu de faits nouveaux, la Société a cru devoir proposer le même sujet pour l'année 1791 ; elle desire que les concurrens s'occupent non-seulement de l'indication des procédés qu'on pourroit suivre pour se procurer de nouvelles variétés, & les acclimater dans un pays, mais qu'ils s'occupent encore de l'histoire des méthodes qu'on a employées jusqu'ici pour parvenir à ce but, & des résultats qu'elles ont donnés.

V. La Société diſtribuera, dans ſa ſéance publique de 1791, pluſieurs médailles d'or aux perſonnes qui auront contribué, d'une maniere évidente, aux progrès de l'agriculture & au bonheur des laboureurs. Elle engage ſpécialement les cultivateurs du royaume à lui faire connoître les citoyens qui auront rempli à cet égard les vues de la Société; elle diſtinguera ſur-tout ceux qui auront fait des plantations d'arbres, & favoriſé la multiplication des bêtes-à-laine de races.

II°. Jurisprudence Vétérinaire.

De la manière de procéder devant les Arbitres (1).

L'Assemblée nationale a rendu sur cet objet très-important, le 16 Août 1790, le décret suivant:

I. L'arbitrage étant le moyen le plus raisonnable de terminer les contestations entre les citoyens, les législateurs ne pourront faire aucunes dispositions qui tendroient à diminuer, soit la faveur, soit l'efficacité des compromis.

II. Toutes personnes ayant le libre exercice de leurs droits ou de leurs actions, pourront nommer un ou plusieurs *arbitres* pour prononcer sur leurs intérêts privés, dans tous les cas & en toute matiere sans exception.

III. Les compromis qui ne fixeront aucun délai dans lequel les *arbitres* devront prononcer, & ceux dont le delai sera expiré, seront néanmoins valables, & auront leur exécution, jusqu'à ce qu'une des parties ait fait signifier aux *arbitres* qu'elle ne veut plus tenir à l'arbitrage.

IV. Il ne sera plus permis d'appeller des sentences

(1) Nous n'entendons parler ici que des *arbitres* choisis à l'amiable & d'un commun accord par les parties, & non de ceux nommés dans certains cas par les juges. Nous parlerons de ces derniers dans un autre volume.

arbitrales, à moins que les parties ne se soient expressément réservés, par le compromis, la faculté de l'appel.

V. Les parties qui conviendront de se réserver l'appel, seront tenues de convenir également, par le compromis, d'un tribunal entre tous ceux du royaume, auquel l'appel sera déféré, faute de quoi l'appel ne sera pas reçu.

VI. Les sentences arbitrales, dont il n'y aura pas d'appel, seront rendues exécutoires par une simple ordonnance du président du tribunal de district, qui sera tenu de la donner au bas ou en marge de l'expédition qui lui sera présentée.

La procédure devant les *arbitres* ne peut avoir lieu, comme nous l'avons dit, qu'autant que les parties en sont parfaitement d'accord : voici la maniere succincte & peu dispendieuse de procéder.

Si celui qui a acheté un animal, le soupçonne attaqué de quelque cas rédhibitoire avant l'expiration du délai de la garantie (1), il en prévient son vendeur, & lui demande s'il veut le faire visiter à l'amiable. Le vendeur y consentant, les parties choisissent ou un seul *expert-arbitre* pour prononcer sur l'existence du cas rédhibitoire, ou

(1) Voyez la durée de ce délai dans la Jurisprudence vétérinaire du volume de 1791, premiere partie.

chacune

chacune en choisit un de son côté. Dans le cas où les parties conviennent d'un seul, elles se retirent pardevant lui, & lui exposent le sujet qui les divise. L'*expert - arbitre* leur fait alors souscrire un compromis, ou une espece de transaction conçu, à-peu-près ainsi qu'il suit :

« Nous soussignés, *Jean Bellami, voiturier à Paris, département de la Seine*, y demeurant *rue de la Loi*, vendeur, d'une part ; & *Sébastien Rondeau, fermier à Meaux, département de Seine & Marne*, acheteur, d'autre part, sommes convenus que *le cheval de trait, entier, à tous crins, sous poil bai-brun, marqué en tête, de la taille d'un mètre soixante centimètres* (*quatre pieds dix pouces*), mesuré à la *chaîne* (ou à la potence) & *hors d'âge*, vendu le *huit de ce mois*, & *payé comptant* la somme de *deux cent francs*, qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation entre nous, attendu qu'il est soupçonné d'être attaqué de *la pousse*, sera vu, examiné, & visité par le C.... *expert arbitre*, que nous choisissons à cet effet d'un commun consentement, lequel nous autorisons à prononcer dans la contestation qui nous divise ; promettant & nous obligeant de souscrire au jugement qu'il portera sur l'état de *ce cheval*, regardant ce jugement comme souverain, & renonçant à l'appel ; aux termes du décret de l'Assemblée nationale, du 16 Août 1790, concernant les *ar-*

bitres; en foi de quoi nous avons signé le présent. *A Paris, le quinze Frimaire, an VII de la République françoise, une & indivisible*. BELLAMI, RONDEAU».

Ce modele qui peut être modifié de mille manieres, selon les circonstances, ou selon les conventions particulieres des parties, suffit pour faire voir l'esprit dans lequel l'écrit doit être conçu.

Il doit contenir positivement les clauses de la vente, & exposer clairement l'objet de la mission de l'*expert-arbitre*, afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Cet acte est essentiel, non-seulement pour la sûreté commune des parties, mais encore pour assurer l'exécution du jugement de l'*expert-arbitre*, contre lequel la partie perdante pourroit peut-être chercher à revenir, si elle n'étoit pas liée par un pareil écrit.

Il doit aussi énoncer si les parties se sont réservées, ou non, le droit d'appel; & dans ce dernier cas, il doit indiquer le tribunal auquel l'appel sera déféré, aux termes des articles IV & V du décret.

Celle des parties qui n'a pas écrit l'acte, ou toutes deux s'il a été redigé par un tiers, doivent en approuver le contenu avant de le signer. Si l'une d'elles ne sait pas écrire, il suffira qu'elle fasse sa croix ou sa marque en présence de deux témoins notables.

S'il arrivoit que ni l'une ni l'autre des parties

ne sût écrire, elles se retireroient pour énoncer leur volonté, pardevant un officier public, notaire, ou juge de paix, du lieu ou du canton qu'elles habitent, qui rédigeroit la transaction pour être ensuite communiquée à l'*expert-arbitre.*

L'*expert-arbitre* procede alors à la visite de l'animal qu'on lui présente; il déclare verbalement aux parties s'il est, ou s'il n'est pas, attaqué de la maladie rédhibitoire qu'on lui soupçonne; & si après cette déclaration, la partie perdante fait des difficultés pour l'exécution des conventions mentionnées dans la transaction, l'*expert-arbitre* motive son avis au bas, à-peu-près de la maniere suivante:

« Je soussigné *Jean-Baptiste Huzard, vetérinaire à Paris, Département de la Seine, y demeurant, rue de l'Éperon, onzieme Municipalité, expert-arbitre* choisi par les parties dénommées dans la transaction ci-dessus, ai procédé *aujourd'hui, huit heures du matin,* à la visite *du cheval* qui y est désigné, *parties présentes;* & après l'avoir examiné *dans le repos, immédiatement après l'exercice & pendant l'action de manger*, j'ai reconnu qu'*il avoit le mouvement du flanc irrégulier & entrecoupé par le contre-temps ou l'espece de soubre-saut qui constitue la Pousse;* j'ai reconnu aussi qu'*il étoit affecté d'une toux séche & d'un flux blanc & léger par les naseaux, symptômes qui accompagnent souvent cette maladie, l'une de celles*

rédhibitoires; pourquoi j'ai jugé que *ce cheval eſt pouſſif*, & que, conformément aux arrêts & réglemens rendus ſur le fait de la rédhibition, le vendeur doit être tenu de le reprendre, & d'en reſtituer le prix à l'acheteur. Fait à *Paris*, le *ſeize Nivôſe*, *an ſept de la République françoiſe*, *une & indiviſible*, HUZARD ».

Si les parties ne ſont pas préſentes, l'*expert-arbitre* doit ſignaler exactement le cheval, pour qu'elles reconnoiſſent que c'eſt bien celui qui fait l'objet de l'inſtance, & parce que ſouvent il l'eſt très-inexactement dans la tranſaction; il indiquera auſſi par qui le cheval lui a été préſenté.

L'*expert-arbitre* ne doit pas ſe borner à dire que l'animal qu'il a viſité eſt, ou n'eſt pas, affecté de telle maladie, mais il doit énoncer, d'une maniere claire & préciſe, la préſence ou l'abſence des ſymptômes univoques qui l'ont déterminé à prononcer qu'il eſt, ou qu'il n'eſt point, affecté de la maladie rédhibitoire qu'on lui ſoupçonnoit.

S'il s'agit de la valeur d'un animal ou d'une garantie conteſtée, de diſcuſſions verbales, &c., l'*arbitre* entend les parties, prend lecture des pieces, s'il y en a, & entend des témoins, s'il le juge néceſſaire, ou ſi les parties le requierent; il réſume enſuite ſommairement ſon avis & les motifs qui l'ont déterminé dans le jugement qu'il porte.

Si l'inſtance a déjà donné lieu à des frais & à des dépens, l'*expert-arbitre* prononcera en même-temps quelle eſt celle des parties qui doit les ſupporter. Dans ce cas, il eſt d'uſage de les faire ſupporter également par chacune d'elles. Ceux de fourriere ou de nourriture de l'animal n'étant exigibles que du jour de la demande en juſtice (1), s'il n'y en a point eu de formée avant la viſite de l'*expert-arbitre*, ils reſtent à la charge de l'acheteur, parce qu'il eſt cenſé avoir tiré ſervice de l'animal, juſqu'au moment où il s'eſt apperçu du vice rédhibitoire, & que la nourriture compenſe le travail qu'il en a tiré.

Si après le prononcé de l'*expert-arbitre* il s'éleve quelques difficultés de la part de l'une des parties, il remet la tranſaction & ſon jugement qui y eſt joint, à celle en faveur de laquelle il a prononcé, & elle traduit ſa partie adverſe devant le tribunal indiqué dans l'acte, ou devant celui de diſtrict, s'il n'y en a point d'indiqué. La ſentence arbitrale eſt rendue exécutoire par l'ordonnance du juge, conformément à l'article VI du décret.

L'expert-arbitre peut encore retenir par-devers lui les écrits ci-deſſus, & ne les dépoſer au greffe

(1) Voyez la Juriſprudence vétérinaire, dans la premiere partie du volume de 1791.

du tribunal devant lequel les parties se seront retirées, que sur la demande du juge.

Dans le cas où chacune des parties choisit un *expert-arbitre*, la marche à suivre est absolument la même ; mais il pourroit arriver que les deux experts ne soient pas d'accord sur l'existence de la maladie rédhibitoire qui donne lieu à la contestation, & alors il faut nécessairement avoir recours à un *tiers-arbitre ;* ce qui multiple toujours les frais & les démarches.

Il est important, de la part des parties, de prévenir ces inconvéniens, en convenant, dans leur transaction, du *tiers-arbitre* qu'elles choisissent, ou dont elles laissent le choix à ceux qu'elles ont nommé respectivement : voici alors comme la transaction doit être redigée.

« Nous soussignés, *Pierre Têtu, marchand de chevaux,* demeurant à *Chartres, Département d'Eure & Loir, de présent à Paris, logé rue du Marché aux chevaux, à l'auberge de la Cloche,* vendeur, d'une part, & *Nicolas Grancé, loueur de carosses aussi à Paris,* y demeurant, *rue Garanciere,* acheteur, d'autre part, sommes convenus que la *jument noire, à courte queue, de la taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres (quatre pieds huit pouces), & de l'âge de sept ans,* vendue le *quinze* de ce mois pour la somme de *trois cent soixante francs, payée comp-*

tant, qui fait l'objet d'une difficulté entre nous, parce qu'*elle* est soupçonnée d'être attaquée *du cornage*, sera vue examinée & visitée par le C..., pour le vendeur, & par le C..., pour l'acheteur, *experts-arbitres* que nous choisissons à cet effet, lesquels prononceront dans la contestation qui nous divise; & dans le cas où lesdits *experts-arbitres*, se trouveroient d'avis différens, nous les autorisons à choisir eux-mêmes un *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier (ou nous nommons le C..... *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier), promettant & nous obligeant de souscrire au jugement qu'ils porteront en commun, ou qui sera porté par ledit *tiers-arbitre*, sur l'état de *cette jument*, & sur tout ce qui est relatif à la contestation à laquelle *elle* a donné lieu, regardant ce jugement comme souverain & renonçant à l'appel; le tout aux termes du décret de l'Assemblée nationale constituante, du 16 Août 1790: en foi de quoi nous avons signé le présent. *A Paris, le vingt-quatre Nivôse, an sept de la République françoise, une & indivisible.* P. TÊTU, N. GRANCÉ ».

Si les *arbitres* sont d'accord sur le vice qui a donné lieu à l'arbitrage, ils rédigeront leur prononcé en commun, sur le plan du modele que nous avons donné ci-devant; si au contraire ils sont d'avis différens, ils appelleront verbalement le *tiers-arbitre* qu'ils auront choisi, ou celui qui

aura été choisi par les parties, & ils lui exposeront, aussi verbalement, l'objet de la contestation & les motifs respectifs qui les divisent, afin de le mettre à même de prononcer à son tour avec connoissance de cause.

Ils pourront aussi motiver par écrit, chacun séparément, leur opinion particuliere, & la remettre aux parties, ou au *tiers-arbitre.*

Le *tiers-arbitre* suivra, pour remplir sa mission, la même marche que celle que nous avons indiqué précédemment pour l'*expert-arbitre;* il motivera non-seulement son propre avis, s'il est différent de celui des *arbitres* qui l'ont précédé, mais il motivera encore les motifs de rejet de ceux qui lui auront été présentés, tant sur le fond de la contestation que sur les moyens employés par les parties.

Nous donnerons ici le modele d'une sentence arbitrale rédigée par un *tiers-arbitre* dans un cas de cette espece, & qui pourra être modifiée selon les différentes circonstances; nous avons choisi de préférence un de ceux qui se rencontre le plus fréquemment dans la pratique.

» Je soussigné . . . . vétérinaire-expert, demeurant à . . . . ., canton de . . . . ., département de . . . ., *tiers-arbitre*, choisi aux termes du décret de l'Assemblée nationale, du 16 Août 1790, à l'effet de prononcer définitivement dans la contes-

tation qui divise le C...., *fermier*, demeurant à..., canton de...., département de...., & le C...., *herbager*, demeurant à...., *même canton & département*, & qui avoit été précédemment portée à l'arbitrage du C.... & du C...., lesquels étoient autorisés par les parties à nommer un tiers dans le cas où ils ne feroient pas d'un avis unanime; après avoir pris lecture du rapport particulier de chacun desdits *arbitres*, de l'un desquels il résulte que le cheval faisant l'objet de l'arbitrage, est glandé sous la ganache, du côté gauche, qu'il jette par le naseau du même côté une matiere verdâtre, collante à l'orifice, & que par conséquent il est affecté de la *morve*; de l'autre, que ce cheval est glandé, mais que cette glande est roulante, que le flux est de bonne nature & clair, que ce n'est que la suite d'un refroidissement, & qu'il n'est point affecté de la *morve*; après avoir entendu aussi les dires respectifs des parties, desquels il résulte, de la part de l'acheteur, que ce cheval étoit dans cet état lors de la vente, & que le vendeur lui a dit, que ce n'étoit qu'une fraîcheur qui n'auroit pas de suite, ce qui n'a pas été nié par ledit vendeur; après avoir visité, en présence des uns & des autres, le cheval dont il s'agit, & avoir reconnu, 1°. qu'il a les glandes de dessous la ganache, du côté gauche,

adhérentes, dures & indolentes; 2°. qu'il est affecté, par le naseau de ce côté, d'un flux clair, mais verdâtre, qui, en se séchant, adhere à l'orifice; 3°. que la membrane pituitaire, dans ce même naseau, est engorgée & enflammée; 4°. que l'œil de ce côté est chassieux; estime, attendu la permanence des symptômes depuis la vente, leur augmentation depuis la visite des *arbitres*, & vu l'âge avancé du sujet, que ce cheval est *très-suspect de morve*; & attendu que les parties reconnoissent qu'il étoit dans cet état lors de la vente, que par conséquent, cette maladie n'est point du fait de l'acheteur, & qu'aux termes des arrêts & réglemens rendus sur le fait de cette maladie, & notamment l'article VII de celui du 16 Juillet 1784, sur le fait des maladies contagieuses, il est défendu de vendre, & d'exposer en vente, des chevaux atteints, ou même suspectés, de *morve*, vu les dangers de la contagion qui pourroit en résulter; que le vendeur doit être tenu de reprendre le cheval dont il s'agit, & d'en restituer le prix à l'acheteur, avec frais & dépens, fixés amiablement, jusqu'à ce jour, à la somme de.... savoir, celle de....... par jour pour la dépense de la nourriture, & celle de....... pour les dépens faits jusqu'à ce jour; à la charge par ledit vendeur de se conformer aux réglemens de police sur le fait de la *morve*. Fait

à . . . . le . . . . an . . . de la République françoise, une & indivisible . . . . . ».

Les *arbitres* ne peuvent pas être recusés pour cause d'impéritie après le prononcé de leur jugement, parce qu'ils ont été choisis librement par les parties, & qu'elles ont eu la liberté de renoncer à l'arbitrage, jusqu'au moment de ce jugement, conformément à l'article III du décret.

Ils peuvent être recusés pour cause de parenté, de liaison ou d'association avec l'une des parties si l'autre l'ignoroit avant le jugement.

Les *arbitres* étant choisis à l'amiable, pouvant être pris dans toutes les classes de la société & dans un état différent de celui des parties, & ce choix étant parfaitement libre, ils n'ont pas besoin d'être pourvus de patentes.

Les compromis, pour être valables, doivent être écrits sur papier marqué; ils n'ont pas besoin d'être enregistrés particuliérement, si la décision de l'*arbitre* est sommaire, c'est-à-dire, si elle a lieu immédiatement après le compromis, & qu'elle en fasse suite ou partie, comme dans les modeles que nous avons donnés; mais ils sont sujets au droit d'enregistrement, si l'affaire est d'un long examen ou susceptible d'une discussion difficile; ou lorsque les parties choissent un ou plusieurs *arbitres* éloignés de leurs domiciles.

Les ſentences arbitrales doivent auſſi être enregiſtrées avant d'être préſentées au tribunal qui doit en ordonner l'exécution, ſi les parties n'y ſouſcrivent pas ſur-le-champ; il en eſt de même de l'ordonnance du juge qui rend la ſentence arbitrale exécutoire. La ſignification de cette ſentence ne peut être faite à celle des parties qui refuſe d'y ſouſcrire, qu'après cet enregiſtrement, & qu'après que le juge en a ordonné l'exécution.

Les honoraires des *experts-arbitres*, lorſqu'il y a lieu à en payer, ſe règlent à l'amiable entre eux & les parties, & ſe paient en commun, ou par celle des parties qui ſuccombe; ils ſont en raiſon du nombre des vacations, de l'objet de la conteſtation, de leur déplacement, &c.; ſi les parties ne ſont pas d'accord à cet égard, le juge qui rend la ſentence arbitrale exécutoire prononce en même-temps ſur ce point, qui, alors, fait partie des dépens de l'inſtance. Au ſurplus, la fonction d'*arbitre* eſt aſſez belle, & celui qui l'exerce eſt aſſez honoré par la confiance de ſes concitoyens, pour ne pas chercher à faire de cette occupation un objet pécuniaire, & il n'eſt pas un arbitre qui ne doive faire avec plaiſir le ſacrifice d'un auſſi léger intérêt, lorſqu'il ne s'agira que de cet objet pour terminer une affaire.

SUPPLÉMENT, *ou Addition à ce qui été dit dans la premiere partie du volume de 1791, sur la durée de l'Action rédhibitoire, dans le cas de* Garantie conventionnelle (1).

Un particulier avoit vendu un cheval pour la somme de 410 francs au curé d'Argentré, & le lui avoit promis garantir de tous vices *latens*, (c'est-à-dire, cachés) & autres. Le curé d'Argentré part le même jour pour Angers. Suivant son récit, dès le lendemain il s'apperçut que le cheval boîtoit, cela ne l'empêcha point de continuer son voyage. Il ne revint qu'au bout de près d'un mois. Alors il intenta l'action rédhibitoire contre le vendeur du cheval. Celui-ci se défendit par une fin de non-recevoir; il soutint que l'action rédhibitoire, *même pour vices latens*, ne peut être intentée que dans les neuf jours. Le curé répondit que la prescription de neuf jours n'a point lieu dans la *garantie conventionnelle*. Le juge déclara le marché nul, condamna le vendeur à reprendre son cheval & à en rendre le prix. Sur l'appel au parlement de Paris, intervint arrêt confirmatif de la sentence, le 25 Janvier 1731.

(1) Extrait de la nouvelle édition de *Denisart*, tome IX, Paris, 1790, page 154, au mot *Garantie*.

EXTRAIT *des Edits civils de la République de Geneve, concernant la Garantie* (1).

TITRE XXI. De la rédhibition des Chevaux vendus, & louages desdits Chevaux.

ART. I[er]. Celui qui aura vendu un cheval *morveux*, *poussif*, ou *courbatu*, sera obligé, pendant huit jours, de le reprendre & d'en restituer le prix, s'il n'a déclaré ces vices à l'acheteur, lequel, en cas qu'il ne trouve le vendeur, pourra protester contre lui en justice & faire visiter le cheval par experts.

ART. II. Mais sous prétexte d'autres vices, le vendeur ne pourra être obligé de le reprendre s'il n'a caché ces vices par un dol évident.

ART. III. Et s'il y a procès à l'occasion de quelque vice, & que les parties fassent difficulté de reprendre, ou retenir le cheval, il sera séquestré & vendu, si le procès ne peut être sommairement liquidé, afin que sa valeur ne soit consumée en frais, à moins que l'une des parties ne voulût s'en charger au prix qu'il sera estimé par experts, qui auront examiné ses qualités ou vices prétendus (2).

---

(1) Volume *in*-8°., à Genève, chez les freres de Tournes, 1735, pages 79, 80.

(2) Cette disposition est très-sage, elle prévient des frais qui souvent absorbent promptement le capital; & elle s'op-

Art. IV. Ceux dont la profession sera de louer des chevaux, seront tenus de les estimer au locataire qui s'en voudra servir pour plus de trois jours, à défaut de ce, ils ne pourront les obliger de les payer qu'au prix qu'ils seront estimés par Justice.

Art. V. Si le locataire ne peut rendre le cheval qui lui aura été loué, & ne fait apparoître qu'il ait péri sans sa faute, il sera obligé de payer le prix auquel il aura été estimé & celui des journées; & si le cheval est péri sans sa faute, il sera libéré, en payant les journées jusques au jour qu'il ne se sera plus servi du cheval.

Art. VI. Si le cheval loué est blessé ou détérioré & peut être facilement guéri, le propriétaire sera obligé de le reprendre, & il sera dédommagé suivant l'estimation que les juges en feront faire sommairement & sans procés, par experts; & si la détérioration ou blessure est trouvée si grande que le propriétaire ne puisse plus se servir du cheval, le locataire sera tenu de le garder & d'en payer l'estimation.

pose à l'entêtement ou à l'obstination de l'une ou de l'autre des parties, qui alors n'a plus d'objet. Il seroit d'autant plus à desirer qu'elle soit généralement admise dans nos tribunaux, que souvent les animaux contractent, pendant qu'ils sont en fourriere, des maladies, qui, lorsque le procès est terminé, donnent presque toujours lieu à un nouveau. (*Note des éditeurs*).

Arrêt du conseil d'état du roi, pour prévenir les dangers des maladies des animaux, & particulièrement de la Morve.

Du 16 Juillet 1784.

Le roi étant informé des ravages qu'occasionnent sur les animaux, dans différentes provinces de son royaume, les maladies contagieuses dont ils sont attaqués, notamment celle de la *morve*; & considérant que cette maladie, contre laquelle on n'a trouvé jusqu'à présent aucun remede curatif, se communique, se propage & se perpétue par toutes sortes de voies; que l'écurie où un cheval atteint de la *morve* n'a fait que passer, les harnois & tout ce qui lui a servi, reçoivent & communiquent ce vice épidémique, qui ne tarde pas à se développer; qu'une des causes principales de la contagion ne peut être attribuée qu'à la négligence & à un intérêt mal entendu des propriétaires, marchands de chevaux & bestiaux, qui, au lieu de déclarer le mal dès son principe, cherchent à le déguiser, jusqu'à ce que les animaux qui en sont atteints soient absolument hors d'état de service; que des écarisseurs & autres, après avoir acheté des chevaux & bêtes frappés de mal, sous prétexte de les guérir ou les abattre, en font un trafic funeste, même dans la vente des parties mortes. Sa majesté jugeant nécessaire de réprimer

des

des abus auſſi contraires à l'agriculture & au commerce; & voulant y pourvoir : Ouï le rapport du ſieur *de Calonne*, conſeiller ordinaire au conſeil royal, contrôleur-général des finances; le roi étant en ſon conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ART. Ier. Toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, qui auront des chevaux & beſtiaux atteints ou ſoupçonnés de la *morve* ou de toute autre maladie contagieuſe, telles que le *charbon*, la *gale*, la *clavelée*, le *farcin* & la *rage*, ſeront tenus, à peine de cinq cent francs d'amende, d'en faire ſur-le-champ leur déclaration aux maires, échevins ou ſyndics des villes, bourgs & paroiſſes de leur réſidence, pour être leſdits chevaux & beſtiaux vus & viſités ſans délai, en la préſence deſdits officiers, par les experts-vétérinaires les plus prochains, leſquels ſe tranſporteront à cet effet dans les écuries, étables & bergeries, pour reconnoître & conſtater exactement l'état des chevaux & animaux qui leur auront été déclarés.

II. Autoriſe ſa majeſté les ſieurs intendans & commiſſaires départis dans les différentes provinces du royaume, à nommer autant d'experts qu'ils le jugeront à propos pour leſdites viſites, choiſis par préférence parmi les éleves des Écoles

vétérinaires ; à leur défaut, parmi les maréchaux, ou autres, qui auront les certificats d'étude & de capacité du directeur de l'École vétérinaire, ou qui auront subi un examen sur les demandes qui leur seront faites en présence dudit sieur commissaire par deux artistes vétérinaires du département.

III. Seront tenus lesdits experts de prêter leur ministere toutes fois & quantes ils en seront requis par les officiers de maréchaussée, subdélégués, officiers municipaux & syndics, pour examiner les chevaux & bestiaux suspects, comme aussi de se transporter à cet effet dans les marchés publics & dans les écuries des maîtres de postes, des entrepreneurs de messageries ou roulage & loueurs de chevaux, même aussi dans les écuries, bergeries & étables des particuliers, sur les déclarations & dénonciations de mal contagieux qui auroient été faites à leur égard, en se faisant toutes fois, audit cas, autoriser par le juge du lieu, & accompagner d'un officier municipal ou du syndic de la paroisse. Fait défenses, sa majesté, à toutes personnes, de refuser l'entrée de leurs écuries, étables & bergeries auxdits experts, ainsi assistés, & d'apporter aucun obstacle à ce qu'il soit procédé, conformément à ce que dessus, auxdites visites ; dont il sera dressé procès-verbal, lors duquel, en cas de difficultés, les parties intéressées pourront

faire tels dires & réquisitions qu'elles aviseront ; & il y sera statué provisoirement & sans aucun délai, par le juge qui aura autorisé la visite.

IV. Défenses sont faites à tous maréchaux, bergers & autres, de traiter aucun animal attaqué de la maladie contagieuse & pestilentielle, sans en avoir fait la déclaration aux officiers municipaux ou syndics de leur résidence, lesquels en rendront compte sur-le-champ au subdélégué, qui fera appliquer sans délai sur le front de la bête malade, un cachet en cire verte portant ces mots : *animal suspect ;* pour dès cet instant être, les chevaux ou autres animaux qui auront été ainsi marqués, conduits & enfermés dans des lieux séparés & isolés. Fait pareillement défenses, sa majesté, à toutes personnes, de les laisser communiquer avec d'autres animaux, ni de les laisser vaguer dans des pâturages communs ; le tout sous la même peine d'amende.

V. Les chevaux qui auront été attaqués de la *morve*, & les autres bestiaux dont la maladie contagieuse aura été reconnue incurable par les experts, seront abattus sans délai, ensuite ouverts par lesdits experts, lesquels appelleront à l'abattage & ouverture desdits animaux, un officier municipal ou syndic, qui en dressera procès-verbal, pour être envoyé audit sieur commissaire dé-

parti ou à son subdélégué ; & ce procès-verbal contiendra en détail le genre & le caractere de la maladie de l'animal, & les précautions pour éviter la contagion.

VI. Les chevaux & bestiaux morts & abattus pour cause de *morve* ou de toute autre maladie contagieuse pestilentielle, seront enterrés (chairs & ossemens) dans des fosses de dix pieds (trois mètres vingt centimètres) de profondeur, qui ne pourront être ouvertes plus près de cent toises (cent quatre-vingt-quatorze mètres dix-huit décimètres) de toute habitation, & les peaux en seront tailladées ; les écuries dans lesquelles auront séjourné des chevaux morveux, ainsi que les étables & bergeries qui auront servi aux animaux attaqués de maladies contagieuses, seront, à la diligence des officiers municipaux & experts, aérées & purifiées ; lesdits lieux ne pourront être occupés par aucuns autres animaux que lorsqu'ils auront été purifiés, & qu'il se sera écoulé un tems suffisant pour en ôter l'infection ; les équipages, harnois, colliers, seront brûlés ou échaudés, conformément à ce qui sera prescrit par le procès-verbal d'abattage qui aura été dressé, & dont sera laissé copie, pour, par les propriétaires ou autres, s'y conformer, ainsi qu'à toutes les précautions qui auront été indiquées par les experts, à l'effet d'é-

viter la contagion, le tout ſous la même peine de cinq cents francs d'amende (1).

VII. Fait ſa majeſté défenſes, ſous les mêmes peines, à tous marchands de chevaux & autres, de détourner, ſous quelque prétexte que ce ſoit, vendre, ou expoſer en vente, dans les foires & marchés, ou par-tout ailleurs, des chevaux & beſtiaux atteints ou ſuſpectés de *morve*, ou de maladies contagieuſes, & aux hôteliers, cabaretiers, laboureurs & autres, de recevoir dans leurs écuries ou étables ordinaires, aucuns chevaux ou animaux ſoupçonnés de ſemblables maladies; auquel cas ils ſeront tenus d'en faire auſſi-tôt la déclaration ci-deſſus preſcrite.

VIII. Autoriſe ſa majeſté leſdits ſieurs commiſſaires départis & leurs ſubdélégués, à commettre dans les villes, bourgs & villages de leurs généralités, tel nombre d'écariſſeurs qui ſera jugé néceſſaire, leſquels ſeuls pourront faire l'enlèvement & écariſſage des animaux morts dans les arrondiſſemens qui leur ſeront preſcrits, auxquels il ſera délivré ſans frais une commiſſion par leſdits ſieurs intendans & ſubdélégués, ſans qu'aucuns

(1) On peut voir, pour toutes les précautions indiquées dans cet article, *Inſtructions ſur les moyens de s'aſſurer de l'exiſtence de la* morve, &c. IV[e]. *édition; par les CC.* CHABERT & HUZARD. *Paris, an V*, in-8°., art. XII, pag. 56 & ſuiv.

autres puiſſent s'immiſcer dans l'écariſſage des chevaux & beſtiaux, à peine de priſon.

IX. Les écariſſeurs ne pourront, ſous peine d'être déchus de leur commiſſion, d'amende ou de telle autre punition qu'il appartiendra, vendre & débiter aucune viande qui proviendra des chevaux ou animaux qui, ſuivant l'article II, auront été abattus pour être enterrés.

X. Autoriſe ſa majeſté toutes perſonnes à dénoncer les contraventions qui pourront être faites aux diſpoſitions du préſent arrêt; & lorſqu'elles auront été bien & dûment conſtatées, le tiers des amendes qui auront été prononcées, & qui ſeront payables ſans déport, appartiendra au dénonciateur, auquel il ſera en outre accordé une récompenſe proportionnée au mérite de la dénonciation.

XI. Seront tenus les maires & échevins dans les villes, & les ſyndics dans les campagnes, d'informer, au premier avis qu'ils en auront, les intendans & leurs ſubdélégués, des maladies contagieuſes ou épizootiques qui ſe manifeſteront dans l'étendue de leur arrondiſſement, à peine d'être rendus perſonnellement reſponſables de tous dommages qui pourroient réſulter de leur négligence.

XII. Toutes les amendes encourues, aux termes des articles ci-deſſus, ſeront payées ſans déport, & les contrevenans y ſeront contraints par

toutes voies dues & raiſonnables, même par emprisonnement de leurs perſonnes.

XIII. Et seront les ordonnances rendues pour la police du marché aux chevaux, & notamment celle du 8 Juillet 1763, exécutées en leur contenu.

XIV. Ordonne ſa majeſté, que conformément aux attributions ci-devant données tant au ſieur lieutenant-général de police de la ville de Paris, qu'aux ſieurs commiſſaires départis dans les provinces du royaume, chacun en droit ſoi, ils continuent d'avoir excluſivement à tous autres juges, la connoiſſance des conteſtations qui pourroient ſurvenir ſur l'exécution du préſent arrêt, ainſi que des précédens réglemens & ordonnances intervenus au même ſujet, ſauf l'appel au conſeil: Leur enjoint, ainſi qu'aux maires, échevins & ſyndics, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt, & aux officiers & cavaliers de maréchauſſée & tous autres, de prêter la main-forte & l'aſſiſtance néceſſaires à cet effet. Fait au conſeil d'état du roi, ſa majeſté y étant, tenu à Verſailles, le ſeize Juillet mil ſept cent quatre-vingt-quatre. *Signé* LE BARON DE BRETEUIL.

Depuis le commencement de ce ſiècle, il a paru en France, & dans quelques états limitrophes, un grand nombre d'arrêts & de réglemens concernant les maladies contagieuſes & épizootiques,

les maladies rédhibitoires, la police des marchés aux chevaux, & des marchés de beſtiaux, &c. Ils renferment, la plupart, des précautions très-ſages, & leur exécution ne pourroit que produire un très-grand bien. Celui du 19 Juillet 1746, entre autres, eſt un excellent modèle qu'on a ſouvent rappellé, & dont on ne s'eſt que peu ou point écarté depuis. L'arrêt du conſeil que nous rapportons ici, renouvelle une partie des précautions de celui du 19 Juillet, & en ajoute quelques autres qui dépendent des temps & des circonſtances. Il eſt d'ailleurs d'une utilité plus générale, en ce qu'il embraſſe le plus grand nombre des maladies contagieuſes; c'eſt le dernier rendu ſur cet objet, nous les ferons ſucceſſivement tous connoître juſqu'à ce que l'Aſſemblée Nationale ait fait ſur cette matière importante un règlement général.

Loix concernant les Haras.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ſupprime les Haras.

Du 29 Janvier 1790.

L'Aſſemblée Nationale a décreté & décrete ce qui ſuit :

ART. Ier. Le régime prohibitif des Haras eſt aboli.

ART. II. Les dépenſes des Haras ſont ſupprimées à compter du premier Janvier courant, & il ſera pourvu à la dépenſe & entretien des chevaux, en la forme accoutumée, juſqu'à ce que les aſſemblées de Départemens y aient pourvû.

Sanctionné le 31 Août 1790.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ordonne la vente des Étalons.

Du 12 Novembre 1790.

L'Aſſemblée Nationale décrete ce qui ſuit :

Les adminiſtrations de Département feront procéder inceſſamment à la vente des Étalons appartenans à la nation, autres que ceux que le roi ſe feroit réſervés, & en feront verſer le prix dans la caiſſe des receveurs des impoſitions, leſquels en compteront à la caiſſe de l'extraordinaire.

Sanctionné le 19 du même mois.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ordonne la réſiliation des baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts d'Étalons.

Du 19 Janvier 1791.

L'Aſſemblée Nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité des finances, décrete ce qui ſuit :

Les baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts des Étalons, & autres établiſſemens relatifs

aux Haras....., demeureront résiliés à compter du premier Janvier 1791.

Décret de l'Assemblée Nationale, qui ordonne que les frais d'entretien des Haras ne seront plus supportés par le trésor public.

Du 19 Février 1791.

L'Assemblée Nationale décrete ce qui suit:

Art. Ier. Il ne pourra être payé par le trésor public, aucune dépense relative à l'administration des Haras, postérieure au dernier Décembre 1790.

Art. II. Les seules dépenses justifiées qui auront pû être faites, à compter du premier Janvier 1791, jusqu'au moment de la vente, pour nourriture & subsistance des Étalons nationaux réunis dans des dépôts, seront acquittées, d'après le règlement qui en sera fait par les directoires de Départemens, sur le produit de la vente de ces Étalons, de sorte que les receveurs de district n'auront à verser à la caisse de l'extraordinaire le produit de la vente de ces Étalons, que déduction faite des frais.

Art. III. Il sera de même prélevé, en vertu des mandats du directoire de Département, sur le produit de la vente des Étalons placés chez des gardes, une somme de cinquante francs par Étalon, au profit de chaque garde, pour chacune des années dont

ſe trouvera trop foible le nombre d'années néceſſaires pour abſorber, à raiſon de cinquante francs par an, le montant de la plus-value que le garde juſtifiera avoir payée.

ART. IV. Pour indemniſer les gardes de la non-jouiſſance des priviléges pendant l'année 1790, dans les pays de taille perſonnelle, il ſera accordé à chacun d'eux, par les directoires de Département, ſur les fonds libres étant à leur diſpoſition, une gratification de cent vingt francs.

ART. V. Dans les provinces où la jouiſſance des priviléges étoit remplacée par des gratifications, les directoires des Départemens feront acquitter, ſur les fonds libres étant à leur diſpoſition, celles qui reſteroient encore dues à quelques gardes Étalons pour l'année 1790, de maniere cependant que la ſomme qu'un garde auroit encore à répéter, ne puiſſe, avec celles qu'il aura déjà touchées pour la même année 1790, excéder la ſomme de cent vingt francs.

ART. VI. Les Poulinieres, dont il a été fait don ſur les fonds de la précédente adminiſtration des Haras, à des nourriciers, pour parvenir à l'amélioration des eſpeces, appartiendront, en pleine propriété, à ceux qui les ont reçues, à la charge par eux, de remplir les conditions qu'ils ont contractées par leurs ſoumiſſions, leſquelles ſeront

déposées aux archives des administrations de Départemens, que l'Assemblée Nationale met aux droits de l'ancienne administration des Haras, pour les exercer au profit de leurs Départemens respectifs.

Sanctionné le 25 Février 1791.

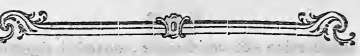
Décret de l'Assemblée Nationale qui autorise le directoire du Département de l'Orne à faire vendre quarante Étalons du Haras du Pin.

Du 23 Juillet 1791.

L'Assemblée Nationale autorise le directoire du Département de l'Orne, à faire vendre, par estimation, quarante Étalons du Haras du Pin, à des cultivateurs de ce Département, aux conditions que le directoire croira les plus avantageuses au bien public, & avec la clause expresse que ces Étalons seront conservés dans l'étendue de ce Département, pour y servir à la propagation de leur race.

Sanctionné le 2 Août 1791.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIÈME PARTIE.

Defcription & Traitement des Maladies épizootiques & particulieres.

De la Saignée dans les Animaux.

Par le C. CHABERT.

I. OUVRIR, foit un des vaiffeaux veineux, foit un des vaiffeaux artériels, au moyen d'un inftrument propre à l'incifion qu'on fe propofe de faire dans la vue de procurer une iffue au fang, & une certaine effufion de ce fluide, c'eft pratiquer une opération appellée dans la chirurgie vétérinaire, comme dans la chirurgie humaine, du nom général d'*angéiotomie* ou de *faignée* ; cette opération s'appelle *phlébotomie*, quand il s'agit de l'ouverture

d'une veine, & *artériotomie*, quand il s'agit de l'ouverture d'une artere.

II. La *phlébotomie* est plus usitée que l'*artériotomie*, parce que 1°. les vaisseaux veineux sont toujours plus à la portée de la main & des yeux que les vaisseaux artériels; 2°. parce que la marche du sang étant plus lente & plus paisible dans les vaisseaux veineux que dans les vaisseaux artériels, il est beaucoup plus facile dans l'opération de la *saignée* d'arrêter l'écoulement de ce fluide. Celui qu'occasionne l'ouverture des vaisseaux artériels ne peut être arrêté aisément qu'à l'égard de ceux de ces canaux qui se trouvent situés dans des lieux & sur des parties dont la consistance présente un point d'appui capable d'admettre une compression nécessaire; 3°. enfin, parce que le sang veineux étant dépouillé de la plus grande partie des sucs nourriciers, est bien moins précieux que le sang artériel, qui n'a souffert encore aucune déperdition.

III. On pourroit donner le nom d'*artério-phlébotomie* à l'ouverture pratiquée sur les arteres & sur les veines en même temps : le choix de ces vaisseaux n'étant point en notre pouvoir, comme, par exemple, dans la *saignée* du palais, de la pince, &c., où nous sommes dans le cas d'ouvrir à la fois les arteres & les veines.

IV. Pour évaluer, ainsi qu'on a tenté de le faire,

tous les effets de la *ſaignée*, & pour juger du pouvoir qu'elle a de porter & de déterminer le ſang à de nouveaux mouvemens, ſoit au moyen de ce que l'on a appellé *dérivation*, ſoit au moyen de ce qu'on a nommé *révulſion*, il faudroit connoître exactement toutes les loix qui dirigent ce fluide dans ſon cours, & qui certainement ſont très-différentes de celles qui reglent la marche d'un fluide quelconque dans des canaux fabriqués par la main des hommes. Ces loix tiennent à des conditions, ou à des élémens inappréciables. Il s'agit ici d'abord de canaux élaſtiques, de fibres muſculaires, & d'une force abſolument inconnue, qui eſt celle des nerfs ; & comment eſpérer encore de meſurer le degré de vîteſſe & de force de la contraction du cœur ; les rapports de cette force avec celle qu'il imprime à des fluides élaſtiques eux-mêmes ; ſon déchet dans des tuyaux actifs & ſemés de détours infinis ; les frottemens qui s'y multiplient ; la réſiſtance des matieres glutineuſes, dont nous ne ſaurions fixer la place dans les vaiſſeaux qui les charient ; la preſſion des fluides ſur les ſurfaces internes de ces mêmes vaiſſeaux, leur denſité, leur cohéſion, la figure de leurs parties, &c. ? Or, dans l'obſcurité où nous laiſſe la complication de tous ces objets divers & également impénétrables, le parti le plus ſage à prendre eſt d'éloigner de

nous toute idée qui n'eſt point appuyée ſur des réſultats vraiment ſenſibles. Je fais une inciſion à un vaiſſeau ſanguin quelconque ; je vois ſur-le-champ que le liquide contenu dans le canal ouvert s'en échappe en plus ou moins grande abondance, & je ne peux douter de la diminution ſubite du volume de ce même liquide conſéquemment à ſon évacuation. Cette diminution une fois poſée, il eſt inconteſtable, 1°. qu'elle ſera ſuivie du relâchement des ſolides, diſtendus auparavant avec excès par la préſence d'un fluide trop abondant, ſur lequel ils avoient les plus violens efforts à faire ; 2°. que l'action de ces mêmes ſolides, rappellés à leur ton, ſera plus libre, & leurs oſcillations plus développées, puiſque la réſiſtance qu'ils auront à vaincre ſera moindre ; 3°. que les fluides moins comprimés réagiront ſur les canaux avec plus de franchiſe ; qu'ils ſeront mus, & circuleront dans ces mêmes canaux ſans gêne & ſans contrainte ; que leur marche ceſſant d'être pénible & laborieuſe, ils ſe trouveront plus broyés, plus diviſés, plus atténués ; qu'ils parviendront à un degré de conſiſtance naturelle ; & que dans cet état, ils n'éprouveront aucun obſtacle dans les voies des différens filtres, ou des différens couloirs ſecrétoires & excrétoires.

V. Si de ces effets univerſellement avoués & reconnus,

reconnus, nous voulons déduire les cas où nous devons recourir à cette opération, ou la rejetter; nous les diſtinguerons bientôt.

VI. En conſidérant la *ſaignée* du côté des avantages qu'elle promet, nous devons l'enviſager ſous trois faces, ou comme un remede énergique & curatif, ou comme un remede préſervatif, ou comme un remede préparant.

Sous le premier point de vue, la néceſſité en eſt indiquée dans toutes les circonſtances où la nature opprimée ſous le faix d'un ſang ſurabondant ne peut triompher par elle-même de la ſurcharge; dans celle d'une forte raréfaction; dans celle de l'impétuoſité du mouvement circulaire, &c. Le premier de ces cas eſt annoncé par des ſignes aſſez manifeſtes, tels, par exemple, que le gonflement des vaiſſeaux les plus apparens, & la plénitude du pouls malheureuſement trop peu connue & trop peu conſultée, ou par la débilité de l'animal, l'abattement de ſes forces, la dureté & la petiteſſe des pulſations des arteres, lorſque la pléthore eſt telle que ces vaiſſeaux cédant aux efforts violens & réitérés du cœur, demeurent, pour ainſi dire, engorgés, ceux du cerveau devant, dans cet état, être un obſtacle à la ſécrétion des eſprits animaux. Le ſecond n'eſt pas plus difficile à ſaiſir, ſi l'on s'attache à la conſidération du pouls, qui ne pa-

roît ni moins plein, ni moins fort que dans la pléthore ſimple, & ſi l'on fait attention à la chaleur brûlante de l'animal malade. A l'égard de l'augmentation de la circulation, ſoit qu'elle ait pour cauſe une ſenſation irritante produite par le fluide ſur le cœur même, ſoit que ce viſcere ſe trouve ſollicité à des contractions plus vives & plus multipliées par la quantité du ſang qu'il reçoit & qui y aborde, elle eſt très-reconnoiſſable à l'ampleur, à la fréquence, & ſur-tout à la dureté du pouls.

En ſecond lieu, la *ſaignée* eſt préſervative, non-ſeulement parce qu'elle prévient les ſuites qui doivent réſulter de la ſurabondance du ſang, de ſa raréfaction, de la rapidité de ſon cours, telles que les ſtaſes, les engorgemens, les inflammations, certaines fievres, la rupture des vaiſſeaux, &c., mais encore en ce qu'elle peut changer la diſpoſition actuelle du corps, à être aiſément frappé de ces miaſmes, qui, dans des circonſtances épizootiques & contagieuſes, peuvent le menacer; en ce qu'elle garantit l'animal des effets que produiroit la vivacité des douleurs qu'il a éprouvées dans des opérations cruelles, & qu'elle en modifie, & qu'elle en tempere l'impreſſion, &c.

Enfin, elle prépare les malades aux traitemens que leur ſituation exige, en modérant la violence des ſymptômes, en procurant un relâchement, en

détournant l'orage & le danger d'une inflammation ; en frayant , en quelque façon, des routes à certains médicamens , dont l'action feroit infuffifante fans ce premier fecours, en en affurant dès-lors l'efficacité ; en difpofant certaines parties délicates & très-irritables à recevoir , fans s'en offenfer , les atteintes néceffaires de certaines fubftances plus ou moins irritables ; en foulageant la nature, en rendant la liberté aux tuyaux excrétoires & fecrétoires ; en facilitant par conféquent l'action du fuc inteftinal, de l'urine, de l'humeur muqueufe, de l'infenfible tranfpiration, &c.

VII. Tout état , toute fituation oppofée dans laquelle fe trouveroit la machine, doit éloigner le praticien fage & éclairé de cette opération : ainfi il ne la prefcrira pas, lorfqu'il appercevra une véritable lenteur dans le pouls, & une forte de débilité univerfelle, qui accroîtroit encore par l'évacuation, débilité qui eft le figne ordinaire d'un défaut de fang, foit que ce défaut ait pour caufe celui des fucs capables de le maintenir dans une quantité proportionnée & toujours égale , foit qu'il puiffe être attribué à une trop forte diffipation des efprits. Le praticien s'abftiendra encore de la *faignée*, lorfque le pouls trop lent & languiffant, le convaincra de la foibleffe des contractions du cœur & des arteres, & par conféquent

du ralentiſſement de la circulation, & lorſqu'il s'agira de conſerver à la nature les forces dont elle a beſoin pour opérer des criſes, ainſi que des éruptions ſalutaires; car on ne doit diminuer en pareil cas le volume du ſang, qu'autant qu'il ſurpaſſeroit le degré de force qu'il doit avoir pour produire de ſemblables effets en conſéquence de ſon mouvement; ni lorſque ces criſes & ces éruptions ſont effectuées & fixées, dans la crainte de rappeller dans l'intérieur une humeur qui ſe porte heureuſement à la ſurface; ni dans les redoublemens de la fievre, temps où les ſpaſmes interdiſent au ſang un libre abord vers les parties; ni pendant le friſſon; ni lorſque les extrémités ſont froides; ni dans des cas de bouffiſſure, d'œdeme & de diſſolution; ni dans l'affoibliſſement des forces digeſtives; ni lorſque le mouvement circulaire eſt tel qu'il doit être; d'où il eſt aiſé de ſentir le préjudice que cauſent à leurs beſtiaux en ſanté des cultivateurs qui s'aviſent de ſe faire quelquefois un mets plus ou moins friand de leur ſang, &c. &c.

VIII. Mais, dira-t-on, dès que l'évacuation ou la diminution du volume du ſang eſt le ſeul & unique effet qui réſulte de l'ouverture du vaiſſeau, il eſt inutile de diſputer ſur le choix de celui qu'il conviendra d'inciſer par préférence; & cette théo-

rie indique constamment à l'opérateur la veine qui, vu l'amplitude de son diamètre, doit contenir & charier une plus grande abondance de ce fluide. Nous convenons de cette vérité; & c'est aussi par cette raison que la médecine des chevaux, dans laquelle on a fait quelques pas de plus que dans celle des autres animaux, prescrit le plus fréquemment la *saignée* à la jugulaire. Au surplus, nous ne sommes pas si fort attachés à notre système, si l'on peut appeller de ce nom une opinion confirmée par tout ce que la nature nous permet d'entrevoir, que nous rejettions tous les faits dont l'expérience garantiroit la certitude. Par elle nous avons appris que l'ouverture de la saphène produit souvent un grand relâchement dans le bas-ventre; que ce relâchement, de quelque cause qu'il provienne, influe sur la tête de l'animal, & que le ventre étant plus ou moins exposé à l'irritation, cette partie se trouve insensiblement dégagée. Elle nous a quelquefois démontré, sur-tout dans le cas d'un viscere trop chargé de sang, que celui qui est évacué de la partie la plus voisine du siége du mal, la soulage beaucoup plus que le sang qui s'échappe des autres parties plus éloignées, c'est ce que nous avons vu dans le vertige, dans les inflammations du larynx & du pharynx; c'est ce que la nature elle-même nous indique dans les

hommes. Nous remarquons tous les jours qu'un saignement de nez délivre sur le champ la tête des embarras qu'elle éprouvoit ; ainsi, loin de nous élever contre des phénomenes qui pourroient paroître répugner à notre théorie, nous invitons l'artiste à ne jamais perdre de vue ceux qui se présenteront à lui, à les observer d'un œil attentif, & de manière à en déduire, toutefois avec une sage circonspection, des regles sur lesquelles il pourra s'appuyer dans la pratique.

IX. Quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer dans une *saignée?* Cette question fait naître une infinité de réflexions. On ne sauroit douter d'abord que le volume de ce fluide ne soit plus ou moins grand selon la taille & la masse des animaux, soit d'especes semblables, soit d'especes différentes ; & c'est sur ces premières considérations qu'il faut arbitrer & mesurer les évacuations qu'il faut faire. Si l'on tire d'un cheval de la taille d'un mètre soixante-quatre centimètres (cinq pieds environ), vingt à vingt-cinq hectogrammes (quatre livres & demie ou cinq livres) de sang, on n'en tirera pas la même quantité d'un cheval moins épais & moins élevé ; un bœuf de la premiere force peut, sans éprouver aucun dommage, en perdre environ vingt-cinq à trente hectogrammes (cinq livres & demie ou six livres) ; le cochon,

huit hectogrammes (une livre & demie) ; le mouton, deux à trois hectogrammes (une demi-livre ou trois quarts de livres) ; le chien, un hectogramme ou deux (un quart de livre, & même jusqu'à six onces) ; l'oie, quatre à six décagrammes (depuis une once & un quart, jusqu'à une once trois quarts) ; le canard, quatre à cinq décagrammes (une once ou une once & demie) ; le poulet, cinq à sept grammes (un gros ou un gros & demi), &c. ; mais toutes ces évaluations ne sont que des généralités insuffisantes, quoiqu'elles soient appuyées sur des expériences répétées, & sur une suite de faits observés avec soin.

Il est encore d'autres circonstances auxquelles les éleves doivent prêter la plus sérieuse attention : il faut que la *saignée* soit plus copieuse pour un animal adulte, pour celui qui mange beaucoup, qui vit d'alimens substantiels, qui naturellement est fort & robuste, qui a beaucoup de sang, qui en répare promptement la perte, &c., que pour l'animal qui est encore très-jeune, chez qui la déperdition de substance est extrême ; que pour celui qui vieillit, & dont le sang est dépouillé, en quelque sorte, des sucs vitaux (les solides l'emportant alors sur les fluides), ou qui mange peu, ou qu'on exerce fortement, ou qui ne prend point une nourriture capable de fournir à la ma-

chine une grande quantité de sucs, ou qui naturellement est foible & délicat, &c.

A l'égard des animaux dont le tissu est lâche, mol & plein de liquides, la *saignée* doit être aussi moins abondante, & la prudence veut qu'on commence par les mettre à la diete, qu'on leur fasse faire, s'il est possible, de l'exercice; qu'on les panse avec soin, & qu'on leur administre des remedes appropriés; ensuite, s'il faut en venir à la *saignée*, on la fera, mais avec modération, abandonnant à la nature soulagée, par l'opération, d'une portion du fardeau qui l'accabloit, le soin de diriger, de surmonter & d'expulser le reste des matières qui peuvent lui nuire.

Il en sera de même quant aux moutons; comme le tissu de toutes les parties de leur corps est fort lâche, ils sont moins souvent dans le cas d'être saignés que les autres animaux. Le ralentissement de la circulation vient plutôt, dans cette espece, du défaut de force des parties solides, que de la plénitude du sang. Nous ajouterons ici que l'évacuation excessive de ce fluide a toujours des suites fâcheuses; moins il en existe dans les canaux, moins il en aborde au cœur. Or, la contraction de ce viscere est toujours en raison de sa dilatation; c'est-à-dire, que plus ce mouvement est foible, plus aussi le premier est débile. Il est cer-

tain que l'action progressive sera alors plus tardive, sur-tout dans les tubes capillaires; & de-là procedent des stases & d'autres accidens funestes, & surtout la perte de cet équilibre nécessaire à l'intégrité, ainsi qu'à la durée de la vie, & qui résulte, d'une part, de l'influx du fluide nerveux dans les parties solides, & de l'autre, de la résistance proportionnée du sang contenu dans ces mêmes parties. Cette perte provenant de la soustraction des humeurs chargées de contrebalancer les effets de la tension opérée par l'abord continuel de la lymphe nervale, laisse aux fibres un degré de ressort violent, d'où naissent des symptômes spasmodiques, plus ou moins forts, & tels qu'on les remarque dans l'animal qui est conduit à la mort par l'épuisement de son sang; on voit cet animal agité de convulsions qui accroissent toujours à mesure que ce fluide s'échappant, il approche de sa fin & de son terme.

Des *saignées* peu modérées donnent aussi lieu à des métastases, au reflux de toutes les éruptions cutanées; elles s'opposent à la résolution qu'on pourroit desirer, résolution qui ne peut s'effectuer que par l'abord en quantité, du fluide, à la partie affectée; elles hâtent la mortification & le sphacele dans des fievres inflammatoires, contagieuses ou non, bien loin de les appaiser, &c. En général,

de petites *saignées* partielles & répétées offrent moins de danger, s'il est question de tirer une assez grande quantité de sang. Du reste, celui d'une cavale qui alaite, doit toujours être extrêmement ménagé, & nous ne saurions applaudir à l'usage singulier où l'on est de saigner les étalons aussi-tôt après la monte, c'est-à-dire, après une déperdition de semence prolifique qui ne peut être compensée que par quelques tempérans & des analeptiques, bien loin de pouvoir être réparée par de nouvelles évacuations. Nous dirons de plus que les *saignées* doivent être moins fréquentes, & moindres dans les pays chauds & dans les pays extrêmement froids, que dans les pays tempérés, & le climat entre pour beaucoup dans les considérations que cette opération exige.

X. D'autres points essentiels nous arrêterons encore un moment.

On a banni depuis long-tems de la médecine humaine l'idée superstitieuse où l'on étoit autrefois, qu'il falloit nécessairement avoir égard, pour la *saignée*, aux aspects des constellations & des planetes, & sur-tout aux phases de la lune, parce qu'on étoit persuadé que leurs influences s'étendoient jusqu'aux effets de cette opération. Il n'est pas étonnant que la médecine des animaux n'ait pas été généralement purgée de cette erreur grossiere, si

chere, principalement dans les campagnes, aux maréchaux qui, aſſez heureux pour ſavoir lire, n'ont preſqu'encore d'autres guides que des ouvrages pleins de préceptes faux, que l'ignorance & le préjugé ont dictés ; mais ſi la prétendue bénignité ou malignité des corps céleſtes n'eſt & ne doit être ici d'aucun poids, il n'en eſt pas moins vrai qu'il eſt des temps plus opportuns les uns que les autres, & qui doivent être ſaiſis de préférence, à moins toutefois que les événemens & le beſoin ne ſoient ſi urgens, qu'ils ne nous laiſſent en aucune maniere la liberté du choix. Si, par exemple, il s'agit d'animaux fort ſanguins, ou dont le ſang s'enflamme & bouillonne aiſément & par de foibles cauſes, & qu'on veuille en prévenir l'effervefcence, il n'eſt pas douteux que le printems eſt la ſaiſon la plus favorable, parce qu'alors toutes les humeurs ſont miſes dans le plus grand mouvement, la nature agiſſant, pour ainſi dire, plus fortement ſur tous les corps, & ſollicitant une raréfaction qui appéſantit l'animal, & qui lui eſt fort à charge. Ce n'eſt pas que nous approuvions les *ſaignées* annuelles & de précaution, pratiquées dans cette même ſaiſon, ou en automne ; nous ne les admettons que relativement à la néceſſité dont elles peuvent être dans de pareils ſujets, & nous les rejettons en général, à l'exemple de *Bour-*

gelat (1), attendu les suites d'une habitude qui devient pernicieuse, puisqu'on ne sauroit s'en écarter sans faire éclore quelques maladies plus ou moins dangereuses. Enfin, si le temps est fort chaud, ou si l'air est extrêmement froid, on attendra le moment de la journée le plus tempéré, pour ne pas solliciter cette évacuation dans l'instant d'une sorte d'inertie, ou d'une constriction forcée, ainsi que d'une raréfaction, ou d'une condensation extraordinaire. Le moment qui suit immédiatement celui où l'animal vient de manger, n'est pas non plus le temps qu'on doit choisir; la *saignée* troubleroit les forces digestives, & dès-lors une indigestion plus ou moins cruelle seroit inévitable. Il faut donc accorder à l'animal quatre ou cinq heures, plus ou moins, selon que ses forces digestives ont d'énergie, & ne les solliciter de nouveau que deux ou trois heures après l'évacuation.

XI. Les précautions qui doivent précéder l'opération, concernent, d'une part, l'animal, & d'un autre côté, l'opérateur. Celles qui regardent l'animal, consistent dans le régime qu'il est important de prescrire, & de lui faire observer deux jours au moins avant de lui ouvrir la veine, &

(1) Voyez *Elémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure du cheval*, &c. IVe. édition, deuxieme partie, page 355.

deux ou trois jours après la lui avoir ouverte. Il s'agit donc de lui retrancher l'avoine, & même une légere portion de foin ; toute nourriture échauffante & substantielle n'étant point propre à le disposer à une pareille évacuation, à laquelle le son & l'eau blanche le prépareront mieux, sauf à lui donner, aprés la *saignée*, la même ration de foin dont on le nourrissoit auparavant.

Eu égard à l'opérateur, il se munira, 1°. d'une flamme ordinaire, ou d'une flamme à ressort, ou d'une lancette, selon l'animal, le besoin & ses vues ; 2°. d'un brochoir, ou d'un morceau de bois destiné à frapper sur le dos de la flamme ordinaire ; 3°. de plusieurs épingles dont la tête sera grosse, la tige forte, & la pointe parfaitement affilée ; 4°. d'une bande & d'une aiguille ordinaire, enfilée d'un brin de fil ciré, s'il est question de saigner un chien, un mouton, un cochon ; 5°. de tous les instrumens propres à captiver l'animal malade, qu'il saura être rebelle ; 6°. d'un seau d'eau fraîche, & d'une éponge ; & 7°. enfin, d'un vase quelconque propre à recevoir le sang à sa sortie.

XII. La flamme ordinaire paroît plus sûre dans la pratique que toutes les flammes à ressort, attendu la grande habitude dans laquelle les artistes françois sont de s'en servir ; cependant, il est

nombre de cas où ces dernieres doivent être préférées, tel eſt celui où il s'agit d'opérer ſur un cheval qui craint ſi vivement la *ſaignée*, qu'il ſe gendarme dès le plus léger préparatif; car, avec des flammes à reſſort, l'ouverture du vaiſſeau peut être faite avant qu'il s'en ſoit apperçu. Il en eſt de même dans les circonſtances où le vaiſſeau ſe trouve fort enfoncé: quelle que ſoit en effet ſa profondeur, la flamme à arbalêtre l'atteindra toujours; ſouvent l'animal inquiet & défiant, au moindre mouvement de la main qui doit frapper ſur le dos de la flamme ordinaire, dérobe la veine par les actions diverſes de ſa tête, &c. &c. Nous ſommes convaincus que ſi l'on connoiſſoit plus généralement l'uſage de ces ſortes d'inſtrumens, qui, à la vérité, doivent être mieux faits & plus artiſtement conſtruits que ceux qu'on peut tirer de l'Allemagne, on les emploieroit de préférence dans preſque toutes les occaſions.

Quel que ſoit l'inſtrument dont on jugera à propos de ſe ſervir, l'artiſte aura toujours ſoin que la lame ſoit proportionnée au diamètre du vaiſſeau à inciſer; mais cette attention eſt ſur-tout néceſſaire, s'il fait uſage de la flamme ordinaire, attendu qu'avec celle-ci on n'a pas, comme avec la flamme à reſſort, la facilité de

réparer le trop de longueur & de largeur, en tenant cette même lame plus ou moins éloignée du vaiſſeau. Il obſervera de plus qu'il doit choiſir celle dont le tranchant ſera le plus approprié à la dureté ou à la molleſſe, à la fineſſe ou à l'épaiſſeur du cuir qu'elle aura à traverſer pour parvenir dans la veine, & il n'oubliera point qu'une ouverture médiocre occaſionne ſouvent des *ſaignées* baveuſes, des trombus, des échimoſes, &c. &c.

XIII. En lui recommandant de ſe pourvoir d'un vaſe propre à recevoir le ſang, notre objet eſt d'introduire dans l'art une pratique utile, qui mettra l'opérateur à portée de juger avec préciſion de la quantité du fluide qu'il évacue, & le guidera plus ſûrement dans les *ſaignées*, fortes ou foibles, que peut exiger la ſituation des malades. Juſqu'ici il ne lui a pas été poſſible, en le laiſſant tomber & couler ſur un terrein, tantôt égal, tantôt raboteux, tantôt fort ſec, tantôt fort humide, tantôt creux, tantôt élevé, d'apprécier le volume qu'il en a tiré, & cette évaluation n'eſt pas néanmoins à dédaigner. Nous n'avons garde d'attacher à l'idée que nous lui ſuggérons aucun autre avantage, tel, par exemple, que celui de tirer des prognoſtics & des indices de l'inſpection du ſang dans ces vaſes. Ces indices, loin d'être certains, ſont preſque toujours infi-

delles. En premier lieu, cette ſorte de tranſmutation continuelle & ſurprenante de ſubſtances animales & végétales contenant des ſucs différens & le plus ſouvent contraires, en une ſeule & même liqueur, qui, renfermée dans les vaiſſeaux de l'homme, des animaux, & de la plus grande partie des inſectes, ſemble avoir en eux les mêmes propriétés, dérive d'un principe qui nous eſt abſolument inconnu; & non-ſeulement nous en ignorons les agens, ainſi que les moyens, mais à peine eſt-on d'accord ſur les matieres dont cette même liqueur eſt compoſée, & ſur les diverſes qualités qu'on leur attribue. 2°. Elle doit naturellement différer en raiſon de l'exercice, du repos, des alimens, du climat, des ſaiſons, de la diſpoſition des eſpeces & des individus, de leur âge, &c., & elle n'eſt pas exactement ſemblable dans les animaux attaqués de la même maladie. 3°. Un ſang qui nous ſemble vicié quand il a été frappé par l'air, n'eſt pas ce qu'il nous paroît, tant qu'il eſt mêlé au torrent qui circule, & l'impreſſion de ce même air, ou froid, ou brûlant, ou tempéré, doit produire des effets variés ſur ce fluide. 4°. Si la couleur noire, qu'il peut préſenter, naît, comme on le croit, & comme on a lieu de le préſumer, de la preſſion & de l'étroit rapprochement de ſes globules, ce qui eſt preſque

presque prouvé par celle du sang du fœtus dans lequel les arteres n'ont que peu de force, & chez qui les poumons ne font point de fonctions, ainsi que par celle du sang que l'on trouve dans les veines pulmonaires des animaux suffoqués, & de celui qui, dépouillé de sa sérosité dans les fibres des intestins, chemine & marche avec lenteur dans la veine-porte & dans le foie; il est incontestable que, suivant la nature de la surface sur laquelle il tombera en sortant des veines, il paroîtra ou plus vermeil, ou plus noir; s'il se coagule promptement, il se montrera fort rouge, la sérosité n'ayant pas le temps de s'en séparer; & les globules dans les interstices desquels elle se trouve, ne pouvant pas par conséquent se réunir & se rapprocher. S'il paroît fort exalté à sa surface supérieure dans le vase profond qui le reçoit, & que dans sa surface inférieure il soit noir, c'est parce qu'une grande quantité de ses globules se sont d'abord précipitées, & y demeurent rassemblés les uns sur les autres. Or, toutes ces variations tenant ou pouvant tenir à des causes purement extérieures, on ne sauroit raisonnablement en rien inférer de positif & d'assuré sur l'état réel du sang qui parcourt la machine.

XIV. Il est nécessaire de donner ici quelques préceptes généraux, avant d'entrer dans les détails

des diverses manipulations que demande l'opération de la *saignée*.

1°. Ce n'est pas assez de bien savoir distinguer les vaisseaux, de bien connoître leur situation, il faut encore faire une attention toute particuliere aux parties qui les avoisinent, pour ne pas se mettre dans le cas de les offenser. L'artiste se rappellera donc à cet égard tout ce que l'étude de l'anatomie & de la dissection ont dû lui apprendre.

2°. Les yeux seuls ne suffisent pas pour s'assurer de la présence & de la direction du vaisseau qu'on se propose d'ouvrir ; il faut nécessairement joindre aux lumieres qui viennent de ce sens, celles qui résultent du toucher. Ainsi le tact doit se réunir à la vue pour confirmer l'existence du canal à inciser.

3°. Le sang étant porté du cœur à la circonférence par les arteres, & revenant de la circonférence au centre par les veines, le point de compression nécessaire pour l'accumulation du fluide dans le lieu où l'on veut pratiquer l'incision, doit être toujours fixé dans le sens opposé au cours & à la marche du fluide, soit dans les canaux artériels, soit dans les canaux veineux.

4°. Le lieu de l'incision ne doit pas être celui que choisit le plus communément l'opérateur igno-

rant, dans la crainte de faire une *saignée* blanche, qui le déshonoreroit moins que la scrupuleuse attention qu'il a de se guider par des cicatrices anciennes, ou par le plus grand renflement de la veine à l'endroit des valvules, & on ne l'imitera point dans l'impéritie avec laquelle il fait trotter vivement des chevaux, pour que la circulation étant accélérée par le mouvement, le vaisseau devienne plus volumineux, & ne puisse échapper à ses regards.

5°. On proscrira entiérement la corde, ou la ligature qu'il emploie dans la *saignée* de la jugulaire, & dont le seul avantage ne sauroit balancer les accidens qui peuvent en résulter. Cette corde, en ceignant & serrant l'encolure, s'oppose également & en même-temps au retour naturel du sang par les deux veines; cet obstacle, dont il ne peut se rédimer qu'en enfilant des ramifications collatérales du même genre, favorise, selon les circonstances & les difficultés qu'il peut rencontrer dans les détours qu'il est obligé de prendre, le séjour & l'amas du fluide parvenu au cerveau par les routes artérielles; & s'il ne produit pas cet effet dans tous les chevaux, il n'en est pas moins certain que nous en avons vu quelques-uns dans cet état, & au moment où on s'apprêtoit à terminer l'opération, tomber comme s'ils avoient été frap-

pés d'une apoplexie foudroyante, & revenir à eux dès que la ligature étoit ôtée. D'une autre part, le vaisseau étant ouvert, l'animal effrayé du coup qui en a opéré l'incision, peut fuir & échapper au palefrenier qui le tient. En ce cas, il court les risques de perdre une quantité considérable de sang; & l'effusion sollicitée par l'agitation, & facilitée par la ligature, peut-être telle que le cheval tombe de foiblesse & meurt. C'est ce que j'ai vu arriver à un cheval que j'avois saigné dans un temps où j'exerçois la maréchallerie sans aucune autre connoissance que celle que je tenois d'une routine toujours aveugle. Enfin, l'effet de cette ligature qui, le plus souvent, ne sert qu'à étonner l'animal, & à le rendre plus rebelle & plus difficile à se prêter à la main & au desir de l'artiste, est encore de comprimer la trachée-artere sur l'œsophage, cheminant, ainsi qu'on le fait, au-devant des vertebres cervicales, & de rapprocher & même d'appliquer sur le tube cartilagineux les jugulaires. Or, si le coup qui doit déterminer la lame de la flamme ordinaire dans le vaisseau, n'est pas sec & mesuré comme il doit l'être; si au contraire il est appésanti, s'il produit un bruit sourd qui retentisse au loin, tels que ceux que frappent certaines personnes sans se douter de l'offense qu'elles peuvent faire aux parties que

la lame rencontre dans ſa route, & auxquelles elle peut atteindre, non ſeulement la veine ſe trouvera tranſpercée, mais la paroi de la trachée ſera ouverte d'autant plus aiſément encore, que la plus grande partie de ceux qui opérent invitent l'aide à faire un point d'appui ſur le côté oppoſé à celui du vaiſſeau qu'ils ouvrent, en lui recommandant de ſoutenir & même de pouſſer l'encolure vers eux; & dès-lors, ainſi que j'en ai été moi-même témoin, l'effuſion au-dehors eſt très-légere; le ſang fluant dans les poumons, les flancs s'agitent, le fluide dévoyé ſort avec plus ou moins d'abondance par les naſeaux, & bientôt l'animal ſuffoqué, chancele, tombe & meurt. Il y auroit pourtant une reſſource dans cette circonſtance malheureuſe, ce ſeroit de faire une ligature à la jugulaire, au-deſſus de l'endroit où elle a été piquée.

6°. La pointe de la lame qui ſera, ainſi que nous l'avons obſervé, proportionnée au diamètre du vaiſſeau, à la denſité & à l'épaiſſeur du cuir, ne doit jamais porter directement ſur la peau; il faut qu'avant de recevoir le coup, elle en ſoit à une petite diſtance; autrement, & pour peu que l'animal ſoit chatouilleux, on apperçoit un tréſaillement ſourd, plus ou moins vif, du pannicule charnu, & l'inquiétude qui agite l'animal, lui fait

faire des mouvemens capables de mettre l'opérateur dans le cas de faire une *ſaignée* blanche.

7°. Le tranchant de cette même lame ſera dirigé de façon à inciſer obliquement le vaiſſeau : l'ouverture en ſera plus grande, & le ſang s'en épanchant avec aiſance, on n'aura point à craindre qu'il s'extravaſe entre la veine & la peau, ni qu'il s'éleve des tumeurs autour de l'inciſion, &c. Si l'ouverture eſt faite parallelement à l'axe du canal, ſes ſeules fibres tranſverſales étant coupées, il reſtera, à peu de choſe près, dans le même état ; le ſang ne trouvant pas une iſſue fort libre, ſuivra en plus grande partie ſa route naturelle. D'un autre côté, ſi l'ouverture ſe fait tranſverſalement, le ſang ne ſortira jamais avec autant de facilité, & l'opérateur peu clairvoyant pourra s'expoſer à couper la veine en deux portions ; événement qui ſeroit moins ſiniſtre, s'il recouroit ſur-le-champ à la ligature de la portion ſupérieure ; mais c'eſt ce qu'on ne ſauroit attendre d'un homme peu inſtruit, & que la circonſtance effraye. Un cheval de Dalmatie, dont les poils étoient friſés comme ceux d'un barbet, & que, ſans aucun égard à ſa taille de un mètre onze centimètres (trois pieds quatre pouces), on ſaigna avec une flamme propre à ouvrir la jugulaire du plus énorme cheval de trait, périt malheureuſement des ſuites de l'opération ;

cependant on auroit pu encore le sauver, si l'on eût eu plus d'expérience & plus de lumieres.

8°. Souvent, quoique l'ouverture soit suffisante & pratiquée suivant la direction qu'elle doit avoir, le sang a de la peine à sortir, & il ne jaillit point en arcade. Il faut alors ou désobstruer cette même ouverture avec la tête d'une épingle, ou exciter l'animal à la mastication, en plaçant le doigt ou quelqu'autre chose dans sa bouche & sur les barres, ou en rétablissant par un moyen quelconque la direction de l'ouverture du cuir & du vaisseau, & quand il s'agit de chevaux qui, saignés à la jugulaire, roidissent & contractent tous les muscles de l'encolure de maniere à arrêter l'effusion, ce que le vulgaire exprime, en disant que l'*animal retient son sang*, on facilitera l'évacuation desirée en les mettant en marche & en action.

9°. A l'égard de ceux qui se refusent absolument à tous les efforts qu'on fait pour fermer la plaie avec une épingle, & ensuite avec le crin, il est un moyen de suppléer à cette pratique. Pour cet effet, on marque l'endroit de la peau qui répond à la veine à ouvrir, en coupant avec les ciseaux le poil qui est dans ce même endroit; & avant de faire pénétrer la lame, on a soin de tirer légérement cette peau de côté. Alors on incise le vaisseau; & dès qu'on a tiré la quantité

de sang que l'on se proposoit d'enlever, on cesse de maintenir le cuir qu'on avoit éloigné de l'ouverture, & qui, remis & revenu dans sa situation naturelle, la ferme & la bouche de maniere à s'opposer à une plus grande évacuation. Dans le cas où cette pratique seroit insuffisante, il n'y auroit d'autre parti à prendre que de recourir à une compresse d'eau saturée de sel, & de la fixer avec une bande.

10°. D'autres chevaux se gendarment à l'approche & à la vue même du maréchal; ils reculent, se jettent avec vivacité de côté ou en avant, secouent continuellement la tête, & se livrent à mille autres mouvemens. La prudence veut qu'on les flatte, bien loin de les maltraiter; ce qui ne sert qu'à les agiter encore davantage. S'il se portent toujours en arriere, on peut les placer de telle sorte, que leur croupe soit appuyée contre un mur; s'ils s'abandonnent à d'autres actions désordonnées, on doit leur mettre des lunettes; ou les conduire dans un lieu obscur, ou leur faire l'opération dans l'écurie sans les déplacer, ou les assujétir avec le torche-nez, & par quelques moyens qui ne les irritent pas davantage; il faut avoir soin de ne pas les effrayer par le concours d'un nombre considérable de spectateurs, & surtout employer les caresses; c'est le moyen le plus efficace pour les dompter.

11°. Nous finirons ce détail des regles essentielles qu'il faut observer pour opérer avec succès, en invitant l'artiste à prévoir tous les accidens qui peuvent suivre une *saignée*, quoiqu'opérée parfaitement & selon l'art, s'il n'a pas eu toute l'attention nécessaire pour que l'ouverture faite au vaisseau soit exactement fermée; s'il a trop serré les crins qui doivent embrasser l'épingle & maintenir les deux levres de la plaie; s'il s'est servi d'une flamme mal-propre; s'il a négligé d'étuver la partie avec une éponge imbibée d'eau fraîche, & aiguisée même, s'il en est besoin, d'une légere quantité de vinaigre; s'il n'a pas eu soin de faire attacher l'animal de façon à lui interdire absolument la facilité de se frotter contre un corps quelconque, & la précaution de le contenir selon les circonstances, par le moyen d'un chapelet (1).

XV. Quoique notre confiance & notre espoir dans la *saignée* se bornent & se réduisent principalement aux effets qu'on doit attendre de l'évacuation, nous ne nous dispenserons pas cependant de prescrire la méthode qu'on doit suivre pour

---

(1) Voyez pour tout ce qui concerne les accessoires de cette opération, l'ouvrage intitulé: *Elémens de l'art vétérinaire. Essais sur les appareils & sur les bandages propres aux quadrupedes.* Par Bourgelat. *Paris, Impr. royale*, 1770, in-8°.

l'ouverture des différens vaiſſeaux qu'on pourroit ſe propoſer d'inciſer, & nous débuterons par le manuel de cette opération relativement au cheval.

De la Saignée *du Cheval.*

XVI. Les veines ſur leſquelles on a juſqu'ici pratiqué cette opération dans l'animal dont il s'agit, ſont les *jugulaires*, les *céphaliques*, les *ſaphenes*, autrement nommées les *veines des ars*; les *temporales*, vulgairement appellées les *veines des larmiers*; les *veines de l'éperon*, les *veines latérales*, les *vaiſſeaux palatins*, & les *vaiſſeaux de la pince*.

On pourroit encore le ſaigner aux *arteres temporales*, ainſi qu'aux *ranines* & aux *ſacrées*.

Nous ne parlerons pas, au ſurplus, des légeres dilacérations de la peau, pratiquées par des charlatans ſur les levres, ſous la queue, dans le nez, &c., & nous rougirions, dans un traité tel que celui-ci, de faire mention d'une infinité de faits qu'on ne pourroit regarder que comme des monumens d'ignorance, tels, par exemple, que celui de l'introduction, dans les foſſes naſales, d'un bâton armé d'un clou à l'une de ſes extrémités, aux riſques des dangers les plus imminens, dont le moindre eſt la production de polypes, de fungoſités, d'ulceres, &c.; & tels encore que ceux du barrement des veines, des jugulaires, des cépha-

liques, des ſaphenes, recommandé & préconiſé par des auteurs qu'on n'a que trop ſus; opération qui faiſoit même une des conditions du chef-d'œuvre de la plus grande partie des communautés de maréchaux; & enfin de l'arrachement du dernier de ces vaiſſeaux pour la guériſon des éparvins, des varices, &c. Les inſtructions données aux éleves ſur la marche du ſang & ſur le méchaniſme des corps animés, ne peuvent que leur inſpirer un mépris réel pour de telles pratiques.

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

Les *jugulaires* s'élevent antérieurement & latéralement le long de l'encolure, & ſuivent beaucoup plus extérieurement que les carotides, les côtés de la trachée-artere.

S'il s'agit de l'ouverture de ce vaiſſeau, les fonctions de l'aide ſont, 1°. d'amener le cheval coiffé d'un bridon à branches, à gourmette & à ſous-gorge; 2°. de le contenir, en ſaiſiſſant de la main droite l'extrémité des rênes & des branches du bridon, ſi votre intention eſt d'ouvrir la jugulaire droite, ou de la main gauche ſi vous voulez inciſer celle du côté gauche; 3°. de captiver, par le moyen de ces mêmes branches, la tête, & de la porter à un degré d'élévation convenable; 4°. de lui dérober les mouvemens qui pourroient

le déterminer à en faire lui-même. Pour cet effet, l'aide employera la main non occupée à abaiffer la paupiere fupérieure de l'œil répondant au côté de la jugulaire que vous ouvrirez, ou il bouchera ce même œil d'une maniere quelconque, ou plutôt il fera de cette même main une efpece d'œillere, en la plaçant perdendiculairement à la joue, du côté du petit angle, ce qui gêne & révolte moins un cheval méfiant.

Les chofes étant en cet état, fuppofons que votre projet foit de vous adreffer à la jugulaire gauche, prenez celle des flammes dont vous croyez devoir vous fervir; dégagez-là de la châffe, fi c'eft la flamme ordinaire, & faites-lui parcourir les trois quarts du cercle; alors fixez-là dans votre main gauche, tenant la tige environ dans fon milieu avec le pouce & l'index, de maniere que la châffe appuye par fa partie moyenne, dans l'intervalle qui fépare ces deux doigts à leur origine, le clou fur lequel fe meuvent & la lame & la châffe, répondant alors au milieu de la paume de la main, & les trois autres doigts demeurans étendus & réunis, mais plus ou moins féparés des premiers, felon le befoin. Si le poil eft trop long & trop hériffé, humectez-le avec une éponge imbibée d'eau commune, & couchez-le ainfi le plus que vous pourrez;

les opérateurs se servent le plus souvent de leur salive. Avec ceux de vos doigts qui sont détachés de l'instrument, suivez la jugulaire à sa sortie du poitrail, en remontant & en chassant le sang jusqu'à huit à onze centimètres (trois ou quatre pouces) au-dessous de la bifurcation de cette veine; ce qui la fera gonfler, ainsi que l'auroit pu faire la ligature: maintenez dès-lors ces mêmes doigts encore plus fermes, à l'effet de contenir le sang & le vaisseau, ce dont vous vous assurerez avec le doigt de l'autre main; & ayant approché la flamme que vous dirigerez, ainsi que nous l'avons dit (6°. & 7°. *art.* XIV), dégagez de dessous votre bras gauche le brochoir, avec votre main droite, & frappez du manche de cet instrument sur le dos de la tige, avec les précautions prescrites (5°. *art.* XIV).

En général, pour reconnoître parfaitement le vaisseau & s'en bien assurer, on doit faire, avec les doigts qui servent à en opérer le gonflement, quelques légers mouvemens de bas en haut, le long de la jugulaire, lorsque l'on suit cette veine, ainsi que nous venons de le dire; alors la colonne du liquide fait quantité d'ondulations, qui sont très-sensibles à la vue & sur-tout au tact. Si, dans cet état, vous appuyez un des doigts de votre main droite sur ce canal, vous sentirez ce

même fluide qui le frappera, & qui le heurtera à chaque temps de l'action de votre autre main. Cette méthode est indispensable, quand il s'agit de saigner un cheval dans l'obscurité, & sans la participation des yeux; ce qui arrive assez souvent lorsqu'on a à saigner des chevaux difficiles, & qu'on ne veut pas gendarmer & révolter. On les manie par-tout, on leur passe la main sur l'encolure de haut en bas, & lorsqu'ils sont un peu plus familiarisés, on fait onduler le sang; la jugulaire bien reconnue, on place de chaque côté de ce canal, dans l'endroit où l'on se propose d'en faire l'ouverture, l'index & le troisieme doigt de la main non occupée à tenir la flamme; on dirige la pointe de cet instrument entre ces deux doigts, qui lui servent alors de conducteur pour arriver à l'endroit déterminé; on retire ensuite cette même main qui s'arme du bâton à saigner, & on en frappe sur le dos de la flamme.

Lorsque vous vous servirez de la flamme à ressort, armez-vous de l'instrument; prenez-le de la main droite, l'index placé sur la charniere de la bascule, le pouce sur l'endroit de la coulisse, qui de l'autre côté répond à la charniere, le petit doigt sur la bâse de l'encaissement ou du coffre, & les autres doigts demeurans étendus & disposés à agir pour opérer la détente. Dans le cas où,

pour ouvrir la jugulaire droite, on feroit obligé de tenir cet inftrument de la main gauche, le pouce doit fe trouver fur la charniere, le petit doigt fur l'extrémité du grand bras de la bafcule, & les trois autres doigts fixés fur la couliffe; faites gonfler la jugulaire de la maniere que nous venons d'indiquer, mais employez á cet effet la main qui ne fera pas munie de cette flamme. Si l'encolure eft flafque, & que le vaiffeau foit vacillant, fixez-le en le comprimant par haut & par bas, felon fa longueur, avec le pouce & l'index de cette main. On fait remonter le fang avec le pouce, jufqu'à ce que le vaiffeau foit fuffifamment apparent; on appuie l'index fur la veine, à quelque diftance du pouce : c'eft entre ces deux doigts que vous placerez la flamme; faites enfuite jouer la détente.

On ne fauroit au furplus être trop attentif à tenir la flamme à reffort très-affermie dans la main, attendu la réaction qui eft une fuite de la détente, réaction qui ne peut être vaincue que par la réfiftance de la main, qui eft armée de l'inftrument, & qui doit fortement appuyer fur la partie.

Quelque foit l'inftrument avec lequel ce vaiffeau aura été ouvert, une fuffifante quantité de fang étant évacuée, ceffez la compreffion; épongez la partie opérée, réuniffez les deux lèvres de

la plaie, assujétissez-les en les traversant avec l'épingle ; mettez le cordon de crin, épongez de nouveau, & ayez le plus grand soin de faire attacher l'animal d'une maniere convenable.

Saignée *aux Veines Temporales.*

Les *veines temporales* pourroient être ouvertes avec la flamme ordinaire ou avec la flamme à ressort; mais il est toujours moins dangereux de se servir de la lancette, parce qu'on la dirige à sa volonté, & qu'on est plus maître des effets & des mouvemens d'un instrument que l'on tient & que l'on conduit, que d'un instrument sur lequel on frappe, ou qui agit par une puissance étrangère.

Tirez la lame d'une lancette appropriée au vaisseau ; faites-lui parcourir à-peu-près un quart de cercle ; saisissez-la, à six ou huit millimètres (trois ou quatre lignes) de sa pointe, avec le pouce & l'index de la main droite, s'il s'agit de l'ouverture de la temporale gauche, & de la main gauche, si votre intention est d'opérer l'ouverture de la temporale droite, le manche débordant supérieurement ces deux doigts de presque la moitié de sa longueur, & le clou sur lequel se meut & tourne la lame répondant parallélement au pouce. Quant aux trois autres doigts, ils seront étendus à l'effet de pourvoir à l'ascension du sang, ainsi que dans la *saignée*

à la jugulaire ; mais ici on suivra le vaisseau au-dessus de sa bifurcation, & jusqu'à l'apophyse condyloïde ; & lorsque vous reconnoîtrez la veine que vous vous proposez d'inciser, & que la pression suivie sur la jugulaire l'aura gonflée, approchez la pointe de l'instrument sur la partie inférieure du vaisseau ; plongez, en allongeant le pouce & l'index, qui d'abord ont dû être légérement pliés ; élevez ensuite en prolongeant la ponction : dans ce second temps, vous incisez de maniere à favoriser le jet & la sortie du sang. On doit néanmoins faire attention à ne pas faire cheminer grossierement & rudement la lancette dans le premier temps de l'action, c'est-à-dire, dans celui de la ponction ; c'est ce qu'on appelle *labourer dans le vaisseau.*

Saignée *aux Vaisseaux Palatins.*

La membrane qui revêt le palais, cache & dérobe un réseau très-considérable d'arteres & de veines, ensorte qu'il n'est pas possible d'être assuré de n'ouvrir, dans l'opération de la *saignée*, que des rameaux veineux ; & en effet, pour peu qu'on considere la nature ou la couleur du sang qui s'écoule ensuite de l'ouverture pratiquée, il est aisé de voir qu'il y a toujours un mélange de sang artériel.

On s'eſt ſervi juſqu'à préſent, pour la ſection des vaiſſeaux palatins, d'une corne de chamois; au moyen de cet inſtrument, on a percé la tunique palatine; on a ouvert, par la voie de la dilacération, pluſieurs rameaux tant artériels que veineux, compris dans le réſeau, & il en eſt ſouvent réſulté des accidens tels que ceux qu'on devoit redouter de la force qu'on a été contraint d'employer pour faire pénétrer la corne, & de l'impoſſibilité dans laquelle l'artiſte s'eſt trouvé d'en régler l'effet, & de la retirer à propos. Ainſi, la dilacération a été quelquefois très-conſidérable; l'adhérence des vaiſſeaux avec la voûte oſſeuſe, a été détruite; il eſt ſurvenu des hémorrhagies très-difficiles à arrêter, & j'ai vu cette même voûte oſſeuſe offenſée au point d'être cariée dans le lieu où la pointe de la corne avoit fait effort, &c.

Nous devons donc la bannir abſolument, & y ſubſtituer, ainſi qu'au clou dont certains maréchaux de camgagne uſent par préférence, la pointe d'un biſtouri courbe bien affilée, ou la lancette cachée très-facile à introduire dans la bouche, à l'endroit des barres.

Tirez la lame du biſtouri de ſon manche, faites-lui parcourir un quart de cercle; ſaiſiſſez-la avec le pouce & l'index de la main droite, à ſix millimètres (trois lignes) de ſa pointe, le troiſieme & le qua-

trieme doigts reposans sur le reste de la lame, le petit doigt placé du côté du pouce, & portant sur la tête du clou sur lequel la lame se meut, le restant du manche hors de la main, & dans la direction de l'annulaire & du petit doigt.

Ordonnez à l'aide chargé de tenir le malade, de saisir les branches du bridon avec sa main gauche, tandis que sa main droite sera occupée à tenir, hors de la bouche, l'extrémité de la langue de l'animal.

Saisissez de la main non occupée de l'instrument le bout du nez de l'animal; soulevez le avec assez de force pour lui ouvrir la bouche ; portez ensuite dans cette partie la main armée de l'instrument ; dirigez-en la pointe dans le milieu du cinquieme sillon, à compter des pinces ; enfoncez d'environ quatre millimètres (deux lignes); prolongez, par un second temps, l'incision jusqu'au troisieme sillon. La rugosité étant incisée transversalement dans sa partie moyenne, retirez votre instrument, abandonnez le nez du malade ; que l'aide lâche la langue, le sang sortira, & l'opération sera faite.

Après avoir coulé en assez grande quantité, il s'arrête ordinairement de lui-même. S'il ne s'arrêtoit pas ainsi, ayez recours à une éponge imbibée de quelque liqueur astringente, que vous aurez soin de faire tenir sur la plaie ; & dans le

cas où ce moyen ne suffiroit pas encore, chargez un plumaceau d'agaric en poudre, que vous ferez tenir sur cette même plaie, jusqu'à ce que le sang soit entiérement étanché. J'ai vu une hémorrhagie assez rebelle pour ne céder qu'à une compression forte, longue & constante.

Si vous employez la lancette courbe & cachée, tenez-la de maniere que la gaîne qui renferme & la lame & le ressort, passe entre l'index & le second doigt, & que le pouce appliqué à l'extrémité opposée à celle qui fraye une issue à la lancette, puisse, en poussant le ressort, la déterminer en-dehors. Introduisez dans cet état l'instrument entre le vide des barres ; & lorsque vous l'aurez dirigé vers l'endroit convenable, agissez avec le pouce, & vous parviendrez à votre but.

Saignée *aux Veines Ranines.*

Ces veines placées de chaque côté de la langue, sont assez considérables.

Ordonnez à votre aide de se placer du côté droit de la tête de l'animal, s'il est question d'ouvrir la veine ranine gauche; ou du côté gauche, s'il s'agit de l'ouverture de la ranine droite.

Supposons celle de la veine ranine gauche. L'aide saisira de la main droite le nez du cheval, & le tiendra avec force. Si l'animal est rebelle &

méchant, il lui mettra un torche-nez qu'il serrera plus ou moins, & il appuyera l'index & le troisieme doigt de son autre main sur les barres, avec assez de force pour faire ouvrir la bouche.

Placez-vous à la gauche de l'animal, saisissez-en de votre main gauche la langue, tirez-en l'extrémité flottante hors de la bouche par la commissure gauche des levres; contournez un peu de dessous en dessus, afin de mettre la veine ranine de ce côté à découvert; vous pourrez même à cet effet employer un certain degré de force sans courir les risques d'arracher la langue, ainsi que le croient plusieurs auteurs en maréchallerie, qui recommandent par cette raison de ne pas la tirer, attendu, disent-ils, qu'elle ne tient pas. Quiconque connoîtra la structure de ces parties, ne sera pas arrêté par ces terreurs paniques, & saura que la nature a eu ici les mêmes soins que ceux qui l'ont dirigée pour la perfection de tous les autres animaux. Il est vrai que des hommes robustes & brutaux peuvent très-aisément estropier un animal, qui sur-tout peut être gendarmé par la force inutile qu'on emploie pour le soumettre. Quoi qu'il en soit, la langue tenue ainsi, portez le pouce de la main qui tient déja cette partie, sur la veine dans son passage un peu au-dessus du frein, afin d'arrêter le sang, de faire gonfler

le vaiſſeau & de l'aſſujétir. Dans cet état, approchez la lancette dont votre autre main ſera armée; plongez la dans le vaiſſeau ; retirez-la, & le ſang ſuivra la ſortie de l'inſtrument.

Il s'arrête quelquefois de lui-même peu de temps après que la veine a été piquée, attendu la force de la compreſſion. On y remédie facilement, en diminuant légérement la preſſion du pouce ; ce qui facilite l'abord du fluide porté par les arteres, & rétablit le jet intercepté ; mais il faut prendre garde que l'animal ne profite de ce temps pour retirer ſa langue, ce que l'on prévient en la maintenant par ſon extrémité, avec la main débarraſſée de la lancette.

Lorſque le ſang ſera ſorti en quantité ſuffiſante, toutes les parties ci-devant tenues, ſeront rendues à elles-mêmes, le ſang reprendra ſon cours ordinaire, & la veine ne fournira plus. Si néanmoins il n'en étoit pas ainſi, on auroit recours aux topiques aſtringens.

Saignée *aux Veines de l'Éperon.*

Ceignez le corps de l'animal au-deſſous du garot, avec une bande de trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) de largeur, ſur trois mètres cinquante-ſix centimètres (trois aunes) de longueur, qui gagnera la partie inférieure du thorax, direc-

tement dans l'endroit où les sangles de la selle sont ordinairement placées ; faites une ou deux circonvolutions avec cette bande ; serrez-la le plus qu'il sera possible, & fixez-la par un nœud à rosette sur le dos.

Pratiquez quelques frictions sur cette veine, de derriere en devant, pour déterminer le sang du côté de la ligature, & opérer le gonflement du vaisseau. Je suppose que ce soit celui du côté gauche que vous vous proposez d'ouvrir, tenez la flamme de la main droite, le bâton à saigner de la main gauche ; placez-vous vis-à-vis de l'extrémité antérieure de ce même côté, le dos tourné du côté de la tête du malade ; appuyez sur les côtes le bras armé du bâton à saigner, & approchez alors le tranchant de la flamme en le dirigeant sur le vaisseau ; frappez & retirez promptement la flamme. Lorsque l'évacuation sera dans la quantité requise & suffisante, ôtez la ligature, mettez l'épingle, &c.

Saignée *aux Veines Sacrées.*

A chaque partie latérale du tronçon de la queue, sur la ligne qui sépare la portion de la peau recouverte par les crins, ou par les poils, il regne une veine assez considérable, capable de fournir une ample saignée ; ces veines sont les *veines sacrées.*

Vous propofez-vous d'ouvrir celle du côté droit? occupez-vous d'abord de votre propre sûreté; faites lever le pied gauche de derrière; & fi l'animal eft méchant, recourez au torche-nez.

Coupez, à trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) du tronçon, les crins ou les poils qui recouvrent en partie cette veine; mettez une ligature au-deffus de ce tronçon; ferrez la affez pour empêcher le retour du fang veineux; préparez l'inftrument avec lequel vous vous propofez d'ouvrir le vaiffeau.

En vous fervant de la flamme ordinaire, vous la tiendrez de la main gauche, le bâton à faigner ou le brochoir étant logé fous le bras de ce même côté, faites étendre la queue par un aide, touchez le vaiffeau; & lorfque vous l'aurez fuffifamment reconnu, dirigez fur lui la pointe de l'inftrument, & faites-en pénétrer la lame, en frappant fur le dos de la flamme avec le bâton à faigner dont s'armera alors votre main droite.

Si vous employez la flamme à reffort ou la lancette, vous pouvez vous paffer de l'aide chargé de tenir la queue, vous la faifirez vous-même de la main gauche, & vous opérerez de la droite.

L'évacuation étant affez confidérable, & à peu-près telle que vous la defirez, ôtez la ligature; réuniffez les deux levres de la plaie; couvrez d'une

compresse pliée en quatre; enveloppez le tout d'une bande de trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) de largeur, & de longueur suffisante pour faire autour de cette partie quatre ou cinq circonvolutions; arrêtez l'extrémité avec deux épingles. Six heures après, levez cet appareil, la plaie sera réunie indubitablement.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

L'animal tenu ainsi que nous l'avons dit en parlant de l'ouverture des jugulaires, ordonnez à un second aide de lever le pied hors le montoir de devant, s'il s'agit d'ouvrir l'ars gauche ; ou le pied du montoir, s'il est question d'ouvrir l'ars opposé, & faites que celui de ces pieds qui sera levé, soit tiré en arriere autant que faire se pourra, à l'effet de découvrir plus facilement la partie sur laquelle votre intention est d'opérer.

Placez-vous au-devant de la face intérieure de cette partie ; appuyez le pouce de la main gauche si vous avez à vous adresser à la jambe droite, & *vice versa* pour la saignée de l'ars gauche, sur le vaisseau dans son passage à la partie supérieure & intérieure de l'avant-bras ; par ce moyen, vous arrêterez le cours du sang. Les autres doigts seront logés sur la rondeur extérieure & antérieure de cette partie ; faites quelques frictions sur ce

vaiſſeau avec les doigts de l'autre main, depuis le bas de la jambe, juſqu'au lieu où le cours du ſang eſt intercepté. La veine ſuffiſamment gonflée & bien reconnue, armez votre main droite de la lancette, approchez-en la pointe contre le vaiſſeau ; enfoncez-la, & la retirez avec les précautions indiquées. Si vous faites emploi de la flamme à reſſort, tenez-la de l'autre main ; faites jouer la détente, &c.

Si au contraire vous vous ſervez de la flamme ordinaire, placez-vous à l'extérieur de l'extrémité portante ; appuyez les trois derniers doigts de la main gauche, chargée pour lors de tenir la flamme, ſur l'ars hors du montoir, dans le lieu où étoit logé ci-devant le pouce ; ils en rempliront la fonction. Si c'eſt l'ars oppoſé que vous voulez ouvrir, tenez la flamme de la main droite ; faites, avec l'autre main, les frictions que vous avez faites ci-devant. Lorſque le vaiſſeau ſera aſſez ſenſible, approchez-en la flamme, toujours un peu obliquement ; armez-vous du bâton que vous aurez maintenu ſous le bras gauche ; adreſſez le coup ſur le dos de la flamme, laiſſez ſortir & couler une quantité convenable de ſang ; mettez l'épingle, le petit cordon de crin, &c.

Quand il eſt queſtion de l'ouverture des ars des extrémités poſtérieures, on fait lever un des pieds

de derriere, & c'eſt toujours celui de la jambe ſur laquelle on ne doit pas opérer.

On ſe place à la partie poſtérieure de celle ſur laquelle on ſe propoſe d'agir ; ſi c'eſt ſur la jambe du montoir, on tient la flamme de la main gauche, & on la tient de la main droite, ſi c'eſt la jambe hors le montoir. On arrête le cours du ſang en comprimant le vaiſſeau avec les doigts détachés de la flamme, & on ſe conforme, pour le reſte de cette opération, à tout ce que nous avons indiqué pour les extrémités antérieures. Si l'on ſe ſert de la flamme à reſſort ou de la lancette, on tient l'une ou l'autre de la main gauche pour la *ſaignée* de la ſaphene droite, *& vice verſa* pour la *ſaignée* de la ſaphene gauche.

Saignée *aux Veines Latérales ou du Pâturon.*

Ordonnez à un aide de lever l'extrémité ſur le pâturon de laquelle vous avez à opérer ; faites le poil à la partie latérale externe du pâturon, & directement ſur ce même vaiſſeau ; mettez une ligature à la partie moyenne du canon, c'eſt-à-dire, une bande avec laquelle vous ceindrez la partie de deux ou trois circonvolutions ; fixez la ligature par un nœud à roſette. La jambe de l'animal ſe trouve-t-elle plate, large, & le tendon eſt-il bien dégagé du canon, prenez deux petits

coussinets ; placez-en un de chaque côté de la jambe, & directement sur les vaisseaux. La ligature opérera une compression plus directe, suspendra plus aisément la marche & le cours du fluide. Faites lâcher l'extrémité, laissez-la dans le repos un certain espace de temps, pendant lequel vous préparerez la lancette ; mettez-la entre vos levres, afin qu'elle soit plus à votre portée ; faites relever le pied par l'aide, qui tiendra la jambe à pleines mains, dans l'endroit de la ligature ; saisissez le pied de la main gauche ; armez votre main droite de la lancette, approchez-la du vaisseau, piquez avec les précautions indiquées : toute l'attention consiste à ne pas enfoncer trop avant l'instrument, crainte d'offenser les parties délicates qui sont dessous, telles que les ligamens, les tendons, &c.

On peut faire séjourner quelque tems l'extrémité dans l'eau chaude, avant que d'entreprendre l'opération ; le vaisseau sera plus gonflé, la peau plus tendue & moins dure, ce qui rendra l'opération beaucoup plus facile. On ôte ensuite la ligature ; on met l'épingle, le petit cordon de crin, ou une compresse & une bande, &c.

Saignée *aux Vaisseaux de la Pince.*

Les préparatifs qu'exige l'ouverture de ces vaisseaux, sont beaucoup plus compliqués ; il faut en effet

déferrer & parer le pied, ajuster le fer convenable, & l'attacher avant que de pratiquer l'opération.

Ordonnez à un aide de lever le pied ; ôtez le fer, parez la paroi, la sole & la fourchette, jusqu'à destruction de la portion morte de l'ongle ; ajustez un fer dont la couverture soit échancrée dans sa rive intérieure, au point que la largeur restante soit réduite à l'épaisseur de la paroi, afin de mettre à découvert toute la portion antérieure de la sole, qui est précisément le lieu où doit être pratiquée la *saignée*.

Cette échancrure donnera, 1°. la facilité de faire l'opération après que le fer aura été attaché, ce qui ne pourroit avoir lieu, si on avoit laissé le fer dans son entier; 2°. elle préviendra les secousses que donnent nécessairement au pied les coups de brochoir que l'opérateur adresse sur la tête des clous lorsqu'il est question de les enfoncer dans cette partie qui est affoiblie par la *saignée*, & souvent par la maladie qui a donné lieu à l'opération; 3°. elle donne aussi le moyen de panser & repanser à volonté la plaie résultante de la *saignée* ; & dans la circonstance où l'opérateur seroit forcé de répéter cette opération, il ne sera pas dans l'obligation de déferrer & de referrer, comme il y auroit été, s'il n'avoit eu la précaution de pratiquer cette échancrure.

Nous conviendrons cependant qu'il eſt des circonſtances où cette précaution ne peut avoir lieu ; attendu qu'il faut une forge, des inſtrumens, &c., que l'opérateur n'a pas conſtamment avec lui ; mais ces circonſtances ſont particulières, & ne changent rien à la méthode générale que nous venons de preſcrire.

Quoi qu'il en ſoit, attachez le fer à quatre clous ſeulement, & aſſujétiſſez ces mêmes clous ſans les ſerrer, par des rivets longs & plats.

Pour procéder à cette opération, creuſez avec la renette, la ſole de corne entre la pointe de la fourchette & la paroi. La cavité que vous y ferez aura huit millimètres (quatre lignes environ) de largeur ; cette largeur diminuera cependant par gradation, à meſure qu'elle parviendra à la ſole de chair, & la direction de cette cavité répondra à celle de la fourchette. La ſole de chair étant miſe à découvert, armez-vous d'un biſtouri courbe, dont la pointe ſera bien affilée ; tenez-le, après l'avoir ouvert en entier, par la baſe de la lame, entre le pouce & le troiſieme doigt, l'index logé ſur le dos de la lame, à quelques millimètres (quelques lignes) de la pointe, & de la main droite ſi c'eſt pour opérer ſur le pied gauche ; ou de la main gauche, s'il s'agit d'opérer ſur le pied droit.

Quand la *ſaignée* regarde les pinces des pieds poſ-

térieurs, il n'importe avec quelle main on tienne l'inſtrument; plongez-le enſuite dans la cavité faite par la renette, entre l'extrémité antérieure & tranchante de l'os du pied, & la face interne de la paroi, en obſervant de mettre le dos de la lame du biſtouri du côté de l'os. Lorſque la pointe aura fait quatre ou ſix millimètres (deux ou trois lignes) de trajet dans cette partie, retirez votre inſtrument en inclinant, par un ſecond temps, le manche du côté de la fourchette; inciſez les vaiſſeaux tant artériels que veineux, qui ſe trouveront compris entre le tranchant & la face interne de la paroi.

Le ſang ſuit pour l'ordinaire le biſtouri par un jet plus ou moins gros; l'opérateur fait mettre alors le pied, non ſur le terrein, mais ſur une ſuffiſante quantité de paille, & le fluide s'échappe avec plus de facilité.

Pour en arrêter l'écoulement, rempliſſez la cavité de la *ſaignée* avec des petits bourdonnets gradués & imbibés de quelque liqueur aſtringente. Il eſt même à propos de faire une légere compreſſion, attendu qu'il eſt très eſſentiel de parer à ce que les chairs ne végetent dans le lieu opéré, par la raiſon qu'elles ſe trouveroient enſuite pincées par l'ouverture de la ſole de corne; ce qui feroit ſouffrir inévitablement le cheval, & for-

meroit une plaie compliquée. Garnissez le reste de la sole avec des plumaceaux chargés de substance indiquée par la circonstance ; fixez le tout par des éclisses que vous placerez en croix ou en plein (1), & enveloppez le pied avec un bandage convenable.

Si vous ne pouvez approprier à la partie à opérer le fer que nous venons d'indiquer, faites l'opération ; pansez la plaie qui en résulte avant que d'attacher celui que vous prétendez employer, & enveloppez le pied comme nous venons de le dire.

De l'Ouverture des Arteres, ou Artériotomie.

XVII. On doit soumettre plus volontiers à cette opération, dans le cheval, l'artere temporale que toute autre, attendu qu'elle présente tout l'avantage désirable pour arrêter le sang, les os sur lesquels elle passe permettant un point d'appui sûr & facile.

Nous avons quelquefois ouvert ce vaisseau avec succès, quand il s'agissoit de débarrasser plus promptement la masse cérébrale & ses enveloppes d'un sang enflammé, & qui y abondoit avec trop

---

(1) Voyez *l'Essai sur les appareils & les bandages*, déjà précédemment cité, chap. XII.

d'impétuosité,

d'impétuoſité, comme dans la phrénéſie, & nous en avons vu de très-heureux effets dans le vertige.

Cette opération differe de la *ſaignée* de la veine temporale, en ce que, 1°. on ne peut, pour rendre ce vaiſſeau ſenſible, placer de ligature, ni exercer une compreſſion ; car ces moyens donneroient un réſultat totalement contraire, le ſang étant porté du cœur par les arteres dans toute l'étendue de la machine ; 2°. en ce qu'ici il faut couper le poil avec des ciſeaux, afin de rendre le vaiſſeau plus apparent ; 3°. en ce que l'opérateur doit diriger le tranchant de l'inſtrument ſuivant la longueur de l'artere, attendu la force avec laquelle le ſang artériel eſt lancé dans les canaux qui le charrient, & la difficulté que cette même force oppoſe à tous les efforts qui tendent à en arrêter l'écoulement ; 4°. en ce que l'épingle capable d'arrêter le ſang des veines eſt inutile dans ce cas, & qu'il eſt néceſſaire d'employer une bande de rubans de fil ou de toile ſolide, de ſix à huit centimètres (deux ou trois pouces) de largeur, ſur trois mètres (environ trois aunes) de longueur, cette bande devant être roulée à deux chefs, & de ſe précautionner de pluſieurs petites compreſſes graduées, à l'effet, en les poſant les unes ſur les autres, d'établir ſur la partie opérée une éminence, qui ſeule peut fa-

ciliter sur le vaisseau une compression convenable.

Vous reconnoîtrez l'artere en appuyant l'index ou le troisieme doigt sur les tempes ou larmiers; vous sentirez alors sous ce doigt le mouvement artériel de diastole & de systole.

Prenez la lancette ordinaire, faites-la pénétrer dans le vaisseau, en observant de l'ouvrir dans la direction de son axe, ainsi que nous l'avons déjà dit; retirez l'instrument, & le sang sortira en plusieurs jets & par secousses réitérées plus ou moins fortes.

Pour en arrêter le cours, faites avec le pouce de la main droite, si c'est le côté gauche qui vient d'être opéré, *& vice versa* pour l'autre côté, une compression sur l'artere dans son passage, au-dessous des apophyses condyloïdes de la mâchoire postérieure; appuyez assez fortement; réunissez les levres de la plaie; couvrez de compresses, que vous poserez en commençant par les plus petites, & ainsi successivement, jusqu'à ce que vous ayez surmonté la hauteur ou la saillie des os temporaux; contenez-les avec le pouce droit aussi fortement qu'il en est besoin; prenez la bande de la main gauche, posez-en le milieu sur les compresses; maintenez toujours le tout avec le même pouce; faites tenir par l'aide un des chefs de la bande; qu'il la conduise, en le déroulant, sur

la partie ſupérieure de la tête, tandis que vous conduirez vous-même l'autre ſous la mâchoire; repaſſez l'un & l'autre ſur les compreſſes, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les chefs ſoient entiérement développés & la bande employée; fixez enfin les extrémités avec de fortes épingles; attachez l'animal la tête haute & à deux longes; laiſſez-le dans cet état cinq à ſix heures; ce qui ſuffit pour donner le temps à la plaie de ſe fermer.

De la Saignée *du Bœuf.*

XVIII. Les précautions à prendre pour s'aſſurer des bêtes à cornes qu'on ſe propoſe de ſaigner, conſiſtent à s'en rendre maîtres au moyen de la corde qui leur ſert de licol, en les contenant par les cornes, & en les aſſujétiſſant ſelon le beſoin dans le travail qui leur eſt propre, &c. (1).

Les *jugulaires*, les *temporales*, les *vaiſſeaux palatins*, les *veines ranines*, les *thorachiques*, les *ſacrées*, les *céphaliques*, les *ſaphenes*, demandent tous les moyens que nous avons indiqués, en parlant de l'ouverture de ces vaiſſeaux dans le cheval, & nous nous abſtiendrons d'en répéter ici le manuel.

---

(1) Voyez l'*Eſſai ſur les appareils & les bandages*, déjà cité, page 99, & planche VI.

Saignée *aux Veines Mammaires.*

En ce qui concerne les *veines mammaires*, nous dirons qu'elles sont très-dilatées dans les vaches qui portent & qui allaitent ; on croit même que l'énorme dilatation de ces vaiſſeaux eſt une marque que la bête abonde en lait. Quoi qu'il en ſoit, ces vaiſſeaux ſont, un de chaque côté de la partie inférieure de l'abdomen, au-devant des mammelles; ils s'enfoncent, après un certain trajet, dans les muſcles abdominaux, par une ouverture pratiquée à cet effet, à-peu-près à la hauteur de l'ombilic.

La méthode eſt à peu de choſe près la même que celle que nous avons indiquée pour ouvrir, dans le cheval, la veine de l'éperon ; l'opérateur peut cependant ſe diſpenſer de faire ici uſage de la ligature, s'il place un des doigts de la main qui tient l'inſtrument, dans le lieu où la veine s'implante & s'enfonce.

L'inſtrument le plus convenable dans cette opération eſt la flamme ordinaire, attendu la groſſeur & la diſpoſition de ce vaiſſeau à rouler, & à fuir à la moindre preſſion.

De la Saignée *du Mouton.*

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

XIX. Faites tenir par un aide la tête de l'animal ;

qu'il la ſouleve autant qu'il le pourra, après l'avoir ſaiſie par les cornes ou par les oreilles. Il importe encore qu'il aſſujétiſſe le corps en l'enfourchant entre ſes cuiſſes. Coupez avec des ciſeaux la laine ſur la jugulaire, environ dans la partie moyenne de l'encolure; mettez une ligature au bas de cette partie, afin d'occaſionner le gonflement du vaiſſeau par l'obſtacle que cette même ligature oppoſera au retour du ſang; armez-vous d'une flamme ou d'une lancette, dont la lame ſoit proportionnée au diamètre du vaiſſeau; opérez comme dans le cheval; arrêtez le ſang au moyen de l'épingle, & ſubſtituez au crin dont on uſe à l'égard du cheval, des brins de fil; on pourroit même préférer à ces moyens un ou deux points de ſuture.

Saignée *aux Veines Maxillaires.*

Elles ſont des diviſions des jugulaires; elles rampent de chaque côté des os maxillaires, & ſous la peau qui recouvre les muſcles molaires.

Mettez la ligature comme dans la *ſaignée* précédente; armez-vous d'une lancette, & ouvrez le vaiſſeau dans l'endroit où il vous paroîtra le plus gonflé; ôtez la ligature, & mettez l'épingle, ou faites quelques points de ſuture.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

Faites coucher le malade de côté, ſur une table

ou ſur la litiere, l'extrémité à opérer étant du côté portant; liez les trois autres enſemble; faites tenir la jambe, dont vous voulez ouvrir le vaiſſeau, étendue & écartée des autres, par un aide, de maniere que le vaiſſeau ſoit bien à votre portée; coupez la laine qui vous le dérobe; placez à la partie ſupérieure du membre une ligature, & lorſque la veine ſera ſenſible, aſſujétiſſez-la avec le pouce & l'index de la main gauche; enfoncez la lancette dont votre main droite eſt armée; l'évacuation faite, ôtez la ligature, & fermez le vaiſſeau comme dans le cas précédent.

Les unes & les autres de ces veines fourniſſent beaucoup moins de ſang que les jugulaires; leur ouverture, quelque bien faite qu'elle ſoit, forme toujours des *ſaignées* baveuſes; auſſi préférons-nous dans la pratique, relativement à ces animaux, la *ſaignée* à la jugulaire, à moins que des circonſtances particulieres ne nous obligent d'opérer ſur les maxillaires, ou ſur les céphaliques & les ſaphenes (1).

---

(1) Le C. *Daubenton* ayant fait, dans les *Mémoires de la Société royale de Médecine*, et dans ſon *Inſtruction pour les bergers*, quelques obſervations ſur la *ſaignée* du mouton, nous croyons devoir les inſérer ici.

« On ſaigne les moutons ſur différentes parties du corps, au front, au-deſſus et au-deſſous des yeux, à l'oreille, à

De la Saignée *du Chien & du Chat.*

XX. La *ſaignée* de ces animaux pouvant avoir

---

la jugulaire, au bras, à la queue, au-deſſus du jarret & aux pieds.

» Il faut que la ſaignée des moutons puiſſe être faite promptement & par un ſeul homme, & que le vaiſſeau qui eſt ouvert par cette opération, ſoit aſſez grand pour donner une ſuffiſante quantité de ſang, & ſitué ſur une partie du corps où il n'y ait point de laine.

» Les veines du front ſont petites, & par conſéquent ne donnent que très-peu de ſang; elles ne peuvent être ſenſibles au doigt.

» On ne ſaigne au-deſſus ou au-deſſous de l'œil, ou entre les yeux, que ſur la portion de la veine angulaire qui s'étend depuis le trou ſourcillier juſques ſur la partie ſupérieure de la joue. Ainſi, quoique ces trois *ſaignées* aient trois dénominations, elles peuvent ſe réduire à une ſeule, qui ſe fait à différens endroits d'une portion de la veine angulaire d'environ un pouce & demi (quatre centimètres) de longueur. Cette *ſaignée* donne aſſez de ſang, parce que la veine eſt groſſe; mais il eſt difficile de la ſentir au doigt, quoique gonflée, par conſéquent on riſque ſouvent de faire des *ſaignées* blanches.

» On ne peut pas comprimer les veines des tempes pour les faire gonfler: elles ſont trop petites. La tempe eſt couverte de laine dans pluſieurs races de moutons; il eſt difficile d'y faire une *ſaignée* ſur ceux qui ont des cornes. Cependant j'en ai fait ſaigner pluſieurs, mais le ſang n'a que ſuinté ſans couler.

lieu dans tous les endroits où nous venons de la pratiquer ſur le mouton, à l'exception des veines

---

» Lorſqu'on tire du ſang des oreilles, c'eſt par une plaie, parce que les veines ſont ſi petites, qu'il faut en ouvrir pluſieurs tout-à-la-fois. On inciſe l'oreille & l'on frappe deſſus pour en faire ſortir du ſang: c'eſt un mauvais procédé, l'on ne peut le tolérer que pour des cas très-preſſans, où il ne ſeroit pas poſſible de faire mieux.

» Les *ſaignées* à la jugulaire, au bras & au-deſſus du jarret, ſont trop difficiles pour la plupart des bergers, & un homme ſeul ne pourroit pas en faire aiſément l'opération : d'ailleurs celle du cou & du bras gâteroient la laine.

» On fait deux ſortes de *ſaignées* ſur la queue du mouton. L'une ſur la partie qui eſt dénuée de laine, & l'autre à l'extrémité. La première de ces deux *ſaignées* ne donne que peu de ſang.

» Pour en tirer du bout de la queue, il faut couper au moins la dernière fauſſe vertebre ; cette opération ne peut ſe faire avec une lancette. On coupe l'extrémité de la queue, par ce moyen on tranche les veines & les arteres avec l'os. Les chairs ſe retirent & laiſſent l'os à nud : il reſte une plaie.

» On fait des *ſaignées* ſur différentes parties des pieds du mouton ; mais il n'y a dans ces parties que de petites veines. D'ailleurs, il eſt à craindre que les ordures qui entrent ſouvent dans les ouvertures de ces *ſaignées*, n'y cauſent une inflammation & un dépôt, qui non-ſeulement fait boîter l'animal, mais qui peut s'étendre juſques dans les ſabots : ces *ſaignées* ont auſſi l'inconvénient de ne pouvoir être faites aiſément par une ſeule perſonne.

» J'ai trouvé une autre maniere de ſaigner les moutons,

maxillaires, la ſituation des jugulaires, des céphaliques & des ſaphenes étant la même, la méthode

---

qui me paroît préférable à toutes celles qui ſont en uſage, parce qu'elle n'eſt ſujette à aucun des inconvéniens dont je viens de faire mention, & qu'elle eſt plus facile. Cette *ſaignée* ſe fait ſur le bas de la joue du mouton, à l'endroit de la racine de la quatrieme dent macheliere, qui eſt la plus épaiſſe de toutes; ſa racine eſt auſſi la plus groſſe. L'eſpace qu'elle occupe eſt marqué ſur la face externe de l'os de la mâchoire ſupérieure, par un tubercule aſſez ſaillant pour être très-ſenſible au doigt, lorſqu'on touche la peau de la joue. Ce tubercule eſt un indice très-certain pour trouver la veine angulaire (maxillaire) qui paſſe au-deſſous. Cette veine s'étend depuis le bord inférieur de la mâchoire du deſſous, près de ſon angle, juſqu'au deſſous du tubercule, qui eſt à l'endroit de la racine de la quatrieme dent mâcheliere; plus loin la veine ſe recourbe & ſe prolonge juſqu'au trou ſourcillier.

» Pour faire la *ſaignée* à la joue, le berger commence par mettre entre ſes dents une lancette ouverte; enſuite il place le mouton entre ſes jambes, & il le ſerre pour l'arrêter. Il tient ſon genou gauche un peu plus avancé que le droit. Il paſſe la main gauche ſous la tête de l'animal, & il empoigne la mâchoire inférieure de maniere que ſes doigts ſe trouvent ſur la branche droite de cette mâchoire, près de ſon extrémité poſtérieure, pour comprimer la veine angulaire qui paſſe dans cet endroit, & pour la faire gonfler. Le berger touche de l'autre main la joue droite du mouton, à l'endroit qui eſt à-peu-près à égale diſtance de l'œil & de la gueule. Il y trouve le tubercule qui doit le guider; il peut

pour les ouvrir n'ayant nulle différence, nous n'en ferons pas particuliérement mention ici; néanmoins on obſervera de ſe prémunir contre les défenſes de ces animaux, c'eſt-à-dire, contre l'effet & les coups de leurs dents : mettez-leur une muſerole;

---

auſſi ſentir la veine angulaire gonflée au-deſſous de ce tubercule. Alors il prend de la main droite la lancette qu'il tient dans ſa bouche, & il fait l'ouverture de la *ſaignée* de bas en haut, à un demi-travers de doigt (un centimètre) au-deſſous du milieu de l'éminence qui lui ſert de guide.

» Je puis dire, ſans exagérer, que de cette maniere un aveugle ſeroit en état de ſaigner un mouton, parce qu'il ſentiroit avec l'un de ſes doigts le tubercule qui lui ſerviroit de guide, tandis qu'il feroit l'inciſion.

» La *ſaignée* à la joue eſt donc auſſi ſûre que facile, puiſqu'on ne peut pas ſe méprendre à la ſituation du vaiſſeau, & qu'il eſt aſſez gros pour fournir une ſuffiſante quantité de ſang, car il reçoit celui des veines frontale, ſourciliere, naſale & labiale ſupérieure, &c. Le ſang y eſt retenu par la main du berger qui fait l'effet d'une ligature à l'angle de la mâchoire. On ne riſque pas d'ouvrir l'artère, car j'ai toujours trouvé de la diſtance entr'elle & la veine à l'endroit de la *ſaignée*. Un homme ſeul peut faire cette opération.

» Tous ces avantages m'ont déterminé à préférer cette *ſaignée* de la joue à toute autre. Après les avoir comparées par la pratique ».

Mémoires de la Société royale de Médecine, *année* 1776, pag. 313 & ſuiv. planche Ire. — *Inſtruction pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux*, pag. 305 & ſuiv. & planche XXI, pag. 373. (*Note des éditeurs*).

c'eſt une eſpece d'anneau proportionné au volume des deux mâchoires qu'il doit embraſſer, la gueule étant fermée. Cet anneau ſe fait de corde, ou de ruban de fil; il porte deux montans qui doivent régner le long des joues, pour être noués l'un à l'autre ſur le ſommet de la tête.

De la Saignée *du Cochon.*

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

XXI. Elles ſont très-enfoncées, recouvertes d'une peau très-épaiſſe, d'une quantité conſidérable de graiſſe, & en quelque ſorte inacceſſibles. La ligature ne donne aucun ſigne de leur exiſtence, à moins que l'animal ne ſoit maigre, &, pour ainſi dire, dans l'atrophie; mais alors la *ſaignée* eſt rarement indiquée.

Saignée *aux Veines Auriculaires.*

Il regne ſur la face interne des bords des oreilles de ces animaux des veines aſſez groſſes pour être facilement ouvertes par le moyen de la lancette; celle de ces veines répondant au chanfrein, eſt plus forte que celle du côté oppoſé.

Mettez une muſerole à l'animal, & faites-lui tenir la tête par un aide; prenez l'oreille à opérer, redreſſez-la, & renverſez-la ſur la nuque; preſſez la veine près de la conque, à l'effet d'arrêter le

cours du ſang & de faire gonfler le vaiſſeau; armez-vous d'une lancette, & procédez à l'opération. Lorſque vous avez tiré la quantité de ſang deſirée, ceſſez la compreſſion; le ſang s'arrêtera bientôt de lui-même.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

La méthode d'ouvrir ces vaiſſeaux, dans le cochon, ne differe en rien de celle que nous avons indiqué ci-devant pour le mouton.

La plus grande partie des perſonnes qui ſaignent cet animal, ſe contentent de couper une partie de l'oreille ou de la queue : nous obſerverons que la *ſaignée* réſultant de ces amputations doit être d'autant plus abondante, qu'elles ſont pratiquées plus près de l'origine ou de la baſe des oreilles & de la queue.

De la Saignée *de l'Oie, du Canard, des Poules & du Pigeon.*

Saignée *aux Veines de deſſous les Ailes.*

XXII. Ouvrez ces veines le plus près du corps qu'il vous ſera poſſible, attendu que leur diamètre eſt toujours plus ample à meſure qu'elles approchent du centre; qu'un aide tienne l'animal ſur le dos; étendez l'aile à opérer; ôtez les plumes qui vous dérobent le vaiſſeau; placez une ligature de huit

millimètres (quatre lignes) de largeur autour de l'articulation de cette partie avec le corps ; rendez l'aile à elle-même ; donnez le temps au ſang de gonfler le vaiſſeau, reprenez l'aile, armez-vous de la lancette, & ouvrez la veine ; le ſang ſorti, faites un ou deux points de ſuture, avec une très-petite aiguille enfilée d'un fil proportionné.

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

Elles paſſent le long de la partie latérale & ſupérieure du cou ; elles ſont très-roulantes : arrachez les plumes qui couvrent le vaiſſeau, du côté où vous voulez pratiquer la *ſaignée*, ou écartez ſeulement ces mêmes plumes, elles ſont aſſez rares ſur cette partie pour vous laiſſer appercevoir le vaiſſeau ; fixez le ſupérieurement & inférieurement au moyen de l'index & du pouce de la main gauche ; ouvrez-le à la faveur de la lancette, dont votre main droite ſera armée ; laiſſez couler le ſang, & ſuſpendez-en le cours par le moyen précédent (1).

(1) Nous donnerons dans le *Cours-pratique d'opérations* la deſcription & la figure des diverſes eſpeces d'inſtrumens propres à pratiquer la ſaignée.

DE L'INDIGESTION

Dans les Animaux ruminans, ou dans les bêtes à cornes & à laine.

Par le C. CHABERT.

LA multiplicité des eſtomacs dans les bêtes à cornes & dans les bêtes à laine ſembleroit devoir garantir ces brutes d'être affectées d'*indigeſtion*, ou du moins devroient-elles par cette raiſon y être infiniment moins expoſées ; cependant, l'expérience prouve le contraire : la maladie dont il s'agit eſt en effet une de celles qui enlevent le plus de ces animaux.

Cette circonſtance dépend-elle d'un défaut de prévoyance de la part de la nature ; ou eſt-elle due au défaut de ſoins que ces animaux exigent de nous ?

Nous voyons que leurs organes digeſtifs agiſſent avec plus de force & d'énergie ſur la maſſe des alimens qu'elles renferment, que ceux des autres animaux non ruminans. Rien en effet n'eſt plus diviſé & plus atténué que les parties ſolides des excrémens que rendent les bêtes à cornes, les bêtes à laine & la chevre, tandis que ces mêmes parties ſolides & excrémenticielles, rendues par le cheval,

le mulet & l'âne, ne font en quelque forte que des fourrages hâchés. L'action de la digestion dans ces quadrupedes paroît si imparfaite, qu'on trouve dans leur fiente une assez grande quantité de grains qui n'ont souffert aucune altération dans les intestins, puisque ces mêmes grains germent après leur émission par l'anus, aussi bien que s'ils eussent été parfaitement conservés dans le grenier le plus sain.

Cette différence dans le degré de division & d'atténuation des alimens des ruminans, doit supposer une force organique plus grande que celle qui agit sur les fourrages dont les animaux non ruminans se nourrissent; mais si nous ne pouvons admettre pour cause de l'*indigestion* une débilité inhérente dans la texture des ventricules, il faut scruter toutes celles qui peuvent rendre nulles les précautions qu'a prises la nature pour la perfection de l'œuvre de la digestion dans les ruminans.

Le régime que l'on fait observer à ces animaux, est-il bien conforme à leur nature? La solution de cette question jetera indubitablement quelques lumieres sur la cause de cette maladie véritablement désastreuse.

Les bœufs, les vaches, les brebis & les chevres, abandonnés dans les champs & dans les bois, sans autres abris & retraites que ceux que leur instinct

les portera à choisir, ne seront jamais en proie à un appétit dévorant ; ils auront toujours sous leurs pas l'herbe nécessaire à leur nourriture ; leur panse, une fois remplie, ils se retireront dans un lieu tranquille pour ruminer paisiblement la partie des alimens qu'ils auront pâturée. Cette premiere digestion faite, ils reviendront prendre de nouveaux alimens, iront ensuite les ruminer comme la premiere fois, & ainsi de suite ; & comme ils ne seront point pressés par la faim, ils ne mangeront que la quantité d'herbe qui leur sera nécessaire, & qui par conséquent ne sera jamais à charge à leurs ventricules : ils la digéreront avec autant de facilité qu'ils en auront eue à la prendre ; ensorte que les *indigestions* seront aussi rares dans cet état de nature, qu'elles sont fréquentes dans celui de domesticité où nous tenons ces animaux.

En effet, renfermés dans des étables, des bergeries, des enclos, des parcs, &c., ils ne pâturent qu'à notre volonté ; nous leur laissons endurer plus ou moins la faim, ensorte que lorsque nous les conduisons aux champs, ils sont pressés par le desir, souvent très-vif, de se repaître, & avalent avec voracité l'herbe qui se trouve sous leurs pieds, quelle qu'elle soit.

Les événemens, qui seront une suite du séjour des animaux dans les champs, dépendront de la

nature de l'herbe, de ſon état actuel, & de la diſpoſition dans laquelle ſe trouveront ces mêmes animaux. S'ils ſont preſſés par la faim, ſi l'herbe eſt abondante, ſucculente, ſavoureuſe, fraîche, & ſur-tout mouillée, il n'y a pas de doute que l'*indigeſtion* qui ſuivra ce repas ſera d'autant plus forte & d'autant plus active dans ſes effets deſtructeurs, que toutes ces diſpoſitions ſeront plus réunies.

Ce ſont préciſément des accidens de cette nature qui ont jeté tant d'obſcurité ſur la véritable cauſe de cette maladie. Des animaux arrivés dans un champ couvert de bonnes plantes, y ſont morts ou y ſont devenus très-malades peu de temps après. Cet événement, a-t-on dit, ne peut-être attribué à cette prairie ; l'herbe qui la couvre eſt très-ſaine ; ſa cauſe doit néceſſairement être l'effet d'un ſort, ou de quelques maléfices jetés ſur ces animaux. Des eſprits plus ſains & exempts de préjugés ont porté leurs regards plus loin ; ils ont examiné toutes les plantes qui entroient dans la compoſition du pâturage ; ils ont parfaitement diſtingué celles qui le compoſent eſſentiellement de celles qui ne s'y rencontrent qu'accidentellement.

Le coquelicot (*Papaver Rhœas L.*), le peigne de Vénus (*Scandix Pecten*), le mélilot (*Trifolium Melilotus officinalis*), y ont été obſervés en plus ou moins grande quantité ; ces plantes ont

des propriétés dont les unes ſont vénéneuſes, & les autres âcres. Le mélilot a été examiné avec ſoin : la perſonne qui l'a mâché, & qui en a extrait le ſuc par ſa ſalive, a éprouvé des nauſées; de-là des aſſertions étayées ſur plus ou moins de faits de cette eſpèce, à la faveur deſquels on s'eſt cru en droit d'accuſer ces plantes d'être la cauſe des événemens dont il s'agit. Mais s'il nous eſt permis d'oppoſer expérience à expérience, nous dirons que nous avons nourri pluſieurs vaches avec le mélilot ſeul; qu'il a été donné en vert, tant qu'il nous a été poſſible de le faire; qu'enſuite nous l'avons donné deſſéché à la façon ordinaire des autres fourrages; que cette plante a produit dans les vaches, qui en ont été nourries, le même effet que la luzerne (*Medicago ſativa*); que ces vaches ſe ſont très-bien trouvées de cette nourriture; qu'elles ont fourni une quantité de lait égale à celle qu'elles donnoient auparavant; toute la différence que nous avons obſervée, c'eſt la diminution de cette excrétion dans le commencement; mais cette diminution a toujours lieu toutes les fois qu'on change la nourriture de ces animaux, ſoit qu'on les faſſe paſſer du fourrage ſec au fourrage vert, ſoit de celui-ci à l'autre; de celui qui eſt ſucculent à un autre qui l'eſt moins; enfin de quelque maniere que l'on change la nour-

riture, la diminution du lait eſt toujours très-ſenſible; mais elle n'eſt que momentanée : dès que les animaux ſont accoutumés au nouveau régime, l'excrétion du lait ſe rétablit; elle eſt plus ou moins abondante, ſuivant que la nourriture qu'on leur donne eſt de nature à fournir plus ou moins de ſucs nourriciers.

Nous avons encore obſervé une infinité de fois que les beſtiaux, à leur ſortie de l'étable, ou de la bergerie, ſembloient ſe jeter avec avidité ſur toutes ſortes de plantes qu'ils rencontroient dans le champ; cependant en les ſuivant de près & en les examinant avec attention, on voit qu'ils ne tardent pas à faire un choix exact de toutes celles qui leur conviennent; qu'il eſt des plantes qu'ils dédaignent entiérement, & auxquelles ils ne touchent jamais, quel que ſoit le degré de la faim qui les preſſe. Ces plantes ſont le bouillon blanc (*Verbaſcum thapſus*), la guimauve (*Althea officinalis*), la juſquiame (*Hyoſcyamus niger*), la piloſelle (*Hieracium Piloſella*), la ſcorpione (*Myoſotis arvenſis*), la croiſette velue (*Valantia Cruciata*), les tithymales (*Euphorbiæ*), les orobanches (*Orobanches*) &c.; qu'il en eſt d'autres qu'ils ne dilacerent qu'en paſſant, & qu'ils abandonnent en effet après en avoir pris une ou deux bouchées, pour recourir à d'autres qu'ils préferent, & ſur leſquelle

ils pâturent toujours. Celles de ces plantes que les animaux mangent très-peu, sont le coquelicot, la fane de pomme de terre (*Solanum tuberosum*), le peigne de Vénus, la mercuriale (*Mercurialis annua*), le juncago (*Triglochin palustre*), la gratiole (*Gratiola officinalis*), les léches (*Carices*), les aconits (*Aconithum Anthora*) (1), la ptarmique (*Achillea ptarmica*), la carotte sauvage (*Daucus Carota*), le cresson des prés (*Cardamine pratensis*), l'eupatoire (*Eupatorium cannabium*), la linaire (*Antirrhinum Linaria*), la morelle (*Solanum nigrum*), les mourons (*Anagallides*), l'herbe aux puces (*Plantago Psyllium*), les renoncules (*Ranunculus*) (2), les mauves (*Malvæ*), les marrubes (*Marrubia*), l'origan (*Origanum vulgare*), les surelles (*Oxalis*), le cerfeuil (*Scandix Cerefolium*), les arroches (*Atriplices*), les orties (*Urticæ*), le dompte-venin (*Asclepias vincetoxicum*) (3), le séneve (*Sinapis arvensis*), le thlaspi à odeur d'ail (*Thlaspi alliacum*), les becs de grue (*Gerania*), l'aulnée (*Inula Helenium*), les

(1) Quelques botanistes assurent que les chevres mangent l'aconit tue-loup (*Aconitum Lycoctonum*) & les chevaux le napel (*Aconitum Napellus*). (*Note des éditeurs*).

(2) Voyez dans la troisieme partie de ce volume un mémoire de M. *Brugnone*, sur la qualité vénéneuse de la renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*). (*Note des éditeurs*).

(3) Les animaux ne mangent ces deux dernieres plantes que lorsque la gelée les a frappées.

jacées (*Jaceæ*), le tussilage (*Tussilago farfara*), la reine des prés (*Spiræa Ulmaria*), la filipendule (*Spiræa Filipendula*), l'aigremoine (*Agrimonia Eupatoria*), la saponaire (*Saponaria officinalis*), les valérianes (*Valerianæ*), &c.; & quant à celles que les animaux pâturent franchement, ce sont la luzerne, le sain-foin (*Hedysarum Onobrychis*), les trefles (*Trifolium*), les chiendents (*Triticum repens*, *Panicum dactylon*) (1), les vesces (*Viciæ*), les gesses (*Lathyri*), les orobes, (*Orobi*), les ers (*Ervum Ervilia*), le galéga (*Galega officinalis*), le pois (*Pisum sativum*), la coronille variée (*Coronilla varia*), la pimprenelle (*Sanguisorba officinalis*), les caille-laits (*Galia*), les paqueretes (*Bellides*), la scabieuse (*Scabiosa arvensis*), la mille-feuille (*Achillea millefolium*), les centaurées (*Centaureæ*), la sarrette (*Serratula arvensis*), le carvi (*Carum Carvi*), la véronique (*Veronica Teucrium*), &c.

D'après ces faits, on voit que les bestiaux abandonnés dans un champ, choisissent les plantes qu'ils

(1) *La gase*, qui est cette partie fibreuse des racines de quelques plantes aquatiques, qui se trouve desséchée, amalgamée & décomposée au fond des marais, après que l'eau s'est retirée, forme un fourrage que les animaux mangent très-bien, & qui cependant leur est funeste. Il leur occasionne des toux opiniâtres, & est une des principales causes des péripneumonies épizootiques & enzootiques.

appetent le plus; qu'ils mangent très-peu de celles qui ne leur conviennent pas; que plus celles-ci sont abondantes, plus ils pâturent avec modération & discernement, & qu'en ce cas ils sont très-peu exposés aux *indigestions*. Mais il n'en est pas de même lorsque la plus grande partie des végétaux qui composent la prairie, leur conviennent parfaitement ; c'est alors que les vachers & les bergers doivent se méfier des effets d'un aliment succulent pris en très-grande quantité dans un petit espace de temps. On a vu des troupeaux de moutons périr dans des champs d'avoine, de blé, &c., où on les avoit mis dans l'intention d'effaner ces productions céréales dont la végétation excessive exigeoit qu'elle fut retranchée & réprimée pour la perfection de la récolte.

On voit encore que les *indigestions* sont très-fréquentes dans le temps où l'on fait passer les animaux de la nourriture seche à la nourriture verte, si l'on donne celle-ci en trop grande quantité à la fois, & si l'on n'a pas l'attention de la faire faner avant que de la donner. L'*indigestion* est encore plus immanquable, si, dans cette circonstance, on les expose tout-à-coup dans un champ couvert de bonnes plantes; & si ces bonnes plantes sont mouillées, la mort de l'animal suit de près l'amplitude de sa panse.

Quoiqu'il en soit, l'animal ne dédaigne pas toutes les plantes qui lui sont nuisibles : nous avons vu qu'il mangeoit momentanément le coquelicot & les tithymales, qui sont des plantes véritablement nuisibles à sa conservation; mais comme il ne les prend qu'en petite quantité, leur effet est nul, pourvu que l'animal n'ait pas mangé une trop grande quantité des autres; car alors leurs propriétés, ou vénéneuses ou âcres, donnent à l'*indigestion* une intensité très-considérable.

Il est encore des plantes qui sont véritablement nuisibles & que cependant l'animal mange assez bien : ce sont les léches (*Carices*), les glayeuls (*Gladioli*), les iris (*Irides*), le jonc velu (*Juncus pilosus*), les feuilles de la masse d'eau, vulgairement appellée massette, ou le roseau (*Typha*).

Ces plantes aquatiques, & sur-tout la derniere que nous venons de nommer, agissent par leurs angles & leurs tranchans sur les parois intérieures des organes digestifs ; elles les irritent, les incisent & produisent des *indigestions* qui n'ont de ressemblance dans leurs effets que par la mort qu'elles occasionnent. Mais ce n'est pas ici le lieu de décrire ces différences ; nous y reviendrons. Nous observerons à l'égard de ces végétaux que les animaux, & sur-tout les bêtes à cornes, ne mangent qu'à défaut d'autres plus appétissans,

qu'ils ne leur ſont point nuiſibles étant donnés après avoir été récoltés & fanés comme les foins ordinaires ; la raiſon en eſt que dans cet état les beſtiaux les avalent moins goulument ; ils les mâchent infiniment plus long-temps, & ils ſe trouvent par conſéquent en moindre quantité dans leur panſe, & toujours broyés de maniere à ce que leurs aſpérités & leurs angles ſoient détruits.

Les plantes fraîches ne ſont pas les ſeules qui produiſent des *indigeſtions* aux animaux que nous conſidérons ; ils en éprouvent encore de la part des fourrages ſecs ; mais les effets de ceux-ci, quoique différens, n'en ſont pas moins deſtructeurs.

Les alimens les plus groſſiers ; ceux qui ont ſouffert le plus d'altération dans le champ & dans le grenier ; ceux qui renferment le moins de ſucs nourriciers & qui ſont les plus avariés, les plus terreſtres, & les plus poudreux, ſont ceux qu'on donne de préférence aux bêtes à laine, & ſurtout aux bêtes à cornes.

Ces alimens ſecs, lors même qu'ils ſont de bonne nature, ſont toujours beaucoup plus difficiles à digérer que les alimens verts ; ils ſéjournent plus long-temps, non-ſeulement dans les quatre eſtomacs, mais encore dans les inteſtins ; leur accumulation dans la panſe, le feuillet & les gros inteſtins eſt toujours accompagnée de la dureté

de ces viſceres. Cette dureté gêne & comprime les parties voiſines, de-là la ſuſpenſion des filtrations & de la digeſtion; les alimens ſe corrompent plutôt qu'ils ne ſe digerent; l'air putride qui s'en dégage, en plus ou moins grande quantité, gonfle les entrailles; la panſe eſt quelquefois non-ſeulement météoriſée, mais auſſi l'air ſe répand dans le tiſſu-cellulaire, entre la peau & les muſcles, enſorte qu'il y a emphyſême général.

La dureté de ces organes & la compreſſion qu'ils font ſur les parties qui les environnent, ſont plus funeſtes aux femelles qui ſont pleines qu'aux autres animaux. La panſe agit directement ſur le fœtus; elle le comprime au point d'interrompre l'abord des ſucs nourriciers; il dépérit, il tombe dans la cachexie, ou aqueuſe ou putride; les cotylédons ſe détachent; il y a épanchement entre la matrice & le placenta; les matieres épanchées entrent bientôt en fermentation; de-là la météoriſation qui précede & qui accompagne quelquefois l'avortement, ſi fréquent & ſi funeſte, ſur-tout aux vaches. Si les brebis ſont, en général, moins ſujettes à cet accident que les vaches, c'eſt que les bêtes à laine pâturent plus long-temps, qu'elles ſortent & qu'elles s'abreuvent plus ſouvent. Toutes ces cauſes, réunies à un exercice plus fréquent, les garantiſſent juſqu'à un certain point du deſſéche-

ment & de l'accumulation des matieres dans leurs entrailles (1).

Quoique l'*indigeſtion*, dans les ruminans, ſoit annoncée le plus ordinairement par l'expanſion de la panſe, il ne s'enſuit pas que ce phénomène ſoit toujours conſtant : l'*indigeſtion* la plus terrible & la plus redoutable qu'ils puiſſent éprouver, eſt, ſans contredit, celle qui eſt produite par le deſſéchement des alimens contenus dans le feuillet. Cette *indigeſtion* qui eſt rarement eſſentielle, mais preſque toujours le produit d'une maladie inflammatoire & quelquefois d'un vice chronique, donne conſtamment lieu aux effets les plus funeſtes & à la mort même, ſans avoir occaſionné la météoriſation de la panſe.

Quoi qu'il en ſoit, la météoriſation, ou ce qu'on appelle l'*enflure*, eſt toujours produite par de l'air dégagé des alimens contenus dans les eſtomacs, en général, & dans la panſe en particulier; mais il importe d'obſerver que cet air n'eſt pas toujours de la même nature ; cette différence eſt d'autant plus eſſentielle à connoître, que les ſubſtances médécinales qui conviennent pour remédier aux accidens auxquels le dégagement de ce fluide donne

---

(1) Voyez tout ce qui concerne l'Avortement, dans la deuxieme partie du volume de l'an III.

lieu, font fouvent très-différentes, & fouvent même oppofées dans leurs effets.

L'air qui diftend, gonfle & météorife la panfe non-feulement n'eft pas de la même nature que celui de l'atmofphere, mais il eft bien différent fuivant l'efpece d'*indigeftion* qui affecte l'animal.

Ces fluides aériformes, n'ont bien été reconnus que de nos jours. C'eft un très-grand fervice que les chymiftes modernes ont rendu à la médecine; elle n'aura plus, à cet égard, à combattre des effets fans en connoître la caufe. Pouvant diriger fes efforts fur des êtres connus par leurs propriétés, elle pourra prévenir, arrêter & même annuler leurs moyens de nuire avec beaucoup plus de fuccès qu'elle ne l'a fait jufqu'à préfent. La médecine vétérinaire feroit répréhenfible fi elle ne profitoit de ces lumieres acquifes; elles lui font en quelque maniere plus néceffaires qu'à la médecine humaine, puifqu'elle a à opérer fur des brutes privées de la faculté de faire connoître ce qu'ils fentent & les douleurs qu'ils éprouvent.

Ces gaz ou fluides aériformes, relativement à l'objet qui nous occupe, font de deux fortes, l'*air fixe* & l'*air inflammable*.

Le premier fe dégage, lors d'une bonne digeftion, mais il eft alors en petite quantité; ce n'eft que fon expanfion tumultueufe qui eft nuifible;

elle a lieu toutes les fois que le ventricule eſt ſurchargé d'alimens, ou que ceux qui le rempliſſent ſont d'une nature à fermenter très-promptement par la chaleur & l'humidité du lieu. La propriété de cet air eſt de tuer les animaux qui le reſpirent, d'éteindre la lumiere & de s'oppoſer à la combuſtion. Il eſt le même que celui qui s'échappe des raiſins, du vin, des grains, des fourrages qui ſont en fermentation ſpiritueuſe; enfin il eſt encore le même que celui que fourniſſent les charbons, dans le principe de leur combuſtion, & que les chymiſtes modernes diſtinguent ſous les noms de *gaz crayeux*, *gaz acide*, *gaz carbonique*, &c.

Quant à l'air inflammable, ou gaz inflammable, il ſe dégage dans la fermentation putride. Sa formation dans l'eſtomac, ſuppoſe que les alimens ſe pourriſſent plutôt qu'ils ne ſe digerent. Il ne ſe dégage des alimens dans l'état ſain qu'après qu'ils ont éprouvé la digeſtion proprement dite, & qu'ils ont franchi le pilore. Cet air differe du précédent, en ce qu'il brûle lorſqu'il eſt à l'air libre, & qu'il éprouve le contact de la flamme d'un corps combuſtible quelconque; qu'il eſt très-odorant, & qu'il ſe trouve, dans les animaux les plus ſains, en petite quantité dans les inteſtins; enſorte que c'eſt un état maladif, lorſqu'il peche par excès, comme dans la tympanite, & dans les

coliques venteuſes. Sa préſence dans les eſtomacs eſt conſtamment le produit de mauvaiſe digeſtion, d'où naît une maladie d'autant plus redoutable, qu'il ſe dégage en plus grande quantité. Ses effets ſur les parois intérieures de ces viſceres ſont de les deſſécher, de les brûler & de les gangréner, tandis que l'air méphitique n'agit ſur ces mêmes parois que méchaniquement, c'eſt à-dire, en les diſtendant au point, quelquefois, de les écarter.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que les animaux ruminans ſont ſujets à des *indigeſtions* de différentes eſpeces. Pour jeter du jour ſur cette maladie, qu'il eſt ſouvent très-difficile de diſtinguer dans l'animal malade, & pour connoître ſes effets, propres à éclairer & à fournir des inductions capables de nous mettre dans le cas d'agir avec connoiſſance de cauſe, nous croyons devoir diſtinguer cinq ſortes d'*indigeſtions*.

La premiere, ſous le nom de *météoriſation méphitique ſimple*.

La ſeconde, ſous celui de *météoriſation méphitique compliquée*.

La troiſieme, ſous celui d'*indigeſtion putride ſimple*.

La quatrieme, ſous celui d'*indigeſtion putride, accompagnée de la dureté de la panſe*.

La cinquieme, enfin, ſous celui d'*indigeſtion produite par l'irritation de la panſe*.

I. *De la Météorisation méphitique simple.*

Nous entendons, par *météorisation méphitique simple*, l'*indigestion* qui survient avant que l'animal ait mangé la quantité de fourrage suffisante pour remplir sa panse ; le trefle, la luzerne & le sainfoin sont très-sujets à produire cet effet. Si ces herbes sont mouillées, la *météorisation* s'opere plus promptement. Le même phénomene arrive encore, si l'animal boit immédiatement après les avoir mangées, lors même qu'il les pâture après que le soleil a dissipé leur humidité. S'il se trouve parmi elles du coquelicot, la *météorisation* de la panse sera encore plus subite ; elle peut être si violente, que l'animal succombe sur-le-champ.

Symptômes.

Les signes, qui accompagnent ce gonflement de la panse, toujours infiniment plus fort & plus marqué du côté gauche que du côté droit, sont la tristesse, la pesanteur de la tête, l'anxiété, la difficulté de la respiration ; la poitrine est si fortement rétrécie par le rapprochement du diaphragme, que les poumons sont dans l'impossibilité de se dilater, ensorte que l'animal est sur le point de suffoquer. Cette pression, de la part des entrailles, sur ce muscle, intercepte l'action du foie, de la rate, de l'aorte & de la veine cave pos-

térieure ; tout le ſang ſe porte à la tête ; le cerveau ſe trouve comprimé comme dans l'apoplexie ſanguine, ce qui eſt annoncé, d'une part, par les ſymptômes décrits, & de l'autre, par l'engorgement des vaiſſeaux extérieurs de la tête, par l'embarras & la dureté du pouls, par l'inflammation de la conjonctive, la ſortie des yeux de leur orbite, & leur étincellement, la dilatation exceſſive des naſeaux, l'inflammation & l'engorgement de la membrane pituitaire, l'épaiſſiſſement de la langue, la chaleur de la bouche, qui eſt plus ou moins remplie de bave épaiſſe, viſqueuſe, & ſouvent verdâtre, & d'une odeur acide ou aigre-fade ; par les eſpeces de nauſées ou plutôt les rots très-ſonores qui ſe font entendre de loin, & dont l'odeur acéteuſe eſt infiniment plus forte & plus déſagréable que celle de la bouche & de l'air expiré ; à tous ces ſymptômes ſuccedent la vouſſure de l'épine en contre-haut ; la ſaillie de la panſe, ſur-tout du côté gauche, dépaſſe alors l'épine de beaucoup ; les extrémités ſe rapprochent du centre de gravité ; l'animal eſt extrêmement roide ; il ne peut plus changer de place ; il eſt comme inſenſible & immobile ; enfin, pour peu que cet état violent perſiſte, il ſe plaint, il mugit, il s'agite, les convulſions ſurviennent, il ſe couche, ſe débat, & ſuccombe après avoir rendu, ou en rendant, tant

par les naseaux que par la bouche, une quantité plus ou moins considérable de matieres vertes qui bouillonnent & fermentent. D'autres fois, & surtout dans les brebis, la mort est immédiatement suivie de l'émission d'un sang noir & dissous par la bouche; c'est ce que les bergers nomment *sang bouillant.*

Ouverture des Cadavres.

Les désordres que cette maladie opere dans les sujets qu'elle enleve, sont relatifs au temps, quoique toujours très-court, qui s'est écoulé à compter du moment où l'animal a été malade, jusqu'à celui où il a succombé. En général les effets destructeurs de l'*indigestion*, lorsqu'ils conduisent promptement l'animal à la mort, sont plus sensibles & plus marqués sur le cerveau & ses parties adjacentes, que sur les parties où réside essentiellement la cause du mal; tandis que les organes digestifs sont ceux qui se trouvent le plus lésés lorsque l'animal résiste plus long-temps à la maladie.

Ces lésions, en ce qui concerne le cerveau, sont l'inflammation excessive de ce viscere, celle de la dure & de la pie-mere, du plexus-choroïde, qui est très-engorgé, ainsi que les glandes & les vaisseaux logés sous le cervelet; cette même inflammation

inflammation s'obferve encore dans les méninges des bras & des cuiffes de la moëlle alongée ; les ventricules du cerveau, les ventricules olfactifs font remplis d'un fang clair & diffous ; ce même fluide eft encore répandu entre la dure & la pie-mere, avec cette différence qu'il eft ici mêlé avec beaucoup de globules d'air ; les finus falciforme & latéraux font gorgés d'un fang noir & épais ; l'ethmoïde, la cloifon cartilagineufe qui fépare les nafeaux, les cornets du nez & la membrane pituitaire dans toute fon étendue, font épaiffis, bourfoufflés, infiltrés & noirs ; enfin les finus frontaux & maxillaires font remplis de fang ou de matiere fanguinolente.

On trouve, à l'ouverture du bas-ventre, la panfe & le bonnet extrêmement diftendus, le foie & la rate comprimés, defféchés & déforganifés ; la couleur de ces vifceres eft blafarde & leur fubftance caffante ; on les a trouvés quelquefois déchirés ; mais cette rupture a été bien rarement accompagnée d'épanchement de fang dans l'abdomen ; le feuillet rempli de matieres defféchées ; la caillette & les inteftins contenant des humeurs glaireufes & fanguinolentes ; tous ces vifceres, ainfi que les reins & la matrice, toujours plus ou moins enflammés.

Dans les femelles en geftation ou pleines, on trouve des cotylédons détachés de la matrice, &

plus ou moins de ſang répandu entre ce viſcere & le chorion; le fœtus de couleur blafarde, ou mort, ou mourant, & les eaux de l'amnios plus ou moins rouges.

Quant à la poitrine, les poumons ſont flétris, rétrécis & maculés par de larges taches, ou bleuâtres, ou noirâtres; les bronches ſont remplies de matiere écumeuſe & ſanguinolente; le péricarde eſt plein d'eau très-colorée; les oreillettes & les parois des ventricules du cœur plus ou moins diſtendues.

Tels ſont, en général, les effets de l'*indigeſtion* dont il s'agit. Il eſt bon cependant d'obſerver qu'ils ſont, en ce qui concerne la léſion des viſceres, toujours plus forts & plus marqués dans les bêtes à laine que dans les bêtes à cornes, parce-que celles-ci réſiſtent infiniment moins à la maladie que les premieres.

II. *Météoriſation méphitique, compliquée de la dureté de la panſe.*

Elle s'opere par les mêmes moyens que celle que nous venons de décrire, mais ici la fermentation des alimens a été moins prompte, & l'animal a été dans la poſſibilité de prendre une plus grande quantité de fourrage ſans éprouver aucune incommodité; en ſorte que ce n'eſt qu'après avoir ſatisfait ſon appétit, & ſouvent même au-delà, que la maſſe des ali-

mens est entrée en fermentation, qu'elle s'est gonflée de toute part, & que la panse a été non-seulement distendue par l'air méphitique qui s'en est dégagé successivement, mais encore par le volume excessif qu'acquierent les alimens qu'elle renferme; volume qui augmente promptement & en proportion de la fermentation. Dans cette circonstance, l'air ne se borne pas à distendre la panse ; le bonnet & la caillette sont non-seulement météorisés, mais encore les intestins, au travers desquels cet air se fait souvent jour & s'insinue dans tous les tégumens, ensorte que l'emphysème s'empare bientôt de toutes les parties intérieures & extérieures.

Symptômes.

Les symptômes qui accompagnent ce genre d'*indigestion* sont les mêmes, à peu de chose près, que ceux de l'*indigestion* précédente ; leur développement est néanmoins plus lent ; mais le signe le plus certain pour différencier d'une manière non équivoque ces deux *indigestions*, se trouve dans la compression que l'on opere sur le flanc gauche : dans la premiere, on enfonce fort avant la main, qui comprime sans rencontrer aucune résistance, ou on ne trouve qu'une résistance très-éloignée ; alors on ne doute pas que l'intervalle qui se trouve entre la peau du flanc & la partie qui résiste,

ne ſoit occupé par l'air, tandis que dans l'*indigeſtion* qui nous occupe, cet intervalle eſt rempli par les alimens; leur volume eſt alors ſi conſidérable, qu'on les reconnoît immédiatement ſous la peau du flanc, ou à très-peu de diſtance. Cette diſtinction eſt très-importante à faire pour ne pas perdre les momens précieux qui peuvent ſauver l'animal.

Ouverture des Cadavres.

Dans les animaux qui ſont victimes de cette *indigeſtion*, on trouve, en général, à l'ouverture de leurs cadavres tous les déſordres que nous avons décrits (I), & ſouvent encore la rupture du diaphragme ou celle de la panſe; quelquefois l'une & l'autre en même-temps; dans tous ces cas, les alimens ſont répandus ou dans la poitrine ou dans le bas-ventre. Cette rupture, qui a ordinairement lieu avant la mort, eſt annoncée par une diminution ſubite de la panſe & un ſoulagement momentané qu'éprouve l'animal; mais bientôt après l'emphyſème eſt plus fort, les convulſions ſurviennent, & l'animal ſuccombe.

III. Indigeſtion *putride ſimple.*

Symptômes.

Cette *indigeſtion* n'eſt jamais auſſi ſubite que les précédentes; & ſi elle paroît ſe développer tout-à-coup, c'eſt que les vachers & les ber-

gers n'ont pas ſuivi & obſervé avec ſoin leurs animaux; car s'ils avoient eu cette attention, ils auroient reconnu, long-temps avant qu'elle ſe ſoit déclarée, que la digeſtion étoit imparfaite, que la rumination s'opéroit plus lentement & moins ſouvent qu'à l'ordinaire; que l'appétit des animaux étoit irrégulier & quelquefois dépravé, & en tout moins actif; que les déjections étoient plus crues, les matieres plus ſéches, plus noires, & que leur odeur étoit plus forte & plus pénétrante; que les rots étoient fréquens, très-ſonores & d'une odeur qui approche infiniment de celle qu'exhalent les excrémens; ces rots, au ſurplus, ſont toujours précédés, dans cette circonſtance, par le gonflement ſubit & momentané du flanc gauche; ils auroient vu auſſi que le mufle étoit ſec, les yeux chaſſieux, le poil terne; la peau plus dure, plus adhérente aux os & aux chairs, & la compreſſion ſur l'épine dorſale plus ſenſible & plus douloureuſe à l'animal.

On a encore obſervé quelquefois que cette *indigeſtion* étoit précédée par le vomiſſement; mais alors l'odeur qu'exhalent les matieres rejetées, quoiqu'acéteuſe ou acide, n'eſt pas un indice que l'air qui météoriſe la panſe ſoit de cette nature; il eſt au contraire nidoreux; il approche plus ou moins de celui que renferment les œufs couvis;

ce vomiſſement, au ſurplus, indique la léſion de l'œſophage dans le lieu où ce canal paſſe dans la poitrine, comme nous le verrons à l'ouverture des cadavres.

Tels ſont, en général, les ſymptômes, dont l'intenſité varie à l'infini, qui précédent l'*indigeſtion* dont il s'agit. Lorſqu'elle exiſte, la panſe eſt non-ſeulement météoriſée, mais la rumination eſt entiérement ceſſée; les déjections par l'anus ſont ſupprimées; l'animal eſt foible; il ſe plaint, reſte couché, & ſa reſpiration eſt très-laborieuſe.

Les effets de cette *indigeſtion* ſont, en général, moins actifs que ceux des *indigeſtions* précédentes; ſouvent ils ſe diſſipent d'eux-mêmes pour reparoître quelque-temps après. Mais quoique cette maladie n'alarme pas le cultivateur, elle ne porte pas moins le plus grand préjudice à ſes animaux. Les vaches y ſont infiniment plus expoſées que les moutons. Elle eſt non-ſeulement la cauſe de l'avortement, mais encore celle de la détérioration des viſceres tant du bas-ventre que de la poitrine, & ce n'eſt qu'à cette derniere époque que l'*indigeſtion* dont il s'agit eſt meurtriere.

Ouverture des Cadavres.

Rien n'eſt plus facile à diſtinguer, lors de l'ouverture des cadavres, que les léſions anciennes

d'avec celles que l'*indigeſtion* a fait naître. Celles-ci ſe rencontrent dans les eſtomacs & dans les inteſtins. La membrane interne de la panſe, celle du bonnet & du feuillet ſont brulées, détachées & adhérentes à la face externe de la maſſe des alimens; ces mêmes alimens, & ſur-tout ceux contenus dans le feuillet, ſont ſi fortement deſſéchés & ſi fortement rapprochés les uns contre les autres, que cet eſtomac & les matieres qu'il renferme préſentent une maſſe d'un poids ſpécifique égal à celui de la pierre dont ils repréſentent auſſi la dureté. Nous en avons trouvé de trente-deux centimètres (un pied) de diamètre, & du poids de vingt-quatre kilogrammes (plus de cinquante livres). La caillette ne contient que des matieres glaireuſes, ſanguinolentes & ſi âcres, que ſes parois intérieures ſont corrodées; les inteſtins grêles ne renferment, le plus ſouvent, que de l'air, & quelques humeurs glaireuſes; les gros inteſtins, & ſur-tout le colon, ne contiennent que des excrémens noirs, deſſéchés & d'une odeur infecte.

Des épanchemens d'humeur ſuppurée dans la duplicature du méſentere, dans l'épaiſſeur des ligamens larges de la matrice, entre les lames du péritoine, dans l'épiploon, & quelquefois entre les ſciſſures de la panſe, caractériſent des léſions anciennes, de même que la tuméfaction du

diaphragme, sa rupture, les hernies d'une partie du foie, ou du bonnet dans la poitrine; les abcès plus ou moins considérables dans la substance des lobes pulmonaires, dans l'épaisseur du médiastin, &c.; quelquefois les membranes qui composent cette cloison, sont si fortement tuméfiées, que l'œsophage est comprimé au point de ne plus permettre aucun passage aux alimens; alors ceux qui arrivent par la déglutition, s'arrêtent & séjournent en avant de cette compression; ils s'y accumulent, distendent le canal & y établissent une espece de jabot, dont la plénitude excessive détermine le vomissement dont nous avons parlé; enfin, on rencontre encore quelquefois des adhérences du bonnet avec le diaphragme, avec le péricarde, & quelquefois même avec le cœur.

Causes.

Les causes de cette *indigestion* sont des fourrages poudreux, moisis, des eaux bourbeuses & chargées de principes putrides.

IV. Indigestion *putride, accompagnée de la dureté de la panse.*

Cette maladie présente, à peu de chose près, les mêmes phénomenes que l'*indigestion* précédente. Elle suppose que l'animal s'est nourri d'alimens de meilleure qualité & plus appétissans.

Elle a le plus fouvent lieu dans le temps que les animaux font nourris, partie au fec & partie au vert, enforte que la panfe renferme une quantité plus confidérable d'alimens dont la digeftion eft impoffible relativement à l'état de dureté dans lequel fe trouve le feuillet.

Symptômes.

La météorifation de la panfe fe montre brufquement; elle eft bientôt fuivie de l'expanfion de l'air dans le tiffu cellulaire de la peau. Ce fluide s'infinue fous les tégumens des côtes, des épaules, du cou & de la croupe; enforte que l'animal eft, au bout de quelques heures, affecté d'un emphysème général femblable à celui que le boucher opere par l'infufflation; alors les fymptômes d'anxiété fe developpent; la rumination ceffe tout-à-coup; la difficulté de refpirer eft extrême, & l'animal fuccombe promptement, s'il n'eft fecouru à temps.

Outre ces fymptômes, celui qui caractérife effentiellement cette maladie, c'eft la dureté de la panfe, dureté qu'il eft facile de reconnoître en preffant le flanc gauche. L'air contenu dans ce vifcere, ainfi que celui qui eft fous les tégumens, eft inflammable.

Ouverture des Cadavres.

On trouve, outre les défordres dont nous avons

fait mention dans l'*indigeftion* précédente, le feuillet très-volumineux, très-dur & très-lourd; fes membranes externes épaiffies & racornies; il renferme des matieres defféchées, brûlées, & qui ont contracté une adhérence fi intime avec fa fubftance, qu'il eft bien difficile de les en féparer. Souvent la membrane interne de la panfe, ainfi que celle du bonnet, font gangrénées & détachées des autres tuniques.

Caufes.

La caufe de cette maladie dépend, ainfi qu'on le voit, du féjour & de l'accumulation des alimens dans le feuillet. Le volume & le poids furnaturels de ce vifcere le forcent à defcendre en contre-bas dans l'abdomen; par ce changement de pofition, il preffe & il comprime la gouttiere, au point d'arrêter la marche des alimens, tant folides que liquides, enforte que la caillette ne contient que des fucs gaftriques, affez âcres & affez cauftiques pour corroder les membranes de cet eftomac.

Cet état du feuillet, dans lequel confifte effentiellement la maladie, dépend du défaut de boiffon, foit que les animaux ne boivent pas affez fouvent, foit qu'ils dédaignent l'eau dont on les abreuve; les alimens chargés de terre, tels que la balle d'avoine que l'on donne aux vaches, fans avoir été vannée & nétoyée d'une maniere quel-

conque, y contribuent auſſi beaucoup; ainſi que la paille d'avoine altérée par le javelage; les regains poudreux; & ſur-tout le défaut de pâturage ou d'alimens verts & aqueux, tels que les navets, les pommes de terre, les feuilles de choux, & autres.

Au reſte, la dureté du feuillet, & le volume exceſſif de la panſe, portent ſur le fœtus des impreſſions preſque toujours mortelles.

V. Indigeſtion *produite par l'irritation de la panſe.*

Symptômes.

Ceux qui caractériſent cette maladie, ſont bien différens de ceux que nous avons décrits dans les chapitres précédens. Cette différence, dans les ſignes & dans les effets, eſt ſi conſidérable, qu'il eſt facile de confondre cette *indigeſtion* avec des maladies d'une toute autre claſſe; & cette erreur qui a fréquemment lieu, fait une infinité de victimes.

Quoi qu'il en ſoit, les ſignes qui indiquent ce genre d'*indigeſtion* ſont la triſteſſe, le larmoyement, l'accélération du mouvement des flancs, le gonflement momentané du flanc gauche; tous ces ſignes augmentent d'intenſité; les yeux ſortent, pour ainſi dire, de leurs orbites; ils pirouettent ſur leur axe; le pouls eſt vîte, petit & concentré; les mâchoires ſont ſerrées l'une contre l'autre, comme

dans le tetanos; mais ce ſerrement n'eſt pas ici accompagné de la tenſion des muſcles de l'encolure; les extrémités ſont roides; il y a proſtration des forces; l'animal n'a aucune flexibilité, il eſt immobile & inſenſible; ſi on le détermine à faire quelques pas en avant, il chancele, il tombe même & reſte ſans mouvement; il ſe plaint, il mugit, ſa bouche ſe remplit de bave, il s'établit ſous la ganache une tumeur flaſque & indolente; la panſe ſe météoriſe, le pouls s'efface entiérement; les déjections, qui avoient été ſupprimées pendant la durée de la maladie, qui eſt de deux, & quelquefois de huit jours, ſont ſanguinolentes & très-fétides, accompagnées d'épreintes plus ou moins cruelles; enfin, les convulſions ſurviennent, & l'animal meurt.

Ouverture des Cadavres.

On trouve des épanchemens ſanguins dans la panſe, dans la caillette & dans les inteſtins grêles; ſouvent les parois de ces viſceres ſont noires & gangrénées, le foie & le diaphragme ſont plus ou moins enflammés, le pancréas décompoſé, & les reins très-gorgés.

Cauſes.

Tous ces déſordres ſont dus aux plantes âcres aquatiques, & marécageuſes, telles que les roſeaux, les léches, les renoncules, les éſules & les

tithymales, &c, en ce qui concerne la boiſſon, les eaux chargées de cantharides & d'autres inſectes de cette nature. Les premieres de ces ſubſtances agiſſent par leurs angles & leurs tranchans, les autres par l'âcreté de leurs ſucs, enſorte que les unes & les autres produiſent l'effet d'un véritable poiſon.

Moyens préſervatifs des Indigeſtions.

Comme il eſt infiniment plus eſſentiel de prévenir les maladies que de les guérir, nous croyons devoir indiquer les précautions à prendre pour garantir les animaux des *indigeſtions.* Nous avons obſervé que l'*indigeſtion méphitique ſimple* étoit d'autant plus ſubite, que les plantes qui compoſoient les pâturages étoient plus appétiſſantes, plus abondantes, & que les animaux étoient plus preſſés par la faim. Ainſi pour éviter les accidens qui ſeront une ſuite de cette nourriture, les vachers & les bergers laiſſeront ſéjourner très-peu leurs animaux dans ces pâturages ; ils auront ſoin de les tenir toujours en mouvement, afin de mettre des intervalles entre les déglutitions ; de les obliger même de ſortir de ces pâturages, ſauf à les y ramener de nouveau, après qu'ils auront ruminé la petite quantité d'alimens qu'ils auront avalée.

Les pâturages de cette eſpece doivent être proſcrits pendant tout le temps que les plantes qui les

composent seront mouillées ; & si l'on étoit dans la nécessité d'y envoyer les troupeaux, il faudroit nécessairement redoubler de soins, les y laisser encore moins de temps, les obliger à une allure plus prompte dans les pâturages & à un séjour plus long au dehors.

Lorsque le fourrage sera fauché pour être donné en vert dans l'étable, la portion qu'on leur départira le matin aura été coupée le soir de la veille, & celle qu'on leur donnera à cette époque l'aura été le matin. Il faut que la petite provision de fourrage soit un peu éparpillée pour éviter qu'elle ne s'échauffe. Il est encore nécessaire de la donner brassée à brassée, & de mettre un intervalle d'une ration à l'autre; la durée de cet intervalle doit être à-peu-près égale au temps qu'a employé l'animal à avaller la portion de fourrage qu'on lui a donné à manger. C'est ainsi qu'on le pratique dans les départemens du Haut & du Bas-Rhin, & en Suisse, pour le trefle, qui est la plante la plus susceptible de produire l'*indigestion venteuse* : cet aliment donné ainsi, fournit beaucoup de lait aux vaches, & n'occasionne aucun accident; mais s'il est donné sans précautions, & à discrétion, il est absolument meurtrier. Quant à la boisson, on ne doit la permettre qu'après que les animaux auront ruminé.

Ces précautions indispensables, pour éviter l'*in-*

digestion qui peut être la suite des meilleurs fourrages, doivent être encore plus soigneusement observées lorsque les pâturages renferment des coquelicots.

Tous ces soins sont encore plus nécessaires pour prévenir l'*indigestion méphitique, compliquée de la dureté de la panse*, parce qu'elle ne se manifeste que lorsque les alimens y sont accumulés en trop grande quantité, & que par l'effet de la chaleur de la cavité qui les contient, & du liquide qui les abreuve, ils entrent en fermentation. C'est cette fermentation qu'il importe sur-tout de prévenir, & cela est facile, si on observe attentivement les animaux dans le pâturage, ou à l'étable; sur-tout si on connoît préalablement les dispositions particulieres de chaque individu, & les effets que peuvent produire les alimens dont on les nourrit : les animaux qui mangent avec avidité & goulument, y sont plus exposés; car ils mâchent moins & ils prennent une plus grande quantité de nourriture dans un espace de temps donné, comparativement aux autres; les plus forts défendent l'abord des fourrages aux plus foibles, & en mangent toujours une plus grande portion; aussi voyons-nous ces animaux plus sujets à l'*indigestion* dont il s'agit, que les autres. Les alimens qui l'occasionnent de préférence, sont ceux dont ils sont une

plus grande consommation dans un moindre espace de temps ; tels sont tous les fourrages verts & tendres ; les racines, & sur-tout les navets, la betterave champêtre, les carottes ; les papillonnacées, comme les pois, les vesces, &c. soit verts, soit secs, mais sur-tout dans le premier état ; & plus en eux la maturité du grain est avancée, plus ce danger est à craindre.

Ayant égard à ces considérations, on préviendra les effets de cette espece d'*indigestion* en se conformant exactement à ce qui vient d'être dit sur les soins à avoir pour la récolte des fourrages verts, en écartant les animaux des pâturages, en suspendant toute distribution dès l'instant que la peau du flanc gauche sera au niveau des côtes & de la hanche, & que par la pression sur le flanc on jugera que la panse est suffisamment remplie.

Pour peu que la panse soit dure, & que par son élévation au-delà des bornes que nous venons d'indiquer, on juge qu'elle contient une trop grande quantité d'alimens, il devient dangereux d'abreuver l'animal avant qu'il n'ait ruminé l'espace de temps nécessaire pour débarrasser ce premier estomac.

En se rappelant les causes de l'*indigestion putride simple*, on jugera aisément de l'obligation indispensable de les éviter pour la prévenir. Mais cela

cela ne suffit pas, il faut encore en détruire les mauvais effets en débarrassant les estomacs des matieres corrompues qu'ils renferment, par l'usage de décoctions de substances alimenteuses, telles que celles de navets, de carottes, de betteraves, de pommes de terre, de choux, de trefle, de vesces, de pois, &c.; en nourrissant ensuite les animaux avec ces substances bien cuites; en les leur donnant en petite quantité à la fois, & assaisonnées avec du sel commun ou de cuisine (*muriate de soude*).

Pour prévenir l'*indigestion* putride simple, accompagnée de la dureté de la panse, il faut, après avoir éloigné les causes qui y donnent lieu, s'occuper des moyens de vider le feuillet; ainsi il est d'abord nécessaire de substituer à des alimens secs, peu nourrissans, d'autres qui le soient davantage. Dans le cas où il ne seroit pas possible de se procurer assez d'alimens verts pour les remplacer, on délayera les substances nourricieres amassées dans la panse & dans le feuillet, par la boisson que nous venons d'indiquer, & dans laquelle on aura fait cuire une jointée de farine de graine de lin.

L'*indigestion* produite par l'irritation de la panse, dépendant de la présence de substances, ou âcres, ou caustiques, ou incisives & vraiment vulnérantes, introduites dans cette partie, & qui agissent im-

médiatement après y être parvenues, on conçoit que, pour la prévenir, il faut les éviter; que dès-lors les premiers indices de la maladie annoncent sa présence, & le besoin d'y remédier.

Traitement des Indigestions.

Dans le traitement des *indigestions*, on a, en général, pour objet de débarrasser les estomacs de la surcharge des alimens qu'ils contiennent, & d'en réduire la quantité, dans ces circonstances pénibles, au-dessous de celle qu'ils renferment dans un animal en santé, lorsqu'on regarde ces estomacs comme vides, & que par cette raison il est pressé par la faim; car dans les animaux dont il s'agit, on ne doit pas tendre à obtenir la vacuité de ce premier réservoir des alimens, cette entreprise seroit inévitablement funeste.

Ainsi qu'on l'a vu, par ce qui précede, il est extrêmement pressant d'obtenir cet effet dans certains cas, & de déterminer en même temps la condensation ou l'évacuation de l'air qui ajoute singuliérement au volume de la panse, & qui forme quelquefois essentiellement la maladie. Dans d'autres, il seroit dangereux de tenter des changemens si rapides; & ce n'est que peu-à-peu qu'on peut atteindre le but desiré.

Il est encore des complications qui nécessitent

des secours particuliers, qu'il faut employer en même-temps qu'on fait usage des moyens propres à combattre l'*indigestion*, & qui en secondent l'action; ces indications diverses prouvent la nécessité d'établir, non-seulement, un traitement pour chaque espece d'*indigestion*, mais aussi pour différens périodes de chacune d'elles.

On jugera, d'après l'exposé des uns & des autres de ces traitemens, de l'insuffisance & du danger des remedes populaires publiés comme propres à guérir généralement les *indigestions*; on verra que les mieux composés ne peuvent convenir que dans des cas semblables à ceux pour lesquels ils ont été donnés quelquefois avec succès; & on sera persuadé enfin, que ceux qui ne sont que le résultat de compilations informes, prouvent l'impéritie, ou la charlatannerie de leurs inventeurs. (1)

*Traitement de l'*Indigestion *méphitique simple.*

Pour remédier à cette *indigestion*, il importe de ne point perdre de temps; souvent le délai le plus court peut être suivi de la mort de l'animal.

Si la panse est médiocrement enflée, si la res-

(1) On peut consulter, à l'égard de tous ces prétendus remedes spécifiques des *indigestions*, cet article, dans le *Dictionnaire de Médecine de l'Encyclopédie méthodique*, tome VII. (*Note des éditeurs*).

piration est gênée, il est facile de remédier à cet état, d'abord en empêchant que l'animal ne mange davantage, & en lui faisant avaler le plutôt possible un breuvage alkalin, capable de condenser l'air ou de l'absorber : c'est ce qu'on obtiendra avec l'eau de chaux, ou avec la lessive de cendres de bois neuf (1), ou avec le sel de potasse (*alkali fixe végétal*), & même avec une eau de savon ; mais de tous ces moyens, celui qui agit avec le plus d'efficacité est, sans contredit, l'alkali volatil fluor (*ammoniaque*). On le donne à la dose de quatre ou cinq grammes (un gros), étendu dans un demi-litre (une chopine) d'eau commune, pour les bêtes à corne, & à la dose de quinze à vingt-cinq gouttes pour les brebis. Souvent la déglutition de ce breuvage est immédiatement suivie de la diminution du volume de la panse & de l'enfoncement du flanc.

Ce changement salutaire n'est pas généralement de longue durée ; l'air qui s'échappe de nouveau de la masse alimentaire, donne lieu à une nouvelle météorisation qui exige l'administration d'un second breuvage composé comme le précédent. Ce breuvage suffit le plus souvent pour remédier

(1) On entend ici par bois neuf, celui qui n'a pas été flotté.

entiérement à ce degré d'*indigestion*. Si néanmoins cela n'étoit pas, on le répéteroit une troisieme, & même une quatrieme fois.

Pour seconder les effets de ce traitement, il est nécessaire de promener les animaux & de leur donner quelques lavemens d'eau pure, afin de solliciter les déjections par l'anus; l'exécution de ces déjections est un indice non-équivoque du rétablissement de la régularité & de l'harmonie du canal alimentaire.

Si au lieu de l'alkali-volatil fluor (*ammoniaque*), on fait usage de l'eau de chaux, on la donne à la dose d'un litre (une pinte), pour le gros bétail, & d'un double décilitre (à-peu-près un demi-septier), pour les moutons & les chevres. On en réitere l'usage selon le besoin, ainsi qu'il est indiqué pour l'alkali-volatil (1).

(1) On sent que pour pouvoir faire usage de ce remede, on doit en tenir de préparé d'avance. L'eau de chaux se conserve très-bien dans des vases fermés exactement. On la prépare de la maniere suivante : on prend, par exemple, cinq hectogrammes (une livre trois gros), de chaux nouvellement cuite & soigneusement préservée du contact de l'air & de toute humidité, on la met dans un vase, & on verse dessus six à sept litres (pintes), d'eau bouillante. La chaux éteinte, on agite la liqueur à plusieurs reprises; lorsqu'elle est froide on la met dans des vases de grès, ou bouteilles bien fermées, & on la conserve pour l'usage.

Si on se sert de la lessive de cendres de bois neuf, on la prépare sur-le-champ : pour cela, on en met une jointée dans un linge clair pour servir de filtre; on verse dessus trois ou quatre litres (pintes) d'eau bouillante; on reçoit la liqueur qui filtre dans un vase placé à cet effet; on en use comme de l'eau de chaux.

Le sel de potasse (*alkali fixe végétal*), s'emploie à la dose de quinze à vingt grammes (quatre gros), dissous dans un litre (pinte) d'eau.

A l'égard du savon, on le fait dissoudre à raison de six décagrammes (deux onces) pour un litre (pinte) d'eau; on en donne un demi-litre (chopine) en breuvage, pour le bœuf, & un verre pour le mouton.

Ces derniers breuvages se réiterent selon le besoin, comme les premiers prescrits.

Lorsque la météorisation est plus forte, que les symptômes qui l'accompagnent sont plus allarmans à raison de leur plus d'intensité, le danger est extrêmement pressant, & on courroit les risques de voir périr les animaux si on comptoit seulement sur l'effet des remedes que nous venons de prescrire, pour le premier degré de cette indisposition, si on s'en rapportoit à leur efficacité reconnue dans cette circonstance, & à leur plus grande action, en les donnant à une plus forte dose.

Dans les cas de cette espece, il est instant d'opérer le plus promptement possible la sortie de l'air, en pratiquant la ponction sur le flanc gauche avec un trosquart armé de sa canule, & destiné à cet usage (1).

Pour faire cette opération, on prend le trosquart de la main droite, le manche étant placé dans la paume de la main, le pouce & l'index étendus sur la tige de l'instrument, & les autres doigts tournés sur le manche & aidant à le fixer. On dirige le trosquart, suivant sa longueur, perpendiculairement au plan du flanc gauche, à égale distance de la derniere côte, des hanches, & des apophyses transverses des vertebres lombaires, c'est-à-dire, au centre du flanc; on l'enfonce avec force & sans changer de direction, jusqu'à ce que l'extrémité de l'index touche la peau: alors on prend la canule de la main gauche, on la saisit fortement au moyen des trois premiers doigts & du pouce; on la maintient plongée dans la panse au degré où elle y est enfoncée, & on retire le trosquart avec la main droite.

En exécutant ce dernier procédé, à mesure qu'on dégage le trosquart, on engage de plus en plus

(1) Voyez la description & la figure des instrumens propres à cette opération à la fin de ce mémoire.

la canule dans la panse, & même en entier, si on le juge nécessaire.

L'air sort aussi-tôt par l'issue qu'elle présente; il se dégage d'abord avec beaucoup d'impétuosité, & la météorisation diminue d'une maniere sensible.

Il arrive souvent que le dégagement de l'air embarrassé entre les parties alimenteuses, se faisant avec impétuosité pour s'échapper par la canule, entraîne dans ce tuyau quelques portions des alimens qui le remplissent bientôt entiérement, & ferment le passage à l'air. Pour prévenir cet inconvénient, on a une sonde plus longue que la canule, ayant à son extrémité un bouton qui en remplit exactement le diamètre, & qui y passe aisément; on introduit cette sonde dans la canule, & en la poussant au-delà de celle de ses extrémités qui est dans la panse, on écarte tous les corps solides qui pourroient l'engorger.

Le cuir des bœufs est quelquefois si épais & si dur, que la pointe du trosquart, quoique suffisamment allongée & très-tranchante, refuse d'y entrer, & qu'on perd, en efforts pour l'introduire, un temps considérable; alors on prépare l'introduction du trosquart par une incision qu'on pratique à la peau avec un bistouri.

On a pour les moutons un trosquart proportionné au volume de ces animaux, & on l'em-

ploie de la même maniere que pour les bœufs, & dans le même endroit.

Les bons effets de cette opération se manifestent bientôt par l'abaissement du flanc; par la diminution sensible du volume du ventre; par la facilité de la respiration, & par le plus d'aisance sensible de toutes les facultés vitales; mais ces effets ne suffisent pas pour conduire à une guérison entiere; il est indispensable de continuer ses soins à l'animal pour l'effectuer.

Le plus souvent une seconde météorisation succede à la premiere, & au même degré. Lorsque cela n'a pas lieu, l'air continue à se dégager des alimens d'une maniere moins violente, mais assez pour gonfler la panse. On voit, dès lors, la nécessité de laisser la canule dans cette partie, pour offrir continuellement une issue à l'air, à mesure de son dégagement.

On seconde ce secours par l'administration de l'un des breuvages indiqués pour le premier degré de l'*indigestion* dont nous donnons le traitement; on doit préférer dans ce cas celui composé avec l'alkali-volatil (*ammoniaque*). On le réitere trois ou quatre fois, à environ deux heures d'intervalle l'un de l'autre, ou plutôt, lorsque la permanence des symptômes, au même degré, en indique de nouveau l'emploi.

L'ufage des lavemens d'eau légérement vinaigrée, continué jufqu'à ce qu'on obtienne des évacuations abondantes; la promenade & le bouchonement léger fur tout le corps de l'animal, font extrêmement néceffaires.

On continue ces fecours jufqu'à la ceffation du dégagement de l'air, & jufqu'au rétabliffement de la rumination.

Alors on retire la canule : on coupe le poil autour de la plaie, on la nétoie avec du vin chaud, & on la recouvre avec un léger plumaceau chargé de térébenthine.

Ce n'eft qu'après que la rumination fera rétablie & fe fera effectuée réguliérement pendant un certain efpace de temps, que la panfe aura fenfiblement perdu de fon volume exceffif & repris fon reffort, que les déjections auront leur confiftance naturelle & fortiront avec la facilité qui font des indices de bonne digeftion, & que l'animal paroîtra preffé par la faim, qu'on pourra lui permettre de manger.

On lui donnera d'abord les alimens les moins difpofés à la fermentation, tels que la paille d'avoine, le regain & le fon. On les lui départira en petite quantité; on en augmentera enfuite peu-à-peu la ration, & on le difpofera ainfi par gradation au régime ordinaire.

*Traitement de l'*Indigeſtion *méphitique, compliquée de la dureté de la panſe.*

Le danger de l'*indigeſtion* dont il s'agit eſt beaucoup plus preſſant que celui auquel eſt expoſé l'animal atteint de celle dont nous venons de donner le traitement; car à la météoriſation qui la caractériſe, ſe joint le volume exceſſif des alimens, & un plus grand dégagement d'air à l'énormité de la maſſe des matieres en fermentation. Cette fermentation eſt telle, en pareil cas, que les matieres ſemblent être en ébullition.

Dans cet état, toute temporiſation eſt vraiment funeſte; la diſtenſion énorme & rapide des eſtomacs eſt bientôt ſuivie de la ſuffocation & de la mort de l'animal. Les moyens les plus actifs que nous venons d'indiquer ſont toujours inſuffiſans, & il faut ſe hâter de donner très-promptement iſſue à l'air, & aux alimens en même-temps.

On parvient à ce double effet par une ouverture ſuffiſante, pratiquée au flanc gauche.

Cette ouverture ſe pratique ainſi: on plonge le biſtouri à trois centimètres (deux travers de doigt), au-deſſus du lieu où nous avons indiqué la ponction; le dos de cet inſtrument doit être dirigé du côté des apophyſes tranſverſes des vertebres lombaires; on enfonce la lame juſqu'au manche,

alors par un second temps, & en retirant l'instrument, on prolonge l'incision en contre-bas jusqu'à ce qu'elle ait huit à neuf centimetres (quatre à cinq travers de doigt) de longueur, dans les bêtes à cornes, & environ cinq à six centimetres (deux pouces) dans la chevre & dans le mouton.

Il importe de faire cette incision en un seul temps, à l'effet de couper à-la-fois la peau, les muscles & la panse, parce qu'il est très-essentiel que l'ouverture de ces différentes parties soit uniforme, & qu'elles se correspondent exactement. Si celle de la panse étoit plus grande que celle de la peau & des muscles, il en résulteroit l'épanchement des matieres entre ces parties. Il importe donc de tenir le bistouri bien assujéti, de l'enfoncer avec force, & de le retirer avec dextérité, par un mouvement uniforme, en baissant la main de maniere à ce que le tranchant agisse de préférence sur la peau, celle-ci présentant plus de résistance que les autres parties.

Dès que cette incision est faite, & même avant qu'elle soit entiérement pratiquée, l'air & les matieres commencent à sortir; mais l'évacuation qui s'opéreroit ainsi spontanément, seroit insuffisante; il faut la faciliter, ou par une curette en forme de cuiller, ou en retirant les alimens peu-à-peu avec la main. On comprend qu'il faut que cette

derniere opération ſoit faite par une jeune perſonne, afin que ſa main & ſon bras puiſſent s'introduire aiſément par cette ouverture.

La quantité des matieres alimentaires, qu'on eſt forcé d'extraire ainſi de la panſe, eſt toujours très-conſidérable; on en retire communément deux à trois pleins ſeaux; on y eſt néceſſité & par rapport à l'entaſſement ainſi qu'au volume réel des matieres, & par rapport au degré de fermentation qui les enfle ſans ceſſe. Cette évacuation artificielle a encore pour objet de diminuer le foyer de chaleur qui eſt exceſſif, & qui a d'autant plus d'intenſité, que ces matieres ſont en plus groſſe maſſe.

En vidant ainſi la panſe, il faut ménager, autant qu'il ſera poſſible, ſes parois & les bords de la plaie: des meurtriſſures ſur les premieres de ces parties, ne peuvent qu'être ſuivies d'effets fâcheux, & des déchiremens ſeroient inévitablement funeſtes. Quant à la ſeconde, elle ſe cicatriſeroit d'autant plus difficilement, qu'elle auroit été plus fatiguée.

Les médicamens que nous avons preſcrits pour l'*indigeſtion* précédente, conviennent ici également; mais les breuvages ſe verſent dans la panſe, au moyen d'un entonnoir, par l'ouverture qu'on y a pratiquée; on les continue par cette voie juſques

à ce que la fermentation ſoit entiérement ceſſée.

On nétoie ſoigneuſement la plaie de toutes les parties des alimens qui ſont attachées à ſa ſurface, avec une éponge, ou du linge, ou des étoupes roulés mollement, imbibés de vin, de bierre, ou de cidre, tiede. Si la plaie paroiſſoit fatiguée, il ſeroit préférable d'employer l'eau-de-vie. Cette ablution achevée, on recouvre la plaie d'un large plumaceau chargé de térébenthine.

L'animal ſoulagé au degré qui permet l'emploi de ces derniers ſoins, il eſt encore urgent de lui continuer des ſecours.

On a recours à tous les moyens preſcrits contre l'*indigeſtion* méphitique ſimple; ajoutant aux breuvages indiqués dans ce cas, une infuſion de plantes aromatiques, telles que la ſauge, le thym, l'hyſope, la ſariette, l'abſynthe, &c.; en mêlant par moitié l'infuſion dont il s'agit avec ces breuvages.

On perſiſte dans l'emploi de ces derniers remedes, juſques à ce que la rumination ſoit parfaitement rétablie, & ce n'eſt qu'à cette époque que l'on doit permettre à l'animal de manger.

Il importe de ne lui donner d'abord que des alimens peu ſujets à fermenter, tels que les fourrages ſecs.

A cette époque, l'*indigeſtion* eſt regardée comme

complétement guérie, & il ne s'agit plus que de panser journellement la plaie du flanc & de l'estomac, & de la conduire à sa guérison : c'est à quoi on parviendra assez promptement en continuant le traitement que nous avons indiqué précédemment à son égard.

*Traitement de l'*Indigestion *putride simple.*

On a remarqué, dans cette espece d'*indigestion*, que non-seulement les matieres, dont l'accumulation dans les estomacs y donne lieu, avoient un caractere de putridité à raison de leur trop long séjour dans ces parties, mais que ces matieres y étoient desséchées, durcies, & appliquées contre les parois, de maniere à en détacher la membrane sur laquelle elles portent immédiatement. On a vu, de plus, qu'elle est accompagnée d'une météorisation qui peut être, ou plus forte, ou plus foible, & on sait que jusques à ce jour il n'existe aucun moyen pour condenser l'espece d'air qui se développe dans cette circonstance, & qui d'ailleurs gangrene assez promptement les parties des animaux où il séjourne. Il faut donc avoir égard, dans le traitement à opposer à cette *indigestion*, aux circonstances particulieres, & aux complications que nous avons fait connoître.

Lorsque la météorisation est peu considérable,

on satisfait aux diverses indications qui se réunissent, en combinant les huileux, les spiritueux, avec des salins anti-spasmodiques : tel est un mélange d'huile végétale, non rance, aussi nouvelle que faire se peut, à la dose de douze décagrammes (quatre onces), d'eau-de-vie à celle de dix décagrammes (trois onces), & de sel de nitre (*nitrate de potasse*) à la dose de douze grammes (une once) ; le tout étendu dans un demi-litre (chopine) d'infusion de mélisse ou de menthe. On répete ce breuvage trois heures après l'administration du premier ; on le réitere une troisieme & même une quatrieme fois, si la météorisation n'est pas entiérement dissipée, & ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle n'existe plus.

On seconde l'effet de ces remedes en donnant, dans l'intervalle de ces breuvages, à commencer du second au troisieme, une forte décoction de graine de lin & de son, à la dose d'un litre (pinte).

Il est nécessaire de faire prendre des lavemens composés de la décoction précédente, pendant l'usage de ces médicamens.

La météorisation étant totalement disparue, l'*indigestion* n'est pas encore guérie, & ses effets renaîtroient bientôt si on cessoit tout traitement.

Il faut continuer la décoction mucilagineuse & en faire usage autant en breuvages qu'en lavemens,

vemens, jusqu'à ce que l'animal ait évacué abondamment des matieres noires & fluides. Ce n'est qu'à cette époque que le feuillet & la panse seront entiérement débarrassés de ce qu'ils renfermoient de nuisible.

On ne doit permettre l'usage des alimens aux animaux atteints de l'*indigestion* que nous envisageons, que lorsque la rumination est parfaitement rétablie.

Les fourrages verts leur seront donnés de préférence, & dans ce cas les racines quelconques seront très-bonnes; si on les fait cuire avec un peu de sel de cuisine (*muriate de soude*), elles seront encore plus efficaces.

Lorsque la météorisation est plus forte, & que les secours sont insuffisans pour la faire disparoître, on a recours à la ponction de la panse; on la pratique comme nous l'avons indiqué précédemment. Du reste, on se conduit ainsi que nous venons de le prescrire.

*Traitement de l'*Indigestion *putride, accompagnée de la dureté de la panse.*

Outre les indications, qui font l'objet de l'*indigestion* précédente, que nous avons à remplir dans l'*indigestion* putride, acompagnée de la dureté de la panse, nous devons encore débarrasser cette

derniere poche des matieres qui y ſont accumulées : nous devons auſſi reconnoître ſi l'accumulation, à laquelle il s'agit de remédier, n'a pas pour cauſe des corps arrêtés dans le bonnet.

Le premier ſecours à apporter à cette *indigeſtion* eſt d'ouvrir le flanc gauche, ſuivant le procédé que nous avons décrit pour l'*indigeſtion* méphitique, compliquée de la dureté de la panſe, & d'en retirer les matieres par les moyens qui y ſont propoſés.

Si on ſoupçonne que l'amas qui s'eſt fait de ces matieres, dépend de corps étrangers ſitués dans le bonnet, il faut agrandir ſuffiſamment l'ouverture du flanc, pour que l'artiſte puiſſe aller chercher lui-même ces corps dans cette poche.

On profite de cette ouverture pour verſer dans l'eſtomac les breuvages preſcrits en dernier lieu. On ſe conduit, pour les ſuites de cette *indigeſtion*, de la même maniere que pour la précédente; & eu égard à la plaie du flanc gauche, ainſi que nous l'avons indiqué.

Les moutons ſont, en général, moins expoſés à ces deux dernieres *indigeſtions* que les bêtes à cornes; il eſt rare lorſqu'elle exiſte en eux d'être obligé d'avoir beſoin de tous les moyens que nous venons de preſcrire, & il ſuffit le plus ſouvent, après l'adminiſtration d'un ou deux breuvages mu-

cilagineux à la dose d'un double décilitre (demi-septier), de les envoyer sur des pâturages tendres. Heureusement, pour les cultivateurs, que ces *indigestions*, n'arrivent à ces animaux qu'à la fin d'un hiver rigoureux, qui a forcé à les tenir trop long-temps au sec, & dans le temps même où on peut les laisser pâturer les fanes des céréales. Cette nourriture les purge & vide bientôt les estomacs; mais il est bien important de ne le faire qu'avec ménagement, puisque nous avons reconnu que ces végétaux sont une des causes de l'*indigestion* méphitique, lorsque les moutons en mangent une trop grande quantité à la fois.

*Traitement de l'*Indigestion *produite par l'irritation de la panse.*

Les causes de cette *indigestion* étant des corps étrangers qui agissent, ou méchaniquement sur les parois des estomacs, ou par les parties corrosives qui les composent, il paroît, au premier coup-d'œil, que le moyen auquel on doit d'abord avoir recours pour la combattre, consiste à ouvrir la panse par le flanc gauche, & à en retirer ces corps nuisibles. Si on considere cependant qu'il en est qui peuvent être divisés, atténués, souvent en petites parties, dans la masse alimenteuse; que même quelques-uns sont déjà parvenus dans le

feuillet, dans la caillette & au-delà, on sent l'insuffisance de ce secours, secondé même d'ablutions abondantes dans la panse. Nous n'avons garde cependant d'y renoncer; mais avant de nous en occuper, nous indiquerons ceux qui sont nécessaires pour en assurer l'efficacité, & qui, employés seuls, ont assez souvent réussi.

Ces secours sont le lait donné en abondance. On en fait prendre un litre (pinte) à la fois, & on réitere cette dose toutes les demi-heures jusqu'à ce que les accidens soient cessés.

Si on prévoyoit que la quantité du lait dont on peut disposer soit insuffisante, on se hâteroit de faire une décoction très-mucilagineuse avec parties égales de son & de graine de lin, dans laquelle on ajouteroit un peu d'huile d'olive. On donneroit cette décoction à une dose égale à celle du lait. On doit aussi la faire prendre en lavement.

Si malgré l'usage de ces remedes, les symptômes d'anxiété qui caractérisent cette *indigestion* subsistoient; si même ces symptômes étoient très-allarmans dès le principe de la maladie, il faudroit se hâter d'ouvrir la panse, d'en retirer une très-grande partie des alimens qu'elle contient; on y verseroit ensuite, par cette ouverture, les breuvages précédens, à la dose de huit à dix litres (pintes).

Comme il importe, dans une circonſtance de ce genre, de laver tout le canal alimentaire, d'empêcher les matieres de ſéjourner long-temps ſur la même partie, & par conſéquent de les diſſéminer, de les entraîner & de les évacuer, on verſera de nouveau dans la panſe une pareille quantité de la liqueur indiquée, dès qu'on s'appercevra que la premiere aura paſſé. Il faut, à cet effet, ſurveiller de ſuite le traitement dont il s'agit; car le fluide verſé dans la panſe, a bientôt franchi ce viſcere, & le plus ſouvent il paſſe inſtantanément dans la caillette; celle-ci s'en décharge à ſon tour très-promptement dans les inteſtins : ainſi le plus long délai qu'on doit mettre entre ces eſpeces d'ablutions, ne peut être que d'une demi-heure à trois quarts-d'heure.

On les continuera juſqu'à la ceſſation des ſignes d'anxiété; obſervant de diminuer la doſe du liquide qu'on introduira de nouveau dans la panſe, à meſure que ces ſignes diminueront d'intenſité.

Alors on ferme la plaie avec les précautions & les moyens que nous avons indiqués.

Ce panſement fait, on revient à l'uſage des breuvages & des lavemens preſcrits, juſqu'à ce que l'animal évacue copieuſement, & qu'il ſoit rétabli.

Quant à la nourriture, on ne la lui permettra qu'autant que la rumination s'exécutera.

La tuméfaction ſous la ganache, dont nous avons fait mention, étant le produit d'erroſions dans la bouche, & dans le pharynx, on doit injecter dans ces parties, à la faveur d'une ſeringue, des gargariſmes d'eau miélée acidulée avec le vinaigre.

EXPLICATION de la Planche, repréſentant les inſtrumens propres à la ponction de la panſe dans les météoriſations.

Figure premiere. Biſtouri pour ouvrir la panſe.

A. Borne du tranchant.

B. Partie du dos qui eſt tranchante.

C. Partie de lame en bande, de l'épaiſſeur du dos dans toute ſon étendue, qui précede le tranchant. Elle eſt deſtinée à recevoir, au beſoin, l'index & le pouce appuyés ſur ſon plat.

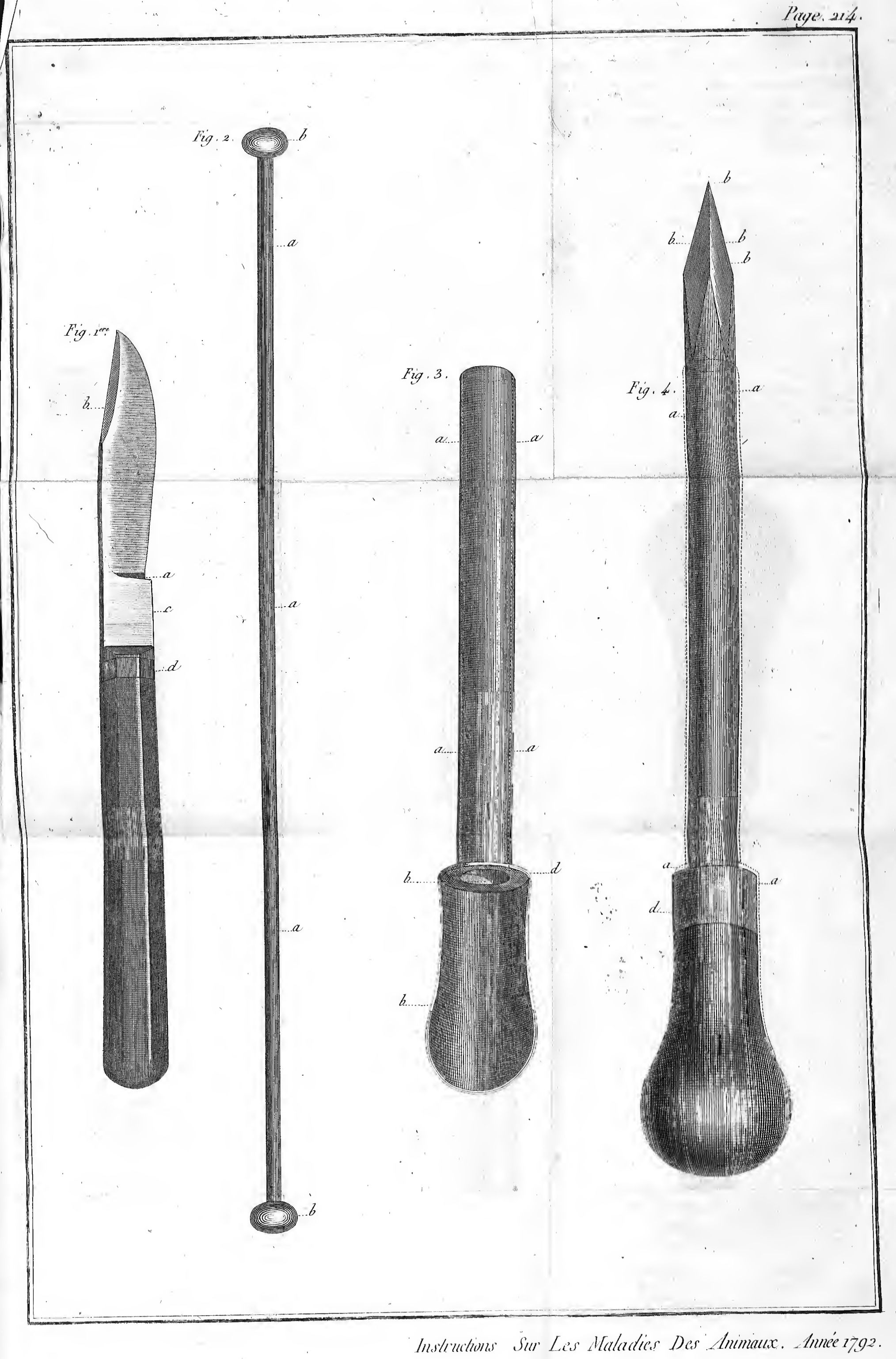
D. Virole du manche.

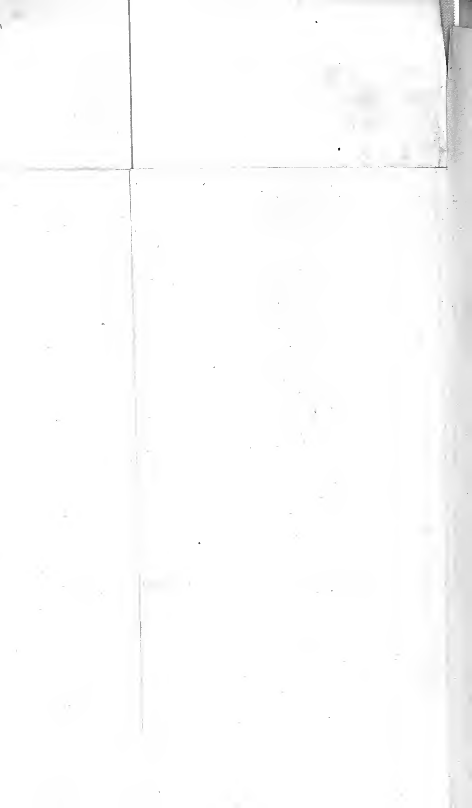
Figure deuxieme. Sonde boutonnée pour introduire dans la panſe au travers de la canule, par l'une ou l'autre de ſes extrémités.

AAA. Tige de la ſonde.

BB. Boutons de fer terminant les extrémités de la ſonde.

Figure troiſieme. Canule de cuivre argentée,


Fig. 1.ere
b
a
c
d
Fig. 2
b
a
a
a
b
Fig. 3.
a
a
a
a
b
d
b
Fig. 4.
b
b
b
b
a
a
a
a
d



d'argent, ou de fer blanc, vue ſeule, & dans laquelle eſt engagé le troſquart, *figure quatrieme*, lorſqu'on le plonge dans la panſe.

AAAA. Pointé blanc, qui regne de chaque côté ſur ſa longueur, & qui indique la largeur du vide de la canule.

B. Ouverture de la canule, pour introduire le troſquart & la ſonde.

C. Pavillon de la canule qui s'applique ſur le manche.

D. Anneau plat, fixé à la canule & au pavillon, appliqué ſur l'extrémité antérieure du manche.

Figure quatrieme. Troſquart.

AAAA. Pointé qui eſt le long des côtés de la tige & ſur une partie du manche; il indique l'épaiſſeur de la canule, *figure troiſieme*, autour de cette partie.

B. Pointe du troſquart.

BBB. Tranchans qui vont juſqu'à la pointe du troſquart: ces tranchans réſultent des trois biſeaux applatis pris entr'eux ſur l'épaiſſeur de la tige.

D. Virole de fer qui termine & qui recouvre la partie antérieure du manche.

Ceux qui deſireront ces inſtrumens, pourront s'adreſſer au C. Bertin, *coutelier de l'École vétérinaire d'Alfort, rue Saint-Victor, près la Place Maubert, à Paris.*

DE LA FORTRAITURE.

Par le C. Chabert.

I. La *fortraiture* eſt une maladie ſpaſmodique & inflammatoire de toutes les parties du corps. Les viſceres ſanguins ſont plus ou moins affectés, ainſi que les glandes, les muſcles, les aponévroſes, les membranes & les nerfs. L'éréthiſme eſt général : il ſe fait une colliquation aſſez prompte du tiſſu graiſſeux ; l'animal malade maigrit & dépérit promptement. Cette maladie eſt plus fréquente dans le cheval que dans le mulet et l'âne.

Symptômes.

II. L'animal *fortrait* eſt fébricitant, dégoûté & abattu ; la chaleur de la bouche eſt plus ou moins forte, & l'air expiré eſt plus ou moins chaud ; pour l'ordinaire, le goût eſt dépravé, la langue épaiſſe & chargée d'un ſédiment terreux, ſoit par l'effet de la maladie, ſoit par rapport à la terre & au plâtre, que l'animal dévore lorſqu'il eſt à la portée des murs ou du ſol ; il mange quelquefois ſes couvertures, ſes longes ; il eſt, ſur-tout, très-avide du cuir. La ſoif eſt plus ou moins grande ; elle eſt auſſi quelquefois, mais très-rarement, éteinte, quoique la chaleur de la bouche ſoit extrême.

Les yeux ſont animés, ardens, & la conjonctive réfléchit une couleur rougeâtre ; l'artere eſt dure, ſans action ; le pouls eſt petit, intermittent ; l'animal friſſonne après avoir bu, ou après avoir fait quelques pas, ou quelqu'exercice léger ; alors le pouls eſt comme effacé, & il laiſſe des intervalles très-conſidérables entre les pulſations ; les oreilles ſont chaudes ou froides alternativement ; elles ſont baſſes, ou elles ſont tenues élevées convulſivement ; le poil eſt piqué & la peau eſt ſéche ; celle-ci adhere aux chairs & même aux os, à meſure que le mal fait des progrès, & l'animal paroît maigri beaucoup plus qu'il ne l'eſt réellement, ce qui eſt dû à la tenſion exceſſive de toutes les parties.

Le malade tombe dans l'anxiété ou dans la ſtupeur : dans le premier cas, il frappe le ſol avec les pieds des extrémités antérieures ; il ſe couche & ſe releve ſouvent ; dans le ſecond, il reſte immobile ſur ſes quatre extrémités & ne ſe couche point ; les muſcles abdominaux ſont tendus, roides, douloureux & ſpaſmodiquement contractés ; leur rétraction forme une eſpece de corde roide & tendue, qui regne le long du bord des fauſſes côtes juſqu'aux flancs ; elle eſt toujours accompagnée de la vouſſure de l'épine, de la rentrée des flancs, du rapprochement des extrémités ; & cette ré-

traction, enfin, des muscles abdominaux, établit le symptôme pathognomonique de la *fortraiture*.

Les animaux qui périssent de cette maladie, ou de ses suites, meurent, en quelque sorte atrophiés, après avoir éprouvé des toux opiniâtres, des flux par les naseaux, qui dégénerent le plus souvent en morve, ou en diarrhée colliquative, le diabetes, le farcin, &c.

Ouverture des Cadavres.

III. L'ouverture des cadavres fait reconnoître une inflammation générale ou particuliere dans les visceres de la poitrine & du bas-ventre; le racornissement des intestins & de l'estomac; des ulceres dans l'intérieur de ces visceres, causés par une plus ou moins grande quantité de vers dont ils sont farcis (1); on y trouve souvent des dépôts, ou des obstructions dans le mésentere & dans les visceres sanguins; le dessèchement du tissu graisseux, la dilacération de l'épiploon, la suppuration

(1) Nous avons vu l'estomac, dans plusieurs chevaux, renfermer des dépôts de matiere purulente qui en occupoient le quart & même le tiers. Ces dépôts sont entre les tuniques, & principalement dans la membrane épidermoïde ou aponévrotique. Il y a dans le cabinet de pathologie de l'École vétérinaire d'Alfort plusieurs estomacs dans lesquels on rencontre ces désordres.

& l'ulcération des reins (1), enfin des corps étrangers de toute espece, tels que des égagropiles, des calculs, des épingles, des cloux, &c. renfermés dans l'estomac ou dans les gros intestins. On a vu tous les gros vaisseaux du bas-ventre, arteres & veines, remplis de sang coagulé, & ce fluide ainsi concret & adhérent aux parois des vaisseaux, laisser dans son milieu un canal pour le passage de celui qui étoit fluide.

Causes.

IV. Les causes de cette maladie sont un travail excessif, la sécheresse, la chaleur de l'atmosphère, une nourriture échauffante & le défaut d'eau salubre.

Les chevaux délicats sur la boisson en sont souvent affectés, sur-tout lorsqu'on les fait voyager, parce qu'ils refusent opiniâtrément de s'abreuver de l'eau qui differe en qualité de celle à laquelle ils sont habitués.

Elle est fréquente encore dans les jeunes chevaux qui ont été trop promptement retirés des pâturages, lorsqu'on n'a pas eu la précaution de leur donner le vert au printemps.

Les chevaux de remonte qui pâtissent dans les

---

(1) On ne trouve le plus généralement qu'un seul rein d'affecté.

routes, ou qui sont mal nourris à leur arrivée au corps, y sont fort sujets.

On l'a vu naître à la suite d'un exercice ordinaire, les liqueurs s'étant appauvries & embrasées par la suppression de la nourriture, un palfrenier ayant distrait à son profit l'avoine qui formoit la ration journaliere de l'animal.

Le vert de léche qui ulcère & déchire la bouche des chevaux & qui irrite leurs entrailles la rend très-fréquente.

Elle a été, dans les étalons, la suite de l'excès de la perte de la semence & d'une nourriture échauffante donnée pour en provoquer la sécrétion.

Les jumens lascives y sont assez sujettes; les animaux dont on exige des courses rapides & de longue haleine, sans les y avoir préparés, deviennent souvent *fortraits*; en général, ceux d'un tempérament bilieux, ardent & emporté; ceux dont les jarrets sont droits, y sont plus exposés que les autres.

Traitement.

V. Le traitement ne sauroit être le même dans toutes les circonstances de cette maladie; il varie suivant les causes qui la développent & selon ses progrès. Nous allons indiquer les moyens qui y conviennent essentiellement. Nous renvoyons pour le traitement des maux dans lesquels cette maladie

dégénere, aux articles qui traiteront particuliérement de ceux-ci.

1°. La *fortraiture* dépend-elle d'un travail excessif? Il seroit dangereux de condamner l'animal à un repos parfait. Il seroit plus dangereux encore de continuer le même exercice : on doit se borner à le faire promener matin & soir; on lui donnera de l'orge grué & macéré dans l'eau, pendant douze à dix-huit heures; on lui présentera de l'eau blanche nitrée, & on la lui renouvellera souvent; on lui administrera deux ou trois lavemens emolliens (n°. 12) (1) par jour; on lui fera prendre matin & soir, le breuvage tempérant (n°. 1); on le saignera à la jugulaire le surlendemain, & on tirera un kilogramme (deux livres) de sang; on répétera cette opération jusqu'à ce que le pouls soit assoupli; on continuera le même traitement l'espace de huit à neuf jours.

2°. Provient-elle de la sécheresse, ou de la chaleur de l'atmosphere? Le même traitement & les bains de riviere en triompheront bientôt.

3°. Est-elle la suite d'une nourriture échauffante? La poitrine souffrira, & son état maladif s'annoncera par une toux séche: en ce cas, on abreuve l'animal avec de l'eau miélée & nitrée (n°. 16); on

(1) Voyez les formules à la fin du Mémoire.

lui fait prendre des breuvages adouciſſans & calmans (nº. 2), des lavemens émolliens (nº. 2); on le ſaigne comme ci-deſſus; on lui tient dans la bouche des billots renfermant des ſubſtances béchiques adouciſſantes (nº. 20); on lui donne pour nourriture le ſon mouillé, la paille de froment dans laquelle on mêle un peu de foin.

4°. Celle qui a pour cauſe le défaut de boiſſon, ſera traitée par les délayans, aiguiſés par le ſel de tartre (*tartre crud*), & le ſel de nitre (*nitrate de potaſſe*), formant le breuvage (nº. 3); on le donnera à grandes doſes & on en répétera ſouvent l'adminiſtration dans la journée. Il faut choiſir l'eau la plus pure poſſible pour abreuver l'animal, & la lui lancer dans la bouche avec une ſeringue, s'il refuſe de la boire; on doit employer, de plus, les lavemens émolliens (nº. 12), & ne pratiquer la ſaignée que le troiſieme ou le quatrieme jour de ce traitement. On ne la répétera qu'autant que l'inflammation l'exigera.

5°. La *fortraiture* qui affecte, au printemps, les jeunes chevaux, cede facilement au vert d'eſcourgeon (*hordeum hexaſticon*) de bonne qualité, peu avancé, & lorſqu'il a été ſemé dans un terrein aſſez bon pour n'exiger qu'une très-petite quantité de fumier. Celui qui eſt épié, celui qui eſt fumé par la poudrette, n'eſt pas d'une auſſi bonne qualité.

L'orge avancé & épié peut même causer cette maladie. Le bon vert de prairie est encore excellent : il faut avoir soin de donner du son mouillé matin & soir.

6°. Celle qui affecte les étalons, ensuite de la monte, se traite par les corroborans (n°. 18), que l'on donne quelques heures après avoir fait avaler un breuvage adoucissant & tempérant (n°. 4); par des lavemens calmans (n°. 3); par une nourriture choisie, telle que l'orge macéré, la racine d'aunée, le miel &c., formant la panade (n°. 19). Le vert donné lorsque l'animal est jeune, s'il n'a pas de fievre, si la digestion se fait bien, est aussi un excellent moyen.

7°. Dans les jumens lascives; par la saignée, les anti-aphrodisiaques en breuvages (n°. 5) & en lavemens (n°. 14); les bains de riviere & une nourriture humectante, telle que le vert de prairie en y abandonnant l'animal, & le son de froment cuit avec le miel.

8°. Dans les chevaux en qui elle est l'effet de l'ardeur, elle cede à quelques saignées partielles, que l'on renouvelle les deux premiers jours seulement, afin de ne pas précipiter l'animal dans une foiblesse qui deviendroit funeste; on en favorise l'effet par les délayans & les calmans (n°. 6), & par les autres soins prescrits pour la *fortraiture* qui est la suite d'un travail excessif.

9°. Les chevaux *fortraits*, dans lesquels le goût est dépravé, exigent plus particuliérement les sels alkalis, étendus dans des véhicules appropriés (n°. 7). On a recours ensuite aux autres moyens que la maladie & le tempérament indiquent.

10°. Le moment du frisson demande un ou deux breuvages diaphorétiques (n°. 8), le bouchonnement & des couvertures de laine. Si la chaleur qui suit ce frisson est peu forte, on continue ces mêmes diaphorétiques auxquels on ajoute une légere dose de tartre stibié (*tartrite d'antimoine*) (n°. 9); mais si elle est plus forte & plus marquée, on donne ce sel antimonial dissous dans la décoction de viperine (n°. 10), & on le fait prendre en grand lavage, jusqu'à ce que la sueur soit passée; on revient ensuite aux moyens indiqués d'après la cause de la maladie.

Un objet de la plus grande importance est de ne point saigner & de ne point employer de médicamens actifs pendant le frisson & pendant le temps de la chaleur qui le suit; les lavemens ne doivent être administrés qu'après la cessation de cette chaleur, & lorsque la maladie sera dans l'espèce de repos appellé rémission. Les alimens solides ne seroient pas moins dangereux. On pourra donner des boissons tiedes, mielées & coupées avec le breuvage (n°. 10), soit dans le temps du frisson, soit dans celui de la chaleur qui le suit.

Le

Le moment du friſſon permet encore l'emploi des bains de vapeurs ſous le ventre. On en favoriſe l'effet, en empêchant la diſſipation des vapeurs par une couverture qui tombe juſqu'à terre, & qui enveloppe le ſujet, pendant que l'eau, ou la décoction émolliente, s'évapore ſous le corps de l'animal. Lorſqu'il eſt bien pénétré de vapeurs, le ſecond temps de l'accès commençant à s'éteindre, & la ſueur étant ſur ſa fin, on le ſeche en le bouchonnant avec vivacité, & pendant un eſpace de temps aſſez long : on finit par l'envelopper de pluſieurs couvertures ſeches, ſous leſquelles s'acheve la tranſpiration. On place l'animal de façon à ce qu'il puiſſe ſe livrer au repos le plus complet, ſans être diſtrait ni inquiété.

11°. La douleur & la tenſion des muſcles abdominaux exigent des onctions d'onguent populeum, après l'uſage de trois ou quatre bains de vapeurs. Ce n'eſt que lorſque cette tenſion & cette douleur ſeront diſſipées, que la fievre & l'inflammation s'appaiſeront; alors on adminiſtrera les lavemens (n°. 15), & les breuvages purgatifs (n°. 11); ces breuvages ſeront donnés le matin, l'animal étant à jeun; on en continuera l'uſage tous les jours, juſqu'à ce que l'évacuation ſoit opérée; on fait prendre, dans le courant de la journée, quelques-uns des breuvages preſcrits, ſelon la nature des

caufes de la maladie. Pendant l'action du purgatif on adminiftrera des boiffons théiformes (n°. 17), & on les donnera avec la corne aux animaux qui les refuferont.

Traitement dans le cas de Complications.

VI. Outre ces traitemens particuliers & généraux, il eft encore des attentions à avoir relativement aux complications qui fe rencontrent dans cette maladie. L'inflammation eft générale, ainfi que nous l'avons dit (I), mais l'expérience nous a appris & nous apprend tous les jours, qu'elle affecte quelquefois plus particuliérement certains organes que les autres, les épi-phénomenes qui en réfultent, & leurs effets lorfqu'ils font confidérables, ne doivent pas être confondus avec les fymptômes propres à la *fortraiture* (III) : ils demandent qu'on s'en occupe fpécialement.

Si c'eft la membrane pituitaire qui eft dans ce cas, il y aura, outre les fymptômes décrits, un ébrouement fréquent, une diftillation par les nafeaux d'une férofité, ou claire, ou fanguinolente, ou jaunâtre; alors il faudra ajouter au traitement indiqué, des fumigations d'eau chaude vinaigrée, que l'on fera humer à l'animal.

Si c'eft l'arriere-bouche, c'eft-à-dire, le larynx & le pharynx, les parotides feront tuméfiées & douloureufes; la boiffon que l'animal prendra, for-

tira & tombera par les naseaux, la respiration sera laborieuse, &c.; cette circonstance exige qu'on injecte dans cette cavité des décoctions de plantes détersives, telles que celles d'aigremoine & de feuilles de ronce, aiguisées avec l'oximel jusqu'à une agréable acidité. On appliquera sur les glandes tumefiées des cataplasmes anodins (n°. 22), après avoir onctionné ces parties avec l'onguent populeum.

Si l'inflammation affecte les poumons, il y aura toux seche & opiniâtre, flux par les naseaux d'une humeur purulente & diversement colorée, oppression, tuméfaction des glandes lymphatiques logées sous l'auge, &c.; les vésicatoires fortement appliqués sur les parties latérales du thorax en arriere du coude, l'opiat (n°. 21), & le breuvage (n°. 2), ainsi que quelques saignées partielles, mettront fin à cet état.

Si c'est le foie dans lequel réside l'inflammation, l'animal voûte l'épine en contre-haut, ses urines sont extrêmement colorées, & en petite quantité; la soif est considérable; la bouche est toujours seche & la langue aride, l'animal est extrêmement roide, &c.; cet état cédera au lait de beurre que l'on donnera en breuvage, après l'avoir coupé avec celui formulé (n°. 3).

Si c'est dans les reins, il y a coliques, douleur & tuméfaction dans les glandes inguinales, dans

le cordon ſpermatique, roideur dans l'arriere-main, claudication de l'une des extrémités poſtérieures, difficulté d'uriner, diminution ou ſuppreſſion de cette liqueur, ce qui indique l'uſage du breuvage (nº. 5), coupé avec le lait de beurre, qu'on donnera auſſi en lavemens, & des onctions d'onguent populeum ſur les parties tuméfiées; ces onctions ſeront renouvellées tous les jours, & on aura l'attention d'ôter l'onguent mis la veille, avant d'en mettre de nouveau.

On voit, au ſurplus, que ces traitemens particuliers, changent peu l'ordre de celui qui convient à la maladie eſſentielle, & qu'ils doivent & peuvent marcher de concert. C'eſt aux artiſtes à ſe conformer aux indications à remplir, & à ſe régler d'après les cas & les circonſtances dans leſquels ils ſe trouvent; cette maladie étant, dans la médecine vétérinaire, la plus embarraſſante & la plus difficile à combattre, relativement aux différences & aux nuances qui ſe montrent dans les ſymptômes. Il eſt une infinité de chevaux *fortraits* (les ſymptômes inflammatoires étant diſſipés) qui ne ſe rétabliſſent jamais parfaitement que par un régime exact, continué pendant long-temps, & le plus ſouvent par le vert d'orge d'eſcourgeon, le mieux choiſi, & donné au printemps.

On comprend, au ſurplus, que celle qui a ſa ſource

dans les vers qui détériorent les viſceres de la digeſtion, & qui appauvriſſent les ſucs digeſtifs, ne peut être combattue que par des anthelmentiques puiſſans (1).

La *fortraiture*, au reſte, qui a pour cauſe le défaut d'aplomb des membres, leur douleur & leur vétuſté, a été & ſera conſtamment incurable.

FORMULES MÉDICINALES.

Breuvages.

(N°. 1.) Prenez oſeille, pourpier, laitue, de chaque deux poignées; faites boullir dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau; coulez, ajoutez oximel ſimple trois décagrammes (une once), ſel de nitre quinze grammes (une demi-once).

(N°. 2.) Prenez fleurs de coquelicot une poignée; racine de guimauve trois décagrammes (une once); ſon de froment une jointée; faites bouillir la racine dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau jusqu'à la réduction d'un litre (pinte); ajoutez les fleurs ſur la fin de l'ébullition; retirez du feu; laiſſez infuſer deux heures; coulez, ajoutez camphre ſept à huit grammes (deux gros), diſſous dans un jaune d'œuf.

(N°. 3.) Prenez laitue, pariétaire, bourrache,

(1) Voyez le *Traité des maladies vermineuſes*.

vipérine & chicorée ſauvage, de chaque deux poignées; tartre de vin, douze décagrammes (quatre onces); ſel de nitre trois décagrammes (une once); faites bouillir dans ſix litres (pintes) d'eau, juſqu'à ce que les plantes ſoient cuites; coulez, ajoutez miel dix hectogrammes (deux livres), & donnez à la doſe d'un litre (pinte), qu'on réitérera toutes les ſix heures.

(No. 4.) Prenez navets coupés par quartier cinq hectogrammes (une livre); feuilles d'oſeille, une poignée; faites bouillir dans eau commune, trois demi-litre (trois chopines); retirez du feu lorſque les navets ſeront cuits; coulez, ajoutez miel cinq à ſix hectogrammes (huit onces); camphre ſept à huit grammes (deux gros), après l'avoir diſſous dans un jaune d'œuf.

(No. 5.) Prenez ſemences de pavots blancs, racine de guimauve, de chaque trois décagrammes (une once); ſemences froides, ou racine de nymphea cinq décagrammes (une once & demie); écorce de ſaule douze décagrammes (quatre onces); ſel de nitre trois décagrammes (une once); tartre de vin ſix décagrammes (deux onces); faites bouillir dans quatre litres (pintes) d'eau, juſqu'à ce que ces ſubſtances aient rendu leur mucilage; coulez, ajoutez camphre quatre grammes (un gros), après l'avoir fait diſſoudre dans deux grammes

(un demi-gros) d'eau de Rabel; mêlez & donnez, partie le matin & partie le soir.

(N°. 6.) Prenez breuvages (n°s. 2 & 3), de chaque, parties égales ; & donnez un litre (pinte) de ce mêlange toutes les six heures.

(N°. 7.) Prenez pommes de houblon six décagrammes (deux onces) ; mille pertuis, marrube blanc, de chaque une poignée; safran deux grammes (un demi-gros) ; aloès quatre grammes (un gros) ; agaric blanc seize grammes (quatre gros) ; sel de tartre trois décagrammes (une once) ; eau, deux litres (pintes) ; faites bouillir jusqu'à réduction de trois demi-litres (trois chopines) ; coulez & donnez-en deux doses ; l'une le matin & l'autre le soir.

(N°. 8.) Prenez fleurs de sureau, une demi-poignée; jettez dans eau bouillante, un demi-litre (chopine) ; laissez infuser une demi-heure ; coulez avec expression ; ajoutez sel ammoniac huit grammes (deux gros), & donnez, le breuvage étant plus que tiede.

(N°. 9.) Prenez sauge, menthe, de chaque une demi-poignée ; tartre stibié (*tartrite d'antimoine*) deux grammes (un scrupule) ; jettez dans un litre (pinte) d'eau bouillante ; passez & donnez comme le précédent.

(N°. 10.) Prenez vipérine, une forte poignée; tartre ſtibié deux grammes (un ſcrupule); faites bouillir dans un litre (pinte) d'eau pendant l'eſpace de quelques minutes; laiſſez infuſer, coulez & donnez.

(N°. 11.) Prenez aloès trois décagrammes (une once); vinaigre tartariſé douze décagrammes (quatre onces); jettez dans un demi-litre (chopine) d'eau bouillante; laiſſez infuſer & donnez le matin, l'animal étant à jeun, & n'ayant pas eu à ſouper la veille.

Lavemens.

(N°. 12.) Prenez ſon de froment, une jointée; faites bouillir dans eau, trois demi-litres (trois chopines); coulez & donnez.

(N°. 13.) Prenez breuvage (n°. 4), & donnez pour un lavement.

(N°. 14.) Prenez breuvage (n°. 5), & donnez pour un lavement.

(N°. 15.) Prenez feuilles de ſéné neuf décagrammes (trois onces); mercuriale ou poirée, une poignée; ſel de cuiſine douze décagrammes (quatre onces); faites bouillir pendant un quart-d'heure dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau; coulez & donnez après avoir vidé l'animal.

Boiſſons.

(N°. 16.) Prenez eau un plein ſeau, ajoutez miel cinq hectogrammes (une livre); ſel de nitre trois décagrammes (une once); faites boire à l'ordinaire.

Si l'animal refuſe cette boiſſon, faites fondre ces ſubſtances dans un litre (pinte) de décoction de ſon, & donnez-la lui avec la corne, après qu'il ſera abreuvé d'eau pure.

(N°. 17.) Prenez ſel de cuiſine ſix décagrammes (deux onces); petite ſauge, pimprenelle, aigremoine & vipérine, de chaque deux poignées; jettez dans huit litres (pintes) d'eau bouillante, laiſſez infuſer pendant deux heures; coulez & donnez avec la corne, lorſque les animaux refuſeront de la boire.

Panades.

(N°. 18.) Prenez pain de froment, ou de ſeigle dix hectogrammes (deux livres); farine d'orge, cinq hectogrammes (une livre); navets, carottes ou panais, ou pommes de terre, de chaque cinq hectogrammes (une livre); faites cuire dans ſuffiſante quantité d'eau, pour faire une bouillie légérement épaiſſe; ajoutez ſel de cuiſine douze décagrammes (quatre onces); lait, deux litres (pintes); mêlez & donnez dans le courant de la journée.

(N°. 19.) Prenez fruits d'églantier, ou cormes; ou prunes feches, ou d'épine-vinette, ou coings frais ou fecs, cinq hectogrammes (une livre); mondez ceux de ces fruits qui ont befoin de l'être; faites cuire dans quatre litres (pintes) d'eau & deux litres (pintes) de vin, paffez avec expreffion; ajoutez poudre d'aunée, douze décagrammes (quatre onces); fel de cuifine neuf décagrammes (trois onces); miel, cinq hectogrammes (une livre); mêlez & donnez avec la corne en quatre dofes, dans la journée.

Billot.

(N°. 20.) Prenez figues graffes, cinq ou fix; miel, fix décagrammes (deux onces); poudre de racine de guimauve feize grammes (demi-once); mêlez, broyez & placez pour un billot.

Opiat.

(N°. 21.) Prenez blanc de baleine trois décagrammes (une once); kermès minéral (*oxide d'antimoine fulphuré rouge*) deux grammes (un demi-gros); miel douze décagrammes (quatre onces); incorporez toutes ces fubftances par le moyen de la trituration; faites-les prendre avec une fpatule, & donnez par-deffus le breuvage (n°. 3).

Cataplafme anodin.

(N°. 22.) Prenez mie de pain effraifée, une

quantité proportionnée à la grandeur de la partie ſur laquelle il doit être appliqué; faites cuire dans ſuffiſante quantité de lait; retirez du feu; ajoutez deux jaunes d'œufs; appliquez tiéde.

DES VACHES RONGEANTES.

PAR LE C. FLANDRIN.

ON nomme *vaches rongeantes* ceux de ces animaux qui ont l'habitude de ronger leur crêche, de manger le bois ſec & dur, les longes & les autres corps qui ſe trouvent à leur portée.

Ce vice doit être regardé comme un véritable tic. Il eſt conſtaté, d'après l'expérience, qu'il peut ſe développer ſpontanément dans une vache, ſans aucune cauſe apparente; mais il eſt également certain, enſuite d'obſervations répétées, qu'il ſe gagne par imitation. La vache qui a contracté ce défaut, détermine les vaches qui l'avoiſinent à l'imiter; & ainſi de proche en proche, juſqu'à ce que toutes celles de l'étable en ſoient affectées.

Symptômes.

Les *vaches rongeantes* ne reſtent pas long-temps en bonne ſanté: elles maigriſſent plus ou moins ſenſiblement, elles grincent les dents, la quantité de leur lait diminue, il perd de ſa couleur blanche, ſa conſiſtance s'altere, il devient ſéreux, il acquiert une

odeur pénétrante & étrangere à sa nature ; il tourne, il se décompose aisément, il devient de moins en moins crémeux, enfin il se détériore au point de cesser d'être propre aux usages économiques.

Accompagné de ces symptômes, ce vice est une maladie grave : le goût devient entiérement dépravé, la vache mange les platras, les cuirs, & tout ce qui a un goût âcre & salé. La peau s'attache, elle devient dure & épaisse, le poil se hérisse, la toux se montre, & le marasme qui survient, conduit bientôt l'animal à la mort.

Il est rare que les propriétaires laissent faire à cette maladie des progrès aussi considérables, & qu'ils attendent qu'elle se termine par la mort. Ils ont la précaution de vendre au boucher la vache qui en est atteinte, dès la plus légere apparition de quelques-uns des accidens énoncés.

Ouverture des Cadavres.

L'ouverture des vaches mortes de cette maladie, montre, le plus souvent, tous les désordres qu'entraîne la phtisie pulmonaire, & ces effets portent à penser que le tic dont il s'agit ne peut être considéré dans ce cas, que comme un effet symptomatique de cette maladie.

Des recherches plus étendues sur la nature du tic prouvent encore, qu'à la phtisie pulmonaire dont

il eſt un accident, ſe complique conſtamment l'exiſtence des acides dans les eſtomacs & dans les inteſtins, ainſi que celle des vers dans ces cavités: elles font préſumer que ces derniers effets, ſont la cauſe prochaine qui détermine l'action de ronger: ils ſont d'ailleurs bien propres, à raiſon des dérangemens qu'ils occaſionnent dans l'économie animale, à accélérer le développement de la phtiſie pulmonaire.

Ces dernieres cauſes du tic portent auſſi à penſer que ſa communication, d'une vache à toutes celles d'une étable, communication regardée généralement comme une ſuite de l'imitation, dépend certainement de ce que ces cauſes ſont communes à tous les animaux qui l'habitent, & qu'elles donnent lieu à cette diſpoſition plutôt dans les unes & plus tard dans les autres; & dans cette circonſtance il en eſt ainſi que dans toutes celles malheureuſement trop fréquentes, où on voit tout un troupeau participer à des cauſes générales qui peuvent influer de la même maniere, ſur la ſanté des animaux qui le compoſent, & y produire la même maladie.

On a obſervé, & on obſerve cependant auſſi, qu'une *vache rongeante*, tranſplantée dans une étable renfermant des vaches exemptes de ce défaut & qui paroiſſoient fort ſaines, ne tardoient pas à y

communiquer cette cruelle diſpoſition : alors ſe gagne-t-elle par imitation, ou la maladie cachée dans la vache qui en eſt atteinte, & dont elle eſt un indice, ſe propage-t-elle dans les vaches en qui la diſpoſition dont il s'agit ſe montre, & les premieres racines qu'elle jette en ſont-elles la cauſe? Ce qui eſt vrai, c'eſt que les vaches, ou ne tombent pas malades, & gardent cette habitude ſans paroître en ſouffrir, ou elles n'en ſouffrent que fort tard. Ces derniers faits ſont rares, à la vérité, mais ils ſuffiſent pour faire préſumer que le vice que nous examinons s'acquiert auſſi par l'imitation, & que ſi les vaches qui l'ont acquis ainſi, tombent dans l'état décrit précédemment, c'eſt, ou parce que le tic eſt en lui-même nuiſible à certains individus, ou parce que les maladies dont il eſt queſtion, ſe ſont développées à raiſon de diſpoſitions ou de circonſtances particulieres (1).

Traitement.

Quoi qu'il en ſoit de ces dernieres cauſes, l'exiſtence des altérations dont nous avons aſſigné le

(1) Preſque toutes les eſpeces de tics, dans les chevaux, ſont également auſſi l'effet de l'imitation, ou plutôt de l'inaction, à laquelle nous condamnons ces animaux, & de l'ennui qu'ils contractent dans des écuries où ils ne peuvent ſe remuer que dans l'eſpace de quelques mètres, & d'une certaine maniere ſeulement. (*Note des éditeurs*).

ſiége dans les premieres voies n'eſt pas douteuſe, puiſque nous avons vu ceſſer le tic par l'uſage des ſubſtances anti-acides & anti-vermineuſes, telles que le ſel de potaſſe & l'huile empyreumatique, donnés chacun le plus communément à la doſe de trois décagrammes (une once), ces médicamens étant diſſous, étendus & exactement mêlés dans un litre (pinte) d'infuſion d'abſinthe.

On a adminiſtré ce breuvage tous les matins, l'animal étant à jeun, pendant quinze jours de ſuite. Le ſuccès de ce remede a été complet, lorſqu'il a été donné dès le principe de l'apparition du tic.

Quant aux vaches, en qui le tic de ronger les corps durs paroît n'être que l'effet de la ſeule imitation, il ſuffit de les ſurveiller & de les corriger toutes les fois qu'elles ſe diſpoſent à ronger: on peut encore, ce qui eſt mieux, attacher les vaches contre un mur ſans mangeoire & leur donner les alimens liquides dans une auge portative; ſi ces moyens ſont inſuffiſans, il faut en venir au traitement indiqué.

Nous obſerverons, à l'égard de ces dernieres vaches, qu'il importe de s'aſſurer ſi les digeſtions ſont bonnes: on peut, à cet effet, lors de la rumination, ouvrir la bouche de ces animaux pour y ſaiſir la boule alimentaire renvoyée de l'eſtomac, & reconnoître par ſon odeur, & par les autres

voies connues, ſi l'acide domine dans la poche d'où elle vient. On examinera encore les déjections dans les mêmes vues.

Il eſt également eſſentiel auſſi de reconnoître ſcrupuleuſement l'état de l'animal dès qu'on s'appercevra du tic en lui, en étudiant le flanc, le pouls, l'haleine, la toux ſi elle exiſte, &c. afin de conſtater à cette premiere époque s'il n'exiſte pas quelque ſymptôme léger de la phtiſie pulmonaire.

On ſent, au ſurplus, que dès qu'on ſoupçonne l'exiſtence de cette derniere maladie, il faut faire uſage du traitement qui lui convient, & le combiner avec celui preſcrit pour les vices de l'eſtomac ou pour détruire les vers, lorſque ces cauſes ſe compliquent avec elle.

Il ne faut pas confondre les vaches dont nous venons de parler avec celles qu'on appelle auſſi *rongeantes* ou *voraces* dans quelques endroits. Les vaches ou les bœufs voraces ſont ceux qui, mangeant goulument, avalent très-ſouvent des corps étrangers, avec l'herbe qu'ils pâturent. On a trouvé dans la panſe de pluſieurs, de vieux ſouliers, des morceaux de bois, un tablier, un ſabot d'enfant, des ciſeaux, &c. Nous parlerons de ce défaut dans un mémoire particulier.

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIÈME PARTIE.

Obſervations & Diſſertations ſur toutes les parties de l'Art vétérinaire.

Mémoire ſur les Chevaux *&* *les* Mulets *dans les Colonies Françoiſes* (1).

Par le C. MOREAU-SAINT-MÉRY.

LES animaux ayant cédé à l'empire de l'homme, & étant devenus les tributaires de ſes beſoins, de ſes goûts, de ſon luxe, leur exiſtence doit être, ainſi que leur conſervation, l'objet d'une juſte ſollicitude de la part de l'être qui a ſu les aſſervir.

(1) Ces obſervations ont été lues à la Société royal d'Agriculture & au Muſée de Paris.

C'eſt ſur-tout le cultivateur qui, connoiſſant toute la valeur des animaux utiles, toute l'importance de leur ſecours, devroit leur prodiguer des ſoins & employer tous les moyens capables de multiplier les reſſources & les avantages qu'ils procurent. Mais des erreurs, d'autant plus dangereuſes, qu'elles prennent leur ſource dans un intérêt mal entendu, ne ſont que trop communément la cauſe d'une inſouciance funeſte. C'eſt principalement dans nos Colonies de l'Amérique qu'elle ſe fait remarquer, & qu'elle eſt propre à exciter les plaintes de l'obſervateur qui fixe ſes regards ſur l'utilité publique. Elevons notre foible voix contre des abus deſtructeurs; diſons ce que nous avons vu, & payons ainſi une dette ſacrée à la patrie. Le cheval, le mulet, l'âne, le bœuf, ſont utiles aux manufactures des Colonies, & on les y emploie. Le mouton, la chevre, le porc, les animaux de baſſe-cour, ne ſont point étrangers à ces mêmes établiſſemens, dont ils nourriſſent les agens noirs ou blancs, eſclaves ou libres, & cette deſtination ſera le motif des obſervations qu'ils nous auront inſpirées (1).

---

(1) On peut déjà voir dans la troiſieme partie du volume de 1791, des *Obſervations ſur le taureau, la chevre, le chevreau & le chien, dans les Colonies*, par le même auteur. (*Note des éditeurs*).

Du Cheval.

Lors de la découverte de l'Amérique, il n'y exiſtoit point de chevaux, & l'on ſait aſſez quelle impreſſion l'aſpect d'un homme porté par l'un de ces animaux, produiſit ſur l'eſprit des inſulaires; elle fut la même, lorſqu'en 1665, le gouvernement fit paſſer en Canada des chevaux, pour les y naturaliſer. Le ſauvage, le fils de l'européen, né dans cette terre ſoumiſe aux loix françoiſes, furent frappés d'étonnement en appercevant ce ſpectacle nouveau.

Mais bientôt l'Amérique a vu ce quadrupede précieux, lui devenir propre en quelque ſorte, & ſervir, comme en Europe, à l'utilité de ſes habitans.

C'eſt une loi à laquelle la nature a ſoumis preſque tous les êtres, que celle de la dégénération, lorſqu'ils ſont tranſplantés à de grandes diſtances. Ce n'eſt qu'à force de ſoin, qu'en étudiant les rapports qui ſont entre des lieux différens, qu'on parvient à affoiblir les effets de cette dégénération, & même quelquefois à les rendre nuls.

Le cheval, tranſplanté d'Europe en Amérique, & particuliérement dans nos Iſles, y a perdu de ſa ſtature, peut-être même ſa conſtitution s'eſt-elle détériorée. Cependant, au moral, on ne peut l'accuſer d'être indigne de ſes ayeux; le courage, l'ar-

deur, composent son caractere; & s'il ne réunit pas à ces qualités précieuses la force, la durée, il faut peut-être l'attribuer autant & plus au colon qu'au climat.

Les Colonies françoises des Antilles sont approvisionnées de chevaux par leurs ressources intérieures, par l'Amérique septentrionale, & par les colonies & le continent espagnols de l'Amérique.

Il n'est pas une seule Isle françoise qui puisse se suffire à cet égard, & dans la plupart d'entre elles, les chevaux indigenes ne doivent rien aux soins du propriétaire, soit avant, soit après qu'ils sont nés. Aussi ces fruits du hasard se ressentent-ils de leur origine, & ne servent-ils qu'à montrer combien la nature est généreuse, en accordant, pour ainsi dire, lorsqu'on ne lui demandoit pas.

Ces Isles sont donc dans une grande dépendance des autres ou de l'étranger, par rapport au besoin qu'elles ont de chevaux, & elles sont soumises à un véritable impôt qui ne s'acquitte qu'au détriment de l'état.

La partie françoise de Saint-Domingue est, par son étendue & par sa culture, la possession coloniale qui emploie le plus de chevaux. Dans l'origine de son établissement, on y avoit formé des especes de haras, appellés *hattes*, du nom que

les Eſpagnols donnent aux leurs, & pendant une courte époque, Saint-Domingue a été à même de porter aux Iſles du vent une portion de ſon excédant en ce genre. Mais cette ſituation a été de peu de durée, par deux raiſons qui concouroient également à la faire changer.

La premiere a été l'accroiſſement de la culture, qui, jugée plus lucrative que l'éducation des animaux, a pris les terrains les plus fertiles; la ſeconde, la conſommation, dans l'iſle même, des animaux qu'elle produiſoit. Ces deux cauſes ne ceſſant pas d'agir, la Colonie n'a pas tardé à ſe trouver réduite au même point que les autres, c'eſt-à-dire, à invoquer des ſecours étrangers.

Le gouvernement, averti par un beſoin qu'il auroit dû prévoir, voulut aſſurer les moyens de le ſatisfaire, mais il n'étoit plus temps. Il auroit été mille fois plus facile d'empêcher la deſtruction des hattes, que de porter à en établir de nouvelles, & c'eſt ce qu'on ne ſentit que trop tard. En vain, des loix poſtérieures promirent des encouragemens, des exemptions aux propriétaires des hattes, le coup étoit porté. Des adminiſtrateurs indifférens ou peu éclairés avoient autoriſé à mettre en culture des conceſſions faites à la charge de les conſacrer à élever des animaux; & la faveur de quelques particuliers devenant encore au-

près du miniftere le motif de plufieurs changemens du même genre, il fallut fe réfoudre à ne plus avoir d'autres hattes que celles que leurs propriétaires ne jugeroient pas utiles pour eux de facrifier à des projets de culture.

Mais ces derniers furent même contraints, par le premier abus, à renoncer à élever des animaux. Dès que les hattes fe trouverent à portée de plufieurs terrains en culture; les efclaves de ceux-ci commencerent à voler le bétail. D'un autre côté, les animaux du *hattier* pénétrant dans les lieux cultivés, affez fouvent mal entourés, on les y détruifit, parce qu'ils avoient fait du dégât, ou l'on exigea une rétribution, connue fous le nom de *prife*, qui devint pour le hattier une amende d'autant plus fréquente & plus chere, qu'il avoit plus d'animaux, ou les voifins moins de précautions pour fe clore. Tant de caufes ont produit chaque jour à Saint-Domingue la diminution des hattes, & avec elle, celle des animaux, tandis que chaque jour auffi le befoin de ces derniers s'eft accru par l'extenfion de la culture.

Saint-Domingue dépend donc auffi de l'étranger pour les animaux qui font indifpenfablement néceffaires à fes manufactures. Il paie, chaque année, plufieurs millions pour les recevoir, & encore dans un nombre infuffifant, de la partie

efpagnole de la même ifle, de celle de Porto-Rico, du Continent, du golfe du Mexique & de l'Amérique feptentrionale.

Il fembleroit naturel de penfer que cette efpece de dépendance de nos Ifles, doit y rendre très-attentif fur tout ce qui peut avoir trait aux animaux; néanmoins il feroit très-difficile qu'on pouffât plus loin l'incurie à cet égard. Ni la cherté de ces animaux, ni la difficulté des remplacemens, toujours très-preffans dans des manufactures, où les époques de la fabrication font fixées par la nature même, rien n'a pu porter à prendre des mefures fages pour conferver des agens, fans lefquels le cultivateur ne peut efpérer aucun fruit de fes peines.

Une caufe de deftruction bien affligeante, eft cependant venue fe réunir aux autres depuis 1772; c'eft une épizootie qui, attaquant, pour ainfi dire, tous les animaux fucceffivement, a porté dans nos Colonies les plus affreux ravages; ils ont même été d'autant plus cruels, qu'ils ont donné lieu, pendant quelques inftans, à des foupçons qui empêchoient d'oppofer des remedes réels à un mal qui a défolé des contrées entieres en Europe, & qu'il eft fi important de combattre dès fa naiffance. Cette épizootie fera l'objet d'un mémoire particulier.

Les premiers chevaux qu'a eu l'Amérique, lui furent apportés d'Eſpagne, & ce n'eſt qu'à une époque poſtérieure de plus d'un ſiecle, que les Anglois tenterent d'en tranſporter de la Grande-Bretagne dans l'Amérique ſeptentrionale. La France a auſſi fourni des chevaux à ſes poſſeſſions américaines; encore n'eſt-ce qu'au Canada, d'où ils ont paſſé enſuite à l'Acadie & à la Louiſiane. Les Antilles ont eu, à leur tour, & des chevaux provenus des ſouches qui y avoient été apportées originairement d'Eſpagne, & des chevaux de l'Amérique ſeptentrionale, du Canada, de l'Acadie, de la Louiſiane, &c. &c.

Nos Colonies de l'Amérique ont, comme on voit, des chevaux de pluſieurs races, dont le mélange a formé des races nouvelles.

On y trouve des chevaux eſpagnols. Ceux-là ſont venus des Iſles eſpagnoles, ou des parties du continent ſituées dans le golfe du Mexique, & qui appartiennent à l'Eſpagne. Ces chevaux, qui ne ſont qu'en très-petit nombre dans les Colonies françoiſes, par la prohibition qu'emploie le régime eſpagnol pour empêcher leur ſortie, ſont de trois eſpeces; les uns vifs, très-fins, d'une taille avantageuſe, & propres ſeulement à la ſelle, ſervent de monture ou d'étalons; les autres moins beaux, d'une taille moyenne, mais pleins d'ar-

deur, & ayant encore de la grace dans leurs mouvemens, servent à l'attelage des chaises ou même aux personnes qui, ignorant l'art de l'équitation, ne cherchent qu'une monture utile. Ceux de la troisieme espece sont foibles; leur robe est isabelle dorée, ou soupe-de-lait; leur vue est tendre, & ils rendent si peu de service, que la modicité de leur prix est le seul motif qui porte à les acheter : on les met à la voiture pour de petites courses, & en général on évite de les exposer à la fatigue.

Les chevaux espagnols les plus estimés sont ceux de la province de Caraque, sur-tout pour les étalons. C'est de-là que la partie espagnole de Saint-Domingue en tire un assez grand nombre, ainsi que de Sainte-Marthe & de Rio de la Hache. Ils sont vendus dans cette derniere colonie plus chers que les étalons du lieu même, & leur cherté est cause qu'ils y sont rares.

Les chevaux passent pour n'avoir pas dégénérés, dans la partie espagnole de Saint-Domingue, des beaux chevaux d'Espagne auxquels ils doivent leur origine, sur-tout dans les districts de Bani, Azua, Maguana & Banique. On remarque seulement que leur robe n'est pas aussi variée, ce que l'on attribue au peu de soin de chercher dans le mélange des especes celui des poils, afin de produire une plus grande variété.

On trouve encore dans nos Colonies des chevaux anglois, transportés de l'Amérique septentrionale. Ceux-là sont gros, lourds, rarement bien faits, peu propres aux grandes courses, quand il faut les faire dans les parties montueuses, & assez difficiles à nourrir. Une chose infiniment rare, c'est de trouver un cheval des Etats-Unis d'Amérique dont la bouche soit bonne; presque tous sont peu sensibles au mors, & on ne peut gueres les diriger que par des mouvemens qui fatiguent le cavalier.

Ce sont cependant ces mêmes chevaux, qui servent ordinairement de monture, parce qu'ils sont doux, & qu'on leur fait prendre une allure qui est très-agréable. On les donne sur-tout aux femmes dans les Isles du vent.

On a aussi dans la partie espagnole de Saint-Domingue une race de chevaux frisons, apportée de Philadelphie & de la Nouvelle-Yorck.

Il y a une autre espece de chevaux; ce sont ceux qui, étant nés dans les Colonies même, sont appellés *créols*. C'est chez ceux qui y naissent dans la domesticité qu'on remarque, du moins quant à la taille, les preuves d'une dégénération sensible. Ils sont petits, courts, mais pleins de feu, jusqu'à ce qu'un travail continu, auquel on ne les livre que trop souvent, les ait en quelque

forte abâtardis, & dépouillés de tous les caracteres extérieurs qui rendent cet animal ſi précieux & ſi recommandable. Son courage exiſte encore, mais il n'égale pas ſa miſere.

Nous avons dit que du mélange de ces races il ſe forme des races nouvelles ou des métis; on les appelle bâtards anglois, ou bâtards eſpagnols, ſelon qu'ils doivent leur naiſſance à un individu anglois ou eſpagnol d'origine, accouplé avec un individu créol. Il eſt aſſez rare de voir des chevaux produits par un cheval eſpagnol & une jument angloiſe (car on ne ſe ſert point d'étalons de race angloiſe); mais même dans ce cas, le pere conſidéré comme étant d'une race plus noble, donne le nom à ſa génération, qu'on appelle alors eſpagnole, ou eſpagnole mêlée.

Les chevaux eſpagnols des Colonies, comme nous l'avons déjà obſervé, ſont vifs & pleins d'ardeur; mais leur vivacité tient un peu de l'inquiétude. Ils ſont aſſez ſouvent quinteux, & preſque toujours l'approche de l'homme les allarme. Il ſeroit imprudent de les aborder ſans précaution, d'arriver près d'eux ſans en avoir été vu; car ils ſont prompts à lancer des ruades, & ce caractere ſe fait encore appercevoir dans les bâtards eſpagnols ou eſpagnols mêlés. La maniere dont ces chevaux ſont élevés par les Eſpagnols,

contribue, ſans doute, beaucoup à leur faire prendre ce caractere ſauvage.

Dans toutes les poſſeſſions eſpagnoles du nouveau monde, où les habitans ſont nomades, & c'eſt l'état d'un grand nombre, les animaux ſont dans des eſpaces très-conſidérables, dont quelques-uns ont même juſqu'à dix lieues d'étendue. Ces lieux s'appellent *hato*, d'où nous avons fait le mot *hatte*, qui ſignifie troupeau, multitude, réunion. Les Eſpagnols diſtinguent les hatos en *hato de ganados*, ou hatte qui réunit pluſieurs eſpeces d'animaux, & en *hato de yeguas y guaranones*, ou hatte d'ânes & de jumens, pour donner des mulets. Les François n'ont pas adopté cette diviſion, & le mot hatte a parmi nous une ſignification générique.

Les animaux ſont abſolument libres dans les hattes qui ſont compoſées de prairies naturelles, nommées *ſavanes*, & de quelques portions en bois ou brouſſailles. Il y a des propriétaires de hattes qui poſſedent juſqu'à quatre mille animaux. On n'en prend nul ſoin, & on ne les voit même qu'une fois dans l'année pour les compter, en donner le dénombrement, & étamper tous ceux qui ont atteint dix-huit mois, parce qu'avant cette époque ils ne ſont pas encore cenſés réchappés, & qu'ils ne ſont pas compris dans le recenſement qu'on

en fait. Ce recenſement ſert, ou eſt plutôt ſuppoſé, pour diviſer les animaux en trois parties. L'une deſtinée à la conſommation intérieure, la ſeconde à la reproduction, & la troiſieme au commerce. Mais ce n'eſt, dans la plupart des lieux eſpagnols, qu'une pure formalité, puiſque l'exportation eſt preſque impoſſible par le défaut de commerce, par les droits impoſés, & par les droits plus chers encore, à cauſe qu'ils ſont arbitraires, que les agens de l'adminiſtration exigent à leur profit.

C'eſt donc une ſeule fois par an que les animaux des hattes voient des hommes, qui eux-mêmes montés ſur des chevaux, & aidés ordinairement par des chiens, raſſemblent tout le troupeau dans un lieu où on puiſſe le compter ou l'évaluer. Il eſt aiſé de ſentir que cette peine très-inexacte, & qui n'empêche pas que pluſieurs animaux n'échappent & ne ſe cachent, n'eſt pas très-propre à les familiariſer avec l'eſpece humaine. D'ailleurs chaque année, à l'approche de la ſaiſon des pluies, on met le feu aux ſavanes pour en renouveller l'herbe & détruire les plantes qui couvrent les pâturages, ou qui étouffent les ſemences des graminées utiles. Alors les animaux fuient dans les parties boiſées ou dans les montagnes, pour ſe nourrir de lianes aqueuſes.

On peut dire avec vérité que les chevaux tirés

de ces hattes sont des chevaux sauvages, & s'ils avoient encore besoin d'être rendus farouches, la maniere de les dompter suffiroit pour produire cet effet.

Il y a dans les Colonies des especes de maquignons ; ce sont le plus souvent des mulâtres ou gens de couleur, qui, n'ayant eu d'autre vocation que leur goût, d'autres principes que ceux qu'ils se sont faits, se consacrent au soin des chevaux. Le hasard leur donne quelquefois des talens, & la passion que les hommes de cette nuance ont pour les chevaux, développe bientôt les dispositions heureuses qu'ils ont pour toute sorte d'exercice; mais pour un maquignon devenu écuyer, mille autres ne sont propres qu'à gâter les animaux qu'on leur confie.

C'est à ces individus qu'on livre les chevaux espagnols ou anglois qu'on achete, ou ceux qui sont nés dans les Colonies même. Il ne faut cependant pas croire qu'on recoure toujours à ce moyen ; il n'est employé que pour les chevaux de main, que pour ceux qu'on destine à briller après une aussi belle éducation ; tous les autres sont dressés sur les habitations par des esclaves, à qui le maître commande quelquefois d'avoir ce talent, qu'il leur suppose.

C'est un spectacle assez singulier que celui d'un

cheval qu'on veut dompter. Pour y parvenir, un negre lui jette quelquefois de six à huit mètres (vingt à vingt-cinq pieds), avec une adresse étonnante, un licou ou *éperlin* (1), à l'extrémité duquel est un nœud coulant qui va passer au cou du cheval; ensuite on jette de pareilles cordes avec des nœuds sous les pas de l'animal, & on épie le moment de lui prendre l'une des jambes de derriere. Quand il est saisi de cette maniere, on passe le bout du licou dans un poteau dont on veut que le cheval s'approche; s'il s'agite, on lui tire la jambe en arriere par le moyen de la seconde corde, & la crainte de tomber le force à avancer. Lorsqu'il y est arrivé, on lui éleve à la fois la tête & la jambe; il s'abat, & plusieurs negres sautent sur lui pour le contenir à terre. C'est-là qu'on lui met une selle & qu'on le garotte de maniere que la jambe de derriere soit attachée à celle de devant du côté opposé, & que le lien corresponde au nœud coulant passé au cou. Pendant cette opération, qui est très-impatiemment soufferte, on a fait seller un autre cheval déja dompté, & qui doit être mis, pour l'exemple, devant celui qu'on veut former. On fait relever le cheval, qui essaie tous les moyens de se débarrasser, mais ils sont infructueux, à moins

(1) C'est le nom qu'on donne au licou dans quelques Colonies.

que les liens ne rompent, ou que l'animal ne vienne à se blesser, ce qui force à le lâcher jusqu'à une autre occasion.

Le negre qui doit monter sur le cheval est armé d'un manche de fouet fort & noueux. Il épie le moment de se mettre en selle, & s'y tient sans étrier. Alors l'autre cheval monté aussi par un negre, vient se placer en avant de celui qui doit voir ainsi à quoi on le destine.

On conçoit facilement que les efforts & la résistance du cheval toujours proportionnés à ses forces, ou favorisés par le goût de l'indépendance, doivent le porter à tout tenter pour se débarasser de sa charge. Mais s'il veut ruer, la corde qui unit la jambe de derriere à celle de devant l'en empêche. S'il veut agiter la tête, le nœud coulant lui presse le cou. Pendant qu'il s'agite, le negre l'assomme avec sa gaule, souvent même d'autres negres, qui en ont de fort longues, lui en détachent des coups peu mesurés sur la croupe; un seul parti lui reste, & c'est celui qui fait courir le plus de risque au maquignon, d'ailleurs très-peu inquiet de tous les sauts & de toutes les agitations de sa monture, c'est de se renverser sur le côté; aussi est-ce ce que le negre redoute; & dès qu'il s'apperçoit de ce dessein, il quitte la selle pour sauter à terre, puis il remonte, puis il jure, puis il frappe, enfin, à moins

moins que le cheval ne ſoit du petit nombre de ceux qui réſiſtent juſqu'à la mort, l'écuyer finit par le dompter & par attribuer à ſon talent ce que la fatigue, les coups & la fermeté ont produit preſque tout ſeul.

De cette maniere vicieuſe de dompter les chevaux, réſulte un mal preſque univerſel, c'eſt qu'ils ont tous des défauts dangereux. Rétifs, ombrageux, quinteux, craintifs, ils ſont preſque toujours faits pour allarmer. C'eſt ſur-tout à l'égard des chevaux de voiture que cette obſervation eſt vraie. Je ne ſais même pas, ſi dans toute la colonie de Saint-Domingue, par exemple, il eſt un ſeul cheval de chaiſe ſans vice, du moins je n'en ai pas trouvé un qui dût m'empêcher de croire que cette regle ſoit auſſi générale qu'elle puiſſe l'être.

Il eſt réellement regrétable que les chevaux, créols ſur-tout, n'obtiennent pas plus de ſoins, eux qui ſont nés pour la plupart dans la domeſticité. Je répete qu'ils ſont jolis dans leur petite taille, pleins de feu & très-propres à la fatigue. Ils ont le pied ſinguliérement ſûr, & cette qualité eſt précieuſe dans nos iſles montueuſes, où certains chemins ne ſont quelquefois que des ſentiers un peu larges, bordés de précipices.

L'opération de dompter les chevaux eſt preſque la ſeule peine qu'ils occaſionnent; lorſqu'elle eſt

terminée ils ne font plus qu'utiles, fans qu'on faffe prefque rien pour eux.

Il y a auffi des hattes dans quelques Colonies françoifes, & elles concourent à y fournir des animaux en petit nombre, outre ceux qui naiffent comme par hafard fur chaque habitation. Ces hattes font ordinairement comme celles des Efpagnols, avec cette différence pourtant qu'on y réunit les animaux par portions appellées *katas*, qu'on les conduit à des temps marqués dans différens pâturages, qu'on les fait coucher dans des parcs que des gardiens armés protégent contre les voleurs.

Mais ces établiffemens peu nombreux, eu égard à la confommation des Colonies, ne font pas foumis à un régime populateur; on ne proportionne pas le nombre des jumens à la force des étalons, ceux-ci font employés trop jeunes; on dompte les poulains trop tôt; en un mot, on ne fait rien de ce qui feroit néceffaire pour augmenter le produit des hattes.

La chofe la plus effentielle pour avoir de bons chevaux, c'eft le choix de l'étalon. De-là dépend la valeur, & le fort des chevaux qu'on efpere. Ils participeront à fes bonnes & à fes mauvaifes qualités; & le prendre au hafard, c'eft agir fans difcernement. Il convient de n'en pas employer un qui n'ait au moins quatre ou cinq ans. L'étalon doit être nourri enfermé, & ne faillir les jumens

qu'à la main. De cette maniere, il prend une nourriture ſucculente, & il ne s'énerve pas. Un cheval ainſi ſoigné, peut ſervir vingt jumens pendant dix ans, & fournir une progéniture forte, vigoureuſe & propre aux emplois auxquels cette eſpece utile eſt deſtinée.

Le printemps eſt aux Colonies l'époque de la chaleur des jumens. Elles l'éprouvent dix ou douze jours après avoir mis bas. On s'en apperçoit à des ſignes très-connus & décrits par les hippiatres (1), & ſur-tout à l'attrait qui les porte vers le lieu où l'étalon eſt renfermé. On ſatisfait alors ce penchant de la nature. Si la jument n'a pas retenu, on le reconnoît quinze jours ou trois ſemaines après, par la reparution des mêmes ſignes, & on la fait ſervir de nouveau.

On a obſervé à Saint-Domingue, comme en Europe, qu'en donnant une année alternative de repos aux jumens, elles ſe conſervoient mieux, & que leurs productions étoient plus belles & plus durables.

C'eſt ici le moment de parler d'une autre obſervation qui a cependant beſoin d'être ſuivie, c'eſt que dans pluſieurs *hatas* on portion de hattes, on a vu des étalons qui refuſoient abſolument de couvrir

(1) Voyez, entre autres, les ouvrages publiés ſur les haras, par *de Lafont-Pouloti*, *Huzard*, &c.

les jeunes pouliches provenues d'eux. Ils les forcent même quelquefois à s'éloigner du *hata*, & cette espece de répugnance cesse lorsqu'ils les ont perdues de vue pendant une année. Quant aux poulains, l'étalon bannit pour jamais tous ceux qui atteignent deux ans & demi (1).

Une précaution presque inconnue aux Colonies, est celle de séparer du troupeau les jumens pleines, sur-tout dans les derniers mois de la gestation. Ces jumens devenues lourdes, demeurent exposées aux coups de pieds des autres animaux, & ces accidens trop communs font périr & la mere & le fruit.

Il faut veiller les jumens lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas; souvent elles le font dans des lieux écartés, & le nouveau né demeure exposé à l'attaque de plusieurs insectes qui lui sont funestes. Il y a sur-tout une espece de ver qui s'attache à l'ombilic, & qui en fait périr un grand nombre, en ulcérant cette partie où la gangrène ne tarde pas à naître.

On ne s'occupe pas assez souvent non plus d'*étiquer* les petits poulains, c'est-à-dire, de les délivrer de la tique (*accarus*), insecte blanchâtre

(1) Voyez dans les observations sur le taureau, troisieme partie du volume de 1791, ce que l'auteur a déjà dit à ce sujet. (*Note des éditeurs*).

d'abord, & d'un gris sale en vieillissant, qui s'attache à la peau des chevaux & des bestiaux, sur-tout dans les articulations & derriere les oreilles, où il se gorge de sang aux dépens de l'animal qui maigrit, tourmenté par une violente démangeaison que suit la gale.

Le poulain est à peine formé qu'on veut le dompter. Malgré le développement rapide, causé par un climat chaud, l'usage de dompter les chevaux, aux Colonies, avant quatre ans & demi, pour le plutôt, est dangereux, parce qu'il les énerve & abrége leur existence. Il faut être économe, même dans ses jouissances, pour en étendre la durée.

On coupe presque tous les chevaux aux Colonies. Cette opération est encore faite souvent d'une maniere précoce. Elle est très-périlleuse pour l'animal, principalement lorsqu'on la tente dans une saison humide, & lorsqu'on croit mal-à-propos qu'elle peut être confiée à toutes les mains. Autrefois un très-grand nombre de chevaux en périssoient à Saint-Domingue, mais ce malheur y devient plus rare depuis que des negres & des mulâtres libres, intelligens, ont été se former dans la partie espagnole, & opérent avec une grande dextérité.

Depuis peu de temps on a imaginé à Saint-Domingue des moyens pour conserver aux chevaux toute l'ardeur que gardent ceux qui sont entiers,

ſans qu'ils puiſſent procréer ; c'eſt notamment au quartier de l'Artibonite que ce moyen a été mis en pratique. Il conſiſte à paſſer un bois-rond & proportionné dans le canal de l'urèthre, & enſuite avec un couteau très-affilé on fend le gland par deſſous, dans toute ſa longueur, de maniere que le gland s'applatit, & que la ſemence n'eſt plus dirigée que ſur le bord du vagin, ce qui empêche que le cheval ne puiſſe produire avec les jumens dont on aime mieux avoir des mulets. On ſe ſert quelquefois d'un pareil cheval, qu'on nomme alors le *bout-en-train*, pour provoquer les jumens de complexion froide, & l'étalon lui ſuccède immédiatement.

Cette opération infiniment douloureuſe eſt ſujette à de fréquens accidens. Le ſpaſme ou le tetanos, les chancres, en ſont les ſuites ordinaires; & les vers qui ſe mettent dans la plaie, font périr une foule d'animaux ainſi opérés.

Nous avons oublié de dire qu'on doit éviter de laiſſer les étalons à la portée des baudets. Ces derniers parviennent preſque toujours à les étrangler, ſur-tout ſi dans la ſaiſon du rut une jument excite en eux les ſentimens d'une rivalité jalouſe. Cela ſe vérifie aſſez ſouvent aux Colonies, mais il faut y répéter plus d'une fois ce qu'on veut y faire entendre.

Ce n'eſt pas ſeulement pour avoir mépriſé toutes les obſervations que nous venons de faire, relativement au cheval, que nos Colonies en ont un nombre inſuffiſant, malgré des ſecours étrangers, il eſt encore des cauſes de dépopulation que nous devons rapporter.

Dès qu'on a acheté un cheval eſpagnol ou anglois, ſans conſidérer qu'ils ſont nés dans un climat différent, qu'ils ont été élevés avec une grande liberté dans des lieux vaſtes, où une nourriture ſucculente ajoutoit encore au bien d'un état de repos, ſans examiner s'ils ont plus ou moins ſouffert dans la traverſée, on les emploie aux travaux pénibles de nos manufactures. On les nourrit comme ceux qui ſont nés dans la colonie, c'eſt-à-dire, qu'on les abandonne ſouvent dans la ſavane, à moins qu'ils ne ſoient dans les ſucreries où ils ont des tiges de cannes, & par fois les écumes groſſieres des chaudières à ſucre. Pendant qu'ils ſouffrent d'un régime auquel ils ne ſont pas faits, on ne leur épargne aucune fatigue, parce qu'ils n'ont été achetés que pour travailler, & qu'au moment où leur travail étoit indiſpenſablement néceſſaire. Si le cheval eſt dans un canton aride, il mange moins, mais il travaille autant.

Les chevaux de la province de Caraque & du Continent eſpagnol s'aclimatent difficilement dans

nos Isles, mais c'est à l'égard de ceux de la Nouvelle-Angleterre que cela est encore plus vrai. L'opposition étant plus grande entre leur température & la nôtre, elle développe plutôt le germe des maladies que ce contraste fait naître, & cette perte doit être immense, puisqu'à Saint-Domingue les chevaux de race angloise sont rares, tandis que la partie françoise en devroit être couverte, tant est grande la quantité de ceux qu'on y porte continuellement.

Et comment cette transplantation ne feroit-elle pas aussi funeste à des chevaux pris ailleurs, puisque dans une même isle, ceux menés d'un quartier à un autre n'y peuvent pas réussir? Le site, la nature du fourrage, celle des eaux, en ont fait faire mille fois l'expérience, mais elle est perdue, puisqu'on ne cesse pas d'agir comme si elle n'existoit pas.

Ce sont principalement les établissemens en sucreries qui détruisent beaucoup de chevaux, & plus encore lorsqu'ils sont situés dans des plaines fertiles comme à Saint-Domingue. Là, le terrein étant très-précieux, les savanes sont d'autant moins étendues. La quantité de sucre à faire dans un temps donné étant proportionnellement plus forte, il y a plus de cannes à charier, plus de mouvement à donner au moulin qui doit les pres-

ſurer, & preſque toujours les animaux ſont les agens de ces machines. En outre, dans une plaine riche, les plaiſirs de la ſociété, les affaires, & mille circonſtances multiplient les courſes & les voyages, tout concourt donc pour augmenter la ſomme du travail, & elle ne s'accroît qu'au détriment des animaux.

Six chevaux mis au moulin à ſucre, le font tourner pendant deux heures. Malheur à ces animaux ſi leur nombre n'eſt pas proportionné au beſoin qu'on en a, parce que la courſe de deux heures reviendra à des intervalles plus fréquens. Ils la font, dans beaucoup de ſucreries, à découvert, expoſés aux injures de l'air, à l'intempérie des ſaiſons, continuellement excités par les cris & le fouet des negres mouliniers. Ils terminent cette corvée haraſſés, couverts de ſueur; on ſe hâte de leur ôter les cordes qui les attachoient, pour en charger ceux qui les remplacent, & on les chaſſe dans la ſavane, où ils ſe réfroidiſſent en plein vent, quelquefois avec de la pluie.

Si l'on ſe ſert de ces chevaux pour la voiture (car ils peuvent avoir toutes les deſtinations), ou ſi on y emploie ceux qui ſont deſtinés aux voyages ſeulement, on les mene quelquefois dans des endroits où ils reſtent attelés au ſoleil, ou ſous un arbre, mais ſans nourriture. Dans d'autres inſtans

ils paſſent de leur ſavane dans une autre qui en differe abſolument. On les lâche tout de ſuite après une courſe quelquefois de quatre myriamètres (huit lieues), faite en deux heures & demie. Enfin tout ſemble concourir pour leur nuire, pour hâter leur deſtinée.

Un autre abus nuit encore aux chevaux, & s'oppoſe à leur conſervation. Comme ils ſont mal domptés & rendus farouches par les negres qui les frappent ſans ceſſe, & principalement ſur la tête, avec le manche de leur fouet, ils répugnent beaucoup à tout ce qu'on veut exiger d'eux. En conſéquence, dès qu'ils s'apperçoivent qu'un negre avec un licou ou éperlin ſe dirige vers eux, ils fuient à toutes jambes. Le negre les pourſuit dans une ſavane plus ou moins ſpacieuſe, & comme il finit toujours par les arrêter, il commence par leur faire payer, avec des coups, la peine qu'ils lui ont cauſée, de maniere que l'animal eſt à demi rendu avant de commencer ſon travail.

Il faut cependant dire que des negres ennuyés de leurs propres courſes, ont imaginé quelquefois un horrible moyen pour prendre facilement les chevaux : c'eſt de leur crever un œil, afin de leur jeter déſormais le nœud coulant du côté où la bête a été éborgnée. Le maître peu ſoigneux & trompé, s'applaudit de la promptitude avec laquelle les

chevaux ſont pris & attelés; il en loue même ſon cocher, qui recueille encore des éloges pour avoir été cruel.

En général les chevaux ſont très-mal entre les mains des negres, qui ne les menent gueres qu'au galop s'ils les montent. C'eſt ſur-tout la nuit qu'il faut éviter de les laiſſer à leur diſpoſition, parce qu'ils s'en ſervent pour aller à de très-grandes diſtances chercher le plaiſir, & que ces courſes faites ſans relache & ſans nourriture, ne ſont pas comptées dans l'emploi de ces animaux pour les travaux du maître.

Lorſqu'un cheval s'évade de la ſavane ou de l'enclos qui le renferme ordinairement, il arrive quelquefois qu'on le vole, ce délit eſt même commun dans les grandes Colonies, quoiqu'il ſoit puni de la peine des galeres.

Si un cheval étranger eſt trouvé ſur une habitation, par un abus aſſez condamnable on ne ſe fait pas ſcrupule de l'y faire travailler, en attendant qu'il ſoit réclamé; il eſt facile de penſer que la modération ne préſide pas à cette eſpece de châtiment. Comme le défaut d'écuries & de fourrages, ou leur cherté, dans les villes & les bourgs, force ſouvent les voyageurs à envoyer demander à un habitant voiſin un aſyle pour leurs chevaux, il eſt plus d'une perſonne à qui cette eſpece d'hoſpitalité eſt utile;

on se sert des chevaux pour la manufacture, où les negres les font courir la nuit. Ils disent que les chevaux sont leurs esclaves.

Tant de désordres ont introduit depuis longtemps, dans quelques Colonies, l'usage de faire étamper les chevaux avec une étampe à feu. C'est d'ordinaire sur la cuisse, du côté du montoir, qu'on la leur place. A chaque changement de propriétaire on leur met un nom ou des lettres initiales nouvelles, ce qui les dépare un peu; aussi évite-on d'étamper les chevaux de main.

Ces marques servent à reconnoître ou à distinguer les chevaux, c'est une indication de plus. Lorsqu'ils sont conduits aux *épaves* (1) par ceux qui les arrêtent, le receveur en donne avis dans une feuille périodique, & les fait vendre après une certaine époque. Le séjour aux épaves est encore un inconvénient pour les chevaux; le receveur qui a fait l'avance de la prise à celui qui lui amene l'animal, sauf à la recouvrer du propriétaire avec le prix de la nourriture, ne veille pas pour savoir si cette nourriture a été réellement fournie; il s'en rapporte à quelques esclaves, ou bien il la fait donner avec une parcimonie dont la cause est facile

(1) Ce sont les lieux où l'on retire les animaux égarés ou perdus.

à appercevoir. Nous dirons ailleurs quels maux cette réunion d'animaux, aux épaves, occasionne; car celui de les y faire jeûner n'est pas toujours le plus grand.

On ne ferre pas les chevaux, aux Colonies, parce qu'il n'y a point de chemins pavés; aussi les maréchaux y sont-ils très-rares, & l'on n'en trouve qu'à de très-grandes distances les uns des autres. Les chevaux destinés à l'amusement & à la promenade, dans les villes, sont quelquefois ferrés des pieds de devant.

Les chevaux vivent, dans les Colonies, ordinairement vingt ans, dont douze sont d'un bon travail, lorsqu'ils ont été domptés sans se presser, & ménagés. La charge ordinaire d'un cheval y est de sept à huit myriagrammes (cent cinquante à soixante livres). Lorsqu'ils sont nourris soigneusement, ou mis seulement dans de bonnes savanes, trois chevaux attelés à un cabriolet, assez semblable aux chaises de poste de France, & à deux personnes, sont en état de faire tous les jours quatre myriamètres (huit lieues), dont moitié le matin & autant le soir. Ils feront même ces deux myriamètres (quatre lieues) quelquefois dans une heure, excepté dans les temps de pluie.

Telle est l'administration des chevaux dans nos Colonies, tels sont les principaux détails qui les

concernent particuliérement. C'eſt ſous ce régime que ſont tenus quarante cinq mille chevaux ou jumens de tout âge à Saint-Domingue, quatre mille à la Martinique, quatre mille à la Guadeloupe, & environ huit cents à Cayenne. Ces derniers y ſont tous tranſportés des États-Unis d'Amérique.

Que de réformes à déſirer dans cet ordre de choſes, pour multiplier, pour conſerver ce précieux animal; ſi digne d'un meilleur ſort, & que ſa valeur même devroit porter à ſoigner davantage! Nous n'entrerons pas ici dans tous ces détails, ils ſeroient immenſes; nous aurons encore d'autres maux à déplorer, lorſqu'en parlant des animaux ſujets aux ſuites funeſtes des épizooties, nous reviendrons de nouveau ſur l'article du cheval.

Du Mulet.

Dans nos manufactures coloniales, le mulet partage tous les travaux du cheval, auquel il eſt même préféré pour ſa force & pour ſon plus long ſervice. Mais ces manufactures manquent autant de mulets que de chevaux, puiſque les uns comme les autres viennent preſque en totalité du dehors.

Les iſles de Porto-Rico & de Cuba, la partie eſpagnole de Saint-Domingue, & le Continent eſpagnol du golphe du Mexique, voilà nos reſſources, auxquelles il faut ajouter quelques mu-

lets qui naiſſent dans nos Colonies même. Autrefois, & dans l'intervalle entre les deux guerres de 1744 & de 1756, il venoit des mulets du Poitou à Saint-Domingue, du Cap-vert à Cayenne & à la Martinique, mais nous n'en recevons plus depuis long-temps, & nous ne devons parler de ceux qui nous viennent de France, que pour dire que ces armemens, ces fruits du haſard, ne méritent pas même le nom de ſecours.

Dans aucun temps les Colonies n'ont pu ſe ſuffire à elles-mêmes à cet égard, du moins depuis qu'on s'y eſt occupé ſérieuſement de la culture de la canne à ſucre. Toujours réduites à attendre des étrangers un moyen auſſi indiſpenſablement néceſſaire, elles ont conſtamment ſouffert de ce beſoin, dont l'effet a toujours été plus ou moins ſenſible.

A une époque où la culture étoit éloignée du point où elle a été conduite, la côte d'Eſpagne offroit des reſſources plus que ſuffiſantes, mais alors les cris du commerce de France, qui ne voyoit dans les voyages à cette côte que des ſpéculations interlopes, les firent interdire. Il fallut éprouver une diminution dans la quantité des denrées coloniales, & dans la vente des objets venus de France, que l'on donnoit à la côte d'Eſpagne en paiement des mulets, pour faire ceſſer une prohibition qui alloit tout détruire.

Mais à force d'avoir parlé des avantages que nous offroit ce commerce, à force d'avoir répété très-haut que nous ne pouvions nous en passer, l'Espagne, dont la politique est assez peu éclairée pour qu'elle ne sache pas qu'on gagne souvent beaucoup soi-même à être utile aux autres, a donné à ce commerce des entraves, qu'elle a cru que nos querelles lui conseilloient. Ces entraves ont augmenté dans la même progression que nos besoins, & les choses sont arrivées au terme le plus critique pour nous.

Dans l'origine de l'établissement des Colonies, on y avoit formé des haras ou hattes, comme nous l'avons dit, & plusieurs terreins concédés au nom du prince, étoient destinés à l'éducation des bestiaux. Mais les progrès de la culture, & les bénéfices qu'elle procuroit, l'ont fait préférer au soin des hattes, & nous avons dit encore par quelles causes le nombre & les produits de ces hattes ont singuliérement diminués. Pendant que nous renoncions à élever des animaux, ils nous devenoient de plus en plus néceſſaires, de maniere qu'au moment présent, nos Colonies ne peuvent pas fournir la sixieme partie du remplacement annuel de leurs mulets.

Pendant un assez long temps la partie françoise de Saint-Domingue trouva, dans la partie espagnole,

gnole, de quoi réparer ses pertes ; mais comme l'abandonnement des hattes nous fit manquer d'animaux pour nos boucheries, cette fourniture, qui est pour la partie espagnole la cause d'un gain considérable, devint presque l'unique objet de ses soins. Saint-Domingue françois se vit donc réduit au même sort que les Isles du vent, & obligé de chercher des secours au loin.

On éleve bien encore des mulets dans cette isle, mais le nombre en est petit, si on le compare à sa consommation. Les sécheresses & les incendies qui en sont presque toujours la suite, & qui détruisent les savanes ou prairies naturelles, sans qu'on sache à quoi les attribuer, sans qu'on puisse ou qu'on veuille en arrêter les progrès, font, avec les vols fréquens, des inconvéniens qui ne servent qu'à allarmer sur l'avenir, à moins que des réglemens locaux n'encouragent, s'il en est temps encore, ceux qui voudroient se consacrer à ce genre d'utilité.

Nous avons dit que Cuba, Porto-Rico & le Continent espagnol, nous fournissoient des mulets, c'est sur-tout de ce dernier lieu qu'on les tire, car si nous avons parlé de Cuba, c'est en quelque sorte pour ne rien omettre.

C'est principalement dans les provinces de Venezuela, de Caracas & Comana, qu'on va cher-

cher les mulets. La Gouaire, Baya Honda, Maracaybo, Coro, Porto-Cabello & Cumana en sont les entrepôts. Autrefois des bateaux équipés aux colonies alloient librement commercer sur toute cette côte, & ceux des Espagnols venoient aussi dans nos mers chargés d'animaux. Alors un mulet pris à la côte étoit payé cent vingt livres des Colonies, ou quatre-vingt livres de France, en marchandises & denrées d'Europe. La concurrence produite par l'extension de la culture dans toutes les Colonies, les porta ensuite (il y a trente ans) au double de cette valeur, tous frais faits; mais ce n'est plus pour nous qu'un souvenir qui excite nos regrets.

Indépendamment de cette augmentation de prix, les Espagnols qui faisoient jusques-là la solde de leurs achats en monnoie, commencerent à exiger, au contraire, le paiement de leurs bestiaux en argent, & même en réaux, les autres pieces d'Espagne mises en circulation dans les Colonies françoises, étant variables dans leurs poids. Ensuite le fisc a grevé ce commerce de droits, la concussion en a fait imaginer tant d'autres, que la contrebande est, en quelque sorte, le seul moyen d'avoir des mulets à la côte d'Espagne.

Cette contrebande est devenue si périlleuse, par le grand nombre de bâtimens garde-côtes & d'em-

ployés, qu'on n'arme plus que très-rarement dans nos Isles pour aller chercher des animaux dans le Continent. La crainte de la confiscation, celle d'être envoyé aux mines, veulent que l'armement se fasse comme en guerre, afin de se défendre à force ouverte contre les Espagnols. De-là des frais considérables pour les armes & les munitions, pour se procurer un plus fort équipage, pour se dédommager des risques qu'il va courir : toutes ces dépenses réunies à la crainte du non-succès, ne sont pas propres à diminuer le prix des mulets.

Lorsqu'on n'est pas arrêté par ces inconvéniens, on ne les a pas tous surmontés. Il faut se faire à terre des relations avec les Espagnols qui ont des animaux à vendre, & qui, environnés des mêmes dangers que les acheteurs, n'ont pas comme eux l'espoir de fuir s'ils sont surpris. Souvent il faut faire venir par des chaloupes, & au moyen des rivieres, les bestiaux qui sont à de grandes distances du port ; il faut le temps de les embarquer, celui de préparer & de prendre le fourrage & l'eau qui leur sont nécessaires dans la traversée, ou aller chercher, au moins, de quoi suppléer ce fourrage dans les herbes de quelques-unes des isles ou especes de rochers qui sont sur cette côte.

Si l'on ajoute à tant de difficultés, la difficulté peut-être plus grande encore, de trouver des

hommes à qui l'on puiſſe confier les détails & l'or que demande une pareille expédition, on ſentira combien il doit s'en faire peu.

Ce ſont donc les Eſpagnols eux-mêmes qui tranſportent des animaux dans nos Iſles, & qui s'expoſent à toute la ſévérité de leurs loix prohibitives, ou qui s'aſſujettiſſent aux conditions rigoureuſes d'une exportation licite.

Les Eſpagnols qui font la contrebande, ont en vue l'approviſionnement des Iſles du vent ou de celles ſous le vent. Ceux qui veulent ſervir les premieres, viennent communément des environs de l'Orenoque, du golfe de Paria & autres lieux circonvoiſins; ils vont auſſi à l'iſle de la Trinité, dont le port eſt ouvert aux étrangers, & où ils trafiquent à l'aide des relations qu'ils s'y ſont préparées. Quand le trajet eſt court, ils ont de petits bateaux, nommés lanches, où ſont leurs mulets. Pour ne les pas perdre dans la traverſée, pour leur donner une nourriture qui les entretienne en bon état, & pour échapper eux-mêmes à la vue des gardes-côtes, ils ne font route que pendant la nuit. Au point du jour, ils gagnent les terres, où ils débarquent leurs animaux, & les font paître. Cette maniere de voyager, qui n'eſt pas prompte, convient d'ailleurs au caractere eſpagnol.

Si les bâtimens sont grands & chargés pour aller en droiture dans une de nos Colonies, ils s'y rendent avec des expéditions qui offrent une destination adroitement masquée, & sur laquelle nous sommes faciles à abuser, puisque les avantages de la ruse sont pour nous.

Mais les Espagnols se servent beaucoup des Hollandois pour vendre leurs mulets & nous les faire parvenir. Ce sont ceux de Curaçao qui deviennent les commissionnaires de ce commerce, auquel la petite isle d'Aroube, qui n'est qu'à sept myriamètres (quatorze lieues) dans l'ouest de la premiere, semble consacrée. Placée devant le golfe de Venezuela, sous le vent des ports des provinces de Caraque & de Comana, elle se trouve dans une situation propice : aussi les Curaçaoliens sont-ils dans l'habitude d'en tirer un grand avantage depuis plus de cinquante ans. C'est à Aroube, où les Hollandois ont un comptoir, que les Espagnols viennent entreposer leurs animaux, & en recevoir la valeur en marchandises, ou plutôt en argent. Cette petite isle offre des pâturages aux bestiaux, jusqu'à ce qu'ils soient apportés à nous, ou aux Anglois, qui sont dans la même dépendance que nous, puisque la Jamaïque paie les mulets de la côte d'Espagne, aussi chers que les Antilles françoises.

Le petit nombre de mulets, qui viennent de Porto-Rico à Saint-Domingue, y arrivent communément par des bateaux hollandois. Leurs liaisons avec les Espagnols de la grande côte, leur servent à en former à Porto-Rico, & comme ils y paient en argent, ils y sont préférés aux François, & y font presque toute la contrebande.

Enfin, nous obtenons des mulets, à l'aide de permissions que la cour d'Espagne accorde très-rarement, sur la recommandation de la cour de France, à quelques particuliers françois, pour en tirer un nombre limité, soit de la côte, soit de Porto-Rico & de la Havane. Mais si cette fois nous n'avons pas à tenir compte des dangers de la contrebande, si nous n'avons pas besoin d'acheter de la seconde main, notre condition n'est pas meilleure, parce que le marchand françois prend pour son taux, celui que des risques, qu'il ne court pas, a fait introduire.

A la vérité, le commerce, même permis de cette maniere, est singuliérement grévé. Pour en faire juger, nous supposerons que la permission a été donnée pour la côte d'Espagne; car si elle est pour la Havane, ou pour Porto-Rico, où il y a moins de ressources, les profits seront peut-être moindres encore.

Les provinces de Venezuela, de Caraque &

de Comana, qui ont une étendue de côtes depuis le port de Sainte-Marthe jusqu'à la Guiane, se prolongent aussi considérablement dans l'intérieur. Après avoir parcouru un espace de vingt à vingt-cinq myriamètres (quarante ou cinquante lieues) du plus beau pays, on trouve ce que les Espagnols nomment *las Llanas*, ou plaines où ils élevent du bétail.

L'œil se perd dans ces plaines immenses, où le voyageur a besoin de la boussole. Il est rare d'y rencontrer des arbres; on ne voit que quelques arbrisseaux épars; mais par-tout une herbe haute & touffue offre une nourriture abondante aux animaux.

Là sont des hattes qui contiennent quelquefois jusqu'à quatre-vingt mille têtes de bétail; là, comme à Saint-Domingue espagnol, le propriétaire se contente de les faire réunir une seule fois, vers le commencement de chaque année, pour étamper les nouveaux-nés, & leur donner ainsi l'unique marque qui puisse désigner sa propriété.

Mais les mulets n'y sont pas en grande quantité; il n'est pas de hattier qui pût en fournir deux mille dans un an, & chaque jour ils deviennent plus rares à cause de leur transport dans les colonies. En 1783, il en est sorti cinq mille du seul port de Porto-Cavallo, & l'on compte que ceux de Barcelonne, la Gouaire, Coro & Maracaybo ont dû en faire sortir autant.

Ce qui rend Porto-Cavallo l'égal de tous les autres ports pris ensemble, c'est sa commodité & sa plus grande proximité des plaines. Les navires y viennent à quai, & on peut embarquer avec facilité jusqu'à cent quatre-vingt & deux cent mulets dans un jour. Aux autres ports, au contraire, il faut les amener avec des canots ou pirogues, ce qui forme un double embarquement, dont les animaux ont à souffrir. D'ailleurs le continent, près de Porto-Cavallo, fournit de l'herbe en abondance, tandis que de la Gouaire il faut l'aller chercher quelquefois jusqu'aux isles d'Aves, ce qui retarde beaucoup les expéditions.

Le prix des mulets livrés dans les hattes, qui n'étoit, en 1782, à la côte d'Espagne, que de 20 gourdes, ou 110 livres tournois, a augmenté jusqu'à 30 gourdes, ou 165 livres tournois, depuis cette époque.

Ainsi pour achat.	30 gourdes.
A cette dépense premiere, il faut ajouter pour les frais de conduite à l'embarcadere, par mulet. . . .	2
Pour les cinq pour cent de droit de sortie du mulet, évalué 25 gourdes par le fisc; la nourriture, les frais d'embarquement, &c.	5
Pour la mortalité, qui n'est pas de	

ci-contre. . . .	37 gourdes.
moins de dix pour cent, depuis l'achat dans les hattes, jufqu'à la vente dans les colonies	3
Pour le fret.	20
C'eft	60 gourdes.

& le mulet rendu au lieu de la vente revient déjà à 330 livres de France. Le tableau des dépenfes de cette traite fuffit pour démontrer qu'elle n'eft pas attrayante pour le fpéculateur efpagnol qui veut la faire d'une maniere permife.

De tout ce que nous venons de rapporter du commerce des mulets, il doit réfulter évidemment deux chofes; l'une, que nos Colonies les paient en argent, foit que nous les allions chercher, foit qu'ils nous foient apportés; l'autre, que nous devons les payer fort cher.

En effet, on a vu que le mulet de la côte d'Efpagne, rendu à fa deftination, coûtoit 330 livres de France, qui font 495 livres d'Amérique, & ils ont même valu jufqu'à 850 livres durant la derniere guerre des Anglois contre la France, l'Efpagne & la Hollande; mais les mulets de la Havane & de Porto-Rico ne valent que 450 ou 500 livres d'Amérique.

Il y a cinquante mille mulets à Saint-Domingue,

ſept mille à la Martinique, & cinq mille à la Guadeloupe; ajoutant cinq mille mulets à ceux de toutes nos autres Iſles, on trouve un total de ſoixante-ſept ou ſoixante-dix mille mulets, dont le remplacement annuel, évalué au dixieme (& ce taux eſt trop bas pour les Colonies ſujettes aux épizooties), s'éleve à ſept mille. Les Colonies peuvent en trouver environ mille dans leur intérieur, c'eſt donc ſix mille mulets qui, comptés à 600 livres d'Amérique, prix moyen, parce que la côte d'Eſpagne en fournit la majeure partie, produiſent 3,600,000 livres, ou 2,400,000 livres tournois que nous comptons chaque année aux étrangers, & que nous leur comptons en eſpeces.

Mais cette dépenſe n'eſt pas au juſte celle que ſupporte le cultivateur, qui, contraint le plus ſouvent d'acheter à crédit de ceux qui ont pris des cargaiſons entieres, paie au moins quinze pour cent de l'intérêt de cette avance, c'eſt 250,000 livres tournois à ajouter aux 2,400,000 livres. Enſuite comptant les mille mulets créols à 825 livres d'Amérique, puiſqu'on les paie juſqu'à 100 piſtoles lorſqu'ils ſont domptés & faits au quartier où on les vend, on a encore 825,000 livres d'Amérique à joindre aux ſommes ci-deſſus, qui enfin forment un total général de 3,126,666 livres 13 ſols 4 deniers tournois, ou 3 millions en termes ronds.

Telle eſt la charge que ſupportent les cultivateurs de nos Iſles, dont le plus grand déſavantage n'eſt pas encore de payer ſi cher des moyens de culture & d'exploitation, mais d'en être privés très-ſouvent; de craindre que cette fourniture vraiment précieuſe, ne vienne ſinon à manquer, du moins à s'affoiblir conſidérablement. Cette crainte n'eſt pas vaine, ne fût-elle fondée que ſur l'extraction même, puiſque quand nous recevons ſix milles mulets, les Colonies angloiſes & eſpagnoles réunies en reçoivent ou conſomment à-peu-près autant, ce qui fait douze milles mulets par an. D'un autre côté l'obligation de payer en monnoie, & même en or, parce que le contrebandier le cache plus aiſément aux yeux qui l'obſervent, & que l'Eſpagne en fait la condition des permiſſions qu'elle donne, eſt faite pour alarmer. On ſait que le numéraire des Iſles eſt entiérement compoſé de monnoies eſpagnoles & portugaiſes que les Eſpagnols y apportoient en paiement des marchandiſes d'Europe dont ils ſe fourniſſoient dans nos Colonies; ainſi au lieu de recevoir du numéraire de l'Eſpagnol, les Iſles ſont forcées de lui en donner, parce qu'elles ne peuvent ſe paſſer de ſes mulets; elles doivent donc éprouver tous les inconvéniens qui ſuivent la privation du numéraire, & c'eſt auſſi leur ſituation depuis plus de trois ans.

Le mulet eſt employé à mettre en mouvement les moulins à ſucre; il fait les charrois dans l'intérieur des habitations, les tranſports à des diſtances médiocres, & on l'attele aux chaiſes. Il partage ainſi les travaux du cheval & du bœuf, & les ſupplée très-ſouvent. Mais plus robuſte que l'un, & moins lent que l'autre, il remplit mieux les vues du colon, qui a beſoin d'un agent fort & puiſſant, capable d'un ſervice pénible dans un climat brûlant.

Cependant tout ce que nous avons dit des négligences qui tiennent à l'éducation & à la conſervation du cheval, peut s'appliquer à celle du mulet.

Celui qui eſt pris à la côte d'Eſpagne eſt d'une taille plus haute que celui qui eſt né dans les Iſles. Cet avantage qui rend les premiers plus propres aux voitures, eſt auſſi ce qui les fait payer plus cher à Saint-Domingue.

Tous les mulets eſpagnols ont le caractere farouche des chevaux des mêmes lieux, parce qu'ils ſont élevés de la même maniere. On dompte chez nous les uns comme les autres, excepté qu'on eſt encore moins avare de coups envers les mulets. Ceux-ci ſont employés trop jeunes, ou trop tôt après leur débarquement; ils travaillent au moulin à découvert; ils ſont abandonnés tout ſuant dans les ſavanes; en un mot, nous pourrions répéter

ſur ces différens abus tout ce que nous avons rapporté à l'article du cheval.

Si les chevaux ſont vicieux dans nos Iſles, les mulets qui participent à leurs défauts les outrent d'avantage. Leur entêtement qui eſt devenu un objet de comparaiſon proverbiale, ſe fait remarquer ſur-tout en Amérique. On le croiroit même fait pour tout ſurmonter; quand on n'a pas vu un mulet obſtiné réduit enfin à faire ce qu'un negre exige de lui.

Le mulet eſt plus facile à nourrir que le cheval & le bœuf, & il ſouffre moins de la ſéchereſſe. Il répare auſſi plutôt ſes forces par un court repos; car des mulets rendus de fatigues, recommencent le même travail avec ardeur quelques heures après. Ces qualités précieuſes tournent au détriment de cet animal, dont on ne ſe laſſe pas d'exiger.

Raynal a dit que le mulet eſt lent. Cette aſſertion ne pourroit avoir quelque fondement qu'en le comparant au cheval par rapport à un lieu déterminé, puiſque dans nos colonies les mulets attelés aux chaiſes les menent plus vîte que la poſte en France, & ſoutiennent ce ſervice, étant bien nourris, en faiſant quatre myriamètres (huit lieues) par jour, diviſés aux deux époques du matin & du ſoir.

On se sert des mulets pour monture dans quelques parties des Colonies ; ils ont une allure douce, le pied singuliérement sûr, & gravissent avec facilité. Mais le voyageur n'est pas toujours certain d'arriver comme il a compté. Tout-à-coup le mulet dresse les oreilles & prend la résolution de ne plus avancer, ou même celle de retourner sur ses pas. J'ai parcouru pendant six mois toute l'isle Sainte-Lucie, ayant un beau mulet pour monture, mais il mettoit fréquemment ma patience à l'épreuve, & sans l'avantage plus grand que tous les autres, de passer impunément dans des sentiers semés de pierres & remplis de racines d'arbres, j'aurois renoncé à un moyen qui dérangeoit trop souvent mes projets.

Les negres de Saint-Domingue on fait une découverte, vraie ou fausse, avec laquelle ils croient rendre le mulet moins volontaire. Ils lui attribuent l'instinct de parer de sa queue les coups de fouet qu'on lui donne. En conséquence ils nattent cette queue, la retroussent & l'attachent à la croupiere. Soit que cette ruse soit réellement heureuse, soit que l'état de contrainte où le mulet se trouve quand sa queue est fortement relevée & liée, presse sa marche, il obéit mieux aux coups de fouet qui lui sont largement distribués.

Dans les plaines, on préfere les charettes ou

cabrouets attelés avec des mulets à ceux qu'on fait tirer par des bœufs ; c'eſt le contraire dans les parties montagneuſes ou dans un ſol gras & argileux. A Saint-Domingue, par exemple, où les plaines ſont belles, il y a ſix cabrouets à mulets pour un à bœufs.

Les mulets ſont la monture ordinaire des negres qu'on charge d'un meſſage ; on les bâte auſſi pour les charois, ſur-tout ceux du café, & ils portent alors dix myriagrammes (environ deux cents livres). Quatre mulets attelés de front tirent un cabrouet avec un poids de cent myriagrammes (environ deux milliers), & font facilement deux myriamètres (quatre lieues) tous les jours.

L'éducation des mulets eſt en général plus difficile que celle des chevaux & des bêtes à cornes, le jeune muleton, plus délicat que le poulain, étant ſujet à périr avant la troiſieme année. Cette raiſon fait encore que les Eſpagnols ne ſe livrent pas autant à cette éducation qu'ils le pourroient. A la côte d'Eſpagne, ceux qui ſont jaloux d'avoir des mulets d'une belle eſpece, vont chercher des étalons dans la petite iſle hollandoiſe d'Aroube, dont nous avons parlé, & où ils valent quelquefois juſqu'à 500 gourdes, faiſant 2,750 livres, de France. Un pareil étalon ſert trente-ſix jumens ; mais il dégénere abſolument, après dix

années de ſervice. Pendant ſa durée, les trente-ſix jumens, qui portent de deux années l'une, produiſent environ cent quatre-vingt mulets, dont les tiques font périr plus d'un grand tiers. Quand on ajoute à cette perte, celle qui eſt cauſée par les maladies, les droits impoſés ſur la ſortie, & les entraves de tout genre que les agens du fiſc ſont induſtrieux à créer, on voit que le hattier eſpagnol eſt loin d'être encouragé, & que les 28 gourdes ou 154 livres environ, qu'il reçoit net pour un mulet pris dans ſa hatte, ne ſont point un appât puiſſant.

Nous avons dit qu'on élevoit auſſi des mulets dans nos Colonies; mais il ne faut gueres citer, à cet égard, que la partie françoiſe de Saint-Domingue, les Iſles du vent n'en fourniſſant que très-peu, & comme par haſard, ſur quelques habitations.

On n'a pas toujours à Saint-Domingue les ſoins convenables pour le choix de l'étalon, ni même des jumens dont on veut avoir des mulets. On a donné au baudet, dans cette colonie, le nom générique de *bour*, qui vient de l'eſpagnol *burro;* on l'appelle *bour-equior* quand il ſert aux jumens. On prend les *bours* dans la partie eſpagnole; il en vient auſſi de la côte d'Eſpagne. On en paie quelquefois juſqu'à 12 & 1500 livres de France, mais ils ne valent pas ceux de l'iſle d'Aroube.

Les

Les jumens qu'emploient ceux qui y mettent quelque importance, sont celles qu'on a transportées de l'Amérique septentrionale, qui sont d'une taille avantageuse, & dont le coffre est large.

Le *bour*, lorsqu'il n'a pas été employé avant quatre ans, sert vingt-cinq jumens pendant quinze ans. Cela suppose qu'il est tenu enfermé & soigneusement nourri.

C'est une erreur, du moins on le croit à Saint-Domingue, de penser que la procréation des mulets fatigue plus les jumens que celle des poulains. Cette erreur doit avoir pris sa source dans le défaut de soins. On n'a pas vu que le poulain que sa mere n'attend plus pour l'allaiter, & qu'elle repousse même environ trois semaines avant de mettre bas, se sevre tout seul, tandis que le mulet, plus opiniâtre, tete encore & continue après la portée. Il arrive même quelquefois que trois ou quatre mulets tetent la même mere & l'exténuent. Il faut donc sevrer le muleton & empêcher cet abus, qui tend à détruire les jumens ou à affoiblir leurs nouvelles portées.

On a pensé long-temps que le mulet étoit condamné à la stérilité; cependant le contraire est établi par plusieurs preuves; mais ce fait est très-rare, & les mulets produits par les mules, n'ont pas vécu long-temps, & n'avoient pas la force des autres.

Saint-Domingue offre trois exemples de mules fécondes. Le premier est celui d'une mule qui mit bas, sur l'habitation de M. de Nort, à la Petite-Anse, en 1769, d'un muleton qui mourut presque aussi-tôt. Ce fait fut constaté par un procès-verbal des officiers de la sénéchaussée du Cap-François, qui se transporterent exprès sur le lieu. Le deuxieme est celui d'une mule qui mit bas le 24 Octobre 1771, sur l'habitation de M. Verron, aux Terriers-Rouges. La mule qu'elle fit a vécu jusqu'au 17 Juin 1776. Le troisieme est récent. Il y eût procès-verbal dressé chez M. Gouvion, habitant à la Grande-riviere, le 30 Mars 1788, de la naissance d'un fœtus provenu d'une mule. J'ai vu le procès-verbal & le fœtus dans le cabinet de la société royale des sciences & arts du Cap-François à laquelle ils ont été envoyés (1).

Le temps de la chaleur est marqué chez les mulets comme dans les autres animaux ; & leurs actes lascifs ne laissent aucun doute à cet égard. Ils sont même très-difficiles à contenir alors, &

(1) *Buffon* a rapporté le premier fait, & plusieurs autres exemples de la fécondité des mules dans le supplément de son *Histoire naturelle*, tom. V, pag. 25, tom. XIII, pag. 202, édition *in*-12 ; on en trouvera encore dans le *Traité des haras de Hartmann*, publié par le *C. Huzard*, page 292 & suiv. (*Note des éditeurs*).

il eſt peu de haies qu'ils ne détruiſent & qu'ils ne franchiſſent. Auſſi les coupe-t-on dans nos Colonies. Cette opération eſt auſſi dangereuſe pour eux que pour les chevaux, & ſe paie également 20 livres de France. On a obſervé qu'on perdoit moins de mulets de la caſtration, depuis que des maquignons eſpagnols ont preſcrit de les employer ſur-le-champ à un exercice violent, comme eſt celui du moulin.

Les mules vivant plus que les mulets, & n'étant pas expoſées à cette opération périlleuſe, elles valent ordinairement 50 livres de plus. Cette différence dans le prix a déterminé les Eſpagnols à nous apporter preſque tous leurs mulets coupés, & ils leur donnent, par ce moyen, la même valeur.

Il n'eſt pas rare de voir des mules qui s'attachent à de petits muletons provenus de jumens : elles ſemblent avoir pour eux toutes les ſollicitudes maternelles, & quelquefois après ſon ſevrage le muleton demeure attaché excluſivement à cette eſpece de mere adoptive, qui le défend, le grate & le conduit au pâturage.

La tique nuit beaucoup aux muletons, qu'on devroit ſoigner davantage. On les fait travailler à trois ans, & ils en vivent communément vingt-cinq. Ils conſervent toute leur force depuis quatre ans juſqu'à vingt-deux ; après, ils ont beſoin d'être ménagés.

La cherté des mulets, le défaut de reproduction par l'espece même, les difficultés de leur éducation, celles de leur extraction de chez l'étranger, tout devroit porter à les ménager, mais nous le répétons, comme à l'égard des chevaux, on ne les achete que parce qu'on en a besoin, & ce besoin pressant ne permet aucun ménagement.

Les mulets de nos Colonies sont les plus petits, mais les plus durables de tous, parce qu'ils vivent dans le climat où ils sont nés. Ceux de la côte d'Espagne périssent plutôt, & ceux qui furent apportés du Poitou résisterent peu d'années. A la vérité deux de ceux-ci faisoient le travail de trois des autres; mais on les vendoit 16 & 1700 livres d'Amérique piece, ce qui portoit la paire à 3,400 livres, quand trois de ceux de la côte ou du pays ne coutoient que 1,800 livres ou 2,000 livres. D'ailleurs on peut encore tirer du service de deux mulets quand on a perdu le troisieme, au lieu qu'avec un mulet de Poitou de moins, l'autre pouvoit demeurer presque inutile, faute d'être appareillé. Cette valeur des mulets du Poitou leur vient, comme l'on fait, de la fourniture que cette province en fait à l'Espagne, qui nous rend ainsi une portion de ce que nous lui comptons en Amérique.

Les États-Unis ne nous procurent pas un seul mulet. La Louisiane commençoit à nous en fournir

quelques-uns, lorſque cette vaſte & précieuſe contrée a paſſé ſous une domination étrangere, ce qui a détruit cette branche d'induſtrie.

L'agriculture coloniale eſt tellement importante par ſon influence ſur le commerce de la France, qu'il ſeroit temps que le gouvernement s'occupât de favoriſer l'approviſionnement des mulets dans les Colonies, dont le beſoin ſans ceſſe renaiſſant, détourne des ſommes conſidérables au profit de l'étranger, & compromet les produits des manufactures coloniales. Puiſque les Eſpagnols, naturellement indolens, ne s'occupent pas aſſez de cet objet, par l'embarras de l'extraction & les avances qu'elle exige; puiſque les armateurs françois ne peuvent aller traiter qu'avec des permiſſions de la cour d'Eſpagne, à moins de riſquer leur fortune, leur vie, leur liberté; il ſeroit utile que la cour de France ſollicitât elle-même ces permiſſions & qu'elle les diſtribuât, à titre de récompenſe, à des armateurs intelligens & en état d'entreprendre ce commerce. Ce ne ſeroit pas encore aſſez, du moins je crois qu'il faudroit de plus accorder une prime à cette fourniture, pour exciter à la faire. Mais en prenant ainſi des meſures au dehors, il ne faudroit pas négliger d'encourager au-dedans l'éducation des mulets. Le gouvernement gagneroit beaucoup à donner des prix d'encouragement, à

payer, à ce titre, un droit par tête de mulet né dans les Colonies, & vendus aux cultivateurs. Sans cette prévoyance, le nombre des mulets diminuant à mesure que les établissemens croîtront en nombre & en étendue, leur prix deviendra excessif. Le manufacturier avide, pressé de se rembourser, ne cessera de les excéder de fatigue. Alors les sources tariront d'elles-mêmes, en quelque sorte par l'abus qu'on en aura fait, & l'agriculteur deviendra nul, si je puis m'exprimer ainsi, sur un sol fertile qu'il ne pourra plus féconder.

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES *sur la qualité vénéneuse & même meurtriere de la* Renoncule des champs (1).

PAR M. BRUGNONE.

L'OBSERVATION avoit appris, depuis les siecles les plus reculés, que le genre très-nombreux des *renoncules* & des plantes qui en approchent, est âcre & plus ou moins vénéneux, lorsque les expériences du célebre *Krapf* (2), le constaterent sur

(1) Ces observations ont été lues à l'Académie des sciences de Turin, le premier Mars 1789, & insérées dans le volume de ses mémoires pour les années 1788-1789, avec une planche de la *renoncule des champs*. (*Note des éditeurs*).

(2) *Experimenta de nonnullorum ranunculorum venenata*

dix especes en particulier. Ce sont la renoncule des marais (*ranunculus sceleratus*), la renoncule sardonique (*ranunculus sardonicus*), la grenouillette (*ranunculus bulbosus*), la renoncule âcre (*ranunculus acris*), la renoncule illyrique (*ranunculus illyricus*), la renoncule vénéneuse (*ranunculus thora*), la renoncule aquatique (*ranunculus aquatilis*), la breynine (*breyninus*), la petite chélidoine (*ficaria*), & celle que je nomme avec *Linnæus*, *ranunculus arvensis; ranunculus seminibus aculeatis, foliis superioribus decompositis linearibus* (1); *ranunculus arvensis echinatus* (2); *ranunculus seminibus aculeatis, foliis tripartitis lobis longè petiolatis, bipartitis & tripartitis acute incisis* (3). On lui donne le nom de *ranunculus arvensis*, renoncule des champs, parce qu'on la trouve en grande quantité dans les champs & parmi les blés, & celui d'*echinatus*, à cause que ses semences rassemblées sur le même réceptacle, au nombre de huit & plus, sont hérissées de pointes à-peu-près comme la capsule de la faîne. Elle est,

---

qualitate, horum externo & interno usu. Viennæ-Austriæ, 1766, in-8°.

(1) *Systema naturæ. Viennæ*, 1770, tom. II, pag. 380. in-8°. — *Species plantarum*; page 780. — *Systema plantar. ex edit. Reichard*, tom. II, pag. 665.

(2) *Caspari Bauhini Pinax*, pag. 179.

(3) *Haller, Hist. Stirp. Helvet.* tom. II, pag. 75, n°. 1176.

en Piémont, des premieres plantes à pousser au printemps, dans les champs qu'on a labourés, mais qu'on n'a pas semés l'automne précédent : sa tige paroît déjà, & les feuilles radiacles en sont assez larges presqu'avant qu'aucune autre plante ait germé. Ensuite elle devient rameuse, s'éleve à la hauteur de seize centimètres (un demi-pied), & même de trente deux centimètres (un pied), fleurit & fait sa semence en Mai, laquelle est déjà mûre au commencement de Juin, & tombe dans le courant de ce mois ; alors la plante se desseche de maniere qu'on en chercheroit en vain des traces après la moisson, parmi les chaumes du froment & du seigle, qui en étoient pleins auparavant.

Cette plante, avant même les expériences de *Krapf*, avoit été reconnue pour vénéneuse ; mais personne, que je sache, n'avoit observé que les brebis en mangent volontiers, & qu'elle occasionne quelquefois dans les troupeaux des maladies très-graves & souvent mortelles (1) : il y a lieu de présumer que faute d'en connoître la véritable cause, on aura probablement regardé ces maladies comme épizootiques, & peut-être encore comme conta-

(1) On avoit déjà observé que ces accidens étoient produits par la *renoncule âcre* (*Hebenstreit de cura pascuorum*, 1752), & par la *renoncule flammula*, *la douve* (*Gmelin de herbis venenatis Germaniæ*).

gieuſes ; c'eſt ainſi qu'on en jugea d'abord dans le cas que je vais rapporter, arrivé hors de la porte Palais de cette ville, proche des remparts (1).

En 1786, le 18 Avril, le chef de la police me chargea de me tranſporter à la métairie, connue ſous le nom de la Vicaria, appartenante aux Peres de Notre-dame de la Conſolata de l'ordre de Cîteaux, & ſituée en-deça de la Doire, pour reconnoître la nature & les cauſes de la maladie dont ſept brebis du troupeau d'Antoine Rabbia venoient de mourir preſque ſoudainement, dans un champ de la dépendance de cette métairie, tandis qu'elles y paiſſoient, & pour preſcrire les remedes convenables à pluſieurs autres qui en avoient été attaquées en même-temps.

Arrivé à l'endroit je fis avant tout ouvrir trois des brebis mortes, & j'obſervai dans toutes les trois des taches éryſipélateuſes éparſes en différens endroits des parois internes des quatre ventricules, mais beaucoup plus larges & preſque noires dans la caillette, enſorte que toute la ſurface intérieure de ce ventricule paroiſſoit gangrenée ; ces taches alloient au-delà de toute l'épaiſſeur de la tunique

(1) Le ſavant docteur *Giulio* parle de cet accident dans ſa belle *Diſſertation ſur les meilleures & les plus mauvaiſes herbes des prés du Piémont*, qu'on trouve dans le troiſieme vol. des *Memorie della Real Società Agraria di Torino*, 1788, pag. 84, note (e).

veloutée & pénétroient jusqu'au tissu cellulaire, qui se trouve entre elle & la face intérieure de la tunique musculeuse, qui en étoit exempte. On en observoit aussi le long des intestins grêles jusqu'à une certaine étendue. Au reste, tous les autres viscères de l'abdomen, ceux de la poitrine & du crâne étoient très-sains. Il faut en excepter un grand nombre de vers que je découvris dans le foie d'une seule brebis, & qui sont nommés par les naturalistes *fasciolæ hepaticæ*, & par les bergers assez improprement *papillons*. Je trouvai aussi dans les sinus frontaux d'une autre brebis, beaucoup de cette sorte de vers, auxquels les moutons sont très-sujets, & qui sont les larves de l'*œstrus ovis* de *Linnæus*. Le sang contenu dans les veines & dans les cavités du cœur étoit plutôt liquide, sans néanmoins être en dissolution. Parmi les alimens contenus dans les ventricules, je remarquai dans le premier, & dans la mille-feuille, des racines défaites que je ne sus pour lors à quelle espece de plante elles pouvoient appartenir. J'allai pourtant visiter le champ où le berger avoit fait paître les brebis; je trouvai qu'il étoit tout plein de la *renoncule des champs* qui n'avoit pas encore jeté ses rameaux, & qu'il étoit dépourvu de presque toute autre plante. Beaucoup de ces *renoncules* étoient broutées, j'en comparai la racine avec celles que

j'avois trouvées dans les ventricules des brebis mortes : c'est de-là que je crus pouvoir conclure sans hésiter que la cause de leur mort & de la maladie de celles qui vivoient encore, devoit être attribuée à ce qu'elles avoient mangé de cette plante.

Pour m'assurer si elles en mangeoient effectivement, j'en présentai à différentes brebis d'un autre troupeau, & je fus surpris de voir qu'elles en étoient avides; j'en donnai avec précaution, crainte de les empoisonner, à des chevaux, à des bœufs & à des vaches qui en mangerent également. Un troupeau de bêtes à cornes que j'observai quelques jours après, pendant plus d'une heure, dans le temps qu'elles paissoient dans un champ à la Vénerie-royale, mangeoient de même, de temps à autre, de cette *renoncule;* aussi à peine furent-elles établées, qu'elles eurent des coliques plus ou moins fortes, suivies de tympanite; accidens qui se déterminerent par un peu de dévoiement.

Je n'avois donc plus lieu de douter de la qualité vénéneuse de cette plante, je voulus néanmoins m'en assurer par quelques-unes de mes propres expériences. Comme je n'avois gueres trouvé dans les ventricules de ces brebis, que des racines, je me doutois que ce fussent elles qui avoient été la cause principale de la maladie & de la mort des brebis, plutôt que les feuilles & les tiges, celles-ci étant

encore trop courtes, & celles-là encore trop petites & trop menues. Je fis par conféquent exprimer le fuc de plufieurs renoncules qu'on avoit cueillies avec leurs racines, & qui n'avoient fait que jeter leurs feuilles radicales ; j'en verfai avec la corne un hectogramme (environ trois onces) dans la gueule d'un chien de moyenne taille, & je fus étonné de le voir mourir tranquillement en moins de quatre minutes. J'en verfai égale dofe dans la gueule d'un autre chien beaucoup plus grand & plus robufte, & il en mourut en dix-huit heures, après de fortes convulfions, des vomiffemens, des déjections & d'horribles aboiemens.

Par ces deux expériences je fus encore plus convaincu combien la *renoncule des champs* eft vénéneufe, & combien le fuc qui vient d'en être exprimé eft âcre. En effet, en ayant mis une goutte fur le bout de ma langue, j'en éprouvai une violente cuiffon, qui dura quelque temps ; d'où je conclus auffi que le fuc de la racine n'a pas moins d'âcreté que celui du refte de la plante, quoique *Krapf* affure l'avoir trouvé peu actif (1) : peut-être avoit-il tiré celui qu'il employa, des racines de *renoncules* adultes ; car il eft très-probable que les racines deviennent d'autant moins âcres que la plante ap-

(1) *Loco cit.*

proche davantage de la fructification. C'est-là l'unique raison que je puisse apporter de la différence entre la sensation que j'éprouvai en mâchant ces mêmes racines, & celle qu'il dit avoir éprouvée lui-même, « la racine de la *renoncule des champs*, » dit-il (1), lorsqu'on en tient dans la bouche, » n'imprime sur la langue qu'un goût insipide & » styptique, sans y produire presqu'aucune irrita- » tion; si après l'avoir bien mâchée on la remue » dans la bouche, elle cause au gosier & au palais » un sentiment léger & supportable de cuisson, » qui se dissipe bientôt de lui-même, si on en » avale, elle ne fait aucun mal; appliquée sur la » peau, quoiqu'elle y demeure pendant une heure, » elle n'y produit aucune vessie. » Quant à moi, après avoir mâché de cette racine, je ne sentis, il est vrai, d'abord & pour quelques minutes que peu ou point d'âcreté; mais un peu après, le palais, la langue & enfin toute la bouche s'échauffèrent excessivement: l'arriere-bouche se resserra avec douleur, & presque avec convulsion, & ce ne fut qu'une heure après que ces accidens cessèrent. Les feuilles de la plante adulte étant mâchées, irritent encore plus vîte & plus long-temps que la racine, & encore plus les fleurs & les se-

(1) *Ibid.* page 79.

mences vertes. Parmi les parties des fleurs ce ne ſont pas ſeulement les germes qui ſont âcres & cauſtiques, ainſi que *Krapf* l'a avancé, *hæc acrimonia in germinibus tota eſt* (1), mais auſſi les pétales, & ſur-tout leurs onglets; les étamines, les piſtils & les feuilles du calice le ſont beaucoup moins.

Voici les ſymptômes que j'obſervai dans les brebis malades d'Antoine Rabbia, deſquelles il a été queſtion ci-devant : une grande mélancholie, point de rumination, un dégoût, & dans quelques-unes le refus total des alimens, beaucoup d'écume coulant de la bouche & des naſeaux, le battement des flancs de temps en temps & la contorſion du ventre (2), & dans beaucoup d'autres le dévoiement. Le berger me raconta que les mêmes ſignes s'étoient annoncés dans celles qui étoient mortes; mais qu'un peu avant la mort, il s'y en étoit joint d'autres, tels que le tournoiement de tête, les convulſions & un accablement extrême.

Le même berger s'étant douté qu'il y eût dans ce champ quelque plante vénéneuſe, qu'il ſoupçonnoit être la ciguë, dont effectivement les foſſés étoient bordés, mais à laquelle les brebis n'a-

(1) *Ibid.* page 80.

(2) Ces deux derniers ſymptômes marquoient que l'animal étoit tourmenté par des coliques.

voient pas touché; le même berger, dis-je, au premier aspect de la maladie & du ravage qu'elle faisoit, en avoit retiré le troupeau, & après l'avoir abreuvé de l'eau commune, ce qui devoit avoir émoussé la force du poison, il l'avoit mené paître sur les remparts où je le trouvai. Je lui ordonnai de le ramener à la métairie, & de l'abreuver avec de l'eau acidulée à douce acidité avec du vinaigre de vin; ensuite, au moyen de la corne, je fis avaler du vinaigre pur aux brebis malades; ce qui fit cesser tout accident dans très-peu de temps; ensorte que le lendemain il put reconduire le troupeau au pâturage, & que toutes les brebis mangerent avec avidité & en bondissant.

Cet effet, si prompt & si salutaire, du vinaigre sur les brebis empoisonnées par la *renoncule des champs*, ne s'accorde point avec les expériences de *Krapf*, desquelles le résultat a été, que le vinaigre augmente l'âcreté des renoncules, & d'où il a prétendu pouvoir conclure que la salade de ces plantes est encore plus vénéneuse que les plantes mêmes, à cause du vinaigre, & que lorsqu'on craint d'avoir mangé de quelques *renoncules*, il faut s'abstenir du vinaigre & du vin. *Cavendum ergo*, dit-il (1), *ab aceto & vino, ubi suspicio*

(1) *Ibid.* pages 5, 101 & 102.

eſt ranunculum unum vel alterum comeſtum fuiſſe ; mais l'obſervation de cet auteur, & la conſéquence qu'il en tire, peuvent-elles s'accorder avec ſes autres expériences, qui lui ont appris que le plus ſûr contre-poiſon des *renoncules*, eſt de mâcher des feuilles d'oſeille, & d'en avaler le ſuc (1)? Il peut ſe faire que le vinaigre mêlé avec le ſuc des *renoncules* en augmente l'âcreté, ſans pourtant en augmenter la qualité vénéneuſe; au contraire il eſt probable qu'il l'émouſſe, qu'il l'éteigne même. Au reſte, *Krapf* a prouvé lui-même que le ſuc d'oſeille, mêlé avec celui des *renoncules*, ſemble en accroître l'âcreté, plutôt que de la diminuer (2).

Je ne déciderai point ſi le venin des *renoncules* eſt de nature acide ou alkaline ; peut-être n'eſt-il ni de l'une ni de l'autre. L'on ſait bien qu'il eſt très volatil, & qu'il s'évapore preſqu'entiérement par l'ébullition. Ses effets malfaiſans s'annoncent avec une promptitude ſurprenante ; il n'y avoit pas encore deux heures que le troupeau paiſſoit dans ce champ, lorſqu'il mourut trois des ſept

(1) *Ibid.* pages 8, 31, 32 & *alibi.*

(2) *Ibid.* page 32, n°. 39. *Pierre de Abano* dans ſon livre *de venenis*, & *Ætius de re medica*, lib. XIII, avoient déjà écrit que le vinaigre mêlé avec le ſuc de méliſſe, ou du *lamium meliſſophyllum* étoit un correctif du poiſon des *renoncules*.

brebis

brebis dont nous avons parlé. Le premier des chiens auxquels je fis avaler le suc exprimé de la *renoncule des champs*, mourut dans moins de quatre minutes : si on ajoute que, dans les cadavres des brebis empoisonnées, je n'observai que des taches noires & rouges sans érosion sur les parois intérieures des ventricules & des intestins, il semble démontré que ce poison agit sur les nerfs, & qu'il rend les parties atoniques & stupides, plutôt que de les corroder, & de les détruire avec sa causticité.

L'avidité avec laquelle les brebis, les chevaux & les bœufs mangent la *renoncule des champs*, est une nouvelle exception à la regle générale qu'on donne pour certaine, que la nature a doué les brutes, sur-tout les herbivores, d'un instinct par lequel elles distinguent, au moyen de l'odorat & du goût, les plantes nuisibles & vénéneuses, d'avec celles qui sont salutaires & nourrissantes, refusant les unes & choisissant les autres, sans jamais se tromper dans le choix. Presque tous les ans l'ellébore blanc tue, ou du moins attaque-t-il dangéreusement quelques-uns des poulains du haras du roi, qui en mangent en paissant sur les Alpes d'Orope, où il y en a en abondance.

OBSERVATION *sur la rage dans un Mulet; contenant l'exposé des symptômes de la maladie dans cet animal.*

PAR LE C. THOREL.

LE 2 Février 1780, un chien enragé, tué le même jour par deux charretiers, passant sur la route de Lodeve à Milhaud, mordit, à chair découverte, un petit mulet de l'âge de cinq ans, appartenant au consul de Porlages, petit village du diocese de Lodeve; les morsures furent faites au poitrail, aux deux fesses & aux jambes de derriere. Quarante-neuf jours après (le 23 Mars), ce mulet refusa de manger; il étoit triste. Son maître, le voyant dans cet état, appella deux de ses voisins, qui essayerent de lui faire prendre le breuvage ordinaire, administré par les paysans dans presque toutes les maladies des animaux, le vin & la thériaque; mais l'animal ne put avaler aucune goutte du remede; dégagé de la corde qui avoit servi à lui lever la tête, il s'élança sur les trois assistans, & les mordit aussi à chair découverte, l'un au pouce, l'autre à la main, & le dernier au bras; après cet accès, il resta tranquille l'espace de deux heures; un second accès le prit, il sauta sur deux mulets placés à ses côtés, & les mordit fortement

aux épaules, au poitrail & aux jambes de devant; il eut également plusieurs accès dans la journée du 23; je fus appellé le 24; en entrant dans l'écurie, je l'apperçus qui frissonnoit par tout le corps; il avoit les yeux rouges & étincelans; en lui portant la main au-dessous du cou, & en pressant légérement la trachée-artere & l'œsophage, je sentis un resserrement & une contraction subite dans cette partie, que je jugeai être la suite d'un sentiment douloureux. Je lui fis présenter de l'eau, il détourna la tête, sans cependant reculer d'horreur. Il s'agitoit, il rongeoit fortement la mangeoire & les fuseaux du ratelier; il tomboit, se vautroit; sa poitrine étoit pour lors resserrée; il respiroit très-difficilement; il trembloit de tous ses membres; il avoit le poil hérissé; il entroit en convulsion; il se relevoit & faisoit le tour de l'écurie en frappant toujours du pied; il témoignoit de la douleur lorsque je lui passois la main sur les reins; il ne fientoit point & étoit couvert d'une sueur froide; il bâilloit à tout moment; il avançoit sa tête pour mordre indistinctement tous ceux qui étoient sur la porte de l'écurie; il s'agitoit toujours de plus en plus; il tomboit & faisoit entendre un râle si fort, qu'il annonçoit une suffocation prochaine.

Le 25 au matin, l'animal eut un accès des plus furieux; outre les symptômes que j'ai déjà décrits,

je m'apperçus de l'écoulement d'une écume ſanguinolente par un des naſeaux, & d'une bave copieuſe par la bouche ; ce fut à cette époque qu'il mourut dans les plus affreuſes convulſions.

Tous ces ſymptômes réunis & comparés, je jugeai que ce mulet étoit atteint de la rage. Je le fis enterrer à la profondeur ordonnée (1) ; je conſeillai aux malheureux qui avoient été mordus, d'aller à Montpellier pour ſe faire traiter ; &, croyant qu'il étoit utile au bien public & aux progrès de l'art vétérinaire, de faire connoître les dernieres méthodes conſeillées pour préſerver les animaux de la rage, je me déterminai à les éprouver ſur les deux mulets mordus : mais la terreur panique, qui avoit gagné tous les villages circonvoiſins, jointe au rapport de cet événement, qui fut fait à M. de *Saint-Prieſt*, alors intendant de la province, obligerent ce magiſtrat à rendre une ordonnance pour faire tuer les mulets conſacrés à mes expériences.

Je n'ai pas eu de nouvelles, que les trois particuliers mordus aient été atteints de la rage.

---

(1) Voyez l'article VI de *l'Arrêt du conſeil d'état du roi pour prévenir les dangers des maladies des animaux*, du 16 *Juillet* 1784. Cet arrêt eſt rapporté dans la Juriſprudence vétérinaire de ce volume.

OBSERVATION *sur l'Épilepsie dans le Cheval.*

PAR LE C. DÉPOUSIER.

UN cheval hongre, de selle, de race limousine, sous poil gris, âgé de dix ans, de la taille d'un mètre soixante centimètres (quatre pieds neuf pouces), appartenant au guet des gardes-du-corps du roi, avoit eu, dans l'espace de deux années, vingt légers accès d'*épilepsie*, ou environ; ces accès le prenoient aussi-tôt qu'il avoit mangé l'avoine; alors, l'animal tiroit sur ses longes, il trébuchoit; restoit en convulsions quelques minutes, regardoit le côté gauche de sa poitrine, & revenoit dans son état naturel.

Les accès devinrent plus fréquens & un peu plus violens en Juillet 1790; à cette époque, je saignai l'animal; je lui plaçai deux sétons à la nuque; je les entretins en suppuration pendant près de deux mois; je purgeai ensuite le malade. Ce cheval n'eut aucun accès depuis ce traitement jusqu'au 9 Février 1791, jour où il éprouva une violente attaque d'épilepsie; j'étois alors absent. Le 10, j'eus connoissance de cet accès, & j'appris en même temps que, contre l'ordinaire, il en étoit survenu bientôt après un second. Je le fis séparer

des autres chevaux ; on le mit dans un coin d'écurie : il passa la nuit tranquillement.

Le lendemain, le malade eut un léger accès dans la matinée ; cet accès passé, il mangea assez bien l'avoine. Le soir, il eut deux violentes attaques : il tiroit alors tellement sur ses longes, qu'elles casserent ; il culbuta. A mon arrivée, il étoit attaché au ratelier, coëffé d'un licol de force ; on le conduisit à l'infirmerie ; là, on le mit en liberté.

Je fus témoin, à huit heures du soir, d'une crise dont le début étoit l'action de lever & de baisser la tête ; le cheval se portoit en avant, il tournoit les yeux, levoit la tête très-haut ; il appuyoit fortement sur le mur la partie gauche de la mâchoire antérieure où est implantée la dent du coin ; de sorte que tout son poids paroissoit, un instant, porté sur cette partie : les jambes de devant se roidissoient, puis se plioient ; le cheval, prêt à tomber, se relevoit ; l'agitation convulsive des mâchoires se terminoit par un mouvement de mastication qui précédoit le retour du calme & duroit un certain temps après. J'ordonnai deux lavemens & une boisson tempérante ; les accès furent très-fréquens pendant la nuit ; le point d'appui que prenoit l'animal, lors des accès, alternoit entre l'orbite & la partie ci-devant indiquée.

Le 12, je vis le cheval dès le matin ; les attaques continuoient ; elles différoient de celles de la veille, en ce que le cheval tomboit comme une maſſe & ſe relevoit auſſi-tôt ; le retour du calme, outre le mouvement de maſtication que j'ai indiqué, étoit auſſi annoncé par l'ébrouement. Cela n'avoit cependant pas lieu conſtamment ; à l'un & à l'autre de ces ſymptômes, ſuccédoit quelquefois un autre accès qui avoit lieu avec plus d'intenſité que le dernier ; de ſorte que pluſieurs accès ſe ſuccédoient ſans intervalles ſenſibles. J'ai obſervé pluſieurs fois à la fin de l'accès, un écoulement par les naſeaux, d'une humeur ſemblable à celle connue vulgairement ſous le nom de fraîcheur.

A huit heures du matin, je tirai de la jugulaire trois kilogrammes (environ ſix livres) de ſang ; ce ſang repoſé, ſes diverſes parties étoient ſuivant les proportions naturelles ; trouvant le pouls foible, les reins ſouples, l'état du cheval après l'accès preſque tel que s'il n'eût pas été malade, je ne répétai point la ſaignée ; je donnai dans la journée quatre lavemens ; je plaçai le ſoir deux ſétons au ſommet du cou ; la nuit n'amena aucun changement.

Le 13, le dégoût de tout aliment ſolide & liquide étoit abſolu ; les accès étoient violens, ils ſe ſuccédoient rapidement ; ne trouvant aucune ſenſibilité aux plaies des ſétons, j'en paſſai trois

autres avec le feu, ſavoir, un au poitrail, & un ſur chaque épaule. Ces ſétons placés, il me parut que les accès s'éloignoient un peu l'un de l'autre. Je donnai quatre lavemens.

La nuit ſuivante fut très-orageuſe : de violentes convulſions furent ſuivies de chûtes peſantes ; & cette ſucceſſion d'accidens graves, affaiſſerent beaucoup le malade. La matinée du 14 fut un peu calme; j'en profitai pour adminiſtrer, à huit heures, deux décagrammes (ſix gros environ d'aloès), dans le miel. A midi, le cheval éprouva un léger accès, qui ſe termina d'une maniere particuliere : il heurta du pied droit de derriere, pendant un quart-d'heure, le mur avec une telle violence, qu'il l'enfonça. Il eut, dans l'après-midi & dans la nuit, des accès foibles, mais longs, & de loin en loin.

Le 15 ne montra que la continuation des mêmes ſymptômes ; à l'invaſion de l'accès, le cheval s'abattoit ſur les genoux : il reſtoit pluſieurs ſecondes dans cette attitude ; il eut la derniere attaque à trois heures après midi ; le purgatif donné le 14, commença alors à produire ſon effet.

Le 16, il ne vouloit prendre encore, pour toute nourriture, qu'un peu d'eau blanche tiede ; le pouls étant petit, lent & régulier, je donnai le nitre & le quinquina en bol. Les urines, rares juſqu'alors, commencerent à couler.

Les évacuations furent abondantes pendant les journées du 17 & du 18. Les sétons, qui n'avoient encore produit qu'une sérosité jaunâtre, rendoient, ce dernier jour, un pus mal teint & infect; je parfumai, depuis ce moment, l'écurie, une fois le jour, avec les baies de genievre brûlées sur la taule rougie au feu.

Le 19, je substituai au nitre, le camphre & l'assa-fœtida unis au quinquina; je continuai l'usage de ces substances en bol, jusqu'au 21.

Le 20, l'animal avoit la tête plus basse que de coutume : je l'observai pendant un certain espace de temps assez long, & je remarquai qu'il faisoit des efforts comme pour vomir, symptôme que j'ai toujours apperçu dans les chevaux qui sont morts à la suite de la rupture de l'estomac. Il regardoit souvent le côté gauche de la poitrine. Je lui vis rendre, après divers efforts, environ vingt-cinq décagrammes (huit onces) d'un fluide semblable au suc gastrique. Présumant un amas de vers dans l'estomac, je lui administrai le lendemain à jeûn, trois décagrammes (une once) d'huile empyreumatique (1). Je donnai une pareille dose de ce remede le 22 au matin.

Le 23, je trouvai le pouls plus développé; le

(1) Voyez le *Traité des maladies vermineuses dans les animaux*, par le C. Chabert.

cheval fourrageoit assez bien sa paille. Je le disposai pour le purger, & il le fut, avec l'aloès dans le miel, le 25.

Depuis cette époque, l'appétit revint peu-à-peu; je n'apperçus d'extraordinaire que ce mouvement de mastication que j'ai annoncé ci-devant comme précurseur de la fin de la crise; cette action de la mâchoire inférieure, très-remarquable dans l'intervalle des repas, par la force avec laquelle les dents frottoient les unes contre les autres, cessa le 4 Mars. Je supprimai alors le gargarisme d'eau miélée aiguisée de vinaigre & de sel marin (*muriate de soude*), dont je faisois usage depuis le 20 Février. Je retirai tous les sétons successivement, jusqu'au 15 Mars. Le cheval s'est parfaitement rétabli, & n'a eu depuis aucune attaque d'épilepsie.

Note des Rédacteurs. Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à publier cette observation, que l'*épilepsie* est encore peu connue dans les animaux, & mal décrite par les auteurs. Il eût été à désirer que le C. *Dépousier* eût pu nous faire connoître la cause de cette maladie, qui, dans l'homme, tient si souvent à des affections morales.

EXPOSÉ *d'une maladie qui a fait périr les poiſſons de la riviere de Dive, dans le Département du Calvados.*

PAR LE C. ADAM, correſpondant de la ſociété de médecine, & médecin à Caen.

PARMI les différentes claſſes d'animaux, les poiſſons ſont peut-être les moins ſujets aux épizooties, ſoit qu'ils jouiſſent de cette prérogative, ſoit que la nature de l'élément où ils vivent nous faſſe manquer le plus ſouvent l'occaſion d'appercevoir leurs maladies. Le défaut d'obſervation en ce genre, avoit fait croire aux anciens que les poiſſons étoient tout-à-fait exempts de maladies épizootiques. *Ariſtote* l'aſſure dans ſon *Hiſtoire des Animaux* (1). Quoique les modernes ne ſoient point d'accord, ſur cet article, avec les anciens, nous trouvons néanmoins dans leurs écrits, peu d'exemples de mortalité parmi ces animaux ; le plus frappant eſt celui du lac de Conſtance, dont les poiſſons furent attaqués, en 1722, d'une mortalité générale. L'abbé *Richard*, dans ſon *Hiſtoire naturelle de l'Air & des Météores* (2), dit auſſi que

(1) Liv. VIII. Voyez-en l'extrait dans la quatrieme partie de notre volume de 1791. (*Note des éditeurs*).

(2) Tome III, page 451.

dans quelques lacs du royaume de Naples, à peu de distance de Pouzoles, la corruption des eaux stagnantes, qui a eu lieu pendant l'été, a fait mourir une grande quantité de poissons, dont la putréfaction ne contribua pas peu, à son tour, à infecter l'air des environs.

Ainsi, ces sortes d'observations étant rares, j'ai regardé avec raison le fait suivant, comme étant digne de l'attention des zoologistes.

Depuis l'année 1760, on a observé deux ou trois fois une espece d'épizootie parmi les poissons de la riviere de Dive. La mortalité n'a pas été générale, à la vérité; mais outre ceux qui périssoient, la plupart étoient languissans, & se présentoient à la surface de l'eau, où on les prenoit très-aisément. Leurs ouïes étoient pâles, & la chair de ceux qu'on mettoit en pieces l'étoit aussi. Peut-être cette épizootie a-t-elle déjà eu lieu plusieurs fois, sans qu'on y ait fait attention; je n'ai pu me procurer aucun éclaircissement à cet égard. Elle s'est manifestée sur la fin de l'été, dans une étendue de quatre à cinq lieues, depuis Hoffot en Auge, jusqu'à Troarn, & au-dessous de ce bourg exclusivement; on trouvoit morts, çà & là, des saumons, des brochets, & les bords de la riviere étoient couverts de plies ou picots.

Il étoit facile de trouver la cause de cette mor-

talité dans la mauvaiſe qualité de l'eau, qui, après avoir croupi dans les marais voiſins de la riviere, avoit communiqué ſon infection aux eaux de cette derniere. En effet, la maladie dont il s'agit n'a eu lieu que dans des années où il étoit ſurvenu, au mois d'Août, des pluies abondantes. Cette grande quantité de pluie fait néceſſairement déborder la Dive, dont le lit étroit & comme étranglé en quelques endroits, n'a que très-peu de pente. Ajoutez à cela, que le terrein des prairies voiſines eſt fort bas; lorſqu'elles ſont ainſi inondées, les plantes ſe macerent, & la chaleur de la ſaiſon ajoute à ces circonſtances une nouvelle intenſité: il n'eſt pas ſurprenant que cette eau putride communique aux eaux de la riviere ſes qualités mal-faiſantes, lorſqu'elle vient à y refluer, & les infecte au point de faire périr les poiſſons. Il y a tout lieu de croire que la mortalité ne s'eſt bornée aux environs de Varaville, que parce que le flux & reflux, qui y eſt plus ſenſible, à raiſon du peu de diſtance de la mer, a contribué par le mélange des eaux de celle-ci, à arrêter les progrès de la putridité de celles de la riviere.

La cauſe que l'on vient d'aſſigner à l'épizootie de la riviere de Dive, paroît analogue à celle qui fait périr les poiſſons dans les marais des environs de Pouzoles, quoique, dans ces derniers,

plusieurs causes concourent au même effet ; c'est sur-tout dans les temps où l'on fait macérer beaucoup de chanvre & de lin dans ces marais, que le poisson y meurt en grande quantité.

Mais, dira-t-on, si telle est la véritable cause de la mortalité observée parmi les poissons de la riviere de Dive, pourquoi cette épizootie n'a-t-elle pas également lieu dans les autres saisons, puisqu'il est constant que les prairies qui bordent la Dive, sont & plus souvent & plus long-temps inondées en hiver qu'en été ?

Il est vrai que les prairies voisines de la riviere de Dive sont très-souvent submergées pendant l'hiver ; & l'on n'est pas étonné de les voir inondées pendant trois ou quatre mois. Mais, dans cette saison, l'eau croupissante n'acquiert pas des qualités mal-faisantes au même degré ; d'ailleurs, les herbes, quoiqu'exposées long-temps en hiver au contact de l'eau, ne sont pas altérées, parce qu'elles sont vertes pour lors, & qu'elles jouissent de la force de la végétation.

Note des Rédacteurs. Nous avons recueilli quelques autres observations sur les maladies des poissons ; nous les ferons connoître successivement dans les volumes suivans.

OBSERVATION *sur une Luxation complete du jarret dans le Cheval.*

PAR LE C. LOUCHARD.

UN cheval de charette, entier, sous poil pie-alsan, hors d'âge, appartenant au C. Arnoud, voiturier, rue du Battoir, quartier Saint-Victor, à Paris, étant en limon le 12 Octobre 1791, rua à plusieurs reprises & rompit une des planches de la charette; le pied de derriere du montoir s'engagea dans l'ouverture; l'animal fit long-temps & inutilement de violens efforts pour se débarasser: il n'y parvint qu'avec le secours qu'on lui donna.

Je fus appellé le lendemain pour le voir, & en entreprendre le traitement.

Les efforts que le cheval avoit fait pour retirer son pied du lieu où il étoit engagé, avoient été si considérables qu'il étoit facile de porter le canon en arriere, au point de faire disparoître entiérement l'angle formé par le jarret. Alors la corde tendineuse placée à sa partie supérieure & postérieure, devenoit très-lâche, & on la portoit aisément à droite & à gauche: en fléchissant le canon, on le portoit aussi beaucoup plus en avant que dans l'état naturel, & l'angle formé par la pointe du jarret devenoit alors beaucoup plus aigu.

Lorſque l'extrémité affectée quittoit le ſol, la partie inférieure, depuis le jarret, vacilloit d'un côté à l'autre, ainſi que de l'avant à l'arriere : on entendoit alors un véritable cliquetis, pareil à celui qui a lieu dans les fractures, & ne réſultant cependant ici que du frottement des os les uns contre les autres; l'engorgement s'étendoit depuis la partie moyenne du canon, juſqu'à la partie ſupérieure du tibia.

L'animal témoignoit la plus vive douleur, lorſqu'il s'appuyoit ſur le membre malade & qu'il marchoit; il exécutoit très-difficilement, cette derniere action.

L'état que je viens de décrire reconnu, & la luxation de l'articulation du jarret n'étant pas douteuſe, j'en opérai le replacement par le taxis, & ſur-tout en portant le canon légérement en arriere & le ramenant inſenſiblement à ſa poſition naturelle.

La réduction faite, je chargeai le jarret d'un agglutinatif réſolutif compoſé d'un mélange d'eau-de-vie & de térébenthine : je recouvris cet emplâtre de plumaceaux, & je poſai par deſſus des écliſſes de fort carton; je fixai le tout par un bandage circulaire.

Cet appareil reſta trois jours : le trouvant inſuffiſant, je le remplacai par un autre plus ſolide; j'unis à la térébenthine, les poix noire & blanche

que j'appliquai légérement chaudes : je plaçai des étoupes sur ce mélange, & j'assujétis le tout par une bande circulaire, comme la première fois, mais que je serrai plus fortement.

Trois semaines après l'application de cet appareil, il étoit encore parfaitement en situation, mais le propriétaire impatient l'enleva à mon insçu. Tous les accidens étoient considérablement diminués; il n'y avoit déja plus d'indice de balancement, de cliquetis, l'engorgement étoit beaucoup moindre, & l'animal s'appuyoit sur l'extrémité.

Je vis le cheval, trois jours après cette conduite inconsidérée, & je reposai un nouvel appareil, semblable au dernier.

Pendant le traitement, l'extrémité affectée devint d'une maigreur considérable; cet effet étoit sur-tout sensible à la cuisse & sur la croupe : pour y remédier, j'appliquai une charge composée de trois parties de poix noire & blanche, de deux de térébenthine & d'une d'essence (*huile volatile de terébenthine*); par l'effet de ce topique, les parties atrophiées reprirent peu-à-peu leur volume naturel.

J'enlevai cet appareil au bout de dix-huit jours, l'animal commençant à se servir de son extrémité, & j'étendis pendant quelques jours sur tout le membre la charge fortifiante dont je viens de parler.

Pendant l'action de ce dernier médicament, je commençai à faire exercer modérément l'animal ; & insensiblement je lui fis reprendre son travail ordinaire.

Ce ne fut qu'à la fin du troisieme mois de traitement, qu'il fut parfaitement rétabli. Il travaille actuellement tous les jours ; mene seul une voie de bois, monte les ponts, &c. ; l'engorgement du jarret & de la partie inférieure du membre est entiérement dissipé, & la jambe dénudée par l'effet des topiques, est aujourd'hui recouverte de poils.

J'observe que pendant le cours du traitement, j'ai constamment tenu ce cheval au régime délayant & rafraîchissant.

Note des rédacteurs. Il ne paroît pas vraisemblable, que dans une luxation aussi violente que celle qui fait le sujet de cette observation, il n'y ait eu aucun ligament de rompu, & que la substance des os même n'ait pas souffert : comme il est démontré par une foule de faits que les ligamens des articulations ne se réunissent quelquefois pas, ou qu'en se réunissant ils deviennent beaucoup plus lâches qu'ils n'étoient, & que c'est de-là que résultent les molettes, les vessigons, &c. ; il devient bien intéressant d'observer s'il ne se formera pas par la suite au jarret de ce cheval quelques-unes

de ces tumeurs molles, ou s'il ne naîtra pas quelqu'exostose. Nous invitons le C. *Louchard*, à ne pas perdre ce cheval de vue, afin de donner à cette observation intéressante, tout le complément dont elle peut être susceptible.

OBSERVATION *sur l'hydrophobie dans le Cochon.*

PAR LE C. GERVI.

UNE truie d'environ trois ans, fut mordue par un chien enragé, il y a deux ans, à l'oreille gauche & à la mâchoire inférieure du même côté.

Appellé immédiatement après cet accident, je trouvai le bord postérieur de l'oreille qui avoit éprouvé la morsure, entamé en trois endroits; la mâchoire inférieure avoit deux trous de quelques millimètres (quelques lignes) de profondeur: ces trous étoient situés sur le muscle masseter. Il n'y avoit encore aucun engorgement autour des plaies.

J'appliquai le cautere actuel sur toutes les morsures, & je fis des lotions d'infusion de mouron (*Anagallis phœniceo flore C. B. P. Anagallis arvensis L.*); j'administrai intérieurement, pendant huit jours, cette plante en poudre, à la dose de neuf grammes (deux gros), étendu dans vingt-

cinq décagrammes (huit onces) d'infuſion de la même plante.

Les eſchares réſultans des cautériſations tomberent le neuvieme jour : je perſiſtai juſqu'à la guériſon complette des plaies, à les lotionner avec l'infuſion de mouron.

La cicatrice fut parfaite au bout de huit autres jours ; on remit l'animal à ſa nourriture ordinaire & on le renvoya aux champs.

Depuis cet accident arrivé, comme je l'ai déjà dit, il y a environ deux ans, cette truie a paru jouir de la ſanté la plus complette, lorſque, ſans aucune cauſe apparente, elle devint tout-à-coup triſte, effrayée de tout ce qui s'offroit à ſa vue, criant avec inquiétude, mordant tout ce qu'elle rencontroit, ayant une horreur particulière pour l'eau, les yeux hagards, & tous les ſymptômes, en un mot, qui caractériſent la rage.

Les parties où avoient été faites les morſures, ſe tuméfierent en même temps, & devinrent très-douloureuſes; la gêne qu'elles occaſionnoient, dans les mouvemens de la tête, forçoit l'animal à la porter de côté, & il étoit ſans ceſſe occupé à la frotter.

D'après mes conſeils, le propriétaire de cette truie la tint enfermée dans un lieu ſéparé : mon deſſein étoit de lui adminiſtrer des remedes, ſi

quelque moment de tranquillité m'en laissoit la possibilité ; mais les accès se succédant sans intervalle, le propriétaire effrayé, peut-être aussi naturellement timide, & craignant que, malgré sa prévoyance, la bête ne se lâchât, la fit assommer & enterrer sans m'en prévenir.

Note des rédacteurs. Cette observation nous a paru importante, en ce qu'elle montre combien le virus rabifique peut être long-temps à se développer. Nous renvoyons nos lecteurs aux *Réflexions sur la rage* que nous avons imprimées dans la deuxieme partie de notre volume pour les années 1782-1790.

OBSERVATION *sur une espece de Paralysie symptomatique, dont furent attaqués plusieurs chevaux.*

PAR M. BAUDENBACHER (1).

AU mois de Juillet 1790, cinq chevaux appartenans au C. Osane, fermier à Livilliers, près Pontoise, dans le département de Seine & Oise,

(1) Une partie des détails contenus dans cette observation ont aussi été communiqués dans une lettre à consulter, au C. *Preau*, à Paris, par le C. *le Couteulx*, Curé de Livilliers.

éprouverent, les uns après les autres, une maladie qui se manifesta par les symptômes suivans.

Le 27, elle s'annonça dans deux chevaux par un grand abattement : ils étoient atteints tout-à-coup d'une foiblesse générale, & d'un tremblement très-grand ; ils ne pouvoient se soutenir sur leurs jambes, cherchoient à se coucher, mais étoient dans l'impuissance de le faire ; ils tomboient & s'étendoient par terre : alors ils ne pouvoient en aucune maniere se relever, ni même soulever la tête : après d'inutiles efforts pour sortir de cette position fâcheuse, ils étoient attaqués de convulsions & d'angoisses semblables à celles qu'éprouvent les chevaux immédiatement avant de mourir ; le corps conservoit sa chaleur naturelle, mais les extrémités, les oreilles, le bout du nez étoient froids ; le pouls varioit, quelquefois il étoit foible, dans d'autres instans, il étoit soulevé, accéléré, intermittent ; les crins étoient peu adhérens, ils tomboient aisément.

Ces chevaux ont été saignés, chacun une fois, ils sont morts la nuit du jour où ils sont tombés malades. Ceux qui ont vu l'ouverture de leurs cadavres, ont remarqué du sang coagulé dans les bronches.

Le 30, un troisieme cheval eut les mêmes symptômes ; il marchoit avec peine, sembloit avoir les

reins brisés. On le saigna, on lui fit faire des frictions, qui occasionnerent une sueur copieuse; après cette opération, il s'abattit: on lui passa plusieurs lavemens; il ne fut plus possible de le remettre sur ses pieds: il mourut au bout de trente-six heures, dans les agitations les plus violentes.

A l'ouverture, on a observé, outre le sang coagulé dans les bronches, comme dans les deux premiers, plusieurs petites tumeurs abcédées, de la grosseur d'une noix, dans la partie des intestins grêles qui succede au duodenum.

Neuf à dix jours après, un quatrieme & un cinquieme cheval, furent attaqués de la même maladie.

On leur passa des sétons au poitrail; ils furent saignés au cou & au plat des cuisses: tombés comme les précédens, on les releva à force de bras & avec beaucoup de difficultés; à peine étoient-ils debout, que les yeux & l'attitude de la tête, annonçoient la même vivacité qu'en pleine santé; ils hennissoient & cherchoient à manger; quelquefois ils devenoient furieux, & sembloient avoir pris le mors aux dents; ils restoient ainsi levés sept à huit heures, & se recouchoient comme la premiere fois; on les laissoit couchés le moins long-temps possible; & chaque fois on les relevoit avec autant de difficultés; étant cou-

chés, ils cherchoient aussi quelquefois à manger.

Un d'eux a resté sur ses jambes plus de trente-six heures : il lui est survenu une tumeur œdémateuse à la cuisse, autour de la saignée.

Ces deux chevaux ont été, pendant tout le temps qu'a duré la maladie, à l'usage du son mouillé & de l'herbe. On leur a donné des lavemens émolliens auxquels on ajoutoit du miel mercurial ; les jambes & les reins étoient fomentés avec une décoction d'orge vinaigrée ; le reste du traitement suivi par le maréchal, étoit une espece de secret ; il paroît qu'il leur faisoit manger, dans du son, du crocus metallorum (*oxide d'antimoine sulphureux demi-vitreux*), de l'antimoine (*sulphure d'antimoine*), ou de la limaille de fer.

Ils ont été plus de huit jours, sans qu'on apperçoive aucun changement dans l'état de la maladie. Lorsqu'ils étoient debout, ils buvoient, mangeoient, urinoient, fientoient comme à l'ordinaire, & ils paroissoient jouir d'une bonne santé : couchés, ils étoient dans l'impossibilité de se relever, & ne se débattoient que par le desir, & en s'efforçant d'y parvenir. On auroit dit, en un mot, qu'ils alloient mourir ; ils se sont néanmoins peu-à-peu rétablis.

J'ai vu ces deux chevaux au commencement du mois de Septembre ; l'un étoit parfaitement rétabli,

& on commençoit à le faire travailler peu-à-peu; l'autre m'a paru assez gai, il buvoit & mangeoit bien : les oreilles, le bout du nez, le fourreau étoient froids; sa marche étoit encore très-chancelante, & comme s'il eut été éreinté, ses genoux fléchissoient : je lui trouvai beaucoup de foiblesse dans les quatre extrémités, & il ne marchoit pas cinquante pas sans tomber, sur-tout si on le faisoit tourner trop promptement, ou trop court, & il n'avoit pas encore la force de se relever seul; j'ai appris depuis qu'il s'étoit aussi tout à fait rétabli.

Les premiers chevaux étant tombés malades à la suite de très-grandes chaleurs, aux environs des travaux de la Saint-Jean (Messidor), on avoit regardé cette température & ce travail comme les causes du mal : mais le quatrieme & le cinquieme n'ont point partagé les mêmes travaux; ils n'ont pas non plus habité la même écurie; & le dernier, n'a jamais couché dans la ferme.

Les chevaux du C. Osane sont nourris avec une bisaille excellente; ils sont bien soignés; & si on observoit que les eaux de marres, quoique généralement mauvaises dans le pays, peuvent être la cause du mal, on répondroit, que constamment telles, dans tous les temps, on n'a pas connoissance qu'elles aient produit de mauvais effets; d'ailleurs le cinquieme cheval n'en a jamais bu.

Le C. *le Couteulx*, curé de Livilliers, qui paroît très-verſé dans tout ce qui concerne l'économie rurale, & qui a ſuivi cette maladie avec attention, préſume que la cauſe pourroit en être attribué à une évaporation méphitique & putride, produite par une grande quantité de poules mortes, dans la même ferme, d'une maladie inflammatoire, pendant les grandes chaleurs, & qui ont été enfouies dans le fumier de la cour que les chevaux étoient obligés de traverſer.

Note des rédacteurs. Il eût été à deſirer que M. *Baudenbacher* eût pu reconnoître & étudier lui-même les ſignes de cette maladie ſur les animaux vivans, & faire l'ouverture de ceux qui en ſont morts, nous aurions certainement quelques renſeignemens qui nous permettroient d'en appercevoir la véritable cauſe.

On a penſé que cette cauſe pourroit bien être une hydropiſie de la moëlle épiniere, mais cette idée n'eſt pas encore appuyée de preuves ſuffiſantes pour devenir une vérité phyſique. Nous avons actuellement (1792) dans les hopitaux de l'école vétérinaire d'Alfort, un cheval qui étoit ainſi dans l'impoſſibilité de ſe relever & qui même mis ſur ſes quatre jambes, ne ſe tenoit pas debout; on l'a ſuſpendu, & il s'eſt bientôt ſoutenu; les ſoupentes enlevées, l'animal eſt retombé, on l'a ſuſpendu

de nouveau, & assuré sur ses pieds il y est resté; il va bien, nous en donnerons l'observation dans un de nos volumes.

EXTRAIT *d'un mémoire de M. BOHADSCH, Docteur en médecine, Conseiller de commerce de leurs Majestés Impériales & Royales, Professeur d'Histoire naturelle & de Botanique dans l'Université de Prague, Membre de plusieurs Académies; sur l'usage de l'*Isatis *ou* Pastel *pour la nourriture des bestiaux.*

PAR M. BERNARD DE JUSSIEU.

M. *Bohadsch* a publié un mémoire allemand, intéressant pour les cultivateurs & pour tous ceux qui s'occupent de l'économie rurale. Nous avons cru qu'il seroit utile de le faire connoître au public, qui, depuis quelques années, semble prendre la plus grande part aux progrès de l'agriculture & des connoissances économiques; c'est à M. *Bohadsch* que l'on est déjà redevable d'un mémoire curieux sur le faux acacia (*Pseudo-acacia vulgaris J. R. H.*; *Robinia pseudo-acacia L.*) dont il a montré que l'on pouvoit tirer un très-grand parti pour la nourriture des bestiaux; dans celui-ci il s'agit de la

plante connue sous les noms de *pastel*, de *guesde* ou *vouede*, appellée en latin *isatis*, *glastum ou glastrum* (*Isatis Sylvestris*, *seu angusti folia C. B. P.*; *Isatis tinctoria L.*). Tout le monde connoît l'usage de cette plante pour la teinture en bleu; mais on ignoroit qu'elle fût, pour le bétail, un aliment utile & agréable, comme M. *Bohadsch* l'a découvert en Bohême, où il réside.

Il résulte de ses expériences, que le *pastel* est une plante qui plaît autant aux animaux que le trefle & que les plantes qu'ils mangent le plus volontiers. Cela vient, selon lui, de ce que le *pastel* contient plus de sel que toutes les autres plantes alimentaires, ce sel paroît nitreux, & se trouve joint avec un sel alkali volatil huileux, comme on peut s'en appercevoir à son goût amer & piquant. Tous ceux qui étudient l'économie rustique, savent combien le sel marin (*muriate de soude*) est utile pour les bestiaux; & M. *Bohadsch* remarque que le prix de ce sel est cause, en bien des pays, que les gens de la campagne n'en donnent que très-peu ou point à ces animaux; il attribue à ce défaut l'amas des humeurs glaireuses & tenaces, qui s'épaississent encore dans leurs estomacs par la nourriture mêlée de poussiere qu'ils prennent dans les champs; ce qui produit des obstructions au foie & aux poumons, auxquelles notre auteur attribue les maladies

contagieuses que depuis plusieurs années l'on voit régner parmi le bétail (1). Il croit que le *pastel* (par la propriété d'atténuer & de diviser, que son sel nitreux possède, & vu que sa saveur piquante aiguise, pour ainsi dire, la langue des bestiaux & facilite leur digestion), pourroit tenir lieu de sel marin dans les endroits où il n'est pas commun & à bas prix, & contribuer, peu-à-peu, à faire cesser les contagions dont on se plaint; joint à ce qu'en cultivant cette plante, on ne seroit pas obligé de faire paître les bestiaux, tantôt au grand soleil, tantôt au brouillard, sur des terreins stériles, où ils ne trouvent rien à manger : ce qui est cause de leur mauvaise santé, & ce que l'on peut prévenir en grande partie, en ne les exposant plus aux intempéries de l'air.

M. *Bohadsch* observe que le *pastel* croît non-seulement dans la bonne terre à froment, mais encore dans les terreins pierreux & sabloneux; & la nature semble le placer plutôt dans un terrein maigre que gras, quoiqu'il soit vrai de dire que cette plante devienne plus forte dans ce dernier : cependant on pourroit en semer dans de mauvais

(1) Cette cause des maladies contagieuses est au moins aussi hypothétique que beaucoup d'autres auxquelles on a également attribuées depuis long-temps les épizooties. (*Note des éditeurs*).

terreins, où elle réussiroit mieux que le bled qu'on y seme, & qui vient avec bien des peines.

On peut faire la récolte du *pastel*, trois & même quatre fois l'année; il a l'avantage de rester aussi frais & aussi vert, même sous la neige, & durant les plus grandes gelées, qu'au cœur de l'été; avantage inestimable, puisqu'il fournit un moyen de donner, pendant les hivers les plus rudes, une nourriture fraîche aux bestiaux.

En semant le *pastel* un peu serré, l'on empêche la poussée des plantes qui pourroient gêner sa végétation.

Quand un champ en a été une fois ensemencé, c'est pour toujours, & par la suite il s'ensemence de lui-même; les racines du *pastel* épuisées, font un engrais, & bonifient le terrein en pourrissant.

Cette plante produit une graine très-abondante: M. *Bohadsch* conseille de la semer sur des terreins en friches ou en jacheres, qui n'ont besoin pour la recevoir que d'un simple labour, ou bien d'être bêchés. Ce travail ne peut nuire aux autres travaux des champs, vu qu'il ne se fait point dans la même saison, & que le *pastel* se seme longtemps après la Pentecôte & la fête de Saint-Gal (en Prairial), qui est le terme le plus tard où l'on seme les graines d'été & les graines d'hiver.

Cette plante, soit fraîche, soit séchée, est fort

du goût du bétail, qui la mange avec avidité; en joignant ainſi le *paſtel* (dont juſqu'ici l'uſage n'étoit connu que pour la teinture) avec la feuille du faux acacia, l'économie ruſtique ſe trouve enrichie de deux nouvelles reſſources contre l'inclémence des hivers, pendant leſquels le bétail ſouffre toujours beaucoup.

Note des rédacteurs. Le C. *Gillibert* qui a cultivé cette plante en Pologne, obſerve que les vaches & les moutons ſeulement mangent le *paſtel*, & que les chevaux & les chevres ne l'aiment point (1).

REMEDE *curatif & préſervatif contre la maladie du ſang.*

PAR LE C. GIROUARD, habitant de Louville.

VOUS vous êtes engagés, Citoyens, par votre proſpectus, à rapporter les expériences & les méthodes récentes relatives à l'agriculture. En voici une qui pourroit être très-utile; elle concerne la maladie des bêtes à cornes, vulgairement connue ſous le nom de *maladie du ſang;* je pourrois en donner la deſcription, les ſignes & la cauſe, mais

---

(1) *Démonſtrations élémentaires de Botanique*, édition de 1796, tome II, page 97.

cet objet regardant plus particuliérement les gens de l'art vétérinaire, & les propriétaires la reconnoiſſant très-facilement, je me contenterai d'indiquer le moyen curatif & préſervatif qu'il faut employer; point de doute que lorſque la maladie eſt caractériſée, & l'animal prêt à périr, il ne faille lui tirer du ſang, ſuivant le degré du mal, & ſon âge; mais il ne faut pas prodiguer les ſaignées, comme je le vois faire tous les jours. Lorſqu'on voit, quelques heures après la premiere ſaignée, qu'il y a du mieux, on paſſe à l'uſage du remede que voici:

On ramaſſe toutes les coquilles des œufs qu'on conſomme dans un ménage, ou métairie; on les laiſſe ſécher à l'ombre ou au ſoleil, pour les écraſer, ou réduire en poudre groſſiere; & les conſerver dans une boîte, pot ou bouteille.

La doſe eſt depuis deux cuillerées à bouche juſqu'à ſix, ſuivant l'âge de l'animal, ou ſa force; elle ſe mêle avec du ſon ſec ou bouilli, à la quantité de deux ou trois poignées pour chaque doſe du remede. Il faut être une heure & demie, ou deux heures ſans lui donner à manger.

Comme préſervatif, on en peut donner pendant deux ou trois matins conſécutifs, principalement au printemps, ou à l'automne.

Ce remede m'a été communiqué par un ancien

laboureur de nos cantons ; il m'a dit n'avoir jamais perdu d'animaux par cette maladie & cette méthode ; depuis neuf ans, j'en fais usage pour les miens, & j'assure avec vérité que je n'en ai pas perdu un seul, pas même un seul n'a été malade, ni saigné. J'espere que vous voudrez bien communiquer ce remede par la voie de votre ouvrage, très-répandu & estimé dans notre Beauce (1).

REMEDE *contre les maladies des Chiens.*

CES maladies sont de trois especes ; elles attaquent l'animal à la tête, au foie, & dans les reins ; celui qui est attaqué à la tête, a les yeux chassieux, entourés de pus ; celui qui est attaqué au foie, tousse beaucoup ; enfin celui qui est attaqué aux reins, devient fléxible & tombe à terre. Il arrive que le même chien a tout à la fois les trois maladies ; le remede suivant les guérit en trois heures.

Pour un chien fort, employé à la chasse du cerf, du sanglier, du loup, &c., il faut prendre plein un dé de racine d'ellébore noir en poudre,

(1) Voyez dans la seconde partie de notre volume pour les années 1782-1790, des *remarques sur la maladie rouge ou du sang.* (*Note des éditeurs*).

que l'on mét dans un verre d'eau : on y ajoute une cuillerée à bouche de ſel de cuiſine (*muriate de soude*) ; on laiſſe infuſer le tout dix-huit à vingt heures ; on le fait prendre à l'animal, le matin à jeun ; on le laiſſe libre.

Pour un chien de moindre force, on ne mettra que moitié d'ellébore, & moitié de la cuillerée de ſel.

Pour un petit chien de dame, on doit avoir égard à ſa force ; on met le quart ou le tiers du dé d'ellébore avec le tiers ou le quart de la cuillerée de ſel, & moitié du verre d'eau.

Il faut avoir l'attention de faire avaler à l'animal une cuillerée d'huile d'olive le matin, à jeun, pendant trois ou quatre jours.

Note des Rédacteurs. En rapportant ce remede dans notre ouvrage, nous nous ſommes rendus au deſir de pluſieurs perſonnes qui nous ont aſſuré l'avoir éprouvé avec ſuccès. Nous ſommes loin de croire aux ſpécifiques : cependant nous penſons qu'il peut être utile dans la *maladie des chiens*, où la bile joue ſouvent le principal rôle, & où il eſt néceſſaire de faire vomir & de purger. Nous invitons nos lecteurs à lire le mémoire du C. *Barrier*, ſur cette maladie, que nous avons imprimé dans la premiere partie du volume de l'an II (1794.)

INSTRUCTIONS



INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIÈME PARTIE.

Analyse raisonnée, historique & critique des Ouvrages écrits sur l'Art vétérinaire.

L'AGRICULTURE. *Poëme. A Paris, de l'Imprimerie royale.* 1774-1782, in-4°. avec figures.

1. CET ouvrage, qui n'est pas répandu autant qu'il mérite de l'être, est divisé en deux parties que nous allons successivement faire connoître.

La premiere, dont nous venons de transcrire le titre, a pour épigraphe ce vers de *Virgile :*

Hîc labor, hinc laudem fortes sperate Coloni.
VIRG. Georg. lib. III.

Elle est composée : 1°. de six feuillets non chiffrés pour le titre & l'épître dédicatoire au roi, au bas

de laquelle on lit le nom de l'auteur (M. DE ROSSET); 2°. lvj pages, pour un discours sur la poésie géorgique, contenant la notice des écrits d'*Hésiode*, de *Virgile*, de *Rapin* & de *Vaniere*, sur l'économie rustique; & 3°. 277 pages pour le texte divisé en six chants, pour les observations qui se trouvent à la fin de chacun d'eux, & pour l'explication des gravures au nombre de seize; enfin la derniere non chiffrée, contient l'errata.

Le chant premier renferme tout ce qui est relatif à l'engrais des terres, aux fumiers, aux labours & aux blés; le choix de la semence, le chaulage; l'échardonnage; la moisson, l'engrangement, le battage, la conservation des grains, les maladies auxquelles ils sont sujets, les funestes effets qu'elles produisent & les moyens d'y remédier n'y sont pas oubliés. L'auteur invite à la culture des prairies artificielles, dont il fait sentir tous les avantages pour la prospérité de l'agriculture & pour la nourriture des bestiaux. C'est principalement dans les ouvrages d'*Olivier de Serres*, de *Duhamel-du-Monceau*, de *de France*, de *Patullo*, de *Tillet*, qu'il a puisé les principes qu'il développe.

Dans le chant second, qui traite de la vigne & du vin, l'auteur indique les maladies & les insectes qui détruisent ou qui détériorent la vigne & le raisin; il parle des bons & des mauvais effets

du vin; il rappelle les vertus anti-phlogistique, anti-pestilentielle, astringente & anti-hydrophobique du vinaigre; il observe que son usage dans les armées remonte non-seulement aux guerres puniques, & aux temps les plus reculés de la république romaine, mais qu'il étoit connu des Carthaginois & des Grecs.

Le chant troisieme comprend les arbres forestiers & les arbres fruitiers : parmi les premiers, on trouve l'histoire de la térébenthine de Chio, de la résine, des mannes, de la myrrhe, &c.; parmi les seconds, on trouve de très-longs détails sur les mûriers & sur les vers à soie; l'éducation de ces insectes, leurs différentes métamorphoses, leurs maladies, les causes qui y donnent lieu, & leurs remèdes y sont traités avec soin, ainsi que tout ce qui concerne la soie, d'après *Vida*, *Sauvages*, *Réaumur*, *Malpighi*, *Pluche*, *Swammerdam*, *&c.*

Les prairies naturelles & artificielles sont l'objet du chant quatrieme; la situation des prés, leur arrosement, la nature du sol & des plantes qui les composent; la fauchaison, la fenaison, les regains, le séjour des troupeaux dans les pâturages & leur engrais; l'art des desséchemens, les digues, les canaux, les fossés, les inondations, les alluvions, occupent successivement l'auteur; il rapporte à l'article de la fauchaison une observation véritable

& trop peu connue ; c'eſt l'embrâſement ſpontané du foin lorſqu'il eſt ſerré trop tôt & trop humide ; les habitans des campagnes ne manquent pas d'attribuer ces incendies à des brigands, ou à des gens mal-intentionnés, tandis que la cauſe en eſt bien réellement naturelle.

Les gazons, les parterres, la culture des fleurs, les jardins, les abeilles, l'uſage médical des plantes & les ſyſtêmes botaniques ſur leur ſexe, leur fécondité & leur ſommeil, terminent ce chant; M. *de Roſſet*, rend juſtice aux anciens agriculteurs françois, qui ont donné des détails ſur les prairies artificielles, ſi néceſſaires pour l'entretien des beſtiaux, & dont les écrits modernes rapportent ſans fondement l'origine aux Anglois & aux Allemands.

Dans le chant cinquieme, l'auteur s'occupe des différens troupeaux ; après avoir paſſé rapidement en revue les animaux étrangers que l'induſtrie humaine a réduit à l'état de domeſticité, tels que le chameau, l'éléphant & le renne, il indique tout ce qui eſt néceſſaire pour la formation des haras & l'éducation des chevaux; le choix du terrein, celui de l'étalon, ſa race, ſes qualités; le choix de la jument, le nombre à en donner à l'étalon; la monte; les ſoins que le poulain exige; le temps où il faut commencer à le dreſſer, d'après les travaux auxquels on les deſtine, &c. Les préceptes

rapportés, tant dans les vers que dans les obfervations, d'après *Varron*, *Columelle*, *Virgile*, *Chomel*, *Buffon*, &c., forment un traité complet fur cet objet, & ne pourroient que perdre à être ifolés.

M. *de Roffet*, fixe à douze le nombre des jumens à donner à l'étalon, & c'eft trop peu; il préfère auffi la monte à la main, & l'expérience a conftamment prouvé que cette monte n'étoit pas toujours la plus productive.

Il paffe enfuite aux mulets & à l'âne, dont il fait l'éloge, aux bêtes à cornes, aux bêtes à laine, aux chèvres & aux porcs; à l'occafion des premiers, il répete une erreur de quelques anciens naturaliftes qui croyoient que certaines efpeces d'animaux étoient le réfultat du croifement de races différentes; que le léopard, par exemple, étoit dû à l'union du tigre avec la lionne. Il regarde la fécondité des mules comme une fable, & il croit à l'exiftence des jumarts; la premiere eft atteftée par des faits trop nombreux pour être révoquée en doute; & la feconde n'eft encore rien moins que conftante; M. *de Roffet* connoiffoit la belle efpece de baudet étalon, qui n'a d'autre nom dans le ci-devant Poitou, que celui de *l'animal*, & qui a été inconnue à *Buffon*.

Les qualités du bœuf, du taureau, de la géniffe, de la vache mere & laitière, l'occupent fucceffive-

ment, ainſi que le lait & ſes produits, le veau, & juſqu'à l'inſecte nuiſible & dangereux (le *taon*), qui met quelquefois le déſordre, & occaſionne par ſa piqûre des accidens dans les troupeaux.

Les bêtes à laine occupent une place diſtinguée; l'auteur indique la poſition de la bergerie; il fait ſentir les avantages du parc; rappelle la fineſſe de la laine des moutons d'Eſpagne, dont l'eſpece s'eſt depuis, ſi bien multipliée chez nous; il n'oublie pas celle d'Angleterre, dont les troupeaux parquent toute l'année, malgré la rigueur du climat; le temps où il faut conduire les bêtes à laine aux champs; les ſoins que les bergers doivent leur donner; les races tranſumantes des départemens méridionaux, celles des Ardennes, de la Crau, de Prés-ſalés; l'uſage du ſel; le temps de *la luite*; les ſoins à donner aux brebis, aux agneaux; la caſtration; la tonte, l'aprêt des laines; les avantages qu'on doit attendre du croiſement des races étrangères, &c. Il croit encore que le premier lait des meres eſt nuiſible aux petits, & qu'il faut les empêcher de le têter, & le jeter; il termine ce chant par le portrait du chien de berger, du chien de baſſe-cour & du chien de chaſſe, ſi néceſſaires à la garde des troupeaux, aux plaiſirs & à la ſûreté de leurs maîtres.

En parlant de l'engrais des porcs, M. *de Roſſet* rapporte, d'après *Varron*, un fait qu'il regarde comme

incroyable : une truie étoit devenue si grasse qu'elle ne pouvoit plus se lever ; une souris, après avoir rongé sa peau, s'étoit fait un trou dans lequel elle s'étoit logée & y avoit fait ses petits ; nous avons vu un pareil fait à l'école vétérinaire d'Alfort, c'étoit un rat qui s'étoit logé dans le gros de la cuisse d'un truie dans le même cas ; on ne s'en apperçut que lorsque ses cris redoublés & continuels forcèrent à la lever à force de bras, alors on trouva un nid de cinq petits.

M. *de Rosset* n'a pas oublié de parler des épizooties qui dévastent quelquefois les troupeaux, de la restauration de la médecine vétérinaire en France, par *Bourgelat*, & de l'établissement des écoles destinées à enseigner cette science.

Les oiseaux domestiques & de basse-cour occupent le sixieme & dernier chant de cette premiere partie. Le coq, les poules, leurs différentes especes ; le poulailler, la ponte, l'incubation ou la couvée naturelle & artificielle, sa durée ; le développement du poulet, les expériences d'*Harvei*, de *Réaumur* ; le chapon, la maniere de l'employer à l'éducation des poulets ; enfin quelques-unes des maladies particulieres à ces animaux, comme la mue & la pepie sont les premiers objets de ce chant (1).

(1) Le pere *du Cerceau*, jésuite, a publié un poëme

L'auteur décrit les combats des coqs, mais il n'a pas connu ceux que les Anglois ont régularisés pour en faire un spectacle, & que quelques-uns des derniers seigneurs françois avoient aussi voulu introduire chez nous; les poules d'inde, l'oie, le canard, la pintade, le cigne, le faisan, le paon, viennent ensuite; l'auteur n'oublie pas les oiseaux de proie, les oiseaux de voliere & les différentes especes de pigeons; il termine par des idées philosophiques sur la génération des animaux, d'après *Haller* & *Trembley*.

Cette premiere partie a été réimprimée, ou plutôt contrefaite, sous la même date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, grand in-8º. de 259 pages, avec le titre de *seconde édition*. En 1777 elle reparut de nouveau avec le second titre de *Géorgiques françoises*, aussi *seconde édition; à Paris chez Moutard, imprimeur-libraire de la reine, quai des Augustins; de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres;*

---

latin, intitulé *Gallinæ* (les poules), imprimé en 1696, & réimprimé depuis, plusieurs fois, dans les éditions de ses œuvres; il y en a une traduction ou plutôt une imitation en vers françois, dans l'édition de 1724, donnée par les Barbou. Il paroît que M. *de Rosset* n'a pas connu ce poëme, ainsi que ceux des PP. d'*Inville* & *Roze*, aussi jésuites, sur les oiseaux de voliere; le premier intitulé *Aves*, a paru en 1691, & le second, *Aviarium*, en 1701.

petit *in*-8°. de lxxx pages pour les titres, l'épître & le discours sur la poésie géorgique ; & 256 pages pour le texte & les observations. Cette édition est beaucoup mieux soignée que la précédente.

La deuxieme partie qui parut en 1782, aussi in-4°., à l'imprimerie royale, avec cette épigraphe:

Invitent croceis halantes floribus horti.
Virg. Georg. lib. IV.

a xvj pages pour le titre, dans lequel on lit le nom de l'auteur, & pour la préface, & 128 pages pour le texte & les observations ; on lit au bas de la derniere : *se trouve chez Moutard, imprimeur-libraire, à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins.*

Dans la préface, M. *de Rosset* rend compte des motifs qui l'ont engagé à publier cette seconde partie ; c'est, d'une part, l'accueil que l'on a fait à la premiere, & de l'autre, les reproches qui lui ont été adressés sur quelques parties oubliées, omises, ou trop briévement traitées.

Il avoit dit, dans le discours sur la poésie géorgique qui est en tête de la premiere partie, & il répete dans cette préface, que la langue françoise n'avoit que des ouvrages en prose sur les travaux de la campagne, que le tableau de l'agriculture étoit encore à commencer dans notre poésie, & que nous n'avions aucun poëte qui l'eût seulement ébauché ; il passe de nouveau en revue

les poëmes géorgiques d'*Hésiode*, de *Virgile*, de *Vaniere*, & de *Rapin*, & il dit un mot du dixieme livre de *Columelle*, qui est également un poëme sur le jardinage ; mais il paroît que M. *de Rossei* n'a pas connu la traduction, aussi en vers, de ce dixieme livre, faite par *Jehan Breche*, de Tours ; traduction qu'on trouve dans les éditions françoises de *Columelle*, par *C. Cottereau* (1) ; il n'a pas connu non plus *la Colombiere* & *Maison rustique de Philibert Guyde, dit Hegemon*, de Châlons-sur-Saone ; ce poëme qui a paru vers la fin du seizieme siecle, est entiérement consacré à l'agriculture (2).

Cette deuxieme partie est divisée en trois chants.

---

(1) On lit à la fin de ce livre, dans l'édition de 1551 ou 1552, qui est la même, ce qui suit : *Fin du dixieme liure de Columelle, de la façon des iardins, translaté en françoys, par M. Jehan Breche, de Tours ;* mais j'observe que tous les exemplaires de cette édition sont cartonnés en cet endroit, sans doute pour laisser ignorer le nom du traducteur ; & dans l'édition revue par *Thierry de Beauvoisis*, en 1555, on a en effet supprimé ces trois lignes à la fin de ce livre.

(2) On y trouve *une description des douze mois & quatre saisons de l'année, avec enseignement de ce que le laboureur doit faire par chacun moys. Les épithetes poëtiques des arbres, plantes, herbes, animaux, &c. les louanges de la vie rustique ;* un poëme sur les abeilles, intitulé *l'abeille françoise*, &c. Je ferai connoître plus particuliérement cet ouvrage dans un de nos volumes.

Le premier contient les plantes & le potager ; la premiere partie de ce chant peut être regardée comme appartenant exclusivement à la médecine ; elle est entiérement consacrée aux plantes médicinales & à leurs vertus : on y trouve l'histoire & les propriétés de l'ipécacuanha, de la manne (dont il a déjà été parlé dans le chant troisieme de la premiere partie), de la rhubarbe, du quinquina, du gensing, des différentes especes de lichens, des agarics, de l'aloès, du séné, du tabac, de l'opium, &c., précédées & accompagnées de l'éloge des jardins de botanique de Paris & de Montpellier ; de celui de *Tournefort*, de *Jussieu*, de *Linné*, de *Buffon*, de *Duhamel*; de l'éloge de la médecine, de la botanique, de la chymie, & de détails sur une foule de plantes utiles & agréables ; telles que la sensitive, la garance, le pastel, le chanvre, le lin, le safran, le carthame, &c. ; il n'a pas oublié les plantes vénéneuses, telles que l'euphorbe, l'aconit, la ciguë, &c., & on y retrouve, jusqu'à la fable de la morsure de la tarantule, à côté de l'histoire du kermès qui se nourrit sur le chêne.

Les plantes potageres & légumineuses, étrangeres & exotiques, plus utiles encore que les plantes médicinales, puisqu'elles servent à l'entretien habituel de la vie de l'homme & des animaux, occupent la seconde partie de ce chant ; les

fruits potagers & les champignons précedent un éloge du caffé & de ses vertus. M. *de Rosset* y rappelle que Louis XV cueillit à Trianon le fruit du cafier, & en fit boire la liqueur à sa cour; enfin les plantes aromatiques & d'assaisonnemens trouvent naturellement leur place dans les préceptes généraux sur l'arrangement du jardin; & un éloge du régime végétal, pour la santé, termine ce chant.

Dans le second, qui concerne les étangs, les lacs & les viviers, l'auteur donne des préceptes pour conserver & réparer ces réservoirs naturels; pour la nourriture, l'entretien & la conservation des différentes especes de poissons qui les peuplent, & il passe en revue la plupart des manieres de pêcher: j'observerai ici que M. *de Rosset* dit, dans la préface de cette seconde partie (p. xiv), que le P. *Vaniere* est le seul qui ait traité ce sujet en vers; il ne connoissoit, sans doute, pas le poëme latin du P. *F. Champion*, jésuite, intitulé *Stagna*, imprimé à Paris, en 1689 & en 1704, & réimprimé dans le tome second du recueil intitulé: *Poëmata didascalica.* Ce poëme du P. *Champion*, paroît être postérieur à celui du P. *Vaniere*, qui écrivoit le sien vers 1683, ou 1684.

Il paroîtra étonnant, sans doute, que l'auteur qui parle de la délicatesse de la table des Ro-

mains, & des poiſſons auxquels ils donnoient la préférence (*pages* 61, 62), n'ait pas dit un mot de ces piſcines ou de ces viviers domeſtiques, bâtis & entretenus à ſi grands frais, dans leſquels on élevoit les eſpeces les plus rares & les plus recherchées, & dont les agriculteurs latins nous ont tranſmis les deſcriptions. On a continué à en faire uſage depuis les Romains, & les peuples du Nord de l'Europe les conſervent encore. Nos baſſins de jardins ne ſont que de très-foibles images de ces viviers domeſtiques, & M. *de Roſſet* auroit pu facilement puiſer quelques détails qui n'auroient pas déparé ſon poëme dans l'ouvrage (*de piſcinis*) que *J. Dubravius*, évêque d'Olmutz, a publié ex profeſſo ſur ce ſujet, vers le milieu du ſeizieme ſiecle (1552), & qui a eu pluſieurs éditions.

Enfin, le chant troiſieme & dernier renferme les boſquets, & les jardins chinois ou anglois; à l'occaſion des premiers, l'auteur décrit la fête de l'agriculture à la Chine; il paſſe en revue les jardins connus en Europe, & trouve encore occaſion de rappeller dans ce chant les vers à ſoie, & leur produit, les abeilles, la cire, & le miel. Le thé y occupe auſſi une place. Tout ce qui eſt dit des arbres & arbuſtes, eſt pris dans l'ouvrage de *Duhamel-du-Monceau*.

Cet ouvrage ſur l'agriculture plut beaucoup

à Louis XV, qui en accepta la dédicace, & le fit imprimer aux frais du trésor public. Il voulut que la France tînt de lui ce poëme géorgique dans notre langue, qu'il regardoit comme un ouvrage national.

Je ne connois pas d'autre édition de cette seconde partie que celle *in*-4°.

L'exécution typographique de cet ouvrage est parfaitement soignée, comme tout ce qui est sorti des presses de l'imprimerie royale, & le luxe n'y a point été épargné; les dessins & les gravures sont dus aux meilleurs artistes, *Saint-Quentin, le Gouaz, Marillier, Loutherbourg, le Veau, Ponce*, &c.; celle du frontispice représente un laboureur portant à sa boutonniere la médaille & la chaîne d'or que l'ancien gouvernement accordoit à ceux des éleves des écoles de médecine vétérinaire qui se distinguoient dans leurs études & dans leur pratique, pour faire sentir combien cette science est utile & inséparable des travaux agraires; les autres sont analogues aux objets traités dans chaque chant. Il n'y en a point dans la seconde partie.

Recherches sur les maladies épizootiques; sur la maniere de les traiter, & d'en préserver les bestiaux; tirées des Mémoires de l'académie royale des sciences de Stockolm, & traduites du suédois en françois,

françois, *par M.* DE BAER, *aumônier du roi de Suède*, *associé ordinaire de l'académie des sciences de Stockholm*, *correspondant de celle de Paris. A Paris*, *chez* Lacombe, *libraire*, *rue Christine*, 1776, in-8°. de 72 pages, & quatre feuillets non chiffrés, pour les titres, l'épître dédicatoire & l'avertissement.

2. Cette collection de mémoires sur les maladies des bestiaux, qui a paru à la sollicitation de l'Académie des sciences de Paris, à l'époque où une épizootie désastreuse ravageoit encore les provinces méridionales de la France, est dédiée à M. *Turgot*, qui étoit alors contrôleur-général des finances.

Les trois premiers sont de M. *Tursen*, médecin; il indique, dans le premier, d'abord les caracteres intérieurs qui sont une suite de la maladie des bestiaux; il rapporte ensuite plusieurs autres accidens moins graves, bien qu'ils n'appartiennent point proprement à l'épizootie régnante, mais qu'il n'a pas cru devoir omettre, afin de prévenir les erreurs, qui, sans cette connoissance, pourroient survenir dans l'examen de cette maladie. Il développe, dans le second, les caracteres extérieurs dont il est important d'être instruit, puisqu'il est impossible, sans eux, de bien juger de la maladie; il expose, dans le troisieme, les remedes qui lui ont réussi contre l'épizootie.

La quatrieme piece eſt l'extrait d'un mémoire ſur les maladies des beſtiaux, par M. *Sandifort*, docteur en médecine, & médecin ordinaire de la Haye. Des délabremens que cet obſervateur a remarqués dans l'intérieur des viſceres des animaux qu'il a ouverts, & des ſymptômes même du mal, il conclut que cette maladie eſt une fievre inflammatoire-putride, qui attaque principalement les inteſtins & la poitrine ; il fait enſuite mention des moyens de curation les plus propres à prévenir la maladie.

La cinquieme piece offre quelques réflexions ſur l'inoculation de la maladie des beſtiaux : elles ſont de M. *Bergius*, profeſſeur d'hiſtoire naturelle & de pharmacie, aſſeſſeur au collége royal de médecine. Ce médecin penſe qu'on ne doit point inoculer la maladie ; que cette opération, au moins inutile, peut être ruineuſe, puiſque, ſur cent douze bêtes inoculées, il n'en eſt réchappé que quarante-cinq, & qu'enfin, elle peut devenir très-dangereuſe par la contagion qu'elle répandroit infailliblement par-tout.

La ſixieme traite des moyens employés avec ſuccès pour prévenir & pour traiter la maladie des beſtiaux, qui a régné pendant quelques années (avant 1758) en Finlande. Ce mémoire eſt de M. *Haartmann*, docteur en médecine, médecin

provincial de la sénéchaussée d'Abo en Finlande, & membre du collége royal de médecine. Cette maladie, qui étoit évidemment charbonneuse, attaquoit aussi les chevaux, & même les hommes qui dépouilloient les animaux après leur mort.

La septieme est un mémoire sur la maladie qui a régné dans la même province en 1774, & qui a aussi infecté les hommes : elle étoit de même nature que la précédente, & a été décrite par MM. les médecins provinciaux *Zandt*, *Beyersten*, & *Biornland*.

La huitieme & derniere piece, est un mémoire sur la plantation & la récolte des orties, ainsi que sur l'avantage incontestable que l'on peut en tirer en la donnant comme fourrage pour engraisser le bétail, & pour le préserver de toute espece de maladies. Il en a été de ce fourrage, comme de tous les autres que l'on a trop vantés ; il n'a pas répondu également par-tout aux éloges qu'on lui avoit prodigués ; il a été négligé, & bientôt abandonné.

Cet ouvrage, au style près, qu'on voit bien n'être pas celui d'un homme de l'art, contient d'excellentes choses, & MM. *Duhamel*, *de Montigni* & *Vicq-d'Azyr*, qui avoient été chargés d'en rendre compte à l'académie, ont jugé qu'il y avoit dans tous ces mémoires des observations intéressantes.

Trattato delle razze de' cavalli, di GIOANNI BRUGNONE chirurgo collegiato direttore della regia fcuola veterinaria, e accademico anaftamico di Belluno, col difegno della fabrica della regia mandria di Chivaffo e quello de' prati, e pafcoli. Torino, 1781, appreffo i fratelli Reycends, *c'eft-à-dire, Traité des haras de chevaux. Par JEAN BRUGNONE, profeffeur en chirurgie, directeur de l'école royale vétérinaire, de l'académie des Anaftamici de Belluno; avec les plans du haras royal de Chivaffo & de fes prairies & pâturages. A Turin, 1781, chez les freres Reycends.* in-8°. de 566 pages, & 12 pour le titre, la table des chapitres, & l'introduction.

3. M. *Brugnone*, avantageufement connu en Italie, par plufieurs ouvrages fur l'art vétérinaire, que nous ferons fucceffivement connoître, eft du petit nombre des éleves de *Bourgelat*, dont les écoles vétérinaires françoifes ont droit de s'enorgueillir. Son traité des haras, que nous annonçons, eft le plus étendu de tous ceux qui ont paru fur cet objet; on y trouve, comme dans fes autres ouvrages, beaucoup d'érudition, une grande connoiffance des anciens naturaliftes & des anciens vétérinaires, dont il fe propofe de donner quelque jour l'hiftoire fous le titre de *Bibliotheca veterinaria ragionata*; de bons préceptes, d'excel-

lentes vues pour les progrès de l'art vétérinaire en général, & pour ceux des haras en particulier. L'état de dépériffement, où font les nôtres, paroîtroit peut-être devoir plutôt exiger des fecours actifs, que des préceptes de théorie; nous croyons cependant que la traduction de cet ouvrage dans notre langue, ne pourroit qu'ajouter avantageufement à nos connoiffances fur cette branche fi importante & fi négligée de l'art vétérinaire.

Ce traité eft divifé en trois parties, & chacune de ces parties eft fubdivifée en chapitres. La premiere en contient fix. Dans le chapitre premier, l'auteur difcute cette queftion, fi le climat de la Savoie convient à l'établiffement des haras? & il eft pour l'affirmative; il diftingue les haras en haras particuliers, ou parqués (*mandrie di cavalli*), & en haras provinciaux (*razze provinciali*). Dans le deuxieme, il fixe le choix du lieu le plus propre pour un haras; la formation, la divifion & la diftribution des pâturages; il fait l'énumération, d'après *Linné*, des plantes qui forment les prairies, & qui conviennent ou qui nuifent aux chevaux; il prefcrit les moyens de conferver les pâturages, & il indique les qualités de la boiffon. Dans le troifieme, il s'occupe de la conftruction & de la diftribution des écuries, des cours & des abreuvoirs néceffaires à un haras particulier; des

fonctions & du nombre des personnes qui doivent y être employées. Dans le quatrieme, du choix & des qualités des étalons & des jumens destinés à la propagation & à l'amélioration de l'espece.

En faisant (*page* 92) l'énumération des vices, la plupart héréditaires, qui doivent faire proscrire les étalons, il observe qu'un étalon du haras royal, affecté d'hémorrhoïdes, communiqua cette maladie à tous ses échappés, mâles & femelles; que la plupart perdirent toute la queue, & qu'ils furent encore sujets à de violentes coliques.

Dans le cinquieme chapitre, M. *Brugnone* s'occupe du gouvernement des étalons pendant toute l'année, de l'exercice qui leur convient, du pansement de la main, de la nourriture pendant le temps de la monte, des soins qu'ils exigent alors; il s'éleve contre la méthode, suivie dans quelques haras & indiquée par quelques auteurs, de saigner & purger les étalons, de les rafraîchir par l'usage du son, avant & après la monte. Dans le sixieme, il fait voir la nécessité du croisement & du renouvellement des races; il passe en revue toutes celles qui sont connues, & qui ont été décrites par les naturalistes, les voyageurs, &c.

La deuxieme partie est divisée en cinq chapitres. M. *Brugnone* discute, dans le premier, s'il faut étriller & faire travailler les jumens destinées

aux haras; ſi on doit les faire couvrir ou à la main ou en liberté, & quelle eſt la qualité & la quantité d'alimens qui leur convient. Dans le deuxieme, quel eſt le temps le plus favorable pour la monte; les différentes manieres d'y procéder; les ſignes qui annoncent que la jument eſt en chaleur; la quantité qu'un étalon doit en ſervir, & l'aſſortiment de la figure & de la taille. Il paſſe, dans le troiſieme, aux ſignes de la conception & de la plénitude; à la ſuperfétation; au gouvernement des cavales pleines: il diſcute ſi on doit les faire couvrir tous les ans, ou ſeulement tous les deux ans; il parle de la durée de la geſtation, & à cette occaſion (*pages* 222 & 223), il rapporte, d'après les regiſtres du haras royal de Chivaſſo, qu'une ſeule jument a porté dix mois & ſept jours; le plus grand nombre, onze mois & quelques jours; quelques-unes, un an ou environ, & enfin, une autre, un an, un mois & quatre jours, ayant été couverte le 4 avril 1776, & ayant mis bas le 8 mai 1777; ce qui prouve que la nature eſt auſſi variable pour la durée de la geſtation dans les femelles des animaux, que dans les femmes. Il paſſe enſuite à l'arriere-faix, aux enveloppes du fœtus, à ſa ſituation dans l'uterus, aux ſignes prochains du part, au part lui-même, & à l'hippomanès. Il termine ce chapitre par la diſcuſſion de la queſtion, s'il naît plus de fe-

melles que de mâles, & il résulte d'une expérience de trente ans, faite dans le haras royal, & d'après le relevé des regiſtres, qu'il naît plus des premieres que des autres dans ce haras. Depuis 1750 juſqu'à 1759, il eſt né trois cent quarante-trois poulains & trois cent quatre-vingt-huit pouliches : depuis 1760 juſqu'à 1769, il eſt né trois cent trois mâles & trois cent cinquante-quatre femelles; & depuis 1770 juſqu'à 1779, il eſt né deux cent cinquante-neuf mâles, & deux cent ſoixante-quatorze femelles; mais ces naiſſances ſont preſque toutes le fruit d'accouplemens inceſtueux, la plupart des étalons & des jumens étant nés dans ce haras; & ces obſervations, loin d'infirmer le ſentiment de *Buffon*, ſemblent, au contraire, venir à l'appui des conjectures de ce célebre naturaliſte (1). Le quatrieme chapitre indique les moyens de gouverner les jumens qui ont mis bas, & leurs poulains depuis leur naiſſance juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être dreſſés; l'époque du ſévrage; les ſoins que les mères exigent à cette époque; les bons effets que le vert produit aux poulains pendant les premieres années qu'ils ſont à l'écurie, l'âge auquel on peut commencer à les faire travailler, &c.

---

(1) Voyez *Hiſtoire naturelle, générale & particuliere, &c. ſupplément*, tome V, pages 22, 23, 24, édition *in*-12.

Le cinquieme chapitre traite des ânes, des mulets, des bardeaux & des jumarts. M. *Brugnone* passe en revue ce qui a été dit de l'infécondité des mulets; il rapporte quelques exemples contraires, & trouve que l'anatomie de ces animaux n'indique rien qui puisse faire croire à leur stérilité. Il ne croit pas plus à l'existence du jumart (*Bosmuli*), malgré ce qu'en ont dit quelques voyageurs & quelques historiens; & il paroît bien certain que les prétendus jumarts ne sont que de vrais bardeaux, c'est-à-dire le produit de l'ânesse avec le cheval, ou des mulets plus ou moins défectueux, & plus ou moins éloignés de leurs souches originales.

La troisieme & derniere partie a six chapitres. Dans le premier, M. *Brugnone* discute si la ferrure est un art antique ou moderne, & il conclut contre l'opinion de *Bourgelai*, qu'elle n'étoit pas connue des anciens; il faut lire ses preuves dans l'ouvrage même (1); il indique quand, & comment on doit commencer à ferrer les poulains, & il renvoie, pour les regles particulieres de cet art difficile, au traité qu'il publiera sur la ferrure, & dans lequel elles seront exposées très en détail. Dans le deuxieme chapitre, il traite de la castration des pou-

(1) L'opinion de M. *Brugnone* a été embrassée par le célebre abbé *Denina*, qui a fait une honorable mention de ce traité dans son *Histoire de la Grece*.

lains & des pouliches, des différentes manieres de la pratiquer, des accidens qui peuvent en être la suite, & des moyens d'y remédier. Le troisieme renferme tout ce qui est relatif à l'avortement, au part difficile & contre nature, à l'extraction & à la sortie de l'arriere-faix, au renversement & à la chûte du vagin & de la matrice.

Ce chapitre auroit peut-être été également bien placé à la suite du troisieme de la seconde partie, où il est déjà question de quelques-uns de ces objets; mais le plan de M. *Brugnone* étoit de traiter tout ce qui est relatif aux haras proprement dit, dans les deux premieres parties, & de rejeter, dans la troisieme, tous les cas maladifs, ou contre nature (*introduction page* 11).

Le quatrieme chapitre, traite de quelques maladies les plus fréquentes aux poulains, telles que les vers, les pous, la diarrhée, la gale, &c. Le cinquieme, des dents du fœtus & du poulain; de la dentition & des accidens qui l'accompagnent; de la gourme, de la fausse-gourme & de la morfondure.

M. *Brugnone* pense avec *Solleysel* & *Garsault*, contre le sentiment de *Bourgelat*, que la gourme est une maladie particuliere aux poulains des pays froids, puisque ceux d'Espagne & d'Italie en sont rarement affectés, tandis qu'au contraire ceux de

France, d'Allemagne & d'Angleterre, y sont généralement exposés; il ne l'a pas observé dans les poulains du haras royal; & les auteurs italiens & espagnols n'ont point de nom propre pour la désigner, celui de *cimurro* exprimant également la morve comme la gourme (1); il ne la trouve pas non plus décrite dans les hippiatres grecs, & dans *Vegece*.

Le sixieme chapitre enfin, est une dissertation sur le glossantrax, ou chancre volant, & sur le traitement de cette maladie épizootique & contagieuse, qui fait quelques fois de très-grands ravages dans les haras.

On trouve ensuite l'explication des deux planches, représentans le plan du haras royal de Chivasso, & des prairies & pâturages qui en dépendent; une table des matieres, alphabétique & raisonnée, très-étendue; enfin l'errata, la permission d'imprimer; & on lit au bas de cette derniere page; *nella stamperia reale di Torino*.

Les auteurs cités par M. *Brugnone*, sont principalement *Aristote*, *Pline*, *Varron*, *Pallade*, *Columelle*, *Vegece*, *Ruini*, le marquis de *Spolverini*, l'abbé *Spallanzani*, les *Mémoires de l'Académie des*

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans l'analyse des auteurs qui ont écrit sur la morve, volume de 1791, quatrieme partie.

sciences de Paris, Haller, Cetti, Solleysel, Garsault, & sur-tout *Buffon* & *Bourgelat*. Il en est encore quelques-uns, en France, qu'il auroit pu consulter avec fruit, tels que *J. Tacquet, Newcastle, Querbrat-Calloët, Guerini, le Boucher du Crosco, &c.*, mais néanmoins de pareils guides sont bien faits pour assurer à l'ouvrage de M. *Brugnone* une place distinguée dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années, sur la zooïatrique, & qui, le plus souvent, n'ont de bon que le titre.

Ce traité des haras a été traduit en allemand, & imprimé à Prague en 1790; nous ferons connoître cette traduction plus loin.

Observations *sur plusieurs maladies de bestiaux, telles que la maladie rouge & la maladie du sang, qui attaquent les bêtes à laine, & celles que causent aux bêtes à cornes & aux chevaux la construction vicieuse des étables & des écuries, avec le plan d'une étable, & celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de fermes, de postes, &c. &c. Par M. l'*ABBÉ TESSIER*, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, de la société royale de médecine, & de l'académie des sciences & beaux arts de Lyon. A Paris, chez la veuve* Hérissant, *imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la*

croix d'or, & P. Théophile Barrois, jeune, *libraire, rue du Hurepoix, près le pont St. Michel*, 1782, in-8°. de 200 pages; plus 16 pages pour le titre, & des réflexions préliminaires, avec deux planches (1).

4. De temps immémorial il regne en Sologne une maladie connue ſous le nom de *maladie rouge*, laquelle ſemble prendre des forces & ſe propager depuis quelques années; elle a paru aſſez importante à M. *Teſſier*, pour l'engager à donner à la deſcription qu'il en a faite, toute l'étendue dont elle eſt ſuſceptible; ce ſont d'ailleurs des recherches qu'il communique ſur cette maladie, & non de ſimples réſultats, ce ne ſont pas encore des préceptes. En expoſant des faits nombreux dont il garantit l'exactitude, il met les lecteurs à portée de juger & de tirer eux-mêmes les conſéquences (2).

La *maladie du ſang* ne fait peut-être pas moins de tort à la Beauce, que la *maladie rouge* à la Sologne. Celle-ci, à la vérité, reparoît tous les ans, tandis que celle-là n'a lieu particuliérement que

(1) Cet ouvrage, & quelques-uns des ſuivans, ont été ſeulement annoncés dans la quatrieme partie de notre volume pour l'année 1791.

(2) Voyez les *Réflexions de Flandrin, ſur la maladie rouge de la Sologne*, dans la ſeconde partie de notre volume pour les années 1782-1790.

dans les années seches & chaudes. Les observations de l'auteur, sur cette maladie, ont moins d'étendues que celles qui ont pour objet la premiere, parce que les causes qui produisent la *maladie du sang* sont moins incertaines, plus aisées à saisir & plus connues.

Plusieurs vétérinaires, & les habitans des provinces où regnent ces maladies, les confondent souvent, ou plutôt donnent aussi à la *maladie rouge* le nom de *maladie du sang*, attendu le sang que les animaux rendent quelquefois par les issues naturelles; mais ce que M. *Tessier* appelle *maladie du sang*, n'a rien de commun avec la *maladie rouge*: elle se rapporte à l'apoplexie & au charbon.

C'est en peu de mots, & par un seul fait, qu'il rend compte d'une *diarrhée*, dont fut attaqué le troupeau d'une ferme de la Beauce. Cette circonstance paroît propre à concourir avec les autres, pour faire voir qu'on peut arrêter les progrès d'une maladie de bestiaux, en en changeant seulement le régime.

La construction presque généralement vicieuse des étables & des écuries, a porté M. *Tessier* à croire qu'elles sont une des principales causes des maladies des animaux qu'on y renferme; il rapporte, à ce sujet, un grand nombre d'observations

propres à confirmer cette vérité. Il indique les moyens qu'on doit mettre en usage pour rendre ces habitations plus saines : déjà plusieurs propriétaires se félicitent d'avoir suivi ses avis. Les détails dans lesquels entre M. *Tessier* étant nécessairement liés entre eux, ne sont point susceptibles d'extraits ; il faut les lire dans l'ouvrage même.

Une partie de ce qui compose cet écrit, est insérée dans les mémoires de la société royale de médecine ; mais il seroit injuste d'en conclure que l'auteur en a fait inutilement un double emploi ; car ; 1°. tout ce qui est relatif aux écuries, ne se trouve pas dans les mémoires de la société ; 2°. l'auteur s'occupe de détails que ne comporteroit pas un recueil académique ; 3°. enfin, un grand nombre de personnes interessées à voir détruire les maladies dont il s'agit, ne sont pas dans le cas de se procurer ces mémoires, dans lesquels il se rencontre, d'ailleurs, beaucoup d'objets qui leur sont étrangers.

Ces observations, au reste, ne sont pas tellement restreintes aux pays dans lesquels elles ont été faites, qu'elles ne puissent également s'appliquer à toutes les contrées qui se trouveront dans des circonstances capables d'occasionner aux bestiaux de semblables maladies. C'est aux artistes-vétérinaires & aux cultivateurs éclairés, auxquels

nous recommandons la lecture de cet écrit, à comparer les remarques qu'ils feront, avec celles que leur présente M. *Tessier*, & à rejeter, ou à mettre en usage les moyens indiqués par lui pour triompher du mal, & pour le prévenir, en les variant selon les cas & les circonstances. L'auteur les invite lui-même à vérifier ses observations, à tenter de nouvelles expériences & de nouvelles recherches pour les confirmer ou pour les détruire, & à profiter enfin, de quelque maniere que ce soit, de ses idées, afin de répandre plus de lumieres sur cette partie de la médecine, qui a encore besoin d'être éclairée. Il avertit qu'il recevra avec reconnoissance tout ce qu'on voudra bien lui communiquer sur ces objets, pourvu qu'on s'autorise de faits bien constatés.

Cet ouvrage a été traduit en allemand, & inséré dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons donné la notice dans la quatrieme partie du volume de 1782-1790.

Tableau des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les bestiaux de toute espece. Ouvrage couronné par la société royale de médecine de Paris, en 1780. Par M. DEVILLAINE, *correspondant de la même société.*

Sola experientia docet ea quæ prosunt, quæque nocent.
GAL. lib. j.

A

A Neuchatel, de l'imp. de Fauche *fils aîné*, Favre *& comp.* 1782. in-8°. de 136 pages.

5. La ſociété royale de médecine a toujours demandé, dans ſes programmes, des renſeignemens aux médecins des provinces & aux artiſtes-vétérinaires ſur les maladies des beſtiaux. Elle a cru devoir en marquer ſa ſatisfaction aux auteurs en en couronnant quelques-uns dans ſes ſéances publiques & particulieres (1).

Le mémoire de M. *Devillaine*, que nous annonçons, eſt diviſé en quatre parties. La premiere contient le tableau des maladies aiguës, & la ſeconde, celui des maladies chroniques qui affectent les bêtes à cornes. La troiſieme & la quatrieme, traitent également des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les moutons, les brebis, & les chevres; elles ne ſont qu'une répétition des deux premieres; l'auteur donne la deſcription de trente-cinq maladies; il en rapporte les principaux ſymptômes; il expoſe ce que lui a préſenté l'ouverture des animaux, lorſqu'il a été à portée de la faire; il indique les cauſes auxquelles on les attribue communément; enfin, il fait connoître le traitement populaire employé pour les guérir,

(1) Nous en avons rendu compte dans la premiere partie du volume de 1791, nouvelle édition. (*Note des éditeurs*).

& celui qu'il présume qu'on devroit lui substituer, lorsque le premier paroît inutile & contre-indiqué.

M. *Devillaine* a conservé aux maladies dont il parle, les noms qu'elles ont dans son département; c'est un défaut qu'il n'a sans doute pas été le maître d'éviter, mais qui rend son ouvrage d'une utilité bien moins générale. Personne n'ignore que ces noms varient dans tous les départemens, & même quelquefois d'une commune à une autre; que souvent telle épithete qui désigne telle espece de mal dans un lieu, en désigne ailleurs un autre tout opposé; que plusieurs fois encore les différens états d'une maladie, les différens aspects sous lesquels elle se montre, reçoivent des noms divers, & en constituent différentes especes dans les campagnes: tel est, par exemple, le charbon; cet inconvénient, que nous avons rencontré quelquefois dans l'ouvrage dont il s'agit, peut aussi être reproché à quelques autres écrits modernes; ce qui retarde les progrès de l'art.

Le *tachet*, page 10; la *boucle*, page 15; le *louvet*, page 30; la *peste*, page 115; la *gouleme*, page 120, ne sont véritablement que le *charbon* ou *anthrax*, décrit par le C. *Chabert*, mais déguisé sous des noms différens, selon la maniere dont il se manifeste à l'extérieur, selon les parties qu'il affecte, & les animaux qu'il attaque.

La *lente*, page 48, eſt la *maladie du ſang ;* les *tranchées occaſionnées par la raréfaction*, page 34, nous ont paru ne pas différer du *gonflement*, dont il eſt parlé dix pages plus loin ; les *alimens pris en trop grande quantité*, page 38, ne nous ont point paru non plus devoir être diſtingués de l'*indigeſtion*, placée mal à propos parmi les maladies chroniques, page 81, &c.

L'auteur décrit un grand nombre de maladies dans un bien petit eſpace; il nous paroît difficile qu'elles le ſoient toutes exactement, ſur tout par quelqu'un qui ne fait pas de l'art vétérinaire ſon unique occupation (1); on laiſſe preſque toujours échapper alors une foule de détails intéreſſans aux yeux de l'artiſte éclairé, & qui ſervent ſouvent à établir le caractere diſtinctif de la maladie : auſſi les ſymptômes de pluſieurs de celles dont M. *Devillaine* donne la deſcription, nous ont-ils paru trop vagues & trop généraux, pour qu'il ſoit poſſible, en les comparant avec d'autres, d'aſſurer d'une maniere poſitive à laquelle ils appartiennent excluſivement.

Le but de l'auteur, dans la publication de cet ouvrage, étoit d'en faire une reſſource à l'agriculteur pour les différentes maladies qui affectent

(1) M. *Devillaine*, eſt chirurgien à Champagnolle, dans le département du Jura.

ses bestiaux, trop souvent la proie de l'empirisme & du charlatanisme ; ce but est louable : M. *Devillaine* s'annonce d'ailleurs avec une modestie & une franchise bien capables de désarmer la critique, quiconque le lira dans ses intentions, sera convaincu qu'il auroit voulu faire mieux encore, s'il avoit dépendu de lui (*avant-propos*). Si ses vues ne sont pas parfaitement remplies, on ne doit pas moins lui savoir gré de son travail, en l'envisageant sous le point de vue qui a engagé la société de médecine à le récompenser & à l'encourager, c'est-à-dire, comme faisant partie des matériaux qu'elle rassemble sur la zooïatrique. Toutes ces observations, isolées aujourd'hui, formeront un jour un ensemble précieux, après qu'elles auront été suffisamment discutées ; & l'émulation qu'excite la société, doit nécessairement hâter cette époque.

Au reste, l'ouvrage de M. *Devillaine*, quant à la partie typographique, est très-mal exécuté ; les fautes d'impression y sont fort multipliées ; on en compte quelquefois deux ou trois dans une seule ligne ; ce qui en rend la lecture fatigante & désagréable, & peut induire en erreur.

Il a aussi été traduit en allemand, & imprimé dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons déjà parlé.

Instructions pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux. Par M. DAUBENTON, *de l'académie royale des sciences, de la société royale de médecine, lecteur & professeur d'histoire naturelle au collége royal de France, garde & démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle du jardin du roi, des académies de Londres, de Berlin, de Petersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy. A Paris, de l'imprimerie de* Ph.-D. Pierres, *imprimeur ordinaire du roi, rue St.-Jacques, 1782,* in-8°., avec figures.

6. Cet ouvrage, de 414 pages, & 18 pour les titres, l'avertissement, la table des leçons & celle des figures, est enrichi de vingt-deux planches bien gravées.

« Je m'étois proposé, dit M. *Daubenton*, de faire imprimer cette instruction en petits caracteres, pour la rendre moins couteuse; mais j'ai éprouvé que les gens de la campagne qui font peu d'usage des livres, ont moins de peine à lire de gros caracteres que de petits, c'est ce qui m'a déterminé à préférer celui que j'ai employé. Il sera bon pour apprendre à lire; les maîtres d'école des villages pourront s'en servir pour les jeunes gens qu'ils voudront exercer à la lecture, & instruire en même-temps sur la maniere de soigner les troupeaux.

Depuis l'époque du rétabliſſement de la médecine vétérinaire, il n'a point paru d'ouvrage plus à la portée de ceux auxquels il eſt ſpécialement deſtiné, que celui que nous annonçons; ſi tous les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere avoient ſuivi ce plan, nous n'aurions pas été inondés d'une foule de mauvais ouvrages, & l'art eût fait des progrès plus rapides. Ceux qui ont reproché à M. *Daubenton* d'être entré dans des détails minutieux & inutiles, ignorent ſans doute combien il eſt difficile de ſe faire comprendre des gens de la campagne; cette difficulté vaincue, ſera toujours d'un grand prix aux yeux du philoſophe agricole.

« J'ai diſpoſé cette inſtruction, dit M. *Daubenton*, qu'il vaut toujours mieux laiſſer parler lui-même, par demandes & par réponſes, pour la rendre plus facile à entendre & à retenir de mémoire. Je l'ai diviſée par leçons; les premieres ont pour objet ce que l'on doit ſe procurer avant de ſe charger d'un troupeau, tels ſont le logement, les bergers & les chiens; les leçons ſuivantes contiennent les connoiſſances néceſſaires pour choiſir les bêtes à laine, pour les conduire au pâturage, les nourrir, les accoupler, perfectionner les laines, &c.

» J'ai été obligé de joindre à cette inſtruction des planches gravées, qui étoient néceſſaires pour la

faire mieux entendre; il y a des gens de la campagne qui ne sauroient pas faire usage de ces planches ; j'ai expliqué dans la quatorzieme leçon, la maniere dont il faut s'y prendre pour distinguer les objets qui sont à remarquer dans les figures des planches ».

La quinzieme & derniere leçon enseigne la maniere de trouver dans l'instruction des bergers, les choses qu'ils voudront y chercher.

On trouve à la suite de la quatorzieme, deux mémoires, & les extraits de quatre autres, que M. *Daubenton* a composés en différens temps, sur les bêtes à laine.

Le premier, sur la rumination, & sur le tempérament des bêtes à laine, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des sciences, le 13 Avril 1768, & est imprimé dans les mémoires de cette société pour cette année ; mais comme cette compagnie ne publia ce volume que deux ans après, pour satisfaire l'empressement du public sur un sujet aussi important, on en donna l'extrait dans un des Mercures de France. L'auteur paroît faire dépendre cette action de la volonté de l'animal. *Bourgelat*, dans des *Recherches sur le méchanisme de la rumination*, qu'il donna manuscrites à ses éleves, à la fin de l'année 1770, & qui, le 4 Juin de l'année suivante, firent l'objet

d'un concours public à l'école royale vétérinaire d'Alfort, combat le sentiment de M. *Daubenton*, & regarde la rumination comme un acte spontané (1). M. *Vitet* a donné aussi l'extrait du mémoire de M. *Daubenton*, d'après le Mercure de France, dans sa *Médecine vétérinaire*, tome III, page 246, des analyses des auteurs.

Le second, sur des bêtes à laine parquées toute l'année, a été lu à la rentrée publique de la même Académie, le 15 Novembre 1769, & est imprimé dans la première partie de ses mémoires, pour l'année 1772.

En faisant parquer les troupeaux pendant toute l'année, non-seulement on augmente le produit des pâturages & des terres, mais en même temps on rend les bêtes à laine plus robustes, & par conséquent leur laine doit être plus abondante & de meilleure qualité, & leur chair de meilleur goût. On épargne les frais de la construction & de l'entretien des étables, qui, loin d'être utiles aux bêtes à laine, leur sont très-nuisibles, parce qu'en les y renfermant, on les rend sujettes à plusieurs mala-

(1) Ces recherches, qui ont été imprimées dans les journaux d'agriculture des mois de Juin & Juillet 1778, & traduites en italien, se trouvent à la suite du *Précis anatomique du corps du cheval*, du même auteur. Paris, an VI-VII. 2 vol. in-8°.

dies, causées par un air échauffé & chargé de vapeurs nuisibles, & de l'infection des fumiers : ce mauvais air gâte la laine de ces animaux, & empêche que leur chair, servie sur nos tables, ait toutes les bonnes qualités dont elle est susceptible.

Déjà on s'étoit livré, en France, avec succès, à cette éducation des bêtes à laine, vers le milieu de ce siecle, & des expériences avoient été faites dans le parc de Chambord. On peut consulter à ce sujet, un *arrêt du conseil d'état du roi, concernant le régime & l'éducation sauvage des bêtes à laine, du* 15 *Août* 1752.

Ce mémoire, comme tous les autres de M. *Daubenton*, est rempli d'expériences & d'observations solides & concluantes.

Le troisieme, sur l'amélioration des bêtes à laine, qui a été lu à la rentrée publique de l'Académie, le 9 Avril 1777, & dans sa séance du 6 Août suivant, est imprimé dans son volume pour cette année. Le mélange des différentes races, fait avec précaution & discernement, est le meilleur moyen d'améliorer les troupeaux & les laines; les détails nombreux & intéressans dont ce mémoire est rempli doivent être lus à la source, & ne sont point susceptibles d'extraits.

Le quatrieme, sur les remedes les plus nécessaires aux troupeaux, lu le 3 Décembre 1777, à la Société royale de médecine, & le 27 Janvier 1778,

à l'aſſemblée publique de cette même Société, eſt imprimé dans le volume de ſes mémoires pour l'année 1776 (1): nous obſerverons, avec M. *Daubenton*, qu'un mouton, attaqué d'une longue maladie, étant de peu de valeur, on ne lui doit faire que des remedes peu diſpendieux. Dans les maladies d'accidens qui peuvent être guéries par un prompt remede, le mouton ne perd rien de ſa valeur, ſi le remede eſt facile, & s'il ne gâte pas la laine.

L'onguent fait avec une livre de ſuif fondu, auquel on ajoute un quarteron d'huile de térébenthine, & qu'il recommande comme le meilleur remede contre la gale, eſt très-anciennement connu & uſité dans la Beauce, contre cette maladie; le pere d'un de nos artiſtes-vétérinaires (M. *Barrier*) en compoſoit & en débitoit annuellement une aſſez grande quantité.

Le cinquieme, ſur le régime le plus néceſſaire aux troupeaux, lu à la Société royale de médecine, le 11 Décembre 1778, & à l'aſſemblée publique de la même Société, le 31 Août 1779, eſt imprimé dans le ſecond volume du recueil de cette compagnie pour les années 1777-1778. Il contient des préceptes pour la nourriture & pour la boiſſon des bêtes à laine.

---

(1) Ce premier volume ne fut imprimé qu'en 1779.

Le régime des troupeaux eſt une des parties les plus importantes de la médecine vétérinaire. On ne peut établir cet art que par des expériences exactes & par des obſervations ſouvent répétées ſur les animaux. Il faut les bien connoître dans leur état naturel, avant d'entreprendre de guérir leurs maladies.

Le ſixieme enfin, ſur les laines de France, comparées aux laines étrangeres, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des ſciences, le 13 Novembre 1779, & eſt imprimé dans le volume de ſes mémoires, pour cette année.

« Je préſume, dit M. *Daubenton*, que le plein air auquel mes troupeaux ſont expoſés nuit & jour en tout temps, a beaucoup influé ſur l'amélioration de leurs laines, mais je n'en ai point de preuves convaincantes. . . . Il eſt toujours très-difficile, & ſouvent impoſſible, de diſtinguer les différentes cauſes qui influent ſur les productions de la nature, mais nous pouvons les rechercher ſans impatience lorſqu'elles produiſent de bons effets. Il eſt certain que l'on peut avoir en France des laines ſuperfines de premiere qualité, & même au plus haut degré.

» Je n'ai fait l'inſtruction que je publie qu'après quatorze années d'obſervations; avant de donner des leçons, on ne peut trop s'aſſurer du ſuccès qu'elles auront dans la pratique. J'ai ajouté à ce

que j'ai vu par moi-même, les pratiques les mieux fondées que j'ai apprises des gens de la campagne, ou que j'ai tirées des livres écrits en France & dans d'autres pays. Je me propose de publier les observations que j'ai faites en grand dans les enclos de ma bergerie, sur la culture & l'emploi des diverses especes de pâturages pour les bêtes à laine, & sur d'autres choses qui peuvent servir à leur nourriture. Je publierai aussi des observations sur leurs maladies ; j'ai recherché les moyens pour les traiter aux moindres frais possible, car la médecine vétérinaire ne sera pas mise en pratique pour des animaux de peu de valeur, si la dépense du traitement des maladies n'est proportionnée au prix de ces animaux ».

Nous croyons que cette instruction pourra être utile, non-seulement, comme le dit l'auteur, aux bergers, aux propriétaires de troupeaux, aux commerçans & aux manufacturiers en laines, mais encore aux vétérinaires qui y puiseront l'esprit d'observation si nécessaire aux progrès de l'art. Nous desirons qu'elle soit généralement répandue ; & nous sommes persuadés que les ouvrages de M. *Daubenton*, fondés sur l'expérience & sur l'observation, nous tiendront avantageusement lieu de ceux de MM. *Alhstrom*, *Ellis*, *Hastfer*, *Carlier*, *de Chalette*, *de Mante*, &c. &c.

L'ouvrage de M. *Daubenton*, a été traduit en italien, & imprimé à Venise en 1787; il a été aussi traduit en allemand par M. *Wichmann*, & imprimé à Leipsick en 1789; ces traductions ne nous sont pas encore parvenues.

L'auteur en a, lui-même, publié un extrait, en l'an II, qui a eu plusieurs éditions, & qui a été traduit en espagnol par *D. F. Gonzalez* en 1798, avec des notes. Un décret de la Convention nationale, du 14 Nivôse an III, a ordonné la réimpression de l'*Instruction pour les bergers*, aux frais du trésor public, & au profit de l'auteur. Nous ferons connoître successivement toutes ces éditions & traductions.

Manuel usuel & économique des plantes, contenant leurs propriétés pour les usages économiques & les différens procédés auxquels on peut avoir recours pour en tirer profit; extrait de la nature considérée; *par* M. BUCH'OZ, *auteur de différens ouvrages économiques. A Paris, chez* l'auteur, *rue de la Harpe, presque vis-à-vis la Sorbonne*, 1782, in-12 de 346 pages.

7. « Cet ouvrage est vraiment économique; il traite de différentes plantes qui peuvent convenir dans l'économie rurale; il donne la maniere de les préparer, rapporte les différens procédés

qu'on eſt obligé d'employer, pour pouvoir en tirer un profit avantageux : il eſt extrait de *la Nature conſidérée*, ouvrage périodique qui a été rédigé par l'auteur de cet opuſcule ».

On voit, par cet avertiſſement qui ſe trouve en tête de l'ouvrage, & que nous avons copié entiérement, que M. *Buch'oz* ne met aucune prétention à ce recueil, qui, comme tous les autres du même auteur, ne contient rien de neuf ; il n'eſt cependant pas le moins utile de ſa nombreuſe collection ; on y trouve pluſieurs diſſertations, obſervations & mémoires intéreſſans, qui, noyés dans les grands ouvrages où ils ont d'abord été dépoſés, & où il eſt rare qu'on aille les chercher, deviennent le plus ſouvent inutiles.

Les artiſtes-vétérinaites y trouveront des renſeignemens ſur les effets de pluſieurs ſubſtances végétales dans les animaux, ſur les fourrages, ſur les prairies artificielles, & ſur pluſieurs plantes qui peuvent ſervir a la nourriture des beſtiaux, telles que les orties, le lupin, le tirſa d'Ukraine les chiendents, le jonc marin, la carotte, l'acacia, le mûrier, la pimprenelle, &c.

On ne voit, dans cet ouvrage, aucune de ces recettes futiles ou dangereuſes, qu'on a juſtement reproché à M. *Buch'oz* d'inſérer trop ſouvent dans ſes compilations, & qui annoncent toujours

beaucoup de crédulité de la part de ceux qui les recueillent, ou une grande ignorance de la part de leurs auteurs.

Malgré la date du titre de 1782, on lit à la derniere page, *de l'imprimerie de Demonville, rue Christine*, 1783, & la date de l'approbation est du mois de Février de cette même année.

Rindvieh-arzneybuch, &c., c'est à-dire, *Manuel de médecine des bêtes à cornes, tant pour les maladies ordinaires les plus communes, que pour les épizooties. A Tubingue, chez* Heerbrand, 1784, in-8°. de 250 pages.

8. Ce volume n'est qu'une compilation qui contient cependant plusieurs morceaux intéressans, extraits, pour la plupart, des annonces de Brunswick, de Hanovre, de Wirtemberg, & de quelques ouvrages périodiques de la Suisse. Il seroit à désirer que le compilateur eût rédigé ses articles avec plus de soin : les instructions qu'on y lit, sont souvent indéterminées ; quelquefois, on prescrit des remedes trop coûteux, tels que la racine de contrayerva-brava, la poudre de viperes, &c., & d'autres fois on adopte un sentiment rejeté ensuite pour embrasser celui que présente un autre auteur.

*Remarques sur l'*instruction de M. DAUBENTON, pour les bergers & pour les propriétaires de trou-

peaux. *A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez* Gueffier, *libraire-imprimeur, au bas de la rue de la Harpe.* 1785, in-8o. de 54 pages, & deux feuillets pour le titre & l'avertiſſement.

9. Voici ce qu'on lit dans l'avertiſſement placé après le titre, & dans un autre avertiſſement qu'on trouve pages 39 & 40:

« Cet écrit contient deux ſortes d'obſervations; les premieres ſur les leçons & ſur les expériences; les ſecondes, ſur le plan de l'ouvrage. Le fond de ce qui compoſe la partie principale de ces notes, appartient à *Louis Idelot*, ancien berger, décédé au mois de Mars 1783, peu de temps après les avoir fournies. Dictées en ſtyle patois & irrégulier, M. *Carlier* les a recueillies, comme interprete, pour les rendre en ſtyle ordinaire. *Idelot* avoit alors exercé ſa profeſſion pendant cinquante-neuf ans. Ce qui ſuit eſt une addition de M. *Carlier* ſur le plan de l'ouvrage, & ſur les parties touchant leſquelles *Idelot* n'a pu prononcer avec netteté & connoiſſance de cauſe, comme ſur les treize premieres leçons & ſur les expériences. Ce berger ne ſavoit ni lire ni écrire ».

Nous nous contenterons, pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier la valeur de ces remarques, de tranſcrire ici les idées des deux auteurs ſur la rumination. Le morceau eſt court.

§. I,

§. I, pages 14 & 15. « On ne ſait pourquoi il eſt parlé deux fois, ſi au long, de la rumination (dans l'*inſtruction de M. Daubenton, pages* 63 & 245); ce n'eſt ni une maladie, ni une propriété d'eſtomac, particuliere aux moutons. Le fait n'eſt ignoré d'aucun berger. Non-ſeulement pluſieurs eſpeces d'animaux ruminent comme lui, il y a auſſi des hommes, dont l'eſtomac eſt ſujet à ces ſortes d'affections. Voici ce que tient l'éditeur, de quelqu'un qui l'éprouve habituellement. Elle a lieu dans le temps de la digeſtion, plus forte au commencement qu'au milieu & à la fin, plus fréquente lorſqu'on prend de l'exercice, que lorſqu'on reſte en place. Il eſt certain qu'elle eſt occaſionnée par des vents qui ſe forment dans l'eſtomac, pendant la digeſtion. Ils contribuent à mêler & faire fermenter les matieres, ou ils proviennent de cette fermentation, qui mêle & reſſaſſe les alimens. La différence entre les vents des rots & ceux de cette ſorte de vomiſſement, conſiſte en ce que les gens ruminans ayant l'eſtomac large & profond, & mangeant ordinairement plus que d'autres, ces vents formés au fond de l'eſtomac, ramenent avec eux la nourriture broyée. S'il ſe rencontre de petites portions d'alimens que la dent n'a pas aſſez moulues, le ſujet les remâche de nouveau ou les rejette. Dans les

personnes à petits estomacs, les vents s'échappent avec moins de force, & sans repousser les alimens. Voilà, ce semble, l'explication la plus naturelle & la plus simple du prétendu mystere de la rumination ».

Cette explication satisfera-t-elle les physiologistes, & fera-t-elle oublier tout ce qui a été écrit sur la rumination depuis *Aristote* jusqu'à présent? Nous avons de la peine à nous le persuader : le but de la nature, en donnant quatre estomacs aux seuls animaux qui ruminent, n'a-t-il été que de former des vents?

Mais ceci ne mérite aucune réfutation : ce n'est, probablement, qu'une très-mauvaise plaisanterie, que l'auteur prête, même assez gratuitement, à l'ignorant berger.

M. *Carlier*, dans ses réflexions, qui forment le §. II, trouve mauvais le plan adopté par M. *Daubenton* ; il lui indique celui de son *traité des bêtes à laine* (1), comme un modele qu'il auroit dû suivre, parce qu'il paroît qu'il a été généralement approuvé, quoiqu'il n'en soit pas de même du format & de la rédaction des matieres

(1) *Traité des bêtes à laine, ou méthode d'élever & de gouverner les troupeaux aux champs & à la bergerie, &c. par* M. Carlier. *Paris, Vallat-la-Chapelle*, 1770, deux vol. in-4°. avec figures.

de cet ouvrage ; aussi se propose-t-il, à l'aide des matériaux qu'il a recueillis depuis quatorze ans, d'en donner une nouvelle édition, & de réduire les deux volumes in-4°. en un seul volume in-12. Il espere aussi, après cette seconde édition, donner un *manuel des bergers*, dont il indique le plan (*pages* 46, 47, 51). Il y a quinze ans qu'il annonçoit déjà un pareil ouvrage. Enfin, il fait par-tout l'apologie de sa conduite & de ses ouvrages, depuis trente-deux ans ; il établit un parallele entre lui & M. *Daubenton*, dans lequel il se place toujours modestement au premier rang ; & il conclut (*page* 42), que les expériences, les réflexions & les combinaisons, dont l'illustre auteur (*page* 53) se propose d'enrichir notre littérature, ne peuvent aboutir qu'à des connoissances locales de son troupeau, de l'effet des pâturages de l'Auxois, du régime usuel administré par ses bergers ; & qu'il n'a pas fait un choix d'expériences propre à enrichir l'étude des troupeaux, & à perfectionner la matiere (*page* 40).

Von denen hornklüften der Pferde und deren heilung. Von Heinrich Daum, Burggræflichen stallmeister zu Hachenburg. Marburg, in der neuen akademischen' buchhandlung, 1787; *c'est-à-dire : De la Seime des chevaux & de sa*

guérison. Par HENRI DAUM, écuyer du Burgrave de Hachenbourg. A Marbourg, dans la librairie académique, 1787. petit in-8°, de 32 pages.

10. Cet ouvrage, divisé en trois chapitres subdivisés en dix-sept paragraphes, contient successivement la description de la *seime* (*Hornkluft*), le sentiment de quelques hippiatres (*Ploucquet*, *Saunier*) qui en ont parlé, & son traitement.

M. *Daum* croit qu'une des causes de cette maladie est, lorsque des chevaux élevés dans des pays marécageux & humides, sont transportés dans des endroits secs & arides : elle attaque également les chevaux qui ont le sabot trop mince, ou quand, après un très-long repos, une matiere vicieuse se porte aux pieds. Les pieds de devant se trouvent, comme l'assure M. *Daum*, plus souvent attaqués de cette maladie, que ceux de derriere, ceux-ci étant en partie défendus par l'humidité du fumier ; le cheval, d'ailleurs, transpire davantage aux parties antérieures, qui, par conséquent, sont plus sujettes à un réfroidissement subit.

Ce n'est que la formation d'un nouveau sabot qui peut guérir cette maladie ; l'auteur recommande à cet effet le repos, & des remedes qui nous ont paru parfaitement bien choisis.

Archiv für Rofzarte, &c., c'eft-à-dire, *Archives pour les hippiatres & les amateurs des chevaux : ouvrage publié par M. J. D. Busch, docteur en médecine, & profeffeur de vétérinaire en l'univerfité de Marbourg, & M. H. Daum, écuyer de M. le Burgrave de Hachenbourg :* I[er] *volume. A Marbourg*, 1788. in-8°. *de* 130 *pages.*

11. L'habileté connue de M. *Bufch*, qui, depuis quelque temps, enfeigne la fcience vétérinaire à Marbourg, feroit une garantie de plus de la bonté de cet ouvrage, quand même les obfervations qu'il renferme feroient moins bien rédigées : ce font les réfultats d'une pratique fuivie, toujours infiniment préférables aux plus beaux raifonnemens théoriques.

Ce premier volume contient quatre mémoires. Le premier fur la feime (*Hornkluft*), par M. *Daum*, fe trouve ici réimprimé pour la feconde fois. C'eft celui dont nous venons de donner la notice, & dont M. *Ludwig* a donné l'extrait dans le quatrieme volume du recueil que nous avons déjà précédemment cité.

Le fecond mémoire s'occupe de l'utilité & des défavantages de la faignée dans plufieurs maladies du cheval ; l'abus qu'en font les agriculteurs allemands, dans les moindres incommodités de leurs chevaux, eft ici très-bien développé ; l'au-

teur, M. *Daum*, fait voir, par sa propre expérience, combien cet abus est dangereux.

Le troisieme mémoire s'occupe de la maladie que les allemands nomment *Schieber*, *Stiller*, *Koller*; cette maladie, dont M. le baron de *Sind*, dans son ouvrage intitulé *le parfait Ecuyer*, a parlé très-au-long, est, selon l'opinion de M. *Daum*, une espece de fievre bilieuse maligne, qui, après sept ou huit jours, se change souvent en fievre putride : l'auteur a donné l'histoire complette de la maladie d'un cheval qu'il a guéri.

Le dernier mémoire, dont l'auteur est M. *Busch*, traite de l'éparvin (*spath*) des chevaux : l'auteur croit que la cause primitive de cette maladie est un épaississement de lymphe dans les jambes, occasionné par plusieurs causes : M. *Busch* croit que cette maladie n'est point héréditaire : il regarde le feu comme un remede inutile pour la guérison; il recommande, en échange, l'esprit de sel volatil, de même que plusieurs remedes âcres, comme le sublimé corrosif, l'arsenic, les cantharides, mêlés avec de la graisse, & appliqués en forme d'onguent.

Versuch eines chirurgischen Hanbuch's für neu-angehende Hufschmiede, &c. &c., c'est-à-dire, *Essai d'un manuel de chirurgie pour les éleves vétérinaires & autres personnes qui s'occupent*

de l'art de guérir les animaux, par M. K. A. Oehlmann, écuyer en l'université d'Erfurth. A Erfurth, 1789, in-8o. de 78 pages.

12. Nous ne manquons pas d'ouvrages dont le but est à-peu-près le même que celui de notre auteur; mais peu de personnes ont eu l'art de réunir la clarté à la précision comme lui, en donnant, en très-peu de pages, un manuel qui renferme en abrégé toutes les maladies extérieures du cheval, avec les remedes les plus convenables. Nous croyons que l'ouvrage de M. *Oehlmann* est un guide très-sûr pour tous les jeunes vétérinaires, qui ne peuvent point consulter les grands ouvrages sur l'art vétérinaire, & dont les facultés sont, pour l'ordinaire, très-bornées.

Nüzliches und vollstændiges taubenbuch, oder genauer unterricht von der tauben natur, eigenschaften, verpflegung, nahrungsmitteln, krankheiten, &c. c'est-à-dire, *Traité utile & complet sur les pigeons, contenant des observations sur leur nature & leurs qualités, la maniere de les élever, leur nourriture, maladies, usages, &c. A Ulm,* 1790, in-8o. de 386 pages, avec une planche.

13. Cette compilation, qui paroît être faite avec soin, peut devenir utile aux personnes qui

ne font pas à portée de consulter les grands corps d'ouvrages d'histoire naturelle & d'économie, dans lesquels l'auteur paroît avoir puisé. Comme les ouvrages qui traitent ex professo cette partie de l'économie, ne sont pas très-nombreux, nous croyons que l'auteur a réellement rendu service à beaucoup de personnes, en leur donnant un extrait de tout ce qui est relatif aux pigeons.

Sur la planche qui se trouve à la suite de l'ouvrage, on observe plusieurs especes ou variétés de pigeons, peu connues, la plupart copiées de l'histoire naturelle des oiseaux de *Buffon*.

BRUGNONE's werck von der zucht der pferde, esel und maulthiere und von den gewohnlichsten gestüttkrankheiten. Uebersetzt aus dem italienischen, und vermehrt mit einem ananghe die neuern osterreichischen verordnungen über die pferdezucht enthaltend, von GOTTFRIED FECHNER, mit einer vorrede begleitet von M. G. STUMPF Hochfürstc. Fürstenbergischen œkonomierath, lehrer auf der universitat zu Jena, verschiedener œkonomischen Gesellschaften ehren-und ordentlichen mitgliede. Prag, bey *Johann Gottfried Calve*. 1790; c'est-à-dire, *Traité de M. BRUGNONE, sur la méthode d'élever les chevaux, les ânes, les mulets, & sur les*

maladies les plus ordinaires dans les haras ; traduit de l'italien & augmenté d'un supplément contenant les ordonnances les plus nouvelles pour les haras dans les pays autrichiens ; par M. GEOFFROY-FECHNER, *avec une préface de M. G.* STUMPF, *conseiller d'économie du prince de Furstemberg, professeur en l'université de Jena, &c. A Prague, chez* J. G. Calve. 1790. in-8°. de 378 pages de texte, & 20 non chiffrées pour le titre, l'épître dédicatoire, les préfaces & la table des chapitres.

14. Nous avons fait connoître cet excellent ouvrage ci-devant (p. 356 de ce volume) ; c'est d'après le compte avantageux que nous en avons rendu, dans le *Journal de Médecine* (1), que M. *Fechner* s'est déterminé à publier la traduction allemande que nous annonçons, qui est dédiée à M. *Knobloch*, alors professeur en médecine vétérinaire à Prague, aujourd'hui à la tête de l'hôpital impérial vétérinaire de Vienne, très-connu par sa belle version du *cours d'hippiatrique de M. Lafosse*, & par d'autres ouvrages vétérinaires, que nous indiquerons successivement.

Cette traduction de M. *Fechner*, disciple de M. *Knobloch*, est très-exacte ; il y a ajouté une

(1) Tome LXVIII, Septembre 1786, page 524.

préface & cent quarante-deux obſervations, qui prouvent une grande connoiſſance des auteurs vétérinaires ; beaucoup de jugement, & une critique prudente ; c'eſt la bibliotheque choiſie de ſon précepteur, dit M. *Fechner*, qui l'a mis en état d'enrichir ſa traduction de tant d'obſervations ; auſſi peut-on dire qu'il n'a pas travaillé en ſimple compilateur, mais en homme qui connoît & qui examine ; c'eſt ce qu'il a ſur-tout fait voir en ſe ſervant des ouvrages de M. *Wolſtein* ; il a ſu tirer le bon de cet auteur, ſi ſouvent outré & exalté dans ſes idées ; & il le ramene adroitement dans la voie, quand ſon déſir de ſe ſignaler le porte trop loin.

Le ſupplément qu'il a joint à ſa traduction, contient, outre les ordonnances concernant les haras dans les pays autrichiens, 1°. une inſtruction de M. *Scotti*, premier hippiatre de l'empereur, pour les perſonnes prépoſées aux dépôts des étalons que ſa majeſté entretient en faveur des propriétaires de ſes états ; 2°. une autre inſtruction de M. *Wolſtein*, pour le traitement des jumens poulinieres, & les poulains de differens âges. On apperçoit dans la premiere de ces inſtructions un homme expert, mais qui n'eſt pas totalement exempt de préjugés. Il veut, ſuivant la vieille méthode, que les étalons ſoient rafraîchis par la verdure, ſaignés après la ſaillie, &c. La

seconde instruction décele un auteur réfléchi, mais qui extravague quelquefois lorsqu'il prétend que l'onguent pour les sabots & la poudre pour la gourme, ont coûté à l'état plusieurs milliers, & au monde plusieurs millions de chevaux. Il montre aussi trop peu d'expérience, en ne donnant à un palefrenier que trois chevaux de deux ans & demi à panser, en prétendant qu'on doit châtrer les poulains au bout d'un an, pour empêcher qu'ils ne se fatiguent pendant le pâturage de la seconde année, avec les jumens, &c.

Les deux plans gravés des bâtimens & des terres du haras de Chivasso, que M. *Brugnone* a joints à son ouvrage, ne se trouvent point dans la traduction de M. *Fechner.*

Riemisch-Reuterische aus führliche praktik des veterinair-trokarirens riregehender drehschaf, &c. c'est-à-dire : *Pratique circonstanciée de l'emploi du Trocart pour les brebis tornis, par MM.* RIEM *&* REUTER. *A Dresde & à Leipsick,* 1791, in-8°. de 128 pages.

15. Ce petit ouvrage renferme un très-grand nombre d'observations & de faits sur la maladie du *tornis,* telle qu'elle a été observée en Saxe, avec les meilleurs moyens qu'on a trouvés jusqu'ici contre cette maladie.

Les auteurs de cet ouvrage prétendent que M. *Ludwig*, professeur d'histoire naturelle à Leipsick, a été le premier qui ait trouvé dans le cerveau d'une seule brebis, cinq vésicules renfermant des tænia ; le plus grand nombre observé jusqu'alors, n'étoit que de quatre.

On distingue deux especes différentes de la maladie du *tornis*.

La premiere comprend les brebis qui marchent toujours en avant la tête levée ; & comme elles s'éloignent peu de la ligne droite, & paroissent avoir en vue un but fixe, on leur a donné le nom de *segler* (*cingleur*, *voilier*) ; dans les brebis attaquées de cette maladie, on observe le tænia toujours à la base du cerveau. L'autre espece de brebis est distinguée par le nom de *traber* (*trotteur*) ; celles-ci marchent également la tête levée ; mais elles chancellent souvent du pied, & paroissent trotter en marchant ; le tænia qui occasionne cette maladie, se trouve, dans le cerveau de ces brebis, près du pont de *Varole*, souvent aussi dans le cervelet, & même dans la moëlle épiniere.

L'usage du trocart à l'aide duquel on perfore le crâne, pour détruire ensuite la vésicule qui renferme le tænia, est décrit avec l'exactitude que l'objet exige ; nous trouvons également plusieurs préceptes sur la maniere de conserver la santé des bre-

bis en général, qui décelent un obſervateur exaſt.

On prétend, que les agneaux, peu expoſés à la chaleur du grand ſoleil, ſouffrent moins du *tornis* que d'autres, dont la tête y eſt plus expoſée.

Beſchreibung eines neuen verfahrens das aufgelaufene vieh durch den ſtich zu heilen, &c. c'eſt-à-dire, *Deſcription d'un nouveau procédé pour guérir, par la ponction, les bêtes enflées; par F. M. F.* BOUWINGHAUSEN DE WALLMERODE, *chambellan du duc de Wurtemberg; deuxieme édition. A Nordlingen, chez* Beck. 1790. in-8°. de 44 pages, avec une planche.

16. Cet opuſcule a reçu un accueil mérité; l'inſtrument (une eſpece de trocart) que l'auteur a imaginé pour faire la ponction, eſt très-propre à faciliter & à faire réuſſir cette opération. Ce qu'il y a de particulier dans cette brochure, c'eſt que, ſelon M. *de Wallmerode*, les chevaux étant ſujets à la même maladie, ſe guériſſent auſſi par le même procédé (1).

Gründliche anweiſung zum packen und ſatteln

(1) Il y a long-temps que ce moyen eſt connu & pratiqué dans les écoles & par les artiſtes-vétérinaires en France. On peut conſulter, à cet égard, ce que nous avons dit des indigeſtions, dans la ſeconde partie de ce volume, & des re-

daz kein Pferd gedrückt werde, &c. c'eſt-à-dire, *Inſtruction fondamentale ſur la maniere de charger & de ſeller les chevaux, pour qu'ils ne ſoient point bleſſés; par M.* FRAE-REX. *A Berlin*, 1791. in-8°. de 77 pages.

17. Ce petit ouvrage doit ſon exiſtence au prix propoſé en 1783, en Dannemarck, ſur la meilleure maniere de ſeller les chevaux, & qui, alors, fut remporté par l'auteur. Il eſt fondé ſur un grand nombre d'expériences & d'eſſais, & peut être d'une grande utilité pour tous les cavaliers & les officiers de cavalerie. En ſuivant les regles que l'auteur propoſe, on évitera un grand nombre d'inconvéniens, qui ſont ſouvent d'une très-grande importance, ſur-tout dans les marches forcées auxquelles les régimens de cavalerie ſont fréquemment expoſés pendant la guerre.

Inſtructions populaires concernant les maladies les plus fréquentes des chevaux, des vaches & des moutons; par M. CRACHET, *de Nielles-lez-Bléquin, en Artois, aſſocié correſpondant de pluſieurs académies : ouvrage compoſé ſur les mémoires*

marques de l'un de nous, ſur une obſervation d'indigeſtion, communiquée par le C. *Barrier*, troiſieme partie du volume pour l'an II (1794). (*Note des éditeurs.*)

posthumes de son pere. A Paris, chez Croullebois, *libraire, rue des Mathurins.*

PROSPECTUS.

Un traité, sur les principales maladies des chevaux, des vaches & des moutons, qui dégagé de toute forme scientifique, seroit écrit du style le plus simple, & ne contiendroit que des préceptes intelligibles à tout le monde, seroit un présent à faire à l'économie rurale; il deviendroit pour les artistes un guide sûr & facile à suivre dans la carriere qu'ils ont à parcourir. Il seroit en même temps un répertoire où les maréchaux pourroient trouver un modele de conduite propre à les rendre capables de suppléer au défaut de ces artistes dans tant de cantons qui en sont dépourvus. Il serviroit encore aux laboureurs eux-mêmes, qui, avec du bon sens & de la bonne volonté, y apprendroient aisément à connoître les dérangemens qui surviennent à leurs bestiaux, & l'art de les guérir.

On conçoit qu'un pareil ouvrage tendroit à diminuer sensiblement dans les campagnes le nombre des pertes qu'y occasionne chaque jour le manque de connoissances utiles. Ne pourroit-on pas même regarder sa publication comme devant être à l'art vétérinaire, ce qu'ont été à la médecine humaine l'*avis au peuple de Tissot*, & la *médecine domestique de Buchan*; je veux dire une époque précieuse

d'où dateroit le plus grand avantage des cultivateurs, & de-là, l'avancement de l'agriculture, qui en eſt toujours la ſuite?

Pour moi, j'ai oſé enviſager cette perſpective, en rédigeant & mettant en ordre les mémoires de mon pere. Peut-être eſt-elle trop orgueilleuſe, & me fais-je illuſion à moi-même. On ſe laiſſe ſi facilement entraîner par le penchant qui me ſéduit! Quand bien même, au reſte, cet écrit ne s'étendroit point par de-là le cercle étroit de ma province, il aura été utile à mes compatriotes; & c'eſt déjà beaucoup que d'être utile à ceux qui nous entourent. Mais, pourquoi craindrois-je, après tout, de manquer mon but? Il intéreſſe tant d'individus, qu'il faut croire qu'on y fera attention; ſi le payſan eſt par fois peu ſoigneux ſur ce qu'il lui importe le plus, c'eſt qu'il n'eſt pas éclairé. Pourvu qu'on veuille efficacement lui donner des lumieres ſur ſon bonheur, il lui eſt auſſi naturel qu'à tout autre de le pourſuivre. Or, il ſeroit à deſirer que l'ouvrage de mon pere parût ſous les auſpices du gouvernement, & qu'on en fît répandre des exemplaires dans les villages. Ce ſeroient des inſtructions données à des villageois, par un villageois lui-même, leſquelles par conſéquent ſe trouvant à leur portée, ne manqueroient pas de produire le bien qu'on ſe ſeroit propoſé en les diſtribuant.

tribuant. Au surplus, l'importance des nouveaux résultats qui y sont consignés sur beaucoup d'objets importans, tels que la morve, les épizooties, &c. est de nature à fixer l'attention de nos sages administrateurs.

Quoiqu'il en soit de ces vœux, nés du seul desir d'une utilité plus générale, mais que sans protection comme je suis, je ne verrai pas sans doute se réaliser, le traité que j'annonce verra le jour du moment où j'aurai un nombre suffisant d'exemplaires retenus pour me rembourser des frais d'impression. Comme je ne suis pas riche, je dois prendre cette assurance préliminaire, sans laquelle il faudroit me résoudre à laisser là mon entreprise; j'ambitionne particuliérement l'accueil de cette classe de citoyens instruits, vivans à la campagne, dont la plus douce occupation est d'encourager l'agriculture, & de la faire fleurir chacun dans leur arrondissement : ils trouveront dans mon livre un moyen nouveau d'exercer leur bienfaisance patriotique, en le faisant circuler parmi les cultivateurs.

Annonces d'Ouvrages relatifs à l'Art Vétérinaire.

Hiſtoire des animaux, à l'uſage des jeunes gens, & de ceux qui ont du goût pour l'hiſtoire naturelle; ornée de figures. A Berlin, chez Samuel Pitra, *libraire.* 1780. in-12.

*Traité de l'éducation des animaux qui ſervent d'amuſement à l'homme. Savoir: le ſinge, le chien, le chat, l'écureuil, le perroquet, le merle, l'étourneau, le ſerin de Canarie, le roſſignol, la linotte, le chardonneret, le bouvreuil. La maniere de les élever, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer du profit & de l'amuſement, par M. * * ** (BUCH'OZ). *A Paris, chez* Lamy, *libraire, quai des Auguſtins, près la rue Gît-le-Cœur.* 1780. in-12.

Traité d'Equitation, d'après les principes de M. ARNOFFE, *ancien profeſſeur; par M.* THIROUX, *ſon élève; contenant, 1°. les élémens mis à la portée des commençans; 2°. le travail ou les airs de manége, 3°. la connoiſſance du cheval, relativement à l'équitation; 4°. l'art de dreſſer les chevaux, tant à la ſelle, qu'au trait; 5°. un dictionnaire de manége, ou le répertoire de tous les mots de la langue françoiſe dont l'équitation s'eſt emparée, de ceux qu'elle a créés pour ſon uſage, & des tours de phraſes qui lui ſont adaptés. A Paris, chez* Alexandre Jombert jeune, *rue Dauphine, près du Pont-Neuf.* Premiere partie, 1780; ſeconde partie, 1782; troiſieme partie, 1784; in-12. avec fig.

Tréſor des laboureurs, dans les oiſeaux de baſſe-cour; contenant la deſcription de ces oiſeaux, la maniere de les élever, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans

leurs maladies, & d'en tirer profit, tant pour nos alimens, que pour nos médicamens, & les différens arts & métiers: ouvrage utile aux seigneurs, aux curés, aux cultivateurs & aux différens habitans de la campagne; par M. Buc'hoz. *A Paris, chez* Durand neveu, *rue Galande. A Rouen, chez* Boucher le jeune, *libraire, rue Ganterie.* 1782. in-12.

Traité économique & physique des animaux domestiques, contenant la description du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf, de la chevre, de la brebis & du cochon; la maniere d'élever ces animaux, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer profit pour l'économie domestique & champêtre (Par M. Buch'oz). A Paris, chez Laporte, *libraire, rue des Noyers.* 1782. 2 vol. in-12.

Amusemens des dames dans les oiseaux de voliere; ou traité des oiseaux qui peuvent servir d'amusement au beau-sexe; par M. Buch'oz. A Paris, chez l'auteur, *rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne.* 1782. in-12.

Traité des maladies des grains; ouvrage dans lequel on expose la maniere dont elles se forment, leurs progrès, les particularités qu'elles offrent, les différens produits qu'on en obtient par l'analyse chymique, comparée avec celle des grains sains, leurs causes, l'influence qu'elles peuvent avoir sur la santé des hommes & sur celle des bestiaux, le tort qu'elles font aux cultivateurs, & les moyens d'en préserver; avec figures coloriées. Par M. l'abbé Tessier. *A Paris, chez* la veuve Hérissant, *imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame;* Théophile Barrois jeune, *libraire, rue du Hurepoix.* 1783. in-8o.

Dr. M. J. J. Mederer Syntagma de rabie caninâ. Friburgi Brisgoviæ, apud Wagneros bibliopolas. 1783, *in*-8°.

Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux étrangers, avec des observations relatives aux principes & usages de

*plusieurs peuples, ou extraits des voyages de M. **** (FOUCHÉ D'OPSONVILLE) *en Asie. A Paris, chez* Couturier fils, *imprimeur-libraire, quai des Augustins, près l'église;* la veuve Tilliard & fils, *libraires, rue de la Harpe, au coin de celle Pierre-Sarrazin*, 1783, in-8°. avec figure.

L'art de gouverner les Abeilles, & de fabriquer le miel & la cire; ouvrage contenant des instructions propres principalement aux gens de la campagne; pour tirer des abeilles tout le profit possible, avec un abrégé de ce que ces insectes offrent de plus curieux; seconde édition, avec figures. (*Par M. C. L.* LAGRENÉE). *A Paris, chez* Serviere, *rue St.-Jean-de-Beauvais*, 1784, petit in-12.

Traité sur le gouvernement des abeilles. Par M. NOEL COURANT. *A Paris, chez* les libraires qui vendent des nouveautés, 1785, in-12, avec figures en bois.

Mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France: lu à la rentrée publique de l'académie royale des sciences, le 21 *Avril* 1784.—*Addition au mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France, lue à l'académie royale des sciences, le* 23 *Août* 1784. *Par M.* DAUBENTON, *seconde édition, d'après celle du Louvre. A Paris, chez* Ph.-D. Pierres, *imprimeur ordinaire du roi, rue Saint-Jacques;* Debure l'aîné, Didot le jeune, Gogué & Née de la Rochelle, *Quai des Augustins*, 1785, in-8°.

Instruction sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages, & d'augmenter la subsistance des bestiaux. —*Supplément à l'instruction sur les moyens de pourvoir à la disette des fourrages. Publiée par ordre du roi. A Paris*, de l'imprimerie royale, 1785, in-4°.

Traité d'anatomie comparée; par ALEXANDRE MONRO, *pu-*

blié par son fils ALEXANDRE MONRO. *Nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée, avec des notes, traduites de l'anglois. Par M.* SUE, *fils. A Paris, rue &* hôtel Serpente, 1786, in-12.

Expériences pour servir à l'histoire de la génération des animaux & des plantes; par M. l'abbé SPALLANZANI, *avec une ébauche de l'histoire des êtres organisés avant leur fécondation; par* JEAN SENNEBIER. *A Genève, chez* Barthélemi Chirol, *libraire*, 1786, in-8°. avec figures.

Opuscules de physique, animale & végétale; par M. l'abbé SPALLANZANI, *augmentés de ses expériences sur la digestion de l'homme & des animaux, traduits de l'Italien; par J.* SENNEBIER. *On y a joint plusieurs lettres relatives à ces opuscules, écrites à M. l'abbé* SPALLANZANI, *par M.* CHARLES BONNET, *& par d'autres naturalistes célèbres. A Pavie, & se trouve à Paris, chez* Pierre-J. Duplain, *libraire, cour du commerce, rue de l'ancienne comédie françoise*, 1787, 2 volumes in-8°., avec figures.

Examen du sentiment de M. ROLAND DE LA PLATIERE, *sur les troupeaux, sur les laines, & sur les manufactures.* (*Par M. l'abbé* CARLIER). *A Paris, chez* Buisson, *libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins*, N°. 13, 1787. in-8°.

Démonstrations élémentaires de botanique, contenant les principes généraux de cette science, l'explication des termes, les fondemens des méthodes, & les élémens de la physique des végétaux. La description des plantes les plus communes, les plus curieuses, les plus utiles, rangées suivant la méthode de M. DE TOURNEFORT *& celle du chevalier* LINNÉ, *leurs usages & leurs propriétés dans les arts, l'économie rurale, dans la médecine humaine & vétérinaire; ainsi qu'une instruc-*

tion sur la formation d'un herbier, sur la dessiccation, la macération, l'infusion des plantes, &c. troisieme édition, corrigée & considérablement augmentée (par M. Gilibert). *A Lyon, chez* Bruyset, freres. 1787. 3 vol. in-8°. avec fig.

Memorias sobre la epizotia o enfermedad del Ganado vacuno. Traducidas al Castellano, e impressas de orden de la suprema Junta de Sanidad. En Madrid, por don Antonio de Sancha, ano de 1787. 2 *vol. petit in-8°.*

Année rurale ou calendrier à l'usage des cultivateurs de la généralité de Paris. (Par A. Broussonet). *Se trouve à Paris, chez* Cuchet, *libraire, rue & hôtel Serpente.* 1787-1788, 2 vol. petit-in-12.

L'art d'élever les vers à soie. Ouvrage précédemment donné sous le titre de mémoires sur l'éducation des vers à soie. Nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre, & augmentée d'observations, faites en Italie, qui servent à confirmer & à développer les théories & les pratiques des éditions précédentes. Par M. l'abbé Boissier des Sauvages. *A Avignon, chez* J. J. Niel, *imprimeur-libraire*, 1788, in-8°.

Principes de Cavalerie. Par M. le chevalier de Boisdeffre. *A Paris, chez* Didot, fils aîné, *rue Dauphine*, 1788, *in*-12.

Recherches, mémoires & observations sur les maladies épizootiques de Saint-Domingue, recueillis & publiés par le Cercle des Philadelphes du Cap-François. (Par M. Artaud). *Au Cap-François, de* l'imprimerie royale, 1788, in-8°.

Traité de l'éducation du cheval en Europe, contenant le développement des vrais principes des haras, du vice radical de l'éducation actuelle, & des moyens de perfectionner les individus, en perfectionnant les espèces; avec un plan d'exécution pour la France. Par M. de Préseau de Dompierre. *A*

Paris, *chez* Mérigot jeune, *libraire*, *Quai des Augustins*, *au coin de la rue Pavée*, 1788, in-8°, avec figure.

De la position de l'homme à cheval, *envisagé relativement aux arts fondés sur le dessin; cinquieme lettre à M.* BACHELIER. (*Par M.* VINCENT). *A Paris*, de l'imprimerie royale, 1788, in-8°. avec figures (1).

Mémoire & instruction sur la culture, *l'usage & les avantages de la racine de disette ou betterave champêtre; nouvelle édition*, *dans laquelle l'auteur a refondu les nouvelles expériences que l'on a faites pour simplifier cette culture*, *ainsi que les observations essentielles qui lui ont été communiquées*, *tant sur l'usage*, *que sur les avantages de cette racine*; *par M. l'abbé de* COMMERELL. *A Paris*, *chez* Onfroy, *libraire*, *Quai des Augustins*; Petit, *au Palais royal*, 1788, in-8°. avec fig.

Histoire naturelle des quadrupedes ovipares & des serpens. Par M. le comte DE LA CEPEDE. *A Paris*, *hôtel de Thou*, *rue des Poitevins*, 1788, 2 vol. in-4°. ou 4 vol. in-12, avec fig.

Observations relatives à la santé des animaux, *ou essai sur leurs maladies*, *Par M.* JEAN LOMPAGIEU-LAPOLE, *médecin vétérinaire*, *au Cap. A Paris*, *chez* Serviere, *libraire*, *rue Saint-Jean-de-Beauvais*; *& au Cap-François*, *chez* l'auteur. 1788, 2 parties, in-8°. avec fig.

Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine, *dans l'Isle de France. Par M. le marquis de G.* *** (GUERCHY), *suivi d'une instruction sur la maniere de soigner les bêtes à laine*, *suivant les principes de M.* DAUBENTON. *Se trouve à Paris*, *chez* Cuchet, *libraire*, *rue & hôtel Serpente*; Gattey, *libraire*,

---

(1) Les quatre premieres lettres ont été annoncées dans la quatrieme partie du volume pour l'année 1791.

galerie du Palais royal ; & à Sens, chez Tarbé, *imprimeur ;* 1788, *in-8°.*

Manuel du bouvier, ou traité de la médecine - pratique des bêtes à cornes ; contenant l'âge de ces animaux, leur choix ; avec la maniere de les dresser pour le travail, de les conduire & gouverner, &c. Par JOSEPH ROBINET, *artiste-vétérinaire. A Paris, chez* Guillot, *libraire, rue Saint-Jacques,* 1789, 2 vol. in-12.

Traité des prairies artificielles, ou recherches sur les especes de plantes qu'on peut cultiver avec le plus d'avantage en prairies artificielles, dans la généralité de Paris, & sur la culture qui leur convient le mieux. Par M. GILBERT, *professeur à l'école vétérinaire. A Paris, de l'imprimerie de* la veuve d'Houry & Debure, *rue Haute-Feuille,* 1789, in-8°.

Recueil d'opuscules sur les différentes parties de l'équitation, auxquels on a joint le meilleur régime que l'on doit faire suivre aux différentes especes de chevaux, pour en tirer le parti le plus avantageux, & les conserver le plus long-temps qu'il est possible. Par M. LE VAILLANT DE SAINT-DENIS, *écuyer du roi. A Versailles, chez* Blaisot, *libraire, rue Satory. A Paris, chez* Froulé, *libraire, Quai des Augustins,* 1789, in-8°. avec fig.

Instruction sur les haras, par un ancien capitaine de cavalerie. A Paris, 1789. in-8°.

Guide du maréchal : ouvrage contenant une connoissance exacte du cheval, & la maniere de distinguer & de guérir ses maladies ; ensemble, un traité de la ferrure qui lui est convenable. Par M. LAFOSSE, *maréchal des petites écuries du roi ; avec des figures en taille-douce. A Paris, chez* Lacombe, *libraire, quai de Conti.* 1789. in-8°.

Notice des insectes de la France, réputés venimeux; tirée des écrits des naturalistes, des médecins & de l'observation. Par M. AMOREUX, *fils. A Paris, rue &* hôtel Serpente. 1789. in-8°. avec figures.

Abhandlung über die seide, oder mittel den seiden-bau, seiden-handel, und die seiden fabriken in den K. Pr. staaten zu verbessern, &c. c'est-à-dire: *Traité sur la soie, ou moyen d'améliorer la culture, le commerce & les fabriques de soie, dans les états du roi de Prusse. A Berlin, chez* A. Wevar. 1790. 2 vol. grand in-8°.

Nouveau plan de constitution pour la médecine en France. Présenté à l'Assemblée nationale, par la société royale de médecine (Paris), 1790, in-4°.

La médecine vétérinaire en fait partie.

Traité complet sur les abeilles, avec une méthode nouvelle de les gouverner, telle qu'elle se pratique à Syra, île de l'Archipel; précédé d'un précis historique & économique de cette île. Par M. l'abbé DELLA-ROCCA. De l'imprimerie de Monsieur. *A Paris, chez* Bleuet pere, *libraire, Pont Saint-Michel.* 1790, 3 vol. in-8°. avec figures.

Mémoires sur les courses de chevaux & de chars en France, envisagées sous un point de vue d'utilité publique. Présentés à l'Assemblée nationale, au département & à la municipalité de Paris, par ESPRIT-PAUL DE LA FONT POULOTI. *A Paris, chez la veuve* Vallat-la-Chapelle, *libraire, au Palais de Justice.* 1791. in-8°.

Mémoires sur l'éducation des bêtes à laine longue, & sur les moyens d'en améliorer les races; publiés par la société d'agri-

culture. A Paris, de l'imprimerie de la feuille du Cultivateur, *rue des Fossés-Saint-Victor*, N°. 12. 1791. in-8°.

Maniere de faire voyager les bêtes à laine en petite troupe. (*Par M. l'abbé* TESSIER. *Paris*, 1791). in-8°.

Ecole d'équitation établie à Rouen, sous la protection & les auspices du département de la Seine inférieure, du district & de la municipalité. Par M. LA POMMERAYS. *A Rouen*, 1791. in-8°.

Précis de la connoissance extérieure du cheval. (*Par P.* FLANDRIN. *Paris*, *sans date*) in-8°.

Elémens de l'art vétérinaire. Précis anatomique du corps du cheval, à l'usage des éleves des écoles vétérinaires. Par M. BOURGELAT, *nouvelle édition, corrigée & augmentée. A Paris, chez* la veuve Vallat-la-Chapelle, *imprimeur-libraire, au Palais de Justice, salle Dauphine*, N°. 2. 1791. in-8°.

Almanach vétérinaire, contenant l'histoire abrégée des progrès de la médecine des animaux, depuis l'établissement des écoles vétérinaires en France. On y a joint la description & le traitement de plusieurs maladies des bestiaux; la notice de quelques ouvrages sur l'art vétérinaire, &c. nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, par MM. CHABERT, FLANDRIN & HUZARD, *années* 1782-1790. *A Paris, chez* la veuve Vallat-la-Chapelle, *imprimeur-libraire, au Palais de Justice, Salle Dauphine*, N°. 2. 1792, in-8°.

TARIF

Et Prix d'une partie des Médicamens, simples & composés, employés dans le traitement des maladies des chevaux & des bestiaux, qui se trouvent tout préparés chez le C. Lebas, pharmacien, rue & vis-à-vis la ci-devant Église Saint-Paul, à Paris.

A	livre. (1)		once (2)	
	fr.	*c.*	*fr.*	*c.*
Acétite de plomb, ou extrait de Saturne	1	25		15
Acide nitrique, ou nitreux . .	2	50		20
— sulphurique, ou vitriolique .	1	60		15
Alkool rectifié, ou esprit-de-vin, la pinte (3).	3			25
Aloès succotrin, en poudre . .	2	50		20
Alun calciné	3	50		20

(1) La livre des anciennes mesures répond juste dans les nouvelles mesures à 4 hectogrammes, 8 décagrammes, 9 grammes, 1 décigrammes, 4 centigrammes, 6 milligrammes; ou 48 décagrammes, 9 grammes, 14 centigrammes, 6 milligrammes; ou enfin, 489 grammes, 146 milligrammes. (*Brisson*).

(2) L'once répond à 3 décagrammes, 5 décigrammes, 7 centigrammes, 2 milligrammes; ou 30 grammes, 57 centigrammes, 2 milligrammes; ou enfin, 30 grammes, 572 milligrammes. (*Brisson*).

(3) La pinte (de Paris) ne differe du litre que d'environ un vingtieme de moins; elle contient 48 pouces cubes, le litre contient 50 pouces, 799 lignes, cubes.

	livre.		once.	
	fr.	*c.*	*fr.*	*c.*
Alun cru, en poudre		75		10
Ammoniac, ou alkali volatil fluor .	4	50		50
Aſſa-fœtida	5			40
Aunée, en poudre	1	50		15
B				
Baume du Commandeur	4			40
— tranquille	2	50		25
Bitume de Judée, en poudre . .	1	60		15
C				
Camphre purifié	36		2	75
Cantharides, en poudre	18		1	50
Carbonate ammoniacal, ou alkali volatil concret	12		1	
Carbonate de fer, ou ſafran de Mars apéritif	2	50		25
Confection d'hyacinthe	4	50		40
E				
Eau d'Aliboure, pour les plaies, la pinte, 2 francs	1			15
— de Rabel	2	50		25
— de vie camphrée, la pinte . .	3	50		20
— vulnéraire ſpiritueuſe, la pinte 2 f.	1	20		15
Ellébore noir, en poudre . . .	2	50		20
Electuaire préſervatif de M. de *Sind*, pour la morve	2	50		20
Ether ſulphurique, ou vitriolique .	10		1	
Extrait de genièvre.	1	50		15
Euphorbe, en poudre.	4	50		40
G				
Galanga, en poudre	1	50		15
Gomme ammoniaque, en poudre.	5			40

	livre.		once.	
	fr.	*c.*	*fr.*	*c.*
Gomme arabique, en poudre. . .	5	50		40
H				
Huile de Cade	1			10
—empyreumatique graffe, la pinte, 5 francs	3			25
—empyreumatique diftillée, la pinte, 4 francs.	2	50		20
— épaiffe de laurier	2			20
— de pétrole.	3			25
— rofat.	1	50		15
— volatile, ou effence de térébenthine.		80		10
— volatile, ou effence de lavande. .	6			50
— volatile, ou effence de romarin.	8			60
I				
Iris de Florence, en poudre. . .	1	50		15
J				
Jalap, en poudre	7			50
L				
Laudanum liquide	10			80
M				
Mercure crud.	5			40
Muriate ammoniacal, ou fel ammoniac, en poudre	3	25		30
— de mercure d'antimoine, ou beurre d'antimoine	10			90
—mercuriel doux, ou mercure doux.	8			75
N				
Nitrate de potaffe, ou fel de nitre.	1	80		20

O

	livre.		once.	
	fr.	*c.*	*fr.*	*c.*
Onguent ægyptiac.	2			20
— anti-pſorique, ou contre la gale.	2	50		20
— baſilicum.	1	60		15
— d'althea.	2			15
— d'Arcæus.	2			20
— du Duc.	1	60		15
— de laurier.	2			20
— mercuriel double	4			40
— nervin	2	50		20
— de pied	1	60		15
— populeum	1	60		15
— de ſcarabées	4			40
— de ſtirax	2			20
— véſicatoire	7			60
Oliban, ou encens, en poudre. .	2	50		20
Opium	36		2	50
Oximel ſimple	1	50		15
Oxide d'antimoine blanc par le nitre, ou antimoine diaphorétique. . .	3			30
— d'antimoine ſulphureux, demi-vitreux, en poudre, ou crocus metallorum		90		
— d'antimoine ſulphuré rouge, ou kermès minéral	12		1	
— d'arſénic, ou arſénic blanc . .	1	60		15
— de cuivre vert, en poudre, ou vert-de-gris.	4			40
— de mercure ſulphuré noir, ou æthiops minéral	3	50		30
— de mercure ſulphuré rouge, ou cinnabre	7			50
— de plomb demi-vitreux, ou litharge.		80		10

	livre.		once.	
	fr.	*c.*	*fr.*	*c.*
P				
Pilules pour donner de l'appétit aux chevaux, la pièce.		30		
— purgatives, pour médecines, la dose	1	50		
Poudre cordiale.	1	50		15
— diurétique & astringente, bonne pour les engorgemens des jambes, &c., la dose de 2 onces, 30 cent.	2			
— pour la fourbure	3			25
— du lieutenant.	3			25
— sudorifique	2			15
— vermifuge.	3			25
Q				
Quinquina, en poudre	3	50		30
R				
Réglisse, en poudre	1	20		10
Résine, en poudre.		50		
S				
Sabine, en poudre,	2			20
Scammonée, ou diagrède, en poudre.	16		1	20
Sang-dragon, en poudre.	4			30
Senné, en poudre.	6			50
Soufre sublimé, ou fleurs de soufre.		80		
Sulfate de cuivre, ou vitriol bleu.	1	50		15
— de fer, ou vitriol de Mars, ou vitriol vert		40		
— de magnésie, ou sel d'Epsom		75		10
— de potasse, ou sel de duobus, ou tartre vitriolé.	1	50		15
— de zinc, ou vitriol blanc.	1			15

	livre. fr. c.	once. fr. c.
Sulphure d'antimoine, ou antimoine crud, en poudre	90	
T		
Tartrite acidule de potaſſe, ou crême de tartre	1 60	20
Térébenthine	90	10
Thériaque	2 50	20
Teinture d'aloès, la pinte, 3 fr. .	1 80	20
— de cantharides	4	30
V		
Vin émétique	2	20

Nota. *En outre des articles ci-deſſus, le C.* Lebas *remplira les demandes qui lui ſeront faites pour les formules & pour tous les objets relatifs à la matiere médicale de* Bourgelat, *& à la pharmacie vétérinaire, tant pour Paris que pour les départemens; il en fixera toujours le prix au plus juſte.*

Pluſieurs articles, & notamment ceux de drogues ſimples, plus ſuſceptibles de variations dans leurs prix que les autres, en raiſon des circonſtances, ſe trouvent en ce moment (an VII) bien au-deſſus de leur cours ordinaire: tels ſont le camphre, le jalap, la gomme arabique, les cantharides, &c. Le C. *Lebas* aura ſoin, à meſure qu'il y aura de la diminution, d'en faire jouir les artiſtes-vétérinaires, maréchaux & autres qui lui accorderont leur confiance, en ſe conformant au cours le plus juſte, de même que pour ceux qui ne ſe trouvent point portés ſur ce préſent Tarif.

NOMS

NOMS DES AUTEURS DES ANALYSES.

Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9. .. Huzard.
8, 16 . . . . Grunwald.
10, 11, 12, 13, 15, 17. . . Gruvel.
14, ... Wiborg.

ERRATA.

Page 241, *avant-derniere ligne*, royal, *lisez* royale.
Page 230, *lignes* 13 & 14, miel, cinq à six hectogrammes, *lisez* vingt-cinq décagrammes.

AVIS DU LIBRAIRE.

On trouvera chez la Citoyenne M. R. Huzard, Imprimeur, Libraire des Ecoles vétérinaires de France, non-seulement tous les ouvrages qui sont analysés & annoncés dans ces volumes & dans les autres, mais encore tous les auteurs anciens & modernes sur l'art vétérinaire, & sur toutes les autres branches de la zoologie, & de l'histoire naturelle.

Elle distribue *gratis* une Notice des principaux ouvrages en ce genre qui composent son fonds de Librairie; elle la fait passer franc de port, par la poste, à ceux qui la lui demandent, en affranchissant leurs lettres.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

D.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

TABLE alphabétique des Auteurs & des Ouvrages cités dans ce Volume.

FIN DU VOLUME DE 1792.